



ECOWAS COMMISSION  
COMMISSION DE LA CEDEAO  
COMISSÃO DA CEDEAO

Août 2021

# Analyse des impacts sociaux, économiques et environnementaux des principaux facteurs de changement et des perspectives à long terme des systèmes d'élevage mobiles en Afrique de l'Ouest

**RAPPORT FINAL**



Cette étude a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de la CEDEAO, l'ECOWAP, et plus précisément du Projet « Elevages et pastoralisme intégrés et sécurisés en Afrique de l'Ouest » (PEPISAO), mis en œuvre par la Commission de la CEDEAO à travers sa Direction agriculture et développement rural (DADR), et dont les composantes 1 et 2 ont été déléguées au Secrétariat exécutif du CILSS.

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Agence française de développement (AFD) et l'appui technique du CILSS et du Groupement IRAM-ISSALA-LARES.



Groupement  
IRAM  
ISSALA  
LARES

Ce rapport est publié sous la seule responsabilité de la Direction agriculture et développement rural de la CEDEAO et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'AFD et des Etats Membres de la CEDEAO et du CILSS.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

**COMMISSION DE LA CEDEAO**

Département des Affaires économiques et à l'Agriculture

Direction agriculture et développement rural

Annexe River Plaza – 496 Abogo Largema Street – Central Business District

PMB 401 Abuja FCT – République Fédérale du Nigéria

 [agric\\_ruraldev@ecowas.int](mailto:agric_ruraldev@ecowas.int)

 [www.ecowap.ecowas.int](http://www.ecowap.ecowas.int)

 [ecowas.agriculture](https://www.facebook.com/ecowas.agriculture)

 [ecowas\\_agric](https://twitter.com/ecowas_agric)

**Pour citer ce document :**

Commission de la CEDEAO. *Analyse des impacts sociaux, économiques et environnementaux des principaux facteurs de changement et des perspectives à long terme des systèmes d'élevage mobiles en Afrique de l'Ouest*. 2021

Crédits photos : CILSS

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu de ce document pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de ce document dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à la CEDEAO.

© CEDEAO 2023

## SOMMAIRE

|   |  |     |
|---|--|-----|
| 1 | Introduction.....  | 9   |
|   | Problématique des systèmes d'élevage mobiles en Afrique de l'Ouest .....                               | 9   |
|   | Rappel des objectifs de l'étude .....  | 13  |
|   | Résultats attendus .....   | 13  |
|   | Méthodologie et déroulement de l'étude .....   | 14  |
|   | Méthode et chronogramme .....  | 14  |
|   | Déroulement, contraintes et adaptations.....   | 14  |
|   | Remerciements .....  | 15  |
|   | Organisation du rapport.....   | 15  |
| 2 | Proposition de cadre d'analyse intégrant la multiplicité des impacts des élevages mobiles ...          | 17  |
|   | Champs et indicateurs d'impact, combiner quantitatif et qualitatif.....                                | 17  |
|   | Les principaux types d'impacts économiques des systèmes d'élevages mobiles .....                       | 18  |
|   | Les principaux types d'impacts sociaux des systèmes d'élevages mobiles .....                           | 19  |
|   | Les principaux types d'impacts environnementaux des systèmes d'élevages mobiles .....                  | 20  |
|   | Analyses quantifiées des secteurs élevages .....   | 21  |
|   | Sélection et adaptation des outils pour analyser les systèmes d'élevage mobiles.....                   | 21  |
|   | Identification et quantification des systèmes d'élevage en Afrique de l'Ouest.....                     | 23  |
|   | Première application et paramétrage des outils au Bénin, en Côte d'Ivoire, et en Afrique de l'Ouest 29 |     |
|   | Les facteurs de changements et perspective à long terme.....   | 30  |
| 3 | Analyse des impacts de la transhumance dans les situations du Bénin et de la Côte d'Ivoire ..          | 33  |
|   | Etude de cas d'une zone frontalière et d'une zone d'accueil au Bénin .....                             | 33  |
|   | Contexte des deux zones d'étude.....   | 33  |
|   | Impacts économiques de la transhumance dans les régions étudiées .....                                 | 46  |
|   | Impacts sociaux.....   | 52  |
|   | Impacts environnementaux.....  | 54  |
|   | Principaux facteurs de changement et des perspectives à long terme .....                               | 57  |
|   | Etude de cas d'une situation frontalière et d'une zone d'accueil en Côte d'Ivoire.....                 | 62  |
|   | Contexte des zones de transit et d'accueil étudiées.....   | 62  |
|   | Impacts économiques.....   | 67  |
|   | Impacts sociaux.....   | 69  |
|   | Impacts environnementaux.....  | 71  |
|   | Le cadre national des impacts de la transhumance au Bénin .....  | 72  |
|   | Contexte du pays étudié .....  | 72  |
|   | Impacts économiques.....   | 84  |
|   | Impacts sociaux.....   | 87  |
|   | Impacts environnementaux.....  | 89  |
|   | Principaux facteurs de changement et des perspectives à long terme .....                               | 91  |
|   | Le cadre national des impacts de la transhumance en Côte d'Ivoire .....                                | 94  |
|   | Contexte du pays étudié .....  | 94  |
|   | Impacts économiques.....   | 106 |
|   | Impacts sociaux.....   | 107 |
|   | Impacts environnementaux.....  | 109 |
|   | Principaux facteurs de changement et des perspectives à long terme .....                               | 110 |

|   |   |     |
|---|---|-----|
| 4 | Mise en perspective de ce cadre d'analyse à l'échelle de l'espace régional Afrique de l'Ouest                 | 114 |
|   | Contexte de la région .....   | 114 |
|   | Impacts économiques .....   | 119 |
|   | Impacts sociaux .....   | 125 |
|   | Impacts environnementaux .....  | 131 |
|   | Principaux facteurs de changements et perspectives à long terme .....   | 135 |
| 5 | Conclusions et recommandations.....   | 151 |
|   | Conclusions et recommandations .....  | 151 |
|   | Réponses aux questions clés, en guise de conclusion .....   | 156 |
| 6 | Références bibliographiques et documents exploités .....  | 162 |
| 7 | Annexes.....  | 170 |
|   | Annexe 1 : Termes de références.....  | 170 |
|   | Annexe 2 : Conclusions et recommandations détaillées sur les méthodes d'analyse .....                         | 182 |
|   | Annexe 3 : Trames pour les entretiens dans les capitales des pays côtiers.....                                | 186 |
|   | Annexe 4 : Trames pour les entretiens dans les zones frontalières et zones d'accueil de la transhumance ..... | 198 |

## LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

|               |  |
|---------------|--|
| ACAD          | Association des communes de l'Atacora et de la Donga (Bénin)                                 |
| ADECOB        | Association de Développement des Communes du Borgou  |
| AFD           | Agence Française de Développement  |
| ALG           | Autorité du Liptako Gourma   |
| ANOPACI       | Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles (RCI)                     |
| ANOPER        | Association Nationale des Organisations Professionnelles de Ruminants (Bénin)                |
| APD           | Animal Production Directorate (Ghana)  |
| APESS         | Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane                             |
| APIDA         | Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans le Département de l'Alibori (Bénin) |
| APMC          | Association des Producteurs de Moutons du Centre (RCI)                                       |
| APROCASUDE    | Association des Producteurs d'Ovins, de Caprins du Sud Est (RCI)                             |
| BRIC          | Brésil, Russie, Inde, Chine  |
| BRICS         | Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud  |
| CNT           | Comité National de la Transhumance   |
| CEBEVIRHA     | Commission Économique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques                 |
| CEDEAO        | Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest   |
| CEEAC         | Communauté Économique des États d'Afrique Centrale   |
| CEMAC         | Communauté Économique et monétaire de l'Afrique Centrale                                     |
| CEN           | Collectifs des Éleveurs du Nord (RCI)  |
| CILSS         | Comité permanent Inter-État de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel                      |
| CIRAD         | Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement                          |
| COFENABVI/AO  | Confédération des Fédérations Nationales du Bétail/Viande en Afrique de l'Ouest              |
| CONAFIL       | Commission nationale de la Fiscalité Locale  |
| CORAF         | Conseil Ouest et Centre africain pour la recherche et le développement agricoles             |
| CSAO          | Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest   |
| DAES          | Directorate of Agriculture Extension (Ghana)   |
| DNAGEP        | Direction Nationale de la Gestion de l'Espace Pastoral (RCI)                                 |
| ECTAD         | Emergency Centre for Transboundary Animal Diseases Operations                                |
| FADEL         | Fonds d'Appui au Développement Local   |
| FAO           | Food and Agriculture Organization  |
| FCFA          | Franc CFA  |
| FENACOFBVI-CI | Fédération Nationale des Coopératives de la Filière Bétail Viande (RCI)                      |
| FENAPPRU-CI   | Fédération Nationale des Producteurs des Petits Ruminants de Côte d'Ivoire                   |
| GIC           | Groupement Intercommunal des Collines (Bénin)  |
| GLIBITA       | Ghana Livestock Breeders and Traders Association   |
| GLIDEN        | Ghana Livestock Development Network  |
| IRD           | Institut de recherche pour le développement  |
| MARAH         | Ministère des Ressources Animales et Halieutiques  |
| MOFA          | Ministry Of Food and Agriculture (Ghana)   |
| OCDE          | Organisation de Coopération et de Développement Économiques                                  |
| OMC           | Organisation Mondiale du Commerce  |

|         |  |
|---------|--|
| ORSTOM  | Office de la recherche scientifique et technique outre-mer                         |
| PADECI  | Programme d'Appui au Développement de l'Élevage en Côte d'Ivoire                   |
| PCU     | Project Coordination Unit (Ghana)  |
| PDG     | Police Douane Gendarmerie  |
| PGT     | Plan de Gestion de la Transhumance au Togo   |
| PNIA    | Plan National d'Investissement Agricole  |
| PNIASAN | Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle |
| PPAAO   | Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest                           |
| PR      | Petits Ruminants   |
| PRAPS   | Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel                                   |
| PRIA    | Plan Régional d'Investissement Agricole  |
| PRIASAN | Plan Régional d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle |
| RBM     | Réseau Billital Maroobé  |
| RCA     | République Centrafricaine  |
| RESAKSS | Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System                           |
| ROPPA   | Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest      |
| SIM     | Système d'information sur les marchés  |
| SODEPRA | Société de Développement des Productions Animales (RCI)                            |
| SPS     | Mesures sanitaires et phytosanitaires  |
| SRID    | Statistic Research and Information Directorate (Ghana)                             |
| SV      | Services Vétérinaires  |
| TDL     | Taxe de Développement Local  |
| UEMOA   | Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine                                      |
| VSD     | Veterinary Service Directorate (Ghana)   |
| WAAPP   | West Africa Agricultural Productivity Program                                      |

## Tables des Illustrations

### **Cartes:**

|   |     |
|---|-----|
| Carte 1 Principales voies de mobilité des troupeaux sahéliens (d'après Touré, 2012)           | 11  |
| Carte 2 Carte des systèmes d'élevage au Bénin   | 24  |
| Carte 3 <i>Carte des systèmes d'élevage de l'Afrique de l'Ouest</i>                           | 24  |
| Carte 4 <i>Axes de transhumance transfrontaliers dans la partie septentrionale du Bénin</i>   | 34  |
| Carte 5 <i>Principales pistes de transhumance traversant le département des Collines</i>      | 36  |
| Carte 6 Couloirs et infrastructures de transhumance au Bénin : département Borgou-Alibori     | 37  |
| Carte 7 <i>Couloirs et infrastructures de transhumance (Département Nord-Est Bénin)</i>       | 38  |
| Carte 8 Carte nationale des couloirs et infrastructures de transhumance au Bénin              | 80  |
| Carte 9 Mouvements de transhumance transfrontaliers et internes                               | 99  |
| Carte 10 Carte des flux des bovins selon leur importance et des marchés à bétail              | 116 |
| Carte 11 Circuits de commercialisation du bétail selon le moyen de transport emprunté         | 116 |
| Carte 12 <i>Circuits commerciaux et importance de l'axe central</i>                           | 119 |
| Carte 13 Tracasseries routières sur les grands axes de commerce de bétail suivis par le CILSS | 123 |

### **Tableaux:**

|  |     |
|--|-----|
| Tableau 1 Chronogramme prévisionnel de l'étude des impacts de la transhumance  | 14  |
| Tableau 2 Les zones d'études de terrain au Bénin et en Côte d'Ivoire   | 15  |
| Tableau 3 <i>Typologie des systèmes d'élevage (ruminants) en Afrique de l'Ouest</i>  | 23  |
| Tableau 4 <i>Typologies des systèmes d'élevage en Afrique de l'Ouest et correspondance avec la situation au Bénin</i>  | 27  |
| Tableau 5 Estimation des revenus des acteurs économiques sur le marché à bétail (Gogounou)   | 47  |
| Tableau 6 Recettes annuelles percevables sur le marché à bétail de Savè et d'autres communes du département des Collines (par an entre 2014 et 2017)                                     | 48  |
| Tableau 7 Enregistrement du bétail dans le marché de Gogounou (2011 à mi-2020)   | 49  |
| Tableau 8 Evolution et répartition des taxes perçues (sur les ventes d'animaux) entre la mairie et l'ALGMB   | 50  |
| Tableau 9 Estimation du potentiel fiscal du marché à bétail de Gogounou  | 50  |
| Tableau 10 <i>Evaluation des employés travaillant dans le marché à bétail de Gogounou</i>  | 54  |
| Tableau 11 Similarités entre la typologie proposée par Corniaux C. et l'ANOPER.  | 75  |
| Tableau 12 Estimation des effectifs par grands systèmes d'élevage  | 76  |
| Tableau 13 Anciennes portes d'entrée officielles du cheptel transhumant au Bénin   | 79  |
| Tableau 14 Portes d'entrée officielles du cheptel transhumant au Bénin   | 79  |
| Tableau 15 Principaux axes, itinéraires et zones d'accueil (officiels) des transhumants  | 79  |
| Tableau 16 Calendrier de la transhumance (traditionnel)  | 81  |
| Tableau 17 Importations des animaux sur pieds des pays limitrophes vers le Bénin   | 84  |
| Tableau 18 Exportations des animaux du Bénin sur pieds vers les pays voisins   | 84  |
| Tableau 19 <i>Résumé de la contribution au PIB du secteur élevage et des systèmes d'élevage mobile au Bénin</i>  | 84  |
| Tableau 20 <i>Estimations des différences majeures en termes de transhumance transfrontalière.</i>   | 85  |
| Tableau 21 Evolution du cheptel bovin transhumant  | 100 |
| Tableau 22 Evolution des dégâts des cultures et des préjudices sur les animaux   | 101 |
| Tableau 23 <i>Situation des infrastructures d'abattage et de commercialisation</i>   | 105 |
| Tableau 24 <i>Cumul Importation officielle annuelle de bétails vifs par espèce (Nombre de têtes)</i>   | 105 |
| Tableau 25 <i>Evolution de la production nationale et de la consommation de lait</i>   | 106 |
| Tableau 26 <i>Acteurs aux différentes étapes du circuit de commercialisation</i>   | 108 |
| Tableau 27 <i>Résumé de la contribution au PIB en 2018 du secteur élevage et des systèmes d'élevage mobile en Afrique de l'Ouest (y compris la Mauritanie et le Tchad)</i>               | 121 |
| Tableau 28 Apport de l'élevage dans le revenu des ménages ruraux   | 124 |
| Tableau 29 Nombre de personnes mortes, nombre de conflits, nombre de préjudices sur les animaux, et nombre de cas de dégâts de cultures pendant la campagne de transhumance de 2018-2019 | 129 |

## **Figures:**

|           |  |     |
|-----------|--|-----|
| Figure 1  | <i>Système productif régional intégré : l'élevage, un des premiers produits d'intégration de la région</i>                                       | 12  |
| Figure 2  | Les différents domaines d'impact de l'élevage en lien avec les ODD   | 17  |
| Figure 3  | Diversité des impacts économiques, sociaux, et environnementaux de la transhumance dans les pays côtiers et les pays sahéniens                   | 18  |
| Figure 4  | Identification des différents impacts des systèmes d'élevage mobiles   | 21  |
| Figure 5  | Identification des indicateurs des impacts des systèmes d'élevage mobiles  | 22  |
| Figure 6  | <i>Decision tree for mapping of livestock production systems used for Version 5 (2011) of the mapped global livestock production systems</i>     | 25  |
| Figure 7  | <i>Typologie utilisée dans le rapport 'Elevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'ouest - Potentialités et défis' de l'OCDE 2008</i> | 28  |
| Figure 8  | <i>Cadre pour l'analyse des facteurs de changement et les impacts prospectifs des systèmes d'élevage mobiles</i>                                 | 31  |
| Figure 9  | Evolution de la vente du bétail dans le marché de Gogounou (2011-2015)   | 49  |
| Figure 10 | <i>Evolution des bovins transhumants transfrontaliers (Cf. annexe 2)</i>   | 77  |
| Figure 11 | <i>Répartition de la production bovine nationale par type d'éleveur (ou par système d'élevage)</i>   | 88  |
| Figure 12 | Schéma des mécanismes d'émissions de GES par le bétail dans les espaces patoraux   | 132 |
| Figure 13 | Carte des pluies annuelles moyennes en Afrique de l'Ouest (données CHIRPS 1981-2020)   | 134 |

## **Photos:**

|          |  |     |
|----------|--|-----|
| Photo 1  | Photo Côte d'Ivoire (F.T. Amalaman N'Dadou)  | 9   |
| Photo 2  | Jeunes bergers au pâturage au Bénin (Onibon, 2020)   | 16  |
| Photo 3  | Embarquement du bétail sahélien sur un marché au Bénin   | 16  |
| Photo 4  | Jour de marché à bétail au Bénin pendant la transhumance   | 32  |
| Photo 5  | Marché de Béral de Tourou  | 45  |
| Photo 6  | <i>Espace défriché avec des arbres calcinés pour l'agriculture dans une ferme de Bessé (PDC III)</i>                               | 55  |
| Photo 7  | Mode de conduite des animaux dans le département de Korhogo  | 63  |
| Photo 8  | Le marché à bétail de Bouaké   | 65  |
| Photo 9  | Marché à bétail de Niakara   | 65  |
| Photo 10 | <i>Marché frontalier de Ouangolodougou construit en 2017 grâce à l'UEMOA</i>   | 66  |
| Photo 11 | <i>Reçu de droit de pâture dans la forêt classée de Badenou</i>  | 68  |
| Photo 12 | <i>Barrage pastoral de Pokaha (Korhogo) devenu barrage privé du Club des Pêcheurs Amateurs de Kgo</i>                              | 71  |
| Photo 13 | La zone pastorale de Noronigué de 2.500 ha (Ouangolodougou) occupée par des champs de riz et de maïs                               | 102 |
| Photo 14 | Vente de cordes de contention du bétail et d'exhaure pour les éleveurs sur le marché à Bétail de Tourou/Parakou (P. Onibon, Bénin) | 113 |
| Photo 15 | Chargement du bétail à partir d'un quai aménagé sur un marché à bétail de Gogounou/Bénin (P. Onibon)                               | 150 |
| Photo 16 | Affluence de jour de marché à bétail de Petit Paris au Bénin (P. Onibon)   | 161 |

# 1 Introduction

Ce document constitue le rapport principal de l'étude des impacts sociaux, économiques et environnementaux, des principaux facteurs de changement et des perspectives à long terme des systèmes d'élevages mobiles en Afrique de l'Ouest. Réalisé entre juin 2020 et janvier 2021, celle-ci entre dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Élevage et Pastoralisme Intégrés et Sécurisés en Afrique de l'Ouest (PEPISAO). Cette initiative régionale est financée par l'Agence Française de Développement et mise en œuvre par la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest.



Photo 1 Photo Côte d'Ivoire (F.T. Amalaman N'Dadou)

## Problématique des systèmes d'élevage mobiles en Afrique de l'Ouest

Les systèmes d'élevage mobiles (également appelé le pastoralisme, ou la transhumance<sup>1</sup>) en Afrique de l'Ouest, ont une longue histoire. Ces systèmes permettent une utilisation optimisée des ressources naturelles disponibles dans la région. Ils permettent aux éleveurs de faire bénéficier leurs troupeaux pendant la saison des pluies, des pâturages de haute qualité dans les zones Sahéliennes et nord du Sahel (arides et hyperarides), avec une faible pression sanitaire, pendant que l'eau pour l'abreuvement des animaux est disponible dans ces zones. Pendant la saison sèche, ces troupeaux peuvent se replier et bénéficier des pâtures et résidus de cultures dans les zones soudaniennes et guinéennes (sous-humides et humides), où la disponibilité de l'eau est alors mieux plus facile d'accès. Le passage des troupeaux transhumants dans la zone agricole permet la fertilisation des champs, et la fourniture d'animaux sur les marchés pour l'approvisionnement des centres urbains dans les pays côtiers. Ces échanges négociés constituent aussi historiquement des interactions sociales et culturelles entre de multiples communautés sédentaires et transhumantes.

Cependant, l'accroissement de la population qui s'accompagne d'un élargissement continu des fronts agricoles a pour conséquence une forte pression foncière dans les pays côtiers et les zones

---

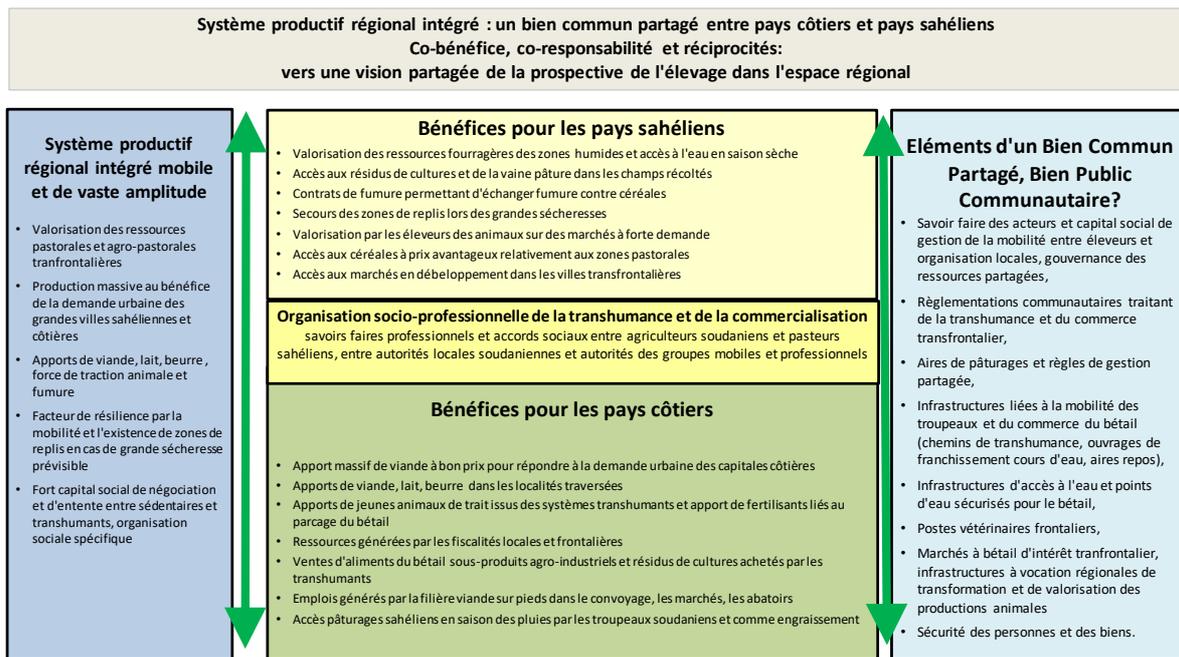
<sup>1</sup> Le nomadisme ne qualifie pas le système de mobilité des troupeaux, mais le mode d'habitat des familles d'éleveurs. Il est souvent considéré comme un mode de mobilité erratique, sans aucune attache. Dans la réalité les mouvements des familles et de leur troupeau s'inscrivent dans une certaine régularité liée à la saisonnalité des ressources pastorales et à leur accessibilité. Ces mouvements sont bel et bien organisés au sein du groupe de mobilité et négociés avec les autres communautés pastorales ou sédentaires des territoires traversés. Lors des grandes sécheresses les pasteurs sont alors amenés à organiser une transhumance exceptionnelle. Celle-ci impose alors de négocier des alliances avec les communautés qui exercent la maîtrise foncière des pâturages et des points d'eau sur des itinéraires alternatifs jugés plus adaptés pour limiter les pertes dans le troupeau familial.

Sahéliennes. Il en résulte de plus en plus de tensions, source de l'occurrence de nombreux conflits entre agriculteurs et pasteurs. C'est cette évolution qui a amené plusieurs pays côtiers à vouloir interdire la transhumance transfrontalière et limiter la mobilité interne à certaines zones, avec l'objectif de réduire les tensions entre usagers des ressources naturelles. Toutefois, le nombre de ménages d'une part et l'effectif du cheptel de ruminants, d'autre part, engagés dans le pastoralisme n'ont cessé d'augmenter significativement au cours des dernières décennies (cf. les recensements de cheptel effectués dans des pays comme le Tchad ; Richard et al., 2019). Même si de plus en plus de pasteurs essaient de développer une activité agricole pour sécuriser leur accès au foncier, pour le moment une grande partie des populations de l'Afrique de l'Ouest, et surtout des pays Sahéliens, tire l'essentiel de ses revenus et de sa capacité de résilience ; des systèmes d'élevage mobiles (pastoraux et agro-pastoraux). D'autres importants facteurs déstabilisants des équilibres établis sont manifestes, comme le changement climatique, surtout la dégradation de la situation sécuritaire dans de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest au cours des dernières années, et plus récemment la pandémie du virus corona Sars-Cov-19.

Une grande diversité de systèmes d'élevage mobiles se superpose et se combine dans l'utilisation saisonnière des ressources des espaces régionaux. Ils adaptent leurs itinéraires continuellement au gré des disponibilités variables en pâturages et en points d'eau pour l'abreuvement, mais aussi la sécurité, l'attractivité des marchés figurent parmi ces multiples facteurs. Un des éléments essentiels dans ces conditions pour gérer la mobilité réside dans l'existence et la consolidation d'alliances avec les communautés locales sédentaires. Ce sont ces alliances qui peuvent contribuer à assurer la sécurité des pasteurs dans le parcours des territoires traversés. Les pasteurs des zones sahéliennes et soudaniennes sont surtout constitués par des groupes peulhs qui pratiquent régulièrement une transhumance transfrontalière. Dans les zones plus arides le pastoralisme est développé, suivant les pays, par d'autres groupes touareg, arabes, maures, toubous dont la mobilité s'ancre autour de terroirs d'attache bien définis au sein de territoires pastoraux plus restreints. Ces groupes revendiquent généralement la maîtrise foncière de points d'eau pastoraux leur assurant un contrôle de l'accès au pâturage. Pour autant ces groupes pastoraux saharo-sahéliens sont amenés à pratiquer une transhumance transfrontalière exceptionnelle en cas de sécheresse. La figuration des mouvements de transhumance est largement cartographiée par des axes de transhumance Nord-Sud. Pour autant, il existe bel et bien des mouvements Sud Nord, du Nigeria vers le Niger (Djerma et al., 2009 ; Bonnet et al., 2014), ou du Nigeria vers le Tchad qui sont aussi fréquents dans une logique de recherche des pâturages saharo-sahéliens de qualité au cours de la saison des pluies. Par ailleurs dans les pays côtiers on relève aussi certains mouvements Est-Ouest de troupeaux qui passent du Nigeria vers le Togo et le Ghana, via le Bénin.



**Figure 1 Système productif régional intégré : l'élevage, un des premiers produits d'intégration de la région**



Source : PRIDEC, 2017, Document principal : composantes nationales et régionale

**Le paradoxe du pastoralisme mobile.** Ce paradoxe de la perception du pastoralisme se retrouve aussi fortement sur le terrain dans les opinions des acteurs.

Les différents acteurs des territoires sont bien unanimes sur les apports de la transhumance tant au plan économique, social et dans une moindre mesure au plan environnemental : le développement des économies locales à travers la création des emplois, la perception des taxes, l'animation des marchés locaux, la disponibilité de produits animaux à moindre coût, la facilité d'accès aux animaux de trait et d'embouche et les événements sociaux, l'intégration sociale, le maintien des équilibres écologiques, etc.

L'unanimité se dégage également sur le fait que le pastoralisme, en dépit des défis multiformes, est le système d'élevage le plus adapté dans le contexte agro-écologique des pays sahéliens, même si sur les tendances prévisionnelles d'avenir à court, moyen et long terme, les perceptions sont très controversées. Sur ce dernier point, en dépit de l'optimisme affiché par certains acteurs, aucune certitude ne se dégage véritablement pour prédire un avenir quelconque de la transhumance.

Par contre, la perception de certains acteurs cache mal leur hostilité au mode d'élevage transhumant qui selon eux est source de tous les dangers pour la cohésion sociale (insécurité, conflits communautaires, destruction de l'environnement, etc.). « Pour cette catégorie d'acteurs, le pastoralisme est un système arriéré, « obsolète » et dépassé et doit être totalement réformé. Au nombre de ces acteurs on retrouve au premier rang de nombreuses organisations d'agriculteurs, les structures en charge de la protection et de la gestion des aires protégées et de l'environnement ainsi que les exploitants des ressources fauniques (organisations de chasseurs), certains acteurs des services étatiques en charge de l'agriculture et de l'environnement. Cette perception est également entretenue par certaines chefferies coutumières, généralement proches des agriculteurs ». (CILSS/ZOOFOR, 2020).

### **Synthèse de la perception des acteurs sur le pastoralisme et la transhumance dans les zones d'intervention ciblées par le PEPISAO.**

*La plupart des acteurs interviewés (53,3%) s'accordent pour reconnaître les avantages de la transhumance au triple plan économique, environnemental et social. Néanmoins, près de la moitié des acteurs institutionnels ont une perception négative (20,0%) ou mitigée (26,7%), fondée surtout sur les conflits agriculteurs-éleveurs, quelquefois communautaires et violents, l'insécurité liée à la transhumance transfrontalière et dégradation de l'environnement. (CILSS/ZOOFOR, 2020)*

### **Rappel des objectifs de l'étude**

**L'objectif général de l'étude était de construire un cadre d'analyse permettant de mieux mesurer les effets et retombées (positifs et négatifs) des systèmes d'élevage mobiles** (pastoral et agropastoral) sur l'environnement, l'espace et les terroirs, l'économie et la société (liens sociaux et intercommunautaires, intégration des peuples), la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Ce faisant cette étude devait également :

- **Fournir une première évaluation globale de ces impacts,**
- **Analyser les mutations/ transformations en cours dans les systèmes d'élevage pastoral et agropastoral**
- **Examiner la manière dont ces mutations contribuent à densifier l'économie des territoires** à travers l'émergence de nouvelles chaînes de valeur, l'introduction d'innovations technologiques, etc.

Enfin, sur la base de l'identification des impacts actuels et des principaux facteurs de changement, l'étude visait à **mettre en lumière les perspectives à long terme des systèmes d'élevage mobiles et à formuler des recommandations.** Ces analyses seront placées dans le contexte général du secteur de l'élevage en Afrique de l'Ouest.

Compte tenu du déficit d'informations disponibles d'une part, et des ressources réduites mobilisables dans le cadre de cette étude, d'autre part, **il ne s'agissait pas de réaliser un bilan exhaustif, mais de construire un cadre d'analyse et de le renseigner ou l'illustrer à travers une revue ambitieuse de la littérature et la réalisation de deux études de cas** sur des espaces transfrontaliers représentatifs, dans des zones d'accueil et de transit.

### **Résultats attendus**

Au regard de ces objectifs poursuivis, quatre résultats étaient attendus de l'étude :

**R1. Un cadre d'analyse pertinent est disponible** permettant de saisir la multiplicité des impacts des élevages mobiles, les principales évolutions qui vont influencer ces impacts, et les perspectives de développement des systèmes d'élevage mobiles et leurs impacts à l'horizon 2040 ;

**R2 : Ce cadre conceptuel est mis en perspective de l'espace régional Afrique de l'Ouest dans son ensemble,** pour apporter une première ébauche d'évaluation globale et identifier les gaps d'information qu'il convient de combler pour affiner l'appréciation et la connaissance des impacts ;

**R3 : Ce cadre conceptuel est appliqué sur deux territoires transfrontaliers, représentatifs des flux de transhumances et des flux commerciaux** et permet d'évaluer la diversité des impacts sur des territoires déterminés et de documenter les stratégies d'adaptation des systèmes d'élevage mobile qui renseignent les mutations et les transformations en cours et permettent de nourrir la réflexion sur les trajectoires et le devenir de ces systèmes ;

**R4. Une synthèse des résultats 2 et 3 est préparée et des recommandations sont formulées en vue de limiter les impacts négatifs et maximaliser les impacts positifs.** Cette synthèse permettra d'introduire les travaux suivants notamment l'atelier régional sur les devenir des systèmes d'élevage mobile en Afrique de l'Ouest et au Sahel, permettant ainsi de (i) nourrir le dialogue pour construire une vision partagée entre les acteurs publics et socio-professionnels, et (ii) penser les politiques nationales et régionales d'anticipation et d'accompagnement à promouvoir.

### Méthodologie et déroulement de l'étude

L'étude a combiné 9 étapes faisant appel à des méthodes d'investigations complémentaires de durée et d'importance variables.

### Méthode et chronogramme

**Tableau 1 Chronogramme prévisionnel de l'étude des impacts de la transhumance**

| Étapes | Dates           | Activités / objectifs   | Lieux   |
|--------|-----------------|---|---|
| 1      | Février - Avril | Réunion de démarrage et rapport méthodologique préliminaire   | Desk  |
| 2      | Février - Mai   | Revue documentaire  | Desk  |
| 3      | Mars            | Elaboration des trames d'entretiens   | Desk  |
| 4      | Mars - Mai      | Missions par les experts régionaux dans les capitales des pays côtiers (entretiens institutionnels et recueil de données)   | Cotonou<br>Abidjan                                      |
| 5      | Mai             | Enquêtes dans des zones frontalières et des zones d'accueil (deux espaces frontaliers et deux zones d'accueil dans les pays côtiers à identifier avec les parties prenantes suite à l'étape 4)<br>Travail par les experts régionaux | Bénin-Niger<br>Côte d'Ivoire* -<br>Mali/Burkina<br>Faso |
| 6      | Mai - Juin      | Traitements des entretiens, rapport de synthèse et note aux décideurs   | Desk  |
| 7      | Juin - Juillet  | Livraison des rapports finaux   | Desk  |
| 8      | Juillet         | Traductions en Anglais  | Desk  |
| 9      | Sept-<br>Nov.   | Atelier de mise en débat des résultats de l'étude**   |   |

\* Initialement, il était envisagé de travailler sur la Guinée et l'espace transfrontalier avec le Mali, mais au vu du calendrier électoral en Guinée, le choix s'est ensuite orienté vers la Côte d'Ivoire.

\*\* Cette programmation a été définie en février et mars 2020 avant que les conséquences de l'épidémie de COVID 19 ne soient connues. L'étape 4 a alors dû être adaptée suite aux mesures de fermeture des frontières. Au Bénin, cette phase a été organisée par une série d'échanges à distance avec l'expert national qui a pu conduire l'essentiel des entretiens institutionnels et du recueil des données. La mission a été introduite préalablement par l'Assistant technique qui s'est déplacé depuis Abuja.

### Déroulement, contraintes et adaptations

Les travaux se sont déroulés respectivement entre mai et juin pour le Bénin et entre août et septembre l'année 2020 pour la Côte d'Ivoire.

Les contraintes sanitaires liées à la pandémie COVID 19 ont obligé les deux experts internationaux à travailler à distance en tandem avec les deux experts nationaux, en particulier lors des travaux de cadrage méthodologiques puis d'analyse des données recueillies, puis de relecture et observations sur les rapports provisoires et finaux. L'analyse des impacts économiques a exigé de nombreux échanges complémentaires pour consolider les données quantitatives nécessaires ainsi que les estimations liées aux hypothèses de simulations à affiner progressivement.

Les enquêtes de terrain dans les zones de transit et les zones d'accueil retenues au terme des entretiens de l'étape 4 de dialogue avec les acteurs nationaux se sont concentrées respectivement sur les espaces et localités suivantes :

**Tableau 2 Les zones d'études de terrain au Bénin et en Côte d'Ivoire**

| République du Bénin  | République de Côte d'Ivoire   |
|--|---|
| <p>Les enquêtes ont eu lieu spécifiquement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Savè (zone d'accueil dans le Département des Collines)</b></li> <li>✓ <b>Kandi &amp; Malanville (zone de transit transfrontalière dans le Département de l'Alibori).</b></li> </ul> <p>Pour des questions d'ordre institutionnel, les entretiens ont aussi concerné Dassa-Zoumè (Collines), Parakou (Borgou), Gogounou, Kandi (Alibori).</p> <p>Dans ce cadre plusieurs acteurs ont été consultés : les faïtières d'association des éleveurs, les collectivités locales (élus), des ONG et des structures d'intercommunalité, des projets/programmes, les services techniques départementaux (DDEAP, ATDA), les responsables départementaux (CDT) intervenant dans la gestion de la transhumance.</p> | <p>Le consultant s'est rendu dans les localités choisies (<b>Bouaké, Niakara, Korhogo et Ouangolodougou</b>) afin d'avoir des entretiens et consultations avec les acteurs de terrain.</p> <p>Dans ce cadre, ont été ainsi réalisés les rencontres et entretiens ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-rencontres et entretiens avec les autorités administratives (Secrétaires Généraux de Préfectures, Sous-préfets, autorités municipales et régionales) ;</li> <li>-rencontres et entretiens avec les Directions régionales et les Directions départementales des principaux Ministères concernés par la gestion de l'espace agro-pastoral ;</li> <li>-consultations avec les représentants de catégories de populations concernées (Chefs de villages, Chefs de terres, agriculteurs, éleveurs, bouviers, ONG pertinentes, leaders ou organisations des jeunes et des femmes).</li> </ul> |

## Remerciements

La mission tient à remercier particulièrement les acteurs institutionnels des Ministères de l'Elevage et les OP qui ont collaborés lors de l'étape 4, à Cotonou et Abidjan, ainsi que les acteurs des territoires des zones de transit transfrontalier et d'accueil au Bénin et en Côte d'Ivoire qui ont bien voulu se prêter aux entretiens de la phase 5.

## Organisation du rapport

A la suite de cette partie introductive, le présent rapport est organisé en quatre grandes parties correspondant aux résultats explicités dans les termes de références :

- ✓ Proposition d'un cadre d'analyse intégrant la multiplicité des impacts des élevages mobiles ;
- ✓ Analyse des impacts de l'élevage mobile et de la transhumance observés au Bénin et en Côte d'Ivoire ;
- ✓ Mise en perspective de ce cadre d'analyse à l'échelle de l'espace régional d'Afrique de l'ouest ;
- ✓ Synthèse des résultats de l'étude et recommandations.

En annexe on trouvera le rappel des termes de références, la liste des personnes rencontrées et contactées dans le cadre de l'étude, les trames d'entretiens utilisées pour les phases d'entretien au

niveau national, ainsi que celle destinée aux entretiens dans les territoires impactés par la transhumance transfrontalière.

**Photo 2 Jeunes bergers au pâturage au Bénin (Onibon, 2020)**



**Photo 3 Embarquement du bétail sahélien sur un marché au Bénin**

## 2 Proposition de cadre d'analyse intégrant la multiplicité des impacts des élevages mobiles

Cette partie veut répondre au Résultat 1 visé par l'étude. Il s'agit de **mettre au point un cadre d'analyse pertinent qui permette de saisir la multiplicité des impacts des élevages mobiles, les principales évolutions qui vont influencer ces impacts, et les perspectives de développement des systèmes d'élevage mobile et ses impacts à l'horizon 2040.**

### Champs et indicateurs d'impact, combiner quantitatif et qualitatif

D'une manière générale l'élevage contribue très directement à la réalisation de huit des dix-sept Objectifs de Développement Durable : 1, 2, 3, 5, 8, 12, 13 et 15 ci-dessous spécifiés,

Figure 2 Les différents domaines d'impact de l'élevage en lien avec les ODD



**Différentes méthodes d'évaluation des impacts des systèmes d'élevage à différents niveaux ont été développées** pendant les dernières décennies (LSIPT/FAO/CIRAD, 2020 ; Giraud et al., 2004). Les impacts des systèmes d'élevage sont souvent classés selon trois catégories principales : les impacts sociaux, les impacts environnementaux et les impacts économiques. Ces trois groupes d'impacts sont souvent analysés pour caractériser la durabilité d'un système d'élevage. On parle aussi de la durabilité sociale, environnementale et économique d'un système d'élevage (en référence au concept de développement durable).

Dans ces trois champs, différents indicateurs sont généralement choisis, qui sont considérés comme des bons (proxy) indicateurs pour les différents impacts, positifs et négatifs, qui ont été identifiés. À partir des connaissances générales des experts, vérifiées et complétées par une revue de documents pertinents pour les impacts des systèmes d'élevage mobiles en Afrique de l'Ouest, une identification des différents impacts et leurs indicateurs potentiels a été le point de départ de ce travail. Le résultat de l'identification exhaustive des impacts des systèmes d'élevages mobiles est présenté dans la figure ci-après. Ces différents impacts sont discutés en lien avec les résultats des études de cas conduites au Bénin et en Côte d'Ivoire et de la littérature pertinente dans les chapitres suivants.

Dans les premières réflexions cette étude nous avons pu tenter une cartographie régionale de la diversité des impacts positifs et négatifs qui peuvent être relevés dans les pays côtiers, comme dans les pays sahéliens.

**Figure 3 Diversité des impacts économiques, sociaux, et environnementaux de la transhumance dans les pays côtiers et les pays sahéliens**

| Impacts économiques  | Impacts sociaux |    | Impacts environnementaux  |    |   |  |   |   |
|--|-----------------|----|---|----|---|--|---|---|
|  | PC              | PS | PC  | PS |   |  |   |   |
| Accès à l'eau et aux pâturages soudanais   | -               | +  | Conflits agriculteurs éleveurs<br>Conflits pasteurs – autres usagers des ressources naturelles (pêcheurs, | -  | Prélèvement ressources fourragères zone soudanienne par troupeaux sahéliens | -  | + |   |
| Achats résidus de culture  | +               | +  | Conflits politico religieux   | -  | -   | Feux de pâturages pour valoriser herbacées pérennes  | - |   |
| Contrats de fumure et céréales   | +               | +  | Insécurité perçue, vols de bétail   | -  | -   | Transhumance des troupeaux soudanais vers zones sahéliennes                                  | + |   |
| Vente des animaux sur marchés au Sud (métiers induits et taxes de marché)                          | +               | +  | Accords sociaux anciens avec logeurs, alliances et solidarité   | +  | +   | Fertilité et entretien espaces agro-pastoraux essentiel pour agro-écologie                   | + | + |
| Fourniture des bœufs de trait pour traction animale et de reproducteurs performants pour l'élevage | +               | +  | Source de résilience de l'élevage pastoral en cas de sécheresses cf. 1984                                 | +  | +   | Ajustement et régulation de l'exploitation des ressources par mobilités Nord-Sud et Sud-Nord | + | + |
| Activité économique des marchés alimentaires et consommation                                       | +               |    | Sécurité alimentaire et nutritionnelle des consommateurs urbains  | +  | +   | Emondage ligneux fourragers ( <i>Pterocarpus erinaceus</i> , <i>Azelia africana</i> ,        | - | - |
| Ventes de lait et produits dérivés (beurre, fromage, etc.)   | +               | +  | Création d'emplois  |    |   | Compétition entre bétail et faune sauvage dans les aires protégées                           | - | - |
| Taxes liées à la transhumance  | +               |    | Renforcement position des femmes  |    |   | Emission de gaz à effet de serre   |   |   |
| Approvisionnement marchés de consommation en viande  | +               |    |   |    |   | Gestion biodiversité   |   |   |
| Développement du marché des intrants et aliments bétail  | +               | +  |   |    |   |  |   |   |

PC=Pays Côtiers, PS=Pays Sahéliens

Cependant, pour la suite de cette étude un nouveau cadre d'analyse a été privilégié pour l'identification des impacts principaux. Ainsi, les impacts ne sont pas simplement classifiés comme positifs, neutres ou négatifs, pour les pays côtiers et les pays sahéliens, parce que les impacts sont de natures très complexes et diverses pour les différents groupes et acteurs dans les pays.

### Les principaux types d'impacts économiques des systèmes d'élevages mobiles

Les impacts économiques des systèmes d'élevage mobiles font une certaine unanimité si on en juge par les chiffres de contribution de l'élevage pastoral aux ressources des États, des collectivités et des personnes.

- **Contributions directes ou indirectes au PIB, richesse des États.** Au sein de l'espace régional sahélien intégrant le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et les huit

États du nord du Nigéria, l'élevage représenterait 40 % du PIB agricole et 15 % du PIB total. Les produits de l'élevage constituent, en fonction de ces pays, le second ou le troisième poste d'exportation (Hiernaux et al. 2018).

- **Contributions fiscales aux collectivités locales et à l'Etat.** Les marchés à bétail des zones d'accueil de la transhumance dans les pays côtiers s'animent de manière significative lors de la présence des éleveurs transhumants. Pour les collectivités qui disposent d'un marché à bétail, il s'agit d'une principale source de recettes fiscales, qui peuvent dépasser 10 millions de FCFA par mois (11 à 15 millions au Nigeria par exemple Mai Adua (CILSS-Zoofor, 2020).
- **Contribution essentielle aux revenus et à la réduction de la pauvreté des ménages agropastoraux et des populations des territoires de transit et d'accueil de la transhumance.** On estime que l'élevage constitue l'activité économique principale pour au moins 50 millions de personnes (sur un total de 137 millions de Sahéliens), l'élevage est pratiqué par près de 80 % des familles rurales.
- **Contribution à l'égalité des revenus.** Cet indicateur du modèle de simulation repose sur le coefficient de Gini, ou indice de Gini, mesure statistique permettant de rendre compte de la répartition d'une variable au sein d'une population. Les travaux récents réalisés dans le cadre du PRAPS montrent ainsi que les revenus globaux des pasteurs et agropasteurs présentent des disparités très fortes (PRAPS-CILSS, 2019). Les écart-types sont partout supérieurs aux moyennes des revenus monétaires et globaux laissant ainsi présager leur distribution inégale dans la zone d'intervention du PRAPS. L'indice de Gini serait de l'ordre de 0,64 pour les revenus globaux alors que cet indice est de 0,68 pour les revenus monétaires. Cet indice de Gini apparaît particulièrement élevé (>0,5) et témoigne de fortes inégalités de revenus entre différents sites pastoraux et groupes d'éleveurs.

### ***Les principaux types d'impacts sociaux des systèmes d'élevages mobiles***

**Dans le champ des impacts sociaux des systèmes d'élevage** plusieurs types d'impacts sont généralement mis en exergue :

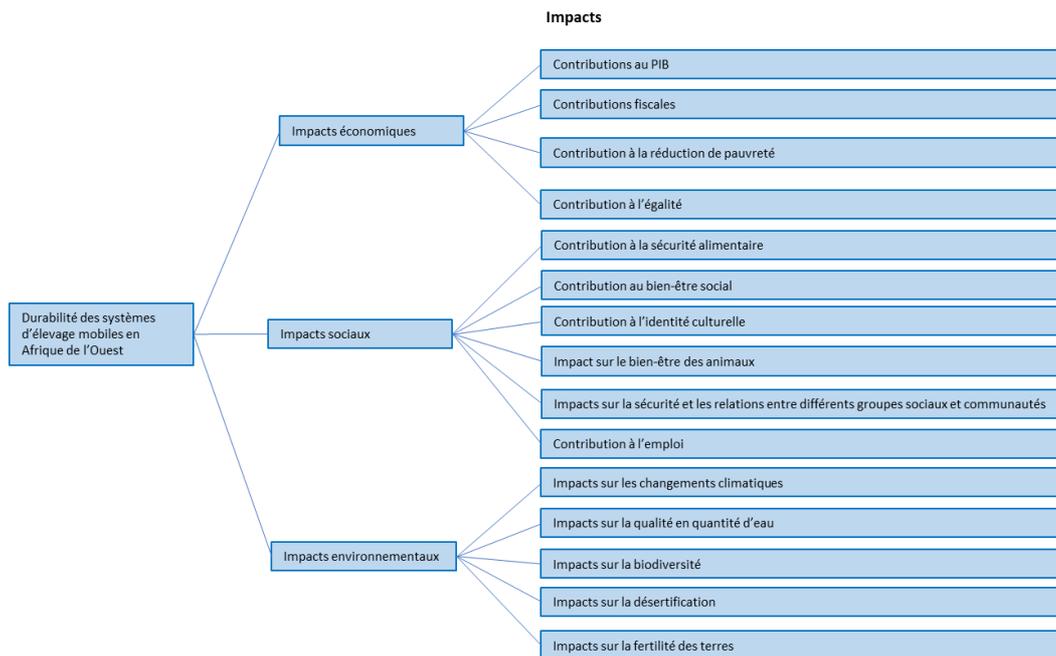
- En général **les tensions sociales fortes générées par les conflits** font souvent la une des médias, et **la montée de l'insécurité dans plusieurs espaces transfrontaliers** fréquentés par la transhumance.
- D'autres types d'impacts sociaux sont moins médiatisés mais sont pourtant également à prendre en compte car de nature sociétale. Il s'agit notamment de **la contribution au bien-être social des communautés organisées pour gérer la mobilité, la reproduction des valeurs culturelles des sociétés pastorales.**
- Dans ce champ la **contribution à la sécurité alimentaire des ménages pastoraux et la contribution à l'emploi direct pour les familles notamment les jeunes pasteurs et à l'emploi indirect généré notamment tout au long de la filière bétail/viande** constituent des impacts sociaux-économiques fondamentaux.
- Enfin, **la question du bien-être animal** ne peut pas être écartée même si elle est peu mise en avant en Afrique de l'Ouest, il s'agit d'une préoccupation sociétale croissante au plan international à prendre en compte dans l'analyse des impacts de l'élevage. La réglementation de plusieurs pays a profondément évolué avec la prise de conscience croissante de l'Homme de devoir éviter toute souffrance « inutile » et de rechercher des conditions de vie optimale pour les animaux. Les sources du droit pour la protection des animaux se déclinent au niveau international dans les codes sanitaires pour les animaux terrestres et aquatiques de l'OIE.

### ***Les principaux types d'impacts environnementaux des systèmes d'élevages mobiles***

**Dans le champ des impacts environnementaux des systèmes d'élevage cinq grands types d'impacts sont souvent mentionnés et méritent d'être analysés** en croisant la perception des acteurs et les connaissances la plupart du temps récentes de la recherche.

- **Le premier type d'impact est celui de l'élevage mobile sur le changement climatique**, en lien avec les émissions de gaz à effets de serre. Ce type d'impact a été fortement stigmatisé par les travaux de la FAO mettant en évidence des émissions de gaz à effets de serre importants par les herbivores alimentés à base de fourrages grossiers et donc sur les parcours (Steinfeld et al., 2006). Plus récemment les travaux de la recherche font part en définitive d'un bilan neutre voire légèrement négatif de ce mode d'exploitation des ressources ramené au territoire mis en valeur (Assouma et al., 2017, 2018 ; Hiernaux et al. ; 2020).
- **L'impacts de l'élevage sur la biodiversité** est un élément assez controversé suivant les contextes. En Afrique de l'ouest du fait de la pression agricole sur les terres, dans bon nombre de pays les pasteurs utilisent illégalement les ressources fourragères des aires protégées, ces pratiques jouent en défaveur de la biodiversité. A l'inverse la FAO et l'IUCN (Davies et al. 2020) considèrent que dans de nombreux pays les systèmes pastoraux protègent à la fois les habitats et la connectivité entre les habitats qui permet à la biodiversité des habitats de prospérer.
- Des impacts sont également mentionnés en ce qui concernent la **désertification dans les zones sahéniennes et de dégradation des ressources naturelles** dans les zones soudaniennes. Ici également le discours dominant met généralement avant le risque de surpâturage par le bétail des troupeaux extensifs. Les mesures faites par les chercheurs sur longue période montrent que l'impact de la pâture est limité puisque ce sont seulement 30% de la biomasse herbacée qui est exportée par la pâture, 70% étant réintégrés au sol par le piétinement, les urines et les fèces (Hiernaux et al. ; 2019). La mobilité permet une pression instantanée forte sur la ressource, beaucoup moins dégradante qu'un pâturage continu de troupeaux sédentaires (Niamir-Fuller, 1999).
- **L'impact sur la qualité de l'eau et la quantité d'eau est aussi un des impacts à analyser**, principalement au plan de la qualité de l'eau quand il s'agit de points d'eau de surfaces qui sont souillés par le piétinement des animaux au cours de l'abreuvement. Pour ce qui est de la quantité prélevée elle permet une régulation de l'accès aux pâturages par les points d'eau en saison sèche.
- **L'impact des systèmes d'élevages mobiles sur la fertilité des sols** constitue un domaine d'impact important. Non seulement la part de la végétation prélevée par la pâture du bétail pour s'alimenter demeure modeste, mais le bétail contribue aussi à entretenir la fertilité des sols. Les excréments des animaux recyclent près de la moitié de la masse des fourrages ingérés sous une forme très rapidement décomposable ou assimilable pour les plantes. En accélérant ainsi le recyclage organique, l'élevage active toute une chaîne biologique dans les sols, jouant un rôle déterminant dans la fertilité des sols tropicaux, pauvres en matière organique, carencés en azote et en phosphore, et souvent acides (Hiernaux et al., 2018).

**Figure 4 Identification des différents impacts des systèmes d'élevage mobiles**



Certains impacts peuvent se répartir en différentes catégories, surtout l'apport de matière organique, la contribution à la sécurité alimentaire, et le respect du bien-être animal.

### Analyses quantifiées des secteurs élevages

#### **Sélection et adaptation des outils pour analyser les systèmes d'élevage mobiles**

L'objectif de beaucoup d'analyses d'impacts des systèmes d'élevage est de quantifier ces impacts, afin de produire des informations objectives pour les décideurs. Pour la quantification des impacts, les auteurs ont identifié la boîte à outils LSIPT (Livestock Sector Investment and Policy Toolkit) qui a été développée à l'origine par le CIRAD avec un premier financement de l'AFD, et qui à partir de 2014 a pu bénéficier d'un partenariat entre le CIRAD, la FAO et l'ILRI. Les différents outils du toolkit sont développés pour des analyses aux différents niveaux (y compris le troupeau, les chaînes de valeurs, et le niveau national). Au niveau national, les outils permettent des analyses pour le secteur élevage dans son ensemble. Même cette étude se concentrera plus étroitement sur les systèmes d'élevage mobiles, les prochains outils LSIPT au niveau national ont été considérés pertinents /

- Contribution du secteur de l'élevage à l'économie nationale (M4-SM1: A1/A2 & M4-SM2: A2)
- Contribution indirecte du secteur de l'élevage à l'économie nationale (M4-SM1-A2)
- Contribution du secteur de l'élevage à la réduction de la pauvreté et des inégalités des ménages (M4-SM1-A4)
- Outil pour caractériser les filières et analyser leurs performances financières (M3-SM2-A1-A2)

Cela permet d'analyser les impacts des systèmes d'élevage mobiles dans le cadre plus global du secteur de l'élevage. Cela augmente la faisabilité et l'utilité de ces outils au niveau national en Afrique de l'Ouest. Mais cela a demandé aussi un paramétrage et une collecte de données plus large qu'initialement prévue. En fin les outils ont dû être adaptés afin de pouvoir capturer et isoler les contributions des systèmes d'élevages mobiles, et en particulière ceux qui dépendent des mouvements transfrontaliers.

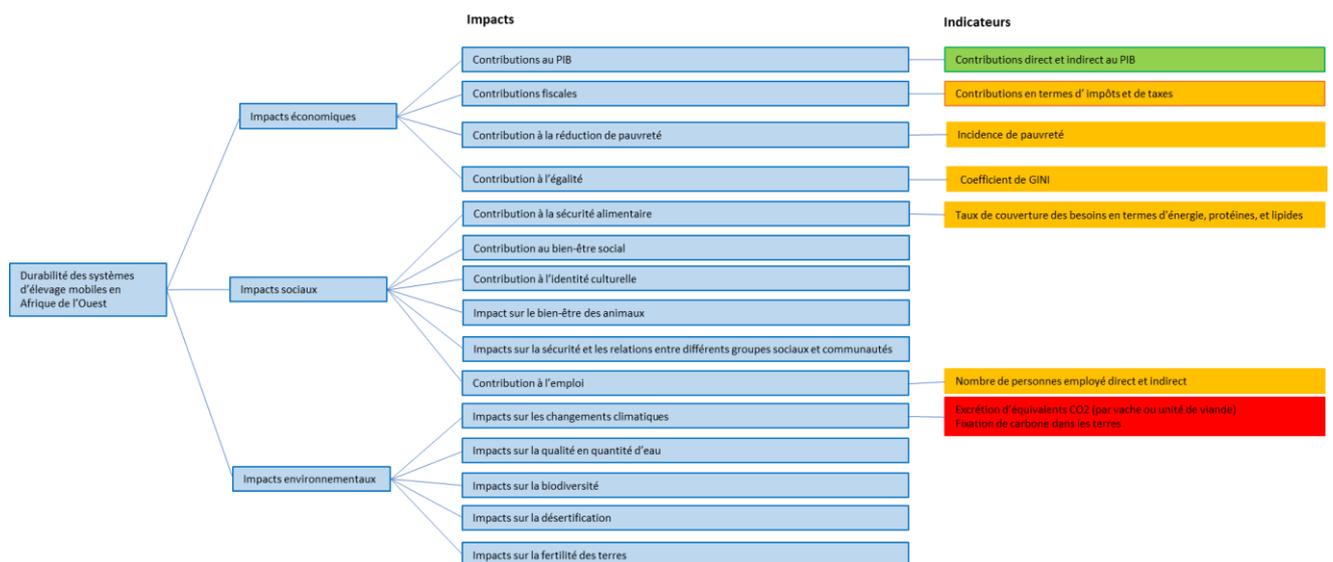
Les outils LSIPT disponibles au début de l'étude étaient sous la forme de fichiers Excel séparés. Ces fichiers séparés permettent l'importation automatisée de données des autres fichiers. Mais vu les adaptations effectuées, des doutes sont apparus sur la fonctionnalité de cette importation. Il était aussi plus efficace de combiner les outils pertinents dans un seul fichier. Les changements de paramètres produisent directement des résultats adaptés, sans avoir besoin de refaire des procédures d'importation. Tout au long de toutes ces adaptations, les outils ont été ajustés en prenant soin de conserver un maximum de cohérence avec les outils originaux.

Récemment cette boîte à outils a été utilisée dans le cadre de la formulation de la deuxième phase du PRAPS comme outils d'analyse au niveau national et régional, géré par le CILSS avec le soutien de la FAO et potentiellement des autres membres du consortium. Le consortium avait préalablement planifié de convertir les fichiers Excel vers un interface web afin de faciliter l'utilisation des outils.

Comme mentionné plus haut, les outils LSIPT permettent des analyses sur différents niveaux, et sur différents aspects, quantitatif et qualitatif. Les outils qui ont été sélectionnés pour cette étude, et qui sont proposés pour des analyses au niveau national (et régional), sont résumés ci-dessus. Ces outils couvrent surtout des impacts économiques et sociaux, mais avec la base d'effectifs des différents animaux dans les différents systèmes, il est alors possible de quantifier aussi les impacts environnementaux. Les outils LSIPT pour des analyses qualitatives sont relativement peu développés et ne sont pas utilisés pour cette étude.

Considérant les indicateurs quantifiables des outils LSIPT adaptés à l'étude, des indicateurs ont été identifiés pour les principaux impacts économiques, sociaux et environnementaux (figure suivante).

**Figure 5 Identification des indicateurs des impacts des systèmes d'élevage mobiles**



On peut noter qu'il pourrait être pertinent de scinder en deux le cinquième impact social ci-dessus en distinguant plus nettement l'impact sur la sécurité (causes et occurrence de conflits violents) de celui de l'intensité de la sociabilité (nombre et niveau de mise en œuvre des conventions entre communautés d'éleveurs et d'agriculteurs).

Même si les indicateurs sont inclus dans les outils LSIPT intégrés dans un fichier Excel pour cette étude, la possibilité d'obtenir des résultats pour ces indicateurs dépend de la disponibilité des données et/ou d'estimations pour le paramétrage. Pour cette première application des outils adaptés au Bénin et au niveau régional de l'Afrique de l'Ouest (y compris la Mauritanie et le Tchad), il n'était possible de renseigner qu'un indicateur : la contribution au PIB, qui a été marqué en vert.

Les autres indicateurs qui font parties des outils LSIPT étaient adaptés à cette étude. Cependant ils n'ont pu être renseignés faute de données et/ou d'estimations. Ils figurent en orange. Les indicateurs qui ne sont actuellement pas inclus dans les outils LSIPT, sont inscrits en rouge.

Pour certains impacts il n'était pas possible d'identifier des indicateurs quantitatifs utilisables. Pour les impacts correspondants, mais aussi pour les impacts quantifiables, l'analyse qualitative est essentielle, afin de mettre les chiffres dans les bonnes perspectives et, également, de prendre en compte les limites de certains indicateurs et la fiabilité des données utilisées.

### **Identification et quantification des systèmes d'élevage en Afrique de l'Ouest**

La base des outils LSIPT pour les analyses quantifiées au niveau national procède par une subdivision des effectifs des différents types d'animaux, entre différents systèmes d'élevage. Ces outils LSIPT font référence à la typologie internationale utilisée par la FAO, typologie des systèmes d'élevage qui est cartographiée à l'échelle mondiale<sup>2</sup> (Robinson et al, 2011). L'outil permet de remplacer la typologie internationale par une typologie plus spécifique dans les outils LSIPT, mais les auteurs avaient considéré qu'idéalement il y aurait une cohérence du cadre d'analyse proposé avec la typologie internationale. Mais au vu du contexte particulier de la présente étude centrée sur les systèmes d'élevage mobiles à cheval entre zones sahéniennes et zones soudaniennes, il était préférable d'intégrer les typologies utilisées par les gouvernements des pays ouest africains. A partir des expériences de l'équipe d'experts, une première typologie des systèmes d'élevage en Afrique de l'Ouest a été définie, comme présenté dans le tableau en dessous.

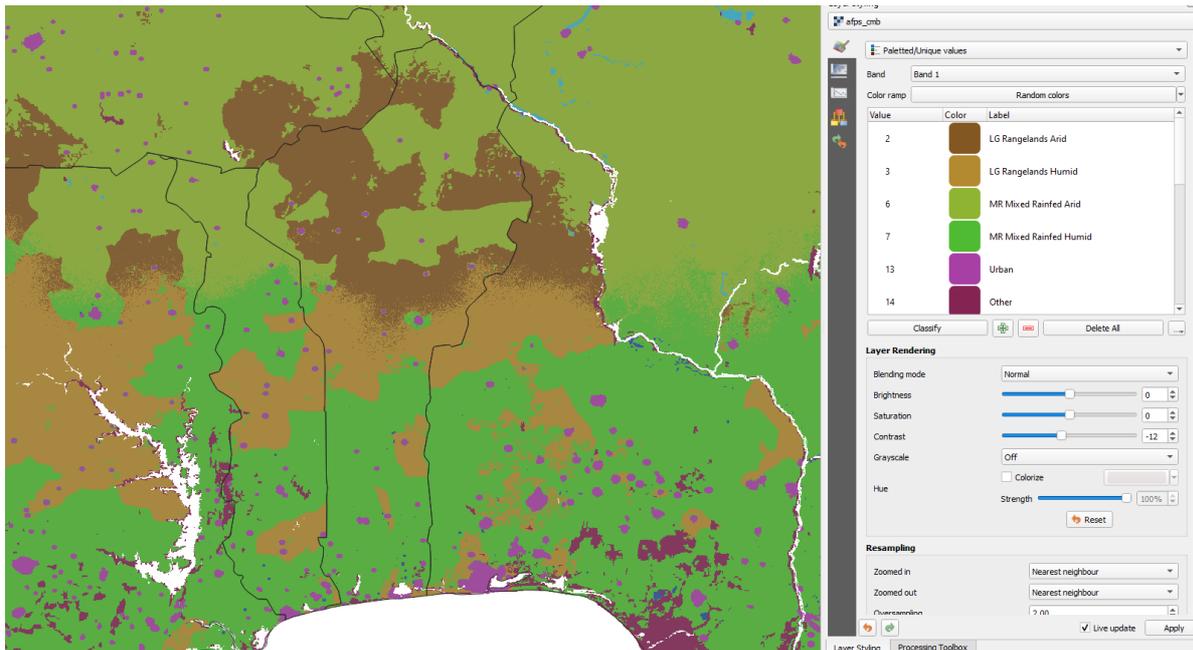
**Tableau 3 Typologie des systèmes d'élevage (ruminants) en Afrique de l'Ouest**

| <b>Principaux types de systèmes d'élevage en Afrique de l'Ouest</b>  |
|--|
| Système pastoral sahélien transhumant de grande amplitude dans les pays côtiers  |
| Système agro-pastoral céréalier et troupeau transhumant en zone sahélienne   |
| Système agricole associant agriculture, traction animale et troupeau bovin pratiquant une transhumance de faible amplitude |
| Système agricole associant agriculture élevage avec culture attelée (achat de bœufs de trait aux transhumants)             |
| Système élevage sédentaire type ranch ou ferme locale (Ranch d'Etat et ranch privé), embouche                              |

Cette typologie a été mise en cohérence avec la typologie internationale. Par ailleurs, la typologie principalement utilisée au Bénin, a été prise en compte pour le cas au Bénin. En faisant cet exercice, les auteurs de ce rapport, ont également pu rapprocher la cartographie des systèmes d'élevage du Bénin et de l'Afrique de l'Ouest, de la cartographie mondiale des systèmes de l'élevage de la FAO.

<sup>2</sup> <http://www.fao.org/geonetwork/srv/en/metadata.show?id=38193&currTab=simple>

### Carte 2 Carte des systèmes d'élevage au Bénin



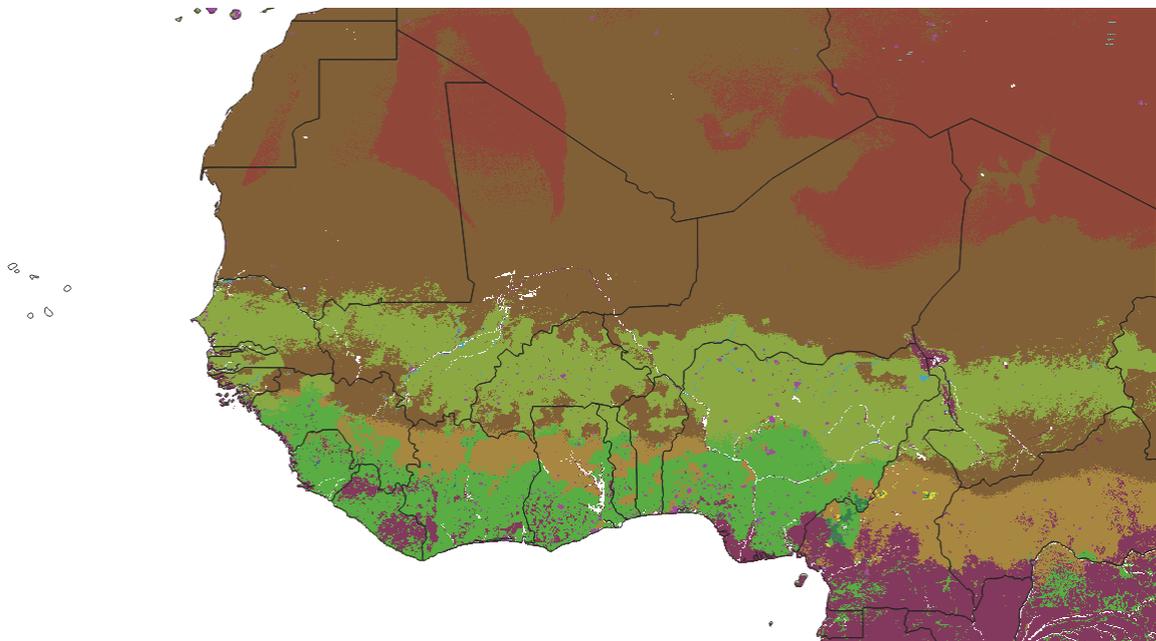
Source: Adapté en QGIS à base des données SIG d'Afrique de 'Global Livestock Production Systems v.5 2011' du FAO,

(<http://www.fao.org/geonetwork/srv/en/metadata.show?id=38040&currTab=distribution>) et

version 0.3 du fichier SIG des frontières du monde de 'Thematic Mapping'

([https://thematicmapping.org/downloads/world\\_borders.php](https://thematicmapping.org/downloads/world_borders.php))

### Carte 3 Carte des systèmes d'élevage de l'Afrique de l'Ouest



Source: Adapté en QGIS base à une carte SIG d'Afrique de 'Global Livestock Production Systems v.5 2011' de la FAO,

(<http://www.fao.org/geonetwork/srv/en/metadata.show?id=38040&currTab=distribution>) et

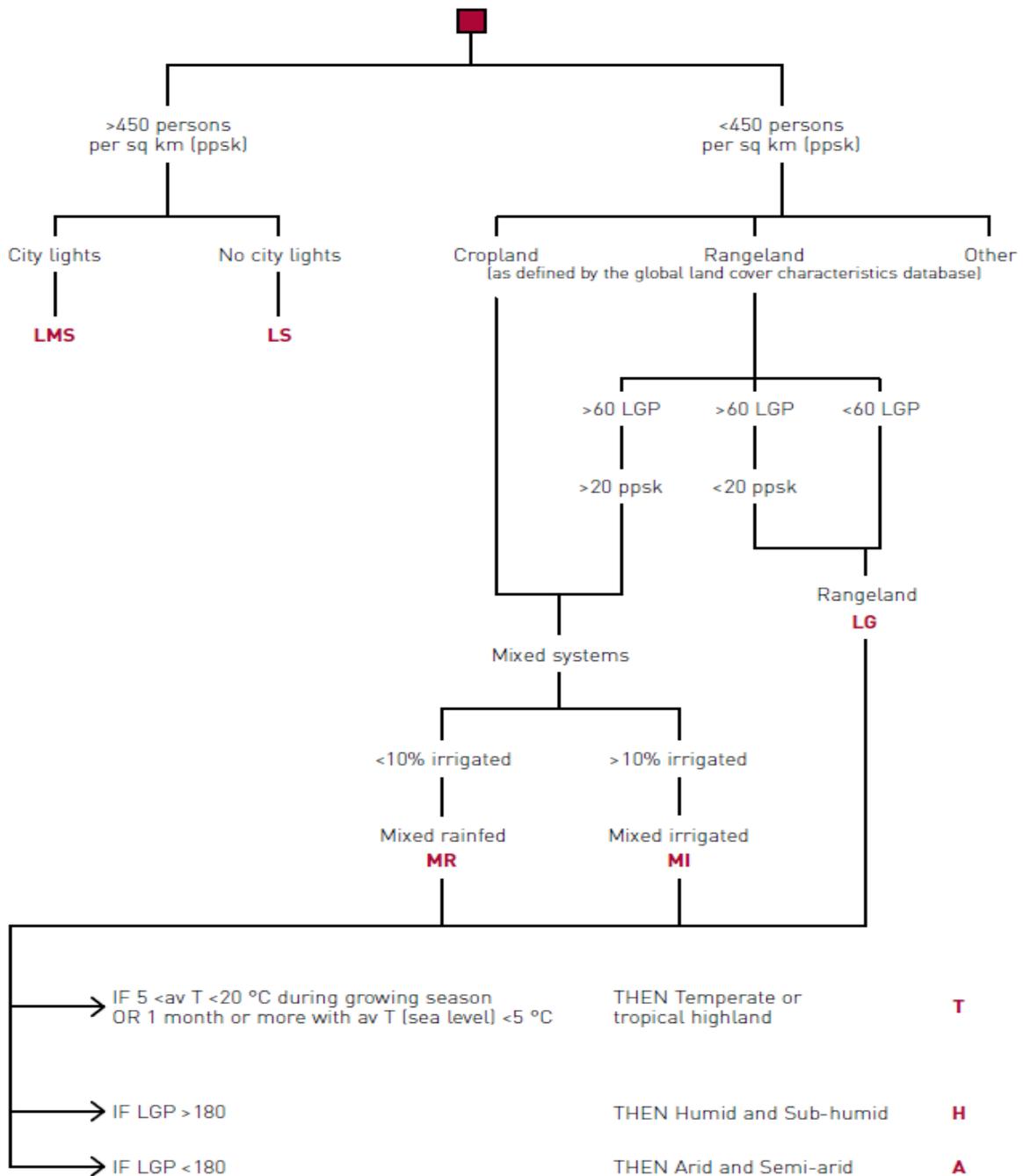
version 0.3 du fichier SIG des frontières du monde de 'Thematic Mapping'

([https://thematicmapping.org/downloads/world\\_borders.php](https://thematicmapping.org/downloads/world_borders.php))

Il apparaît en fait une contradiction inhérente à cette cartographie des systèmes d'élevage, qui contient aussi des systèmes d'élevage mobiles, si chaque point de la carte ne peut correspondre qu'à un système. Par leur nature, les systèmes d'élevage mobiles se trouvent une partie du temps aussi dans des espaces où se trouvent les systèmes d'élevage sédentaires classifiés sur la carte. La classification d'un espace donné comme système sédentaire (mixte pluviouré/Mixed Rainfed/MR et mixte irrigué/Mixed Irrigated/MI) ou comme système à l'herbe (LG) dépend surtout sur les cartes de télédétection de l'usage des terres. Les cartes SIG qualifient ensuite la durée de la période de croissance permettant de distinguer les zones arides/très arides (A) ou humide/sub-humide (H), alors que d'autres cartes SIG présentent les températures pour identifier les zones tempérée (T). La figure suivante montre ainsi comment un espace est classifié pour la cartographie globale des systèmes d'élevages par Robinson et al. (2011).

| <b>Main types of livestock systems in West Africa</b>   |
|---|
| Sahelian pastoral system practicing a big amplitude transhumance in coastal countries                                   |
| Cereal agro-pastoral system and transhumant herd in the Sahel zone  |
| Farming system combining agriculture, animal traction and cattle herd practising a low amplitude transhumance           |
| Farming system associating livestock farming with animal-drawn cultivation (purchase of draught oxen from transhumants) |
| Sedentary ranch or local farm system (state ranch and private ranch), fattening   |

**Figure 6 Decision tree for mapping of livestock production systems used for Version 5 (2011) of the mapped global livestock production systems**



Source : Robinson et al, 2011 (Adapté de Thornton et al., 2002)

Dans ce cadre nous considérons que les zones indiquées comme systèmes à l'herbe en Afrique de l'Ouest (LGA et LGH) plutôt comme zones de pâturages qui sont utilisés par ces systèmes, tandis que ces systèmes utilisent aussi d'autres zones classifiées comme système mixte pluvial (MR). La difficulté pour la modélisation avec les outils LSIPT est que les zones de pâturage humides et arides (LGA et LGH) sud de la zone classifiée comme MRA (coïncidant pour beaucoup avec la bande sahélienne), sont difficiles à distinguer sur le terrain. Pour cette raison ces deux systèmes, sud de la bande sahélienne avec leurs centres de gravité dans ces zones, sont considérés comme un système

que nous appelons LGA/H. Cependant, ces zones sont aussi fréquemment utilisées par les troupeaux du système LGA avec leur centre de gravité nord de la bande sahélienne. Le tableau suivant tente de préciser la cohérence entre les systèmes des différentes typologies.

**Tableau 4 Typologies des systèmes d'élevage en Afrique de l'Ouest et correspondance avec la situation au Bénin**

| Typologie des systèmes d'élevage internationale (classification Seré et Steinfeld <sup>3</sup> ) utilisé dans les outils LSIPT et dans les cartes SIG des systèmes d'élevage au-dessus | Typologie retenue pour l'étude  | Typologie utilisée au Bénin   |
|--|---|---|
| LGA - Système à l'herbe-aride (centre de gravité nord de la zone MRA - Système mixte pluvial - aride)  | Système pastoral sahélien transhumant de grande amplitude dans les pays côtiers   | <b>Système d'élevage transhumant transfrontalier</b> basé sur la transhumance à grande amplitude : (+ 300km) pratiqué par des pasteurs ou éleveurs étrangers mobiles (Troupeaux en provenance du Niger et du Burkina Faso, Nigeria pendant la sécheresse) |
| LGA/H - Systèmes à l'herbe -humide et aride (centre de gravité sud de la zone MRA - Système mixte pluvial - aride)   | Système agro-pastoral céréalier et troupeau transhumant en zone sahélienne  | <b>Système d'élevage transhumant</b> (pasteurs mobiles nationaux) à grande amplitude : 100-300km (Éleveurs originaires du Nigeria, Niger mais basés au Bénin)   |
|  | Système agricole associant agriculture traction animale et troupeau bovin pratiquant une transhumance de faible amplitude | <b>Système agropastoral</b> (transhumant) ou <b>semi-sédentaire</b> (Système le plus important au Bénin)  |
| MRA - Système mixte pluvial - aride  | Système agricole associant agriculture élevage avec culture attelée (achat de bœufs de trait aux transhumants)            | <b>Système agro-élevage</b> avec traction animale ( <b>sédentaire</b> )   |
| MRH - Système mixte pluvial - humide   |   | <b>Système agro-élevage</b> sans traction animale ( <b>sédentaire</b> )   |
| OF - Système embouche  | Système élevage sédentaire type ranch ou ferme locale (Ranch d'état et ranch privés), embouche                            | <b>Entreprises agricoles d'élevage</b>  |
| OM - Système laitier péri-urbain   |   |   |

Source : PEPISAO. Rapport Bénin. Expert régional, P. Onibon, 2020.

Une autre particularité que ce tableau montre également est que nous divisons la catégorie combinée de systèmes pastoraux sud de la bande sahélienne à nouveau en deux. Au moins au Bénin et en Côte d'Ivoire, cette sous-division ne coïncide pas avec la délimitation entre les zones LGA et LGH sur la carte. Comme décrit dans le tableau ci-dessus, ces deux sous-systèmes sont très différents, du fait de modalité d'accès au foncier très différents pour des agriculteurs éleveurs et des agro-pasteurs pour lesquels la sécurisation du foncier est loin d'être garantie. Ces deux sous-

<sup>3</sup> FAO, 1996 selon Robinson et al. 2011

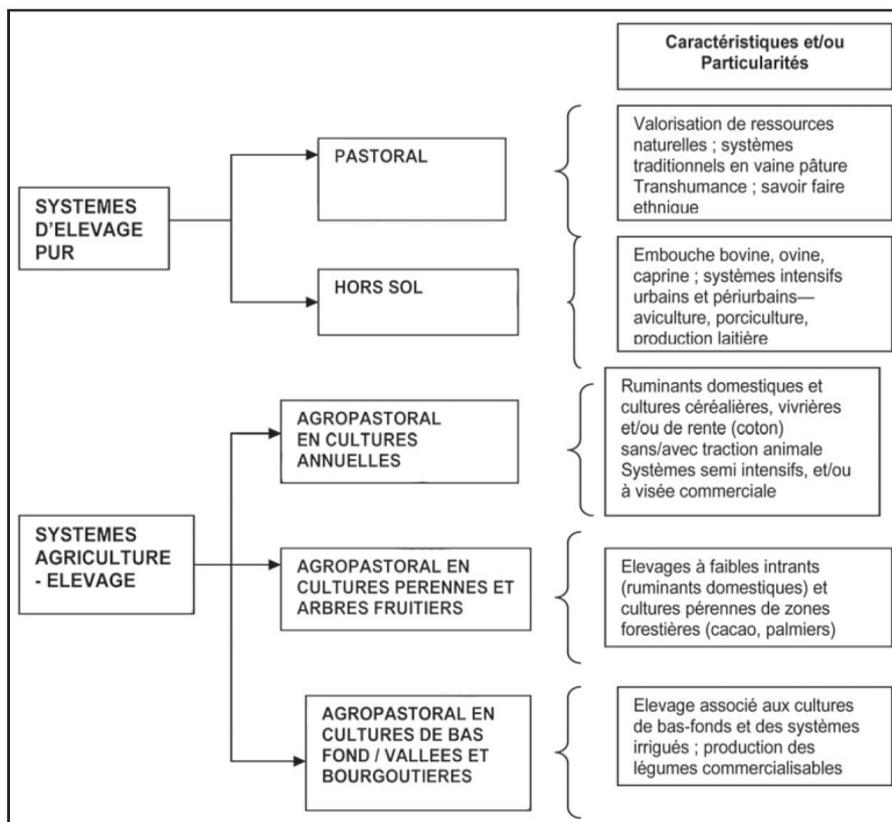
systèmes sont distingués en ajoutant, soit Grande Amplitude (GA) pour le sous-système qui pratique une transhumance de grande amplitude, soit Petite Amplitude (PA) pour le sous-système qui pratique une transhumance de petite amplitude.

Concernant la correspondance entre le système MRA avec le système mixte intégrant la culture attelée, et la correspondance entre le système MRH et le système mixte sans culture attelée, il est important de préciser que cette correspondance n'est pas parfaite. Cela veut dire que la frontière les systèmes MRA et MRH est surtout une frontière liée aux conditions de précipitation, tandis que la frontière entre la culture attelée et la culture non-attelée est plus complexe, liée y compris à des facteurs sociaux.

Afin de pouvoir isoler les contributions des systèmes pastoraux transfrontaliers, ces systèmes et sous-systèmes (sauf le système transhumant de petite amplitude LGA/H-PA) ont été divisés pour la modélisation en ajoutant soit Trans- Frontalier (TF), soit Non-Trans-Frontalier (NTF).

Le rapport "Elevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'ouest - Potentialités et défis" de l'OCDE de 2008 utilise une autre typologie figurée ci-dessous. Même si l'on peut observer une certaine cohérence avec le système international de Seré et Steinfeld, cette typologie n'a pas été considérée pour cette étude.

**Figure 7 Typologie utilisée dans le rapport 'Élevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'ouest - Potentialités et défis' de l'OCDE 2008**



Source : OECD (2008) (Adapté de Fernandez-Rivera et al. 2004)

Un premier exercice de modélisation avec un logiciel SIG a été tenté dans un premier temps pour ventiler les effectifs d'animaux dans les différents systèmes, aidé par le fait que la FAO a aussi produit

des cartes SIG avec les densités des différentes espèces. Cependant, en raison de la nature mobile des systèmes d'élevage pastoraux, cette option a dû être abandonnée faute de telles précisions.

### **Première application et paramétrage des outils au Bénin, en Côte d'Ivoire, et en Afrique de l'Ouest**

Après et pendant la combinaison de différents outils LSIPT dans un fichier Excel, ces outils sont appliqués d'abord à la situation du Bénin. Après cette première application, l'analyse a été pratiquée au niveau de l'Afrique de l'Ouest (y compris la Mauritanie et le Tchad). Pour cette application au niveau régional les outils ont été adaptés à cette échelle. Enfin en parallèle l'exercice a été lancé pour la Côte d'Ivoire, mais il a été abandonné à un certain moment par manque de données et de temps.

La division des effectifs entre les différents systèmes élevage a constitué dans les trois cas une première difficulté. Même si une certaine cohérence a été trouvée entre la typologie utilisée au Bénin, et la classification internationale, les statistiques sur les effectifs ne sont généralement pas collectées ou estimées en distinguant ces différents systèmes. Cependant, en échangeant avec des parties prenantes à base d'estimations d'un rapport gouvernemental de 2014 (ANOPER, 2014), le consultant régional qui a effectué l'étude de cas au Bénin a pu faire des estimations actualisées pour ventiler des effectifs entre ces différents systèmes. Au niveau régional ces divisions ont été extrapolées pour les effectifs des ruminants dans les pays côtiers. Les effectifs bovins des pays sahéliens ont été divisés largement par une estimation qu'entre 70% et 90% (donc 80% en moyenne) des effectifs bovins de ces pays étaient dans des systèmes pastoraux (OCDE, 2008). Pour les ovins et les caprins dans les pays Sahéliens une estimation qu'entre 30% et 40% (donc 35% en moyenne) des animaux étaient dans des systèmes pastoraux a été retenue.

Après ce premier paramétrage des effectifs, les paramètres de productivité, de prix, et de coûts intermédiaires, distingués pour les différents systèmes, qui sont requis afin de pouvoir estimer la contribution au PIB, étaient également difficiles à estimer. Pour certains paramètres des sources pertinentes existent, pour d'autres des estimations ont été faites par les experts régionaux et internationaux, autant que possible en consultant des acteurs pertinents.

Afin de pouvoir couvrir les impacts de la transhumance transfrontalière, les outils ont dû être adaptés pour essayer de mieux distinguer ces flux. Dans les pays côtiers, les animaux transhumants en provenance d'autres pays ne sont pas pris en compte dans les effectifs nationaux. Ces données ont dû faire l'objet d'une estimation. Les statistiques officielles qui existent, collectées par des postes-frontières sont peu fiables. Une grande partie des traversées frontalières n'est pas enregistrée. Un facteur de correction a été intégré du fait que les troupeaux transhumants étrangers ne restent qu'une partie de l'année dans le pays. Les outils ont dû être adaptés aussi pour mieux couvrir les importations et exportations d'animaux vivants. Pour le paramétrage de ces importations et exportations au niveau régional, les données de la FAO ont dû être corrigées pour déduire les flux commerciaux entre les pays ciblés par cette étude.

Il est important de souligner qu'au vu des estimations réalisées, les résultats de cette première application des outils LSIPT restent encore indicatifs. La fiabilité des différentes données et estimations qui sont utilisées comme paramètres demeurent trop relatives. Ces résultats donnent cependant une indication de la magnitude de la contribution économique au PIB du secteur élevage global, et plus spécifiquement des systèmes d'élevage mobiles (transfrontaliers). Cette première application expérimentée montre bien comment des outils LSIPT peuvent être adaptés pour des analyses des systèmes d'élevage mobiles.

Dans le cadre relativement limité de cette étude, il n'a pas été possible de produire plus de résultats quantifiés pour les différents impacts. La contribution au PIB est importante, mais son importance

ne devrait pas être surestimée. La contribution du secteur élevage à la réduction de pauvreté et l'égalité sont des indicateurs socio-économiques qui sont également très importants. Mais pour pouvoir calculer la contribution au PIB, il est nécessaire de disposer de plusieurs paramètres de production et de marché, au niveau de la production et de la filière, données très stratégiques pour les administrations nationales.

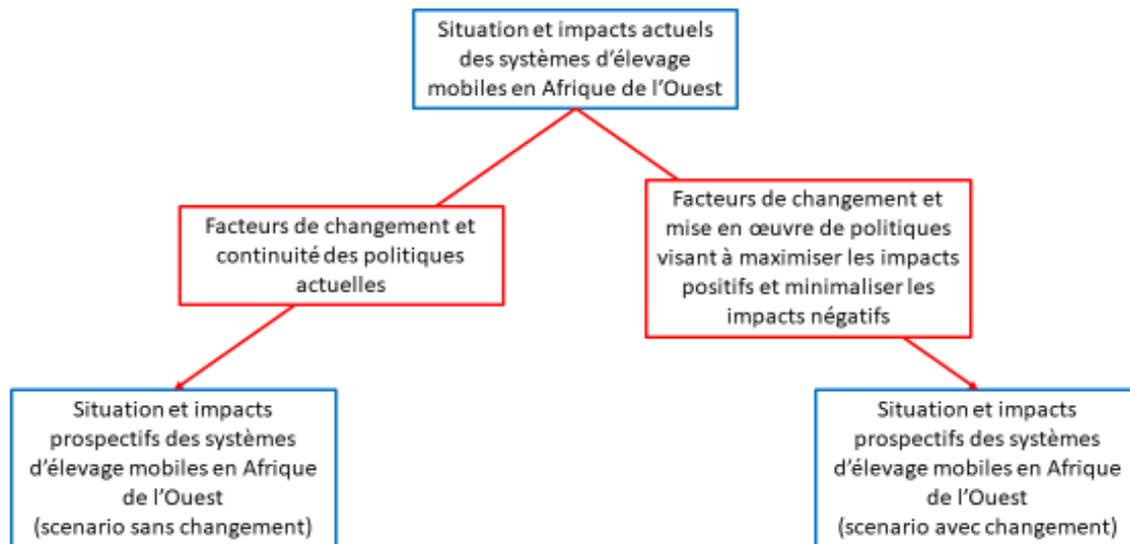
Une observation importante des outils LSIPT utilisés pour cette étude est qu'ils ne considèrent que les taux d'exploitation comme paramètres de production, et pas d'autres paramètres de production comme les taux de mortalités et les taux de mise bas. Ces paramètres sont utilisés dans un autre outil de la boîte à outils LSIPT, le modèle Dynmod. Ce dernier outil n'a pas été utilisé ici, ne produisant pas un résultat directement utilisable comme indicateur d'impact et également en l'absence de paramètres fiables et cohérents pour pouvoir produire des résultats utilisables. Enfin, la correspondance avec les autres outils LSIPT est considérée comme difficile à réaliser.

Une autre observation importante dans le calcul des contributions des différents systèmes élevage au PIB, est un risque de double comptage partiel de la valeur ajoutée qui correspond à la matière organique et l'énergie pour la traction animale. Dans les estimations ordinaires du PIB, ces contributions ne sont pas estimées séparément, mais partiellement comptabilisées dans la valeur ajoutée des produits de cultures agricoles. En effet les agriculteurs ne paient généralement pas avec de l'argent pour ces intrants. Ceci n'est donc pas déduit au titre des coûts intermédiaires. L'outil qui estime la contribution au PIB diminue le PIB global d'un pays avec la partie qui correspond avec le secteur élevage comme estimé par la même source que le PIB globale (par exemple service statistique d'un pays). Et après l'estimation de la valeur ajoutée par le secteur élevage calculé par les outils LSIPT est ajouté à la place. Cette estimation inclut la valeur ajoutée par la matière organique et énergie en termes de trait. De cette manière une partie de cette valeur ajoutée est comptabilisée deux fois : d'abord dans la valeur ajoutée par les cultures agricoles et ensuite dans la valeur ajoutée fournie par le secteur élevage. L'autre partie de la valeur ajoutée fournie par la matière organique, celle qui n'est pas appliquée sur les champs, mais directement sur les pâtures est aussi comptabilisée deux fois et n'est pas comptabilisée comme un coût intermédiaire pour les produits de l'élevage.

### **Les facteurs de changements et perspective à long terme.**

Au-delà de l'analyse des impacts des systèmes d'élevage mobiles en Afrique de l'Ouest, et du secteur l'élevage en général, ce rapport propose aussi un cadre d'analyse pour les principaux facteurs de changement et les perspectives à long terme, en lien avec les impacts actuels. La figure ci-dessous montre comment peut s'organiser le cadre global proposé.

**Figure 8 Cadre pour l'analyse des facteurs de changement et les impacts prospectifs des systèmes d'élevage mobiles**



A ce stade de l'étude, les principaux facteurs de changement identifiés sont :

- L'aggravation de la situation sécuritaire dans différents pays d'Afrique de l'Ouest, qui restreint les possibilités de mouvement des troupeaux pastoraux, et qui influence négativement les systèmes d'élevage mobiles ;
- Le changement climatique se traduirait suivant les prévisions actuelles, par une augmentation des températures au cours des mois les plus chauds de la fin de saison sèche. Ceci aurait alors assez peu d'impact sur la croissance des plantes et des cultures. Il se traduirait également par une tendance observée sur les vingt dernières années à une pluviosité en moyenne plus élevée, mais spatialement mal répartie et marquée de grandes variations interannuelles.
- Une croissance démographique continue et forte, accompagnée d'une accélération de l'urbanisation et par conséquent la poursuite de l'augmentation de la demande en protéines animales issues de la production du secteur.
- Une poursuite de l'expansion des terres cultivées et donc une diminution des pâturages disponibles pour les troupeaux mobiles et, en conséquence, des tensions continues entre pasteurs et agriculteurs autour des questions foncières.
- L'occurrence de maladies transfrontalières, notamment cette pandémie de la Covid-19 qui constitue un facteur de changement de plus. Elle s'accompagne d'une complexification des échanges transfrontaliers et de la fréquentation des marchés à bétail.
- Une gouvernance du sous-secteur de l'élevage, marquée par une faible allocation des ressources publiques domestiques et une faible attention aux préoccupations sociales et des jeunes.

Cette étude limitée dans sa revue, a essayé de mieux comprendre ces facteurs et identifier d'autres facteurs de changement. Ces résultats nourrissent aussi la réflexion prospective qui va avoir lieu sous le projet PEPISAO. Sous cette réflexion est engagée à travers trois angles d'analyses thématiques en cours :

1. Quelles perspectives d'évolutions des contributions des systèmes d'élevage mobiles à l'économie régionale et aux chaînes de valeur de l'élevage en Afrique de l'Ouest ?
2. Quelles perspectives pour les systèmes d'élevage mobiles face à la densification des espaces ruraux et aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest ?
3. Quelles perspectives d'évolutions des systèmes d'élevage mobiles en lien avec les mutations politiques et sociales en cours en Afrique de l'Ouest et au Sahel ?



**Photo 4 Jour de marché à bétail au Bénin pendant la transhumance**

### 3 Analyse des impacts de la transhumance dans les situations du Bénin et de la Côte d'Ivoire

Ce chapitre applique le cadre d'analyse développé précédemment aux niveaux de zones frontalières et d'accueil, et au niveau national. L'analyse est axée sur le résultat 3 de l'étude :

*R3 : Ce cadre conceptuel est appliqué sur deux territoires transfrontaliers, représentatifs des flux de transhumances et des flux commerciaux et permet d'évaluer la diversité des impacts sur des territoires déterminés et de documenter les stratégies d'adaptation des systèmes d'élevage mobile qui renseignent les mutations et les transformations en cours et permettent de nourrir la réflexion sur les trajectoires et le devenir de ces systèmes.*

#### **Etude de cas d'une zone frontalière et d'une zone d'accueil au Bénin**

##### **Contexte des deux zones d'étude**

La zone frontalière étudiée au Bénin est surtout le Département de l'Alibori au nord de Bénin, qui partage des frontières avec le Niger et le Nigeria. La zone d'accueil au Bénin est surtout le Département des Collines au centre du Bénin. Elles ont fait l'objet d'un rapport d'enquêtes sur le terrain et d'un rapport national desquels l'essentiel de cette synthèse est tiré (Onibon, 2020).

*Systèmes d'élevage, et en particulier la transhumance*

##### **Dans le département de l'Alibori, zone de transit transfrontalière, 4 principaux systèmes d'élevage ont été distingués :**

- Les pasteurs transnationaux en provenance du Niger, du Nigeria et du Burkina Faso
- Les agro-pasteurs, en général, d'ethnies Peulh et Gando, qui se sont installés dans des campements auprès des villages d'agriculteurs. La taille de leurs troupeaux varie entre 80 - 100 têtes de bovins. Pendant la période des pluies, ils font paître les animaux dans les terroirs encore pâturables autour de leurs campements.
- Les agro-éleveurs surtout d'ethnies Bariba, Boo, et Dendi, qui produisent surtout du coton et qui détiennent une ou plusieurs paires de bœufs pour le labour de leurs champs. Ils possèdent parfois des bovins qu'ils laissent à la garde des bergers souvent du groupe socio culturel Peulh.
- Des microentreprises agricoles d'élevage sont des unités d'élevage (bovins, ovins, caprins) installées en pleine ville ou dans les banlieues des villes. Elles sont créées par des retraités de la fonction publique, des anciens bouchers reconvertis en emboucheurs, et des femmes de ménages.

Pendant la période de culture (juin-novembre/décembre), les troupeaux se réfugient dans la zone tampon du Parc W et /ou dans des zones de transhumance à l'intérieur du territoire de la commune. En janvier-mars, les éleveurs font paître leurs troupeaux dans les champs une fois récoltés et dans les berges du Niger, Sota, etc. Ils partent pour la grande transhumance vers les zones du sud (Borgou, Collines, Zou, etc.) et vers le Togo à partir du mois de mars et reviennent en mai-juin.

Les pasteurs transnationaux du Niger, quant à eux, normalement exploitent d'abord les résidus de récolte dans les champs au début de la saison sèche (janvier-mars) et transitent par Malanville au mois de mars pour la grande transhumance au Sud-Bénin ou au Togo. Ils reviennent de ces zones au mois de mai-juin.

Le calendrier officiel de la transhumance en vigueur au Bénin part du 15 janvier au 31 mai. Le cadre juridique actuel de gestion de la transhumance au Bénin avec ses actes forts de limitation de la transhumance au niveau des collines dans le centre du pays (Dassa-Zoumè) et l'interdiction de la transhumance transfrontalière depuis la campagne (2019-2020) perturbe le flux d'arrivée des troupeaux transhumants en provenance du Niger et du Nigeria.

Carte 4 Axes de transhumance transfrontaliers dans la partie septentrionale du Bénin



Source : SRC/DDAEP Alibori (Kandi)

Les autorités nigériennes avaient sollicité une autorisation spéciale d'arrivée de pasteurs nigériens sur le territoire béninois au titre de la campagne de transhumance édition 2019-2020. En réponse, le communiqué final du 18 février 2020 a autorisé l'accueil de façon exceptionnelle de cinquante mille (50 000) têtes de bovins en provenance de Niger du 1er mars au 30 avril 2020. Au cours de cette année, le Bénin n'a officiellement pas enregistré d'arrivées de pasteurs et d'animaux transhumants en provenance du Niger<sup>4</sup> du fait des contraintes qu'impose l'accord d'une part et des incertitudes liées à la pandémie Covid 19, d'autre part.

La plupart des couloirs de transhumance sont balisés en 2017 dans le cadre de la mise en œuvre du projet PAFILAV. Malgré les différents aménagements hydroagricoles, les éleveurs constatent de plus en plus la diminution ou la raréfaction des aires de pâturage et des points d'eau. D'après le bilan de la campagne de transhumance 2017-2018 (SRC/DDAEP Alibori), la plupart des éleveurs transnationaux ne respecteraient que partiellement ces couloirs nationaux et transnationaux de même que les portes d'entrée officielles des troupeaux, dans le but d'échapper aux paiements des taxes prévues dans le Code pastoral du Bénin.

<sup>4</sup> Les données officielles consultées lors du processus conjoint d'évaluation de l'accord exceptionnel entre les deux pays, mentionnent l'interception d'un seul troupeau de 23 bœufs ;

Depuis les 20 dernières années, **un phénomène de délocalisation progressive des troupeaux des agro-pasteurs et des agro-éleveurs des communes Malanville et Alibori** vers d'autres localités pourvues en ressources agropastorales (eau et pâturages) du Bénin, Togo et Ghana est observé. Cette tendance se confirme davantage depuis ces 10 dernières années. La stratégie actuelle développée par les agro-pasteurs de l'Alibori est de **chercher à conquérir de nouveaux espaces pastoraux dans lesquels ils installent la moitié de leurs troupeaux**, en gardant l'autre moitié avec eux dans leur localité. Les échanges avec les agro-pasteurs et les agro-éleveurs révélaient **le départ d'une grande partie des troupeaux en transhumance de la zone Alibori vers le Togo pendant la saison sèche**. Ils sont de plus en plus confrontés aux contraintes d'une part d'amenuisement progressif des terroirs de pâtures (à cause de leurs occupations par des champs d'agriculteurs) et d'autre part du Parc W (situé à cheval entre le Bénin, le Niger et le Burkina Faso) qui n'est plus franchissable pour les éleveurs à cause de sa surveillance rigoureuse. Certains dénoncent aussi, que la vallée de la Sota est infestée par des mouches tsé-tsé et, faiblement propice à une bonne santé des animaux. **Cette diminution des possibilités de pâture est exacerbée par l'utilisation des herbicides** par les producteurs pour contrôler les herbes indésirables pour leurs cultures (mais qui sont broutées par les animaux). Ces herbes soumises aux herbicides deviennent toxiques pour les bovins et les rendent malades.

**Depuis les sécheresses des années '70 et '80, le département des Collines et celui du Zou (au sud) sont devenus des territoires stratégiques pour la mobilité du bétail.** Leur climat de type soudano-guinéen avec deux saisons des pluies permet de disposer de pâturages importants et de bonne qualité. Ce qui confère à ces deux régions contigües le rôle de zones de transit et d'accueil pour des troupeaux en provenance du nord de Bénin, Burkina Faso, Togo et surtout du Nigeria.

**Dans le département des Collines, zone d'accueil de la transhumance, 4 principaux systèmes d'élevage ont été distingués :**

- Les pasteurs transhumants étrangers en provenance du Nigeria qui ne repartent plus dans leurs pays. Ils ont choisi les collines (Savè, Ouessè, Glazoué, Savalou, etc.) comme zone d'encrage. Ils sont en voie de devenir des agropasteurs une fois qu'ils ont des conditions d'installation favorables (accords des propriétaires fonciers, etc.)
- Les agropasteurs récemment sédentarisés pratiquant la transhumance pendant la saison sèche (5-6 mois). Ils sont surtout des Peulhs en provenance du Nigeria et des pays Sahéliens. Ils deviennent membres des associations d'éleveurs (UDOPER, UCOPER) pour légitimer leur présence au Bénin.
- Les agro-éleveurs, sédentarisés il y a longtemps, mais obligés par la force des choses de pratiquer une courte transhumance (15-25 km) pendant la saison sèche sur de courtes périodes (2-3 mois). Ils sont en général des anciens peulh Gando sédentarisés dans la zone depuis plus d'un siècle et qui sont en général des éleveurs-bouvier qui ont dans leurs troupeaux des animaux qui leur ont été confiés par des agriculteurs et commerçants des villes.
- Entreprises agricoles d'élevage (surtout orientées à l'embouche des petits ruminants). Cette activité d'embouche est pour le moment limitée par des tabous, les vols de bestiaux, etc.).

La transhumance de saison sèche, se développe autour de deux grands axes : un axe est-ouest (flux provenant du Nigeria) et l'axe nord-sud (flux provenant du Nord-Bénin) (Cf. carte ci-dessous).

**Carte 5 Principales pistes de transhumance traversant le département des Collines**



Source : GIC/UDOPER Z/C (avec l'appui de Acting for Life)

En général, les troupeaux transhumants transfrontaliers qui fréquentent la commune de Savè proviennent entièrement du Nigeria. La principale porte d'entrée de l'axe Est-Ouest est la commune de Savè (plus précisément dans les villages frontaliers d'Oké-Owo, Monka, Djabata et Kaboua). La plupart des troupeaux en transit sortent du pays par le Village de Tchèti (commune de Savalou) pour rentrer dans le Togo par le village Anié. Les villages de Toui et de Kilibo de la commune de Ouessè sont les portes d'entrée des troupeaux transhumants (en provenance du Nord-Bénin par l'axe Nord-Sud) dans les Collines. Les portes de sorties sont Doumè et Pira respectivement dans les communes de Savalou et de Bantè.

A Savè les éleveurs locaux (agro éleveurs) effectuent leur transhumance à partir du mois de janvier à mars dans le but de faciliter l'accès aux pâturages et à l'eau pour leurs troupeaux. Aussi, c'est la période de récolte des noix de cajou. La transhumance leur permet de prévenir les dégâts des bovins dans les champs d'anacarde. Par contre les éleveurs transnationaux arrivent dans le milieu en novembre-décembre en ressortent en avril-mai.

Les zones d'attraction pour les troupeaux transhumants dans les collines sont :

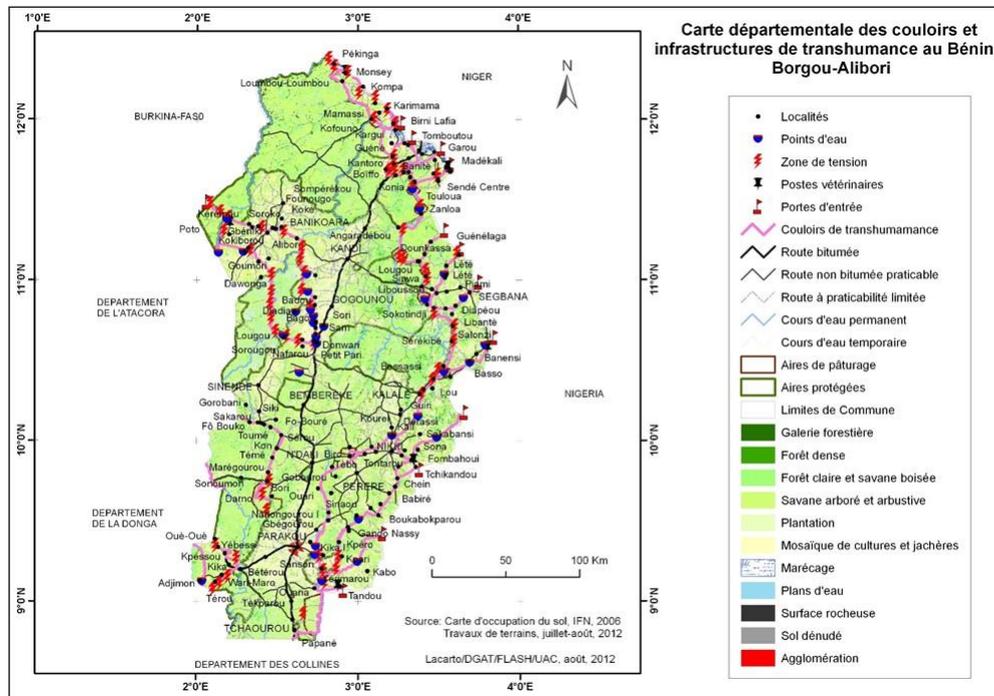
- Les bordures du fleuve Okpara qui prennent en compte les villages frontaliers à l'Est du pays (Igbodja, Oké-Owo, Monka, Djabata, Sandéou, Monka) ;
- La forêt classée Toui-Kilibo (commune de Ouessè) ;
- Les bordures des grandes rivières de la commune de Ouessè (Beffa et Toumi) ;
- Les bordures de la rivière Nonomé (Savè, Ouessè, Glazoué) ;
- La confluence des fleuves Ouémé et Okpara à Okpa (commune de Savè) ;
- La forêt classée de Boukou ;
- Les bordure du fleuve Ouémé dans la commune de Dassa (à Bètécoucou).

Le problème est que toutes ces zones sont en grande partie aujourd'hui occupées par des champs d'agriculteurs migrants en provenance du Sud-Bénin et/ou du Nord-Bénin).

**D'après le rapport sur l'état des lieux des filières agropastorales dans les collines**, le GIC et l'UDOPER Zou-Collines estiment à au moins 50 000 le nombre de bovins venant du Nigéria et restant au Bénin ou bien poursuivant leurs parcours vers le Togo voire jusqu'au Ghana. Mais les données recueillies lors des enquêtes vont au-delà. D'après les responsables UCOPER Savè, on dénombre annuellement environ 300.000 têtes de bovins nigériens qui rentrent dans la commune soit pour y passer la saison sèche ou pour aller vers le Sud-Bénin (Agonli) ou au Togo (voire le Ghana). Plus de la moitié de cet effectif transite par la commune de Savè pour aller au Togo ou au Ghana. Ces chiffres sont à la baisse depuis ces deux dernières années avec les réformes dans le secteur agricole (arrêté d'interdiction de la transhumance transfrontalière au Bénin). La forte présence des troupeaux transhumants dans les collines (à Savè particulièrement) est due à son potentiel en ressources agropastorales. Selon les acteurs d'élevage (DDAEP, Vétérinaire privé, Responsables UDOPER/UCOPER) la campagne de transhumance 2019-2020 n'a quasiment pas enregistré des transhumants transfrontaliers à cause des réformes en cours dans la gestion des transhumances au Bénin à cause de l'interdiction de la transhumance transfrontalière au Bénin. Le nombre de troupeaux qui viennent du Nigeria a baissé aussi du fait de la baisse continue des pâturages dans la zone. Un autre phénomène inquiétant qui freine la venue des éleveurs transhumants est l'insécurité surtout dans le monde peulh, causée par les preneurs d'otages. Une partie des troupeaux arrivés en transhumance dans la région ne repartent plus au Nigeria. Elles restent dans des zones de pâturage non occupées, pour ne reprendre la transhumance qu'à la prochaine saison sèche. Les propriétaires de ces troupeaux font partie des pasteurs étrangers ayant choisis les collines (Savè) comme zone d'ancrage plus sécurisée que leur ancien terroir d'ancrage au Nigeria.

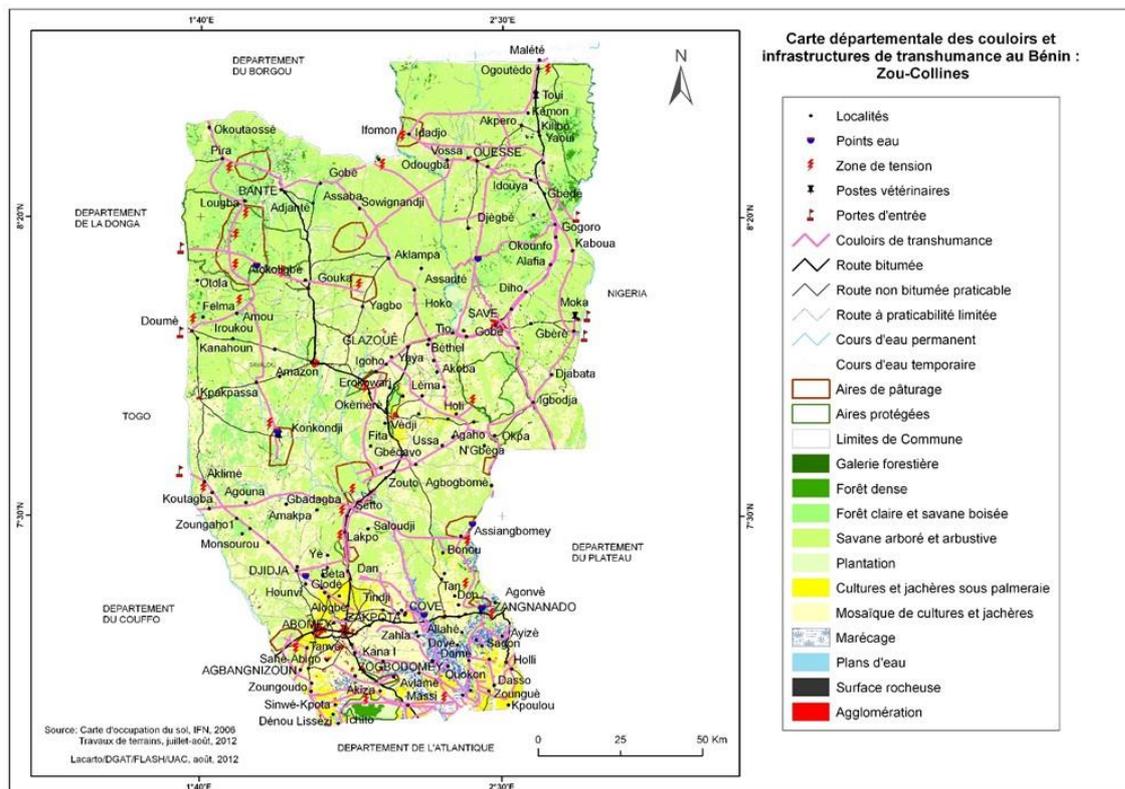
Plusieurs cartes des mouvements de transhumances ont été réalisées dans le pays. Les cartes suivantes révèlent le visage de la transhumance dans les deux espaces d'investigation de l'élevage mobile étudiés lors de cette mission (Nord-Est Bénin et Centre-Bénin).

**Carte 6 Couloirs et infrastructures de transhumance au Bénin : département Borgou-Alibori**



Source B. TENTE & Y. BONI (2012)

**Carte 7 Couloirs et infrastructures de transhumance (Département Nord-Est Bénin)**



Source B. TENTE & Y. BONI (2012)

*L'organisation sociale de la transhumance et l'évolution des relations agriculteurs éleveurs*

**Ententes, collaborations, perte de confiance et montée des litiges entre agriculteurs et éleveurs**

**Dans le département de l'Alibori** les agropasteurs Peulh et Gando se sont installés depuis plusieurs années dans des villages avec l'aide des dirigeants des agriculteurs (par exemple notables, chefs de terres, et chefs de villages). Ces « logeurs » ont initié avec les éleveurs installés sous leur égide, des contrats de confiage de génisses, assortis d'un partage équitable des produits. Ce genre de contrat social était renforcé par le dialogue permanent entre les notables des villages et les chefs peulh (*Ruga, Garso*, etc.), qui ont l'habitude de contribuer aux cérémonies villageoises par l'apport de bovins. Malheureusement, cette collaboration tend à disparaître après le décès d'une génération, victime d'une crise de confiance entre les éleveurs Peulh et les agriculteurs (propriétaires terriens). Les agriculteurs accusent les éleveurs de voler les bovins qui leurs sont confiés. Certains agriculteurs ont retiré leurs bovins des mains des éleveurs et ont constitué leurs propres troupeaux conduits soit par leurs fils ou par des bouviers salariés. Cette crise fragilise actuellement les liens sociaux entre les deux groupes. Il y a aussi le développement des activités agricoles promues par des éleveurs et les agriculteurs, qui restreint les terroirs de nombreux campements peulh et corrélativement la disponibilité d'espace de pâturage de proximité pour les animaux maintenus sur place lors des grandes transhumances.

Ce type de contrat donnait une notoriété aux *Ruga* (Chefs peulh) qui est non seulement le porte-parole des agropasteurs peulh mais aussi des éleveurs transhumants transfrontaliers. Avec l'affaiblissement de la notoriété des *Ruga* et de la garantie des autorités villageoises aux éleveurs, il y a eu l'apparition des relais (ou pisteurs) entre les transhumants et les autorités locales. Ce sont ces relais qui facilitaient la venue des transhumants transnationaux dans des communes (Karimama, Ségbana, Malanville, etc.) en échange pour rémunération de leur service. Le point faible

de ce système est qu'une fois les transhumants sur le terrain, le relais ne s'en occupe plus et n'est pas concerné par les dégâts occasionnés. Avec l'avènement du code pastoral et la réglementation des campagnes de transhumance, ce rôle de relais intermédiaire devrait disparaître. Le code pastoral ne tient pas compte de cet acteur. C'est le CNT, Comité National de la Transhumance et ses démembrements sur le terrain (CDT, CCT, CAT, CLT) qui sont instruits par arrêtés interministériels à gérer les sessions d'information, de communication, de sensibilisation, d'accueil, de formation et d'éducation en faveur des éleveurs transhumants et des différents acteurs impliqués dans la transhumance au niveau des zones de départ, de transit et d'accueil des troupeaux transhumants.

Une des associations largement reconnue aujourd'hui, auprès des institutions étatiques, des collectivités locales, des éleveurs et des agriculteurs est l'ANOPER et ses différents démembrements. Des agropasteurs et des transhumants y adhèrent pour bénéficier de sa protection. L'ANOPER est associée à toutes les prises de décisions sur l'élevage et les transhumances au Bénin. Elle est associée aux diverses séances de sensibilisation et de gestion des mouvements des transhumances dans le pays. Elle a des démembrements jusqu'au niveau local. Le renforcement des démembrements de cette association surtout au niveau local (village) dans les zones de transhumance pourrait faciliter les liens entre agriculteurs et éleveurs.

Les éleveurs, majoritairement Peulh et Gando, sont faiblement représentés dans l'administration locale, ce qui fait que leurs voix portent peu dans les actions de gestion des collectivités locales. Dans les communes où les maires sont Peulhs ou Gando (par exemple Gogounou, Kalalé), les conflits sont moindres et mieux pris en compte d'après les acteurs rencontrés.

**Les agriculteurs de l'Alibori ont systématiquement associé dans leurs pratiques agricoles, la culture attelée et l'utilisation des déjections animales dans la fumure des champs de case** (à petite échelle). Les agropasteurs pratiquent le parcage direct des troupeaux dans leurs champs en vue de bénéficier de la matière organique qui s'en dégage. Les conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs ne favorisent pas la complémentarité entre les éleveurs et les agriculteurs à rechercher par les contrats de fumure. Malgré les atouts matériels (paires de bœufs, charrette, etc.) qui pourraient être mieux valorisés dans la production du fumier ou du compost par les agro-éleveurs et les agro-pasteurs, la matière organique fait cruellement défaut pour fumer les champs.

#### **Encadré 1 Le projet Transition Agroécologique dans les zones cotonnières (TAZCO 2)**

Le projet Transition Agroécologique dans les zones cotonnières (TAZCO 2 basé à Kandi) en cours de démarrage et financé par l'AFD, prévoit une meilleure valorisation de l'association agriculture-élevage. Il prévoit :

- L'animation des concertations villageoises inclusives (dans 300 villages) pour une meilleure gestion de l'espace agro-pastoral, afin notamment de permettre la mise en place des mesures AE collectives (haies vives, parcage rotatif, parcelles fourragères collectives) adaptées aux terroirs villageois
- La mise en place de Parcelles fourragères collectives (1500 ha) prioritairement dans les communes de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora Ouest et des Collines
- La matérialisation des couloirs/pistes à bétail : 3 km dans 100 villages sont prévus pour compléter ce qui est fait par les projets/programmes d'élevage. L'accent sera mis sur les couloirs de passage du bétail internes aux villages pour fluidifier les déplacements des animaux vers les points d'eau et vers des aires de pâturages et les axes légaux de transhumance. Ces derniers ont pour la plupart fait l'objet de délimitation et de matérialisation dans le cadre des interventions des projets/programmes d'élevage

- La délimitation des aires de pâturages, les aires de repos du bétail issues des concertations villageoises dans une centaine de villages à raison de 10 km par village

Les actions de ce projet devraient être suivies de près pour l'analyse des évolutions des relations entre l'agriculture et l'élevage. De même, la mise en œuvre des SDAC des communes de l'Alibori, notamment dans le domaine des affectations des terres à l'élevage et l'agriculture devrait être une opportunité de valorisation de la complémentarité entre agriculture et élevage.

**Dans la région de Collines, dans la commune de Savé**, il existe aussi un lien ancien entre agro-éleveurs et agriculteurs, basé sur l'achat et le confiage de bovins par les agriculteurs aux agro-pasteurs (anciens pasteurs installés depuis plus d'un siècle). Cette tradition "d'épargne sur pied" et en même temps de "d'accord social" subsiste dans la commune et se transmet de père en fils. Elle permet aux agro-éleveurs d'acquérir une forme de droit d'usage assorti d'une certaine légitimité foncière de la part des propriétaires fonciers. Les liens entre les agriculteurs et agropasteurs ne sont pas encore fortement établis malgré la forte présence des deux systèmes dans la commune de Savé. La majorité des agriculteurs natifs de la commune de Savé ne pratiquent pas la culture attelée. Il y a aussi quelques agriculteurs qui s'approvisionnent en bovins (taurillons Zébu de 1er âge) ou des ovins sahéliens pour l'embouche. Ils s'approvisionnent en ces bestiaux dans le marché à bétail de Savé.

Pendant les 20-30 dernières années, à l'instar des pratiques qui ont cours dans la partie septentrionale, ce sont les chefs Peulhs sédentaires qui accueillent les transhumants et facilitaient leur insertion sociale dans les zones de transhumance. La plupart des anciens chefs sont décédés et certains sont aujourd'hui remplacés tacitement par leurs fils. Ces derniers ont été initiés fréquemment dans les règlements des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. Suite à ces évolutions, la chefferie peulh ne parvient plus véritablement à contrôler la transhumance. Plusieurs transhumants viennent en transhumance dans la localité sans prendre soin de contacter ces représentants de la chefferie.

Aujourd'hui, c'est le réseau ANOPER-UDOPER-UCOPER, qui a repris ce rôle d'accueil et d'insertion que jouaient les chefs Peulh. Plusieurs éleveurs transhumants en quête de séjour dans les zones de transhumance passent par cette organisation et en deviennent membres. Mais l'organisation n'est pas structurée jusqu'à la base dans certaines régions comme Savé où elle a des représentants au niveau de la commune, mais pas au niveau des villages dans les zones de transhumance. Elle est associée par les collectivités dans la gestion des conflits et des actions de sensibilisation des acteurs de la transhumance. Mais elle manque les moyens (humain, matériels, et financiers) pour mieux organiser l'accueil des transhumants.

A Savé il y a aussi des individus isolés qui jouent le rôle de 'courtiers de transhumance' qui exercent une activité d'intermédiation entre des transhumants et des chefs des villages dans les zones de transhumance pour faciliter leur accueil pendant la période de transhumance. Ces intermédiaires ne sont pas reconnus par les instances formelles (CNT) et sont fortement critiqués par elles. Ils ne sont pas véritablement reconnus et travaillent dans la clandestinité.

Dans les campements visités dans la commune de Savé (Akpéo et Gbéré), les agro-pasteurs installés (anciens transhumants transfrontaliers qui se sont fixés), négocient avec les agro-éleveurs pour s'installer non loin d'eux. En général, les agro-éleveurs soutiennent ainsi ces demandes auprès des propriétaires terriens lesquels valident l'insertion des transhumants transfrontaliers qui sont prêts à reconnaître leurs fautes en cas de dégâts causés par leurs troupeaux aux champs. Ici, bien que le niveau de tensions entre agriculteurs et éleveurs soit jugé élevé, plusieurs litiges sont toujours gérés

à l'amiable avec les interventions des chefs des campements peulh locaux, et des responsables de l'UCOPER.

#### *La menace liée à la pression des terres agricoles sur les zones de pâturage*

Les éleveurs (transhumants transnationaux, agro-pasteurs, et agro-éleveurs) sont de plus en plus confrontés aux contraintes d'une part d'amenuisement progressif des terroirs de pâtures à cause de leurs occupations par des champs d'agriculteurs, et d'autre part l'accès diminués des forêts classées. Comme expliqué avant, les éleveurs essaient de s'installer graduellement comme agriculteurs, et donc ils se trouvent parfois à la fois dans les deux groupes. En fait, ce sont souvent les bouviers qui gèrent les déplacements et la garde au pâturage des troupeaux en transhumance au quotidien. Ces derniers constituent ainsi en quelque sorte l'avant-garde en contact avec les agriculteurs dans la brousse. Les bouviers ne sont majoritairement pas les propriétaires, mais des garçons et jeunes hommes dépendants de la famille ou salariés par les propriétaires. Cependant les propriétaires et leur famille voyagent régulièrement en étroite proximité du troupeau, en privilégiant des lieux de résidence plus propices en fonction des relations qui leurs permettent de se loger dans les localités proches.

#### **Encadré 2 Paradoxe de l'aménagement des communes d'accueil et de transit**

*Les organisations d'éleveurs dénoncent aussi les contradictions dans les politiques de développement des communes. Alors que certaines communes acceptent la transhumance et prélèvent des taxes sur les troupeaux, elles vendent en même temps de larges superficies d'un seul tenant de leur terroir aux exploitants agricoles, réduisant ainsi l'espace pâturable et rendant difficile la circulation des troupeaux. Ainsi, les éleveurs du campement peulh de Gossoé à Zagnanado estiment qu'en l'espace d'une génération (25 - 30 ans), l'agriculture s'est étendue à 80% du pâturage utilisé, ce qui oblige à aller plus vite en transhumance plus au sud. Dans la zone de concentration des troupeaux transhumants à Sagbovi, la mairie aurait vendu environ 260 ha de terre pour un projet d'entreprenariat agricole.*

Source : Analyse des dynamiques sociales liées à une gestion apaisée de la transhumance dans la Basse et Moyenne vallées de l'Ouémé et sa zone d'influence en République du Bénin Rapport d'étude, SNV-RBM 2015.

Les bouviers/éleveurs rencontrent des difficultés à faire paître leurs troupeaux sans menacer de piétinement ou de broutage des cultures dans des champs. En effet, l'installation des champs se fait de façon désordonnée. Les anciennes pistes de passage et zones de pâturages ne le sont plus. Les terroirs de pâtures autour des campements sont de plus en plus en compétition avec les champs d'agriculteurs. Les dégâts aux cultures et aux champs se multiplient et ont tendance à créer des litiges (tensions) permanents entre agriculteurs et éleveurs. Ainsi, malgré son rôle social et économique, la transhumance reste perçue comme prédatrice et génératrice de litiges et des conflits. Les dégâts engendrés par les troupeaux des transhumants transnationaux et ceux nationaux ont en effet rapidement pris une ampleur assez considérable. Il faut noter le caractère de plus en plus violent que prennent ces conflits avec des morts d'hommes. On assiste ainsi à la dégradation des liens sociaux et des relations historiques de coexistence entre éleveurs et agriculteurs, aussi l'utilisation par les éleveurs des jachères et des résidus de récoltes devient de plus en plus compliquée.

#### *Une référence croissante aux conflits agriculteurs éleveurs*

Deux grands facteurs susceptibles d'aggraver les tensions entre agriculteurs et éleveurs :

- **Le manque de dialogue** (ou de concertations) à divers niveaux entre les deux parties (agriculteurs et éleveurs). Les bouviers et les agriculteurs d'origines de groupes ethniques

différents ne parlent souvent pas la même langue. Dans le département de l'Alibori les bouviers transhumants ne parlent souvent pas la langue du milieu qui est le *monkolé*, et les agriculteurs ne parlent pas non plus le *fulfulde* (la langue peulh).

- **Des frustrations accumulées au vu de la gouvernance et des injustices perçues lors des règlements des litiges agro-pastoraux.** Les éleveurs accusent les autorités de fermer les yeux sur les injustices dont ils sont l'objet de la part des agriculteurs qui sont de surcroît des propriétaires terriens et qui ne reconnaissent presque plus leurs droits d'usage des ressources agropastorales de leur localité. Les agriculteurs de leur côté accusent les éleveurs de corrompre l'administration dans les règlements des conflits.

### Encadré 3 L'importance des pratiques corruptives liées aux déplacements des troupeaux transhumants

***Dans la chaîne des pratiques corruptives, s'agissant de la transhumance, les éleveurs sont harcelés par des intermédiaires.*** *Abusivement appelés « démarcheurs », ceux-ci jouent les rabatteurs. Tantôt, il est reproché à l'éleveur transhumant, bien qu'étant Béninois, de ne pas posséder une pièce d'identité à jour, tantôt on évoque une vétille sur le livret de vaccination de ses bêtes comme prétexte pour le rançonner. « C'est pourquoi les éleveurs négocient directement avec ces intermédiaires qui les mettent en contact avec la mairie et la police. Ainsi, ils sont à l'abri des problèmes », explique l'éleveur rencontré dans le Zou...*

*De toutes les façons, « aucune taxe n'a été instituée par l'Etat », jure Olawolé Wolou, point focal Transhumance au ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP).*

Source : Flore Nobimé (Enquête réalisée avec le soutien de OSIWA) - Passage des éleveurs nomades dans les champs : la corruption, terreau de la transhumance. L'évènement Précis, 25 février 2020.

#### *La gestion de la transhumance par les pouvoirs publics*

Face à la montée des conflits, le Bénin a misé de longue date sur les comités de transhumance structurés à divers niveaux : local/villageois, communal, départemental, et national. Ils sont institués par arrêtés interministériels (1992 & 2016) dans le but d'accompagner la régulation de la transhumance et de faciliter les dialogues et la collaboration entre les différents acteurs (agriculteurs et éleveurs transhumants). Ce sont les règlements à l'amiable qui doivent être privilégiés pour favoriser la cohabitation entre agriculteurs et éleveurs et ainsi éviter la rupture des liens sociaux. Ces comités animent des concertations et des sensibilisations des acteurs de la transhumance avant le démarrage de la transhumance surtout dans les zones de tensions. Mais, d'une manière générale, au niveau des villages, ces comités sont beaucoup plus sollicités lors des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Dans les faits ces comités n'ont pas véritablement les moyens techniques et financiers requis pour remplir pleinement ces missions.

Au plan juridico-institutionnel, le pays fixe et communique (par arrêté ministériel) chaque année les portes d'entrée des troupeaux, les pistes, et les dates de démarrage et de fin de la transhumance comme mentionné dans les sections 2 et 3 de son Code pastoral. Pour remédier au faible fonctionnement des comités de transhumance (i.e. : gestion ponctuelle de transhumance) le Code pastoral (articles 83 & 84) prévoit une institution plus pérenne qui aura à coordonner les actions de gestion des transhumances à plein temps sur toute l'étendue du territoire nation : l'AGNT. Il prévoit aussi des procédures de conciliation des deux parties en litiges (articles 85-88) et des procédures de règlement des litiges (article 89 à 92).

De façon réglementaire, le Code pastoral donne quitus à l'AGNT pour prévenir et gérer les litiges et conflits entre agriculteurs et éleveurs. A défaut de l'installation de cette structure, ce sont les démembrements du Comité National de Transhumance (CNT) qui s'activent dans ce sens. Les

faïtières des associations professionnelles d'éleveurs (ANOPER, APSS) et les *Ruga*<sup>5</sup> sont associés aux sensibilisations des acteurs et à la pacification des situations en cas de conflits graves dans lesquelles les morts d'hommes sont déplorées. Le gouvernement dépêche aussi souvent la police sur les lieux de conflits et organise des séances d'apaisement avec les autorités locales (mairie, village) et coutumières, et les représentants des associations des éleveurs (ANOPER, APSS). D'après les responsables d'APSS Bénin, les conflits impactent négativement l'émergence et le bon fonctionnement des marchés à bétail.

En particulier à Savè, les principales zones des litiges entre agriculteurs et éleveurs sont surtout focalisées dans les villages frontaliers (Igbodja, Bessé, Kaboua). Dans les conflits à Igbodja les deux parties se réclamaient souvent le droit d'usage des terres, à eux accordées par les propriétaires fonciers. A Savè au moins 4 morts d'hommes sont enregistrés chaque année pendant la transhumance. La Commune de Savè enregistre aussi, d'importants effectifs d'animaux tués lors de la transhumance.

Dans le but de réduire les conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs transhumants ; le Gouvernement du Bénin prône désormais un discours politique en faveur de la sédentarisation des troupeaux. Ainsi va-t-il prendre deux décisions fortes : (i) limitation des mouvements des troupeaux transfrontaliers à la latitude de Dassa-Zoumè (par décision du conseil des ministres du 13/12/17), et (ii) l'arrêté interministériel du 26/12/2019 interdisant la transhumance transfrontalière sur toute l'étendue du territoire béninois. Ainsi, selon les agents de la DDEAP Collines, la pression des transhumants transfrontaliers a beaucoup diminué dans le département depuis 2018 jusqu'à maintenant (ce qui annule les prélèvements des taxes de transhumance initialement prévues dans le Code pastoral). Toutefois, ils ont noté quelques cas d'infiltrations de troupeaux transfrontaliers en transit. Ceux qui ont tenté de rester sur le territoire auraient été refoulés par la police républicaine. Entre novembre-décembre 2019 ; il y a eu abattage de 13 bovins par la Police Républicaine (parmi les troupeaux qui passent la nuit) ; les bouviers n'ayant pas respecté la période de passage des troupeaux le jour (comme le stipule le code pastoral (article 52)).

D'après les agents de la DDEAP de Savé, pour revenir à l'ordre préétabli de gestion de la transhumance, il est nécessaire de créer des infrastructures d'accueil des transhumants (retenues d'eau, couloirs de passages des animaux, aires de pâturages, aires de repos des troupeaux, etc.). D'après eux, les éleveurs devraient aussi changer leurs comportements. Des actions de délimitations des couloirs de transhumance, retenues d'eau, aires de repos et de pâturage ont été financées par des projets/ programmes.

Le comité national de transhumance organise chaque année (depuis ces 3-4 dernières années) des actions de sensibilisation en direction des acteurs (agriculteurs, éleveurs, élus locaux, etc.) sur les différents aspects des lois qui régissent le pastoralisme au Bénin. L'administration publique au travers du Préfet, la DDAEP et la police est appelée à veiller sur le respect des lois sur le pastoralisme.

#### **Encadré 4 Poids des enjeux de sécurisation du foncier pastoral, un impact majeur sur l'économie locale**

*En Novembre 2004, le marché hebdomadaire du village de colons agricoles venus de l'Atacora et d'agroéleveurs sédentarisés (YEBESSI dans l'arrondissement de Bétérou : commune de Tchaourou a été le théâtre d'un violent affrontement entre les membres des deux communautés. Le conflit qui a fait 8 morts parmi les éleveurs peulh résulte des tensions nées de la compétition d'accès aux ressources. Les besoins en terre des deux communautés et en pâturage pour les éleveurs ont été aggravés par l'accroissement de la population et du cheptel et les limitations d'accès aux ressources*

<sup>5</sup> Chefs coutumiers faisant autorité et assurant la négociation avec les autorités administratives. Certains leaders peuls sont généralement implantés sur les sites de marchés à bétail, assurant ainsi la liaison avec les groupes en mouvement.

naturelles qu'impose la présence des forêts classées de l'Ouémé supérieur au Nord et de Warri Maro au Sud. Ce conflit a entraîné le reflux de la communauté peulh dans le village d'autochtone Bariba, où ils ont commencé à animer un marché à bétail de plus en plus fourni. Ce qui est certain est que l'un des plus gros problèmes des éleveurs est l'accès au foncier pastoral. Cet exemple montre aussi que des solutions existent et ne demandent qu'à être judicieusement mises en œuvre.

**i. Litiges fonciers et reconnaissance des droits**

Dans la commune de Savè, c'est le village d'Igbodja (hameaux : Kadjogbé, Gambiala, etc.) qui a le plus enregistré des litiges/conflits les plus violents depuis ces 10 dernières années. D'après les agents de la DDEAP, les propriétaires terriens (populations Tchabè et Mahi qui sont les premiers à s'installer dans ces zones) auraient « vendu » des terres aux éleveurs transhumants (peulh) et y ont au même moment installé des migrants agriculteurs en provenance du plateau d'Abomey. Les litiges ont donc lieu entre les éleveurs transhumants et les agriculteurs migrants autour de cette propriété foncière. Ici aussi, la faiblesse du code foncier à l'époque et faute d'une gouvernance responsable alimente les conflits entre deux catégories « d'acquéreurs »

**ii. Modification des tracés des couloirs de passage et remise en cause du droit d'usage**

D'après les acteurs rencontrés, les changements des couloirs et des portes d'entrée par le Gouvernement ont aussi été à l'origine des conflits à Savè. Par exemple, l'interdiction d'entrée des troupeaux transhumants par Kaboua n'a pas été suivie par certains transhumants transfrontaliers. Le refoulement de ces derniers par la police a occasionné des tueries de bovins et la mort d'un bouvier peulh par des inconnus.

Source : Onibon P. PEPISAO, 2020

### *Dynamiques de marché*

L'émergence et le développement des marchés à bétail a constitué au cours des trente dernières années une des mutations profondes de l'économie rurales des régions situées au-dessus du 6<sup>ème</sup> parallèle Nord du Bénin. Toutes les communes de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora, de la Donga et des Collines disposent d'au moins un marché à bétail appartenant à l'une des catégories classiques : marché de collecte, de regroupement, transfrontalier ou encore de consommation. Toutes catégories confondues, ces marchés s'activent en une véritable foire hebdomadaire. Le nombre d'animaux qui s'échangent chaque jour de marché est fonction de la période de l'année. Ces marchés sont alimentés par des flux provenant soit de l'intérieur du pays, soit des pays voisins, principalement du Burkina Faso, du Niger et du Mali, via le Burkina Faso. Une bonne partie du bétail est ensuite réexpédiée vers les centres de consommation du Sud du pays (Bohicon, Cotonou, Porto Novo et Ouidah), et surtout en direction du Nigeria.

Dans les marchés visités dans le nord (Tourou/Parakou, Gogounou, Petit Paris, et Guéné/Malanville) et dans le centre du pays (Savé), on note une faible affluence du nombre d'animaux vendus pendant cette période de la transhumance (décembre – avril), selon les informateurs. Les animaux effectueraient en grande partie la transhumance au Togo. Au cours de cette même période, notamment entre Mars et mai 2020, les restrictions sur les mouvements des personnes afin de limiter la propagation de la Covid, ont fait chuter les prix des animaux sur les marchés<sup>6</sup> selon les acteurs rencontrés.

<sup>6</sup> Sur le marché de Guéné/Malanville les gros bœufs vendus avant entre 500.000-600.000 FCFA étaient vendus à 400.000-500.000 FCFA.

**Photo 5 Marché de Béral de Tourou**



Source : photo Sounon Bouko, 2021

En général, on enregistre un flux important d'animaux destinés à l'abattage au sud du Bénin et au sud-ouest du Nigéria. Les acheteurs de Nigéria cherchent surtout de gros bovins en provenance des pays sahéliens qui ont acquis un embonpoint grâce aux aliments et aux conditions sanitaires propices. Ce sont souvent les races de zébu Goudali et White Foulani qui sont les plus fréquentes. A Savé, un quai de débarquement permet l'accès aux camions qui transportent des animaux depuis le Mali et le Burkina Faso. Ces animaux y font escale pour reprendre des forces pendant quelques jours au pâturage, avant d'être convoyés à pied vers le Nigéria (surtout sur le marché d'Olodo). Ils ne poursuivent pas leur chemin en camion, parce que les frais levés aux points de contrôle en voyageant en camion au Nigéria sont considérés comme trop importants. Ceci confirme bien les observations faites au Togo notamment sur la combinaison systématique entre le transport du bétail en camion et à pied pour des raisons d'alimentation et de confort des animaux, ainsi qu'en lien avec les coûts et les risques liés au transport en camion (Corniaux, 2020, ETP4).

Les modes de gestion des marchés visités varient, avec en particulier différents niveaux d'autonomie des opérateurs des marchés et de gestion des recettes financières.

- Les marchés de Tourou/Parakou, de Gogounou, et de Petit Paris sont gérés par des comités de gestion de marchés qui ont un contrat d'affermage avec les autorités des communes de leur implantation. Dans ces cas, les communes reçoivent généralement un certain pourcentage ou montant des différents taxes et frais de service levés par les opérateurs du

marché. Le comité de gestion de marché s'occupe de la maintenance du marché, sans généralement aucune allocation de la commune.

- Le marché de Guéné (Malanville) est géré de façon traditionnelle par des intermédiaires (Dilani en fulfulde). Il s'agit des intermédiaires qui ne rendent pas compte aux autorités locales. Ces dernières y perçoivent cependant des taxes par le biais des agents collecteurs dépêchés par leurs services financiers.
- Le management du marché de Savé est plutôt de type semi-autogéré. En effet le système de gestion mis en place, intègre à la fois des institutions traditionnelles (Dilani ou courtiers traditionnels) et des institutions modernes (le comité de gestion). Le marché de Savé avait récemment cessé de fonctionner pendant 1 mois à cause d'un conflit sur les recettes financières. La mairie n'avait pas versé au comité de gestion sa contrepartie des redevances depuis quasiment 1 an et dont le montant s'élèverait à 2 millions FCFA). Le comité a donc protesté en invitant les principaux acteurs à cesser les activités pendant un moment afin d'amener l'autorité communale à leur rembourser les sommes dues. Les opérateurs du marché préféraient une forme de gestion contractuelle du marché avec la mairie. Ils veulent que la mairie leur délègue la gestion du marché à bétail (affermage). Ils pensent que l'affermage profitera la mairie aussi et lui permettra d'avoir des redevances stables et intéressantes<sup>7</sup>.

Les données collectées sur les marchés ne permettent pas de faire des distinctions nettes entre bétail local, bétail transhumant (transfrontalier), et bétail issu du commerce. Toutefois, les gestionnaires du marché à bétail de Gogounou estiment que pendant les dernières années, 85% des bovins vendus sur le marché sont issus des agro-éleveurs et agro-pasteurs nationaux, tandis que les 15% restant proviennent des bovins transhumants transfrontaliers surtout en provenance du Niger. Sur le marché de Tourou/Parakou environ 50-60% des animaux présentés le jour de la foire sont vendus. Sur le marché de Savé ce pourcentage est environ 42%.

### ***Impacts économiques de la transhumance dans les régions étudiées***

#### *Contributions au PIB*

Les contributions au PIB du secteur élevage à l'échelle du départemental de la zone frontalière et la zone d'accueil n'ont pas été calculés. Du point de vue théorique ceci devrait être possible, à condition de la disponibilité de plusieurs données telles que les effectifs des différents animaux dans les différents systèmes, le PIB global départemental et les paramètres techniques, prix, et marges et une base décentralisée de la matrice de comptabilité nationale préparée par l'Institut National de la Statistique de l'Analyse Économique.

Cependant on peut estimer que la forte diminution des animaux transhumants en provenance de Niger et Nigéria suite aux récentes limitations imposées par les autorités béninoises, a fortement impacté la contribution des flux de transhumance à l'économie du département. Au niveau de la production le cheptel mobile fournissait de la valeur ajoutée en termes de viande, de matière organique et d'animaux de trait, de lait. Les animaux vendus par les transhumants transfrontaliers créaient aussi de la valeur ajoutée dans la filière viande, tout en générant quelques emplois directs et indirects. Ces transhumants transfrontaliers dépensaient des montants importants pour les soins du troupeau (services et produits vétérinaires, aliments du bétail) et pour leurs propres besoins (nourriture, logement, transport, communication). La suspension du départ en transhumance d'une partie importante des animaux béninois vers le Togo induit également une perte importante de

---

<sup>7</sup> Selon les collecteurs, il est possible de collecter entre 12-15 millions de taxes communales par an en cas d'affermage contre 10 millions actuellement avec la forme de semi-autogérée

ressources financières, bref de création de richesse pour le Bénin. Les transhumants en provenance des pays sahéliens contribuaient aussi à la fourniture de bovins géniteurs (*White Fulani*) permettant aux éleveurs d'obtenir des animaux métissés et des taurillons de trait pour la culture attelée. Ces dernières contributions sont difficiles à estimer dans des calculs d'estimation de la contribution au PIB.

Cependant si l'évaluation de la contribution des systèmes d'élevage mobiles au PIB, des terroirs pose des problèmes méthodologiques, liés à l'incomplétude des données, il est plus facile d'apprécier leur apport aux revenus des acteurs et au budget des collectivités locales.

**Tableau 5 Estimation des revenus des acteurs économiques sur le marché à bétail (Gogounou)**

| N° | Activités                     | Effectif moyen des acteurs | Chiffres d'affaires moyen/jour de marché | Montant total du chiffre d'affaires moyen/jour de marché | Montant du chiffre d'affaires mensuel moyens | Montant du chiffre d'affaires annuel moyens |
|----|-------------------------------|----------------------------|--|--|--|---|
| 1  | <b>Vente petits ruminants</b> | 456                        | 45 000                                   | 20 520 000   | 82 080 000                                   | 984 960 000                                 |
| 2  | <b>Vente gros ruminants</b>   | 467                        | 200 000                                  | 93 400 000   | 373 600 000                                  | 4 483 200 000                               |
| 3  | Restauration                  | 17                         | 17 600                                   | 299 200  | 1 196 800                                    | 14 361 600                                  |
| 4  | Vente de divers               | 8                          | 50 000                                   | 400 000  | 1 600 000                                    | 19 200 000                                  |
| 5  | Vente de motos                | 5                          | 1 050 000                                | 5 250 000  | 21 000 000                                   | 252 000 000                                 |
| 6  | Chargement                    | 6                          | 4 875                                    | 29 250   | 117 000                                      | 1 404 000                                   |
| 7  | Convoyage                     | 28                         | 7 500                                    | 210 000  | 840 000                                      | 10 080 000                                  |
| 8  | Transport                     | 20                         | 35 000                                   | 700 000  | 2 800 000                                    | 33 600 000                                  |
| 9  | Vente pdt vétérinaires        | 1                          | 120 000                                  | 120 000  | 480 000                                      | 5 760 000                                   |
|    | <b>Total</b>                  |                            | 1 529 975                                | 120 928 450  | 483 713 800                                  | 5 804 565 600                               |

Source : Collecte de données de terrain, PIC Sarl, avril 2016

### Contributions fiscales

Comme mentionné plus haut, les recettes financières des marchés sont gérées différemment suivant les marchés. Les taxes sur les bovins vendus sur les marchés visités variaient entre 2.000 et 2.500 FCFA par tête. Ces montants sont généralement répartis à la charge des vendeurs et des acheteurs. Et les recettes sont partagées entre la commune (et le village dans le cas du marché de Petit Paris), les courtiers/dilani, et les comités de gestion de marché de bétail (dans les cas échéants). Pour les petits ruminants, ces taxes s'élèvent généralement à 200 FCFA. En plus de ces taxes de vente par animal, il existe également d'autres taxes et frais qui sont levés. Les encadrés ci-dessous font référence au marché de Savé.

### Encadré 5 Taxes et frais levés sur le marché à bétail de Gogounou

Le nombre de bovins vendus annuellement sur le marché de Gogounou est de 12500 têtes vendues, celui de petits ruminants est de 18500 têtes. D'après le comptable du marché, les recettes tournent autour de 40 000 000 FCFA par an. Elles proviennent des prélèvements sur les ventes des bestiaux et d'autres taxes :

- Taxes sur les ventes de gros ruminants : 2.000FCFA/têtes de bovin (1.000 FCFA vendeur et 1.000 FCFA acheteur).
- Taxes sur les petits ruminants : 200 FCFA/tête (100 FCFA par le vendeur et 100 FCFA par l'acheteur)
- Taxes sur le chargement (taxes quai d'embarquement): 200 F/tête de bovin
- Taxes sur les manutentions 10% du montant perçu par le transporteur
- Taxes sur les positionnements : 1.000 FCFA/camion et 500 FCFA/camionnette, 250 FCFA/tricycle

- Taxes sur les boutiques et hangars (boutiques extérieures : 7.000 F/mois et boutiques internes : 5.000 FCFA/mois)
- Taxes sur les hangars interne : 2.000 FCFA/mois
- Taxes sur le restaurant : 10.000 FCFA/mois
- Hébergements (type 1 : 2.000/chbre/nuitée, Type 2 et 3 : 5500/nuit/chbre)

Le marché est autogéré par un comité de gestion. Il est régi par une convention entre la mairie et le comité du marché. Ainsi la marie prélève des redevances sur chacune des taxes du marché (50% sur les bovins, les petits ruminants vendus, 30% sur les taxes de chargement des bestiaux, 25% sur les taxes d'usage de quai d'embarquement, 30% sur les taxes de laisser-passer des animaux délivrées par les agents du SRC/DDAEP, 25% pour les frais d'hébergement, 50% sur les loyers des boutiques, 50% sur les frais de location des stands (hangar) de restauration moderne, 50% sur les frais de locations des stands (hangar) de restauration traditionnelle, etc. Le comité du marché emploie au moins 60 agents payés avec la part des redevances qui lui sont versées. Il a l'obligation de veiller au bon fonctionnement des ouvrages mis à sa disposition. La mairie ne contribue pratiquement pas aux dépenses sur le marché.

### Encadré 6 Taxes et frais levés sur le marché à bétail de Savè

Les taxes perçues sur les bovins dans le marché de Savè s'élèvent à 2.500 F/tête vendue. Le vendeur paie 1000 F/bovin et l'acheteur paie 1.500F/bovin. Cette taxe est répartie de la manière suivante : Mairie (1.000 F/bovin), Courtier ou Dilani (1.000 F/ bovin) et le Comité de Gestion du Marché à Bétail (CGMB) perçoit 500 F/bovin. Au niveau du parc de débarquement, la marie perçoit 125F/tête de bovin débarqué. Le comité de gestion perçoit 2000 F/camion.

En dehors de ces principales taxes sur les bovins, il y a d'autres taxes perçues par :

- Les forces de l'ordre : 1.000 F/véhicule aux forces de sécurité
- L'agent vétérinaire de la DDAEP : 200 F/tête de bovin vendu pour délivrance de laisser-aller
- Les syndicats des chauffeurs : 200 F/véhicule
- La Mairie : 200 F/place des vendeurs sur le marché

Le tableau ci-dessous résume les différentes recettes annuelles percevables sur le marché à bétail de Savè et d'autres communes du département des Collines par an entre 2014 et 2017. Ces recettes ne prennent pas en compte les taxes prélevées sur les petits ruminants, peu présents sur ce marché.

**Tableau 6 Recettes annuelles percevables sur le marché à bétail de Savè et d'autres communes du département des Collines (par an entre 2014 et 2017)**

| COMMUNES     | Types de marché      | Nbre moyen de bovins vendus sur le marché ou sur lesquels les taxes ont été prises /an | Recettes fiscales percevables par la mairie/an sur les marchés à bétail en F CFA | Mobilisation moyenne de la TDL des communes/an (2014 à 2017) en F CFA | Part en % des recettes fiscales potentielles des marchés à bétail dans la TDL moyenne des communes |
|--------------|----------------------|--|--|---|--|
| Savè         | Marché à bétail      | 10.920   | 10.920.000   | 30.574.994  | 120%   |
|              | Quai de débarquement | 205.313  | 25.664.125   |   |  |
| Bantè        | Marché à bétail      | 780  | 780.000  | 21.235.194  | 4%   |
| Ouessè       | Marché à bétail      | 6.500  | 6.500.000  | 25.742.100  | 25,25 %  |
| Savalou      | Marchés à bétail     | 5.044  | 5.044.000  | 16.657.042  | 30,28 %  |
| <b>Total</b> |                      | <b>228.557</b>   | <b>48 908 125</b>  | <b>94.209.330</b>   | <b>52 %</b>  |

Source : GIC & UDOPER 2018

Pour Savè les chiffres de ce tableau signifient un montant par tête bovin de 1.000 FCFA pour le marché et 125 FCFA par tête bovin pour le quai de débarquement, en cohérence avec les informations fournies par la mairie.

**Tableau 7 Enregistrement du bétail dans le marché de Gogounou (2011 à mi-2020)**

| Année             | Nb Gros Ruminants | Nb Petits Ruminants | Taxes récupérées |                  |
|-------------------|-------------------|---------------------|------------------|------------------|
|                   |                   |                     | Bovins           | Petits ruminants |
| 2011              | 19733             | 10077               | 39466000         | 2015400          |
| 2012              | 17548             | 9897                | 35096000         | 1979400          |
| 2013              | 14721             | 9805                | 29442000         | 1961000          |
| 2014              | 13365             | 12053               | 26730000         | 2410600          |
| 2015              | 14351             | 8597                | 28702000         | 1719400          |
| 2016              | 7368              | 12261               | 14736000         | 2452200          |
| 2017              | 12547             | 18383               | 25094000         | 3676600          |
| 2018              | 11987             | 16299               | 23974000         | 3259800          |
| 2019              | 13019             | 12847               | 26038000         | 2569400          |
| 2020 (mois juil.) | 5668              | 10095               | 11336000         | 2019000          |
| Total             | 130307            | 120314              | 260614000        | 24062800         |

Source : ALGMB Gogounou (2020)

**Figure 9 Évolution de la vente du bétail dans le marché de Gogounou (2011-2015)**



### Estimation du potentiel fiscal et du chiffre d'affaires (revenus) des acteurs du marché par an

- La commune prélève sur le marché quatre types de taxes. La première est constituée par la taxe sur les transactions de bétail, notamment sur la vente de gros ruminant. La seconde concerne le droit d'occupation de la place sur le marché pour la vente du petit ruminant, de la volaille et de commerce de produits divers. La troisième taxe est une patente foraine prélevée chez les commerçants de divers. La quatrième taxe porte sur le droit de chargement et de transport de marchandises à partir du marché.
- Au niveau des bovins, la clé de répartition de la taxe est de 50% pour la mairie et 50% pour l'ALGMB.
- Au niveau des petits ruminants la clé de répartition est de 50% pour la mairie et de 50% pour l'ALGMB.

**Tableau 8 Évolution et répartition des taxes perçues (sur les ventes d'animaux) entre la mairie et l'ALGMB**

| Année             | Taxes récupérées |                  | TOTAL       | Répartition des fonds perçus |             |
|-------------------|------------------|------------------|-------------|------------------------------|-------------|
|                   | Bovins           | Petits ruminants |             | Mairie                       | ALGMB       |
| 2011              | 39466000         | 2015400          | 41481400    | 20740700                     | 20740700    |
| 2012              | 35096000         | 1979400          | 37075400    | 18537700                     | 18537700    |
| 2013              | 29442000         | 1961000          | 31403000    | 15701500                     | 15701500    |
| 2014              | 26730000         | 2410600          | 29140600    | 14570300                     | 14570300    |
| 2015              | 28702000         | 1719400          | 30421400    | 15210700                     | 15210700    |
| 2016              | 14736000         | 2452200          | 17188200    | 8594100                      | 8594100     |
| 2017              | 25094000         | 3676600          | 28770600    | 14385300                     | 14385300    |
| 2018              | 23974000         | 3259800          | 27233800    | 13616900                     | 13616900    |
| 2019              | 26038000         | 2569400          | 28607400    | 14303700                     | 14303700    |
| 2020 (mois juil.) | 11336000         | 2019000          | 13355000    | 6677500                      | 6677500     |
| Total             | 260 614 000      | 24 062 800       | 284 676 800 | 142 338 400                  | 142 338 400 |

Source : ALGMB Gogounou (2020)

Avec ces revenus, le comité de gestion du marché rémunère les agents qui y travaillent et peut effectuer de petites réparations. La mairie quant à elle n'investit pas dans le marché à bétail, mais facilite le financement des infrastructures du marché en s'adressant à d'autres sources de financement notamment les PTF.

Le marché à bétail de Gogounou est d'une ampleur limitée pour le volume de transactions opérées par rapport à plusieurs autres marchés de la région Alibori-Borgou (Petit Paris, Guéné, Parakou, Tchaourou). Il a le mérite d'être mieux organisé comparativement à ces derniers qui sont moins transparents dans leur gestion.

**Tableau 9 Estimation du potentiel fiscal du marché à bétail de Gogounou**

| Différentes taxes               | Unités | Volume moyen d'affaires | Effectif minimum d'acteurs | Taux de la taxe | Montant prévisionnel hebdomadaire | Montant prévisionnel mensuel | Montant prévisionnel annuel |
|---------------------------------|--------|-------------------------|----------------------------|-----------------|-----------------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| Taxe gros ruminants             | Nombre | 5                       | 100                        | 2 000           | 934 000                           | 3 736 000                    | 33 624 000                  |
| Taxe petits ruminants           | Nombre | 4                       | 120                        | 200             | 91 200                            | 364 800                      | 3 283 200                   |
| Laisser passer                  | Camion | 1                       | 12                         | 1 500           | 18 000                            | 72 000                       | 648 000                     |
| Taxe positionnement             | Camion | 1                       | 20                         | 750             | 15 000                            | 60 000                       | 540 000                     |
| Taxe chargement                 | Nombre | 5                       | 35                         | 150             | 26 250                            | 105 000                      | 945 000                     |
| Taxe chargement herbe           | Camion | 1                       | 3                          | 1 500           | 4 500                             | 18 000                       | 162 000                     |
| Redevance vente d'eau           | Nombre | 1                       | 25                         | 15              | 375                               | 1 500                        | 13 500                      |
| Ticket d'inspection             | Nombre | 1                       | 30                         | 250             | 7 500                             | 30 000                       | 270 000                     |
| Frais d'hébergement à l'auberge | Nombre | 1                       | 1                          | 5 500           | 5 500                             | 22 000                       | 198 000                     |

|                                  |        |   |     |              |           |           |            |
|----------------------------------|--------|---|-----|--------------|-----------|-----------|------------|
| Frais d'hébergement des logettes | Nombre | 2 | 1   | 2 000        | 4 000     | 16 000    | 144 000    |
| Taxe sur vente de moto           | Nombre | 2 | 5   | 2 000        | 20 000    | 80 000    | 720 000    |
| Ticket garde vélos               | Nombre | 1 | 350 | 100          | 35 000    | 140 000   | 1 260 000  |
| Droit de place                   | Nombre | 1 | 25  | 100          | 2 500     | 10 000    | 90 000     |
| Loyer de boutique                | Nombre | 1 | 16  | 5 000        | 80 000    | 320 000   | 2 880 000  |
| Box de restauration modern       | Places | 1 | 6   | 5 000        | 30 000    | 120 000   | 1 080 000  |
| Box de restauration traditionnel | Places | 1 | 16  | 2 000        | 32 000    | 128 000   | 1 152 000  |
| Taxe d'inspection                | Nombre | 1 | 30  | 250          | 7 500     | 30 000    | 270 000    |
|                                  |        |   |     | <b>TOTAL</b> | 1 313 325 | 5 253 300 | 47 279 700 |

*Source : Collecte de données de terrain, PIC Sarl, avril 2016*

Le nombre de bovins vendus sur le marché de Savé par semaine est estimé à 210 têtes lors de l'étude contre en moyenne 500 têtes de bovins présentés (soit 42%). Et, près de 4.000 têtes de bovins sont accueillis par semaine au quai de débarquement pour convoyage à pied vers le Nigeria.

Outre le bétail qui est venu dans des marchés hebdomadaires, la transhumance génère de nombreuses autres activités qui participent à la densification de l'économie des terroirs. Parmi ces activités qui prospèrent dans de nombreux terroirs, on peut retenir :

- Le marché des produits vétérinaires et des aliments bétail. Ce secteur permet de résorber le chômage des jeunes vétérinaires sortis des lycées techniques agricoles et qui ouvrent des officines de vente et de soins dans la plupart des villages où sont concentrés les animaux
- La production de cultures fourragères dans les communes prend de l'ampleur et tend à occuper de nombreux jeunes dans de nombreux territoires villageois, dans les communes des départements des Collines et du Borgou.
- La transformation et la commercialisation du lait, dont la forme traditionnelle est aux mains des femmes. Ce maillon connaît également une mutation importante avec l'apparition de mini laiteries communautaires, intégrant centres multiservices de collecte et petites unités de production de produits laitiers. Ces produits viennent renforcer l'offre domestique du fromage traditionnel (Waraghasi ou Gassarou). Des études conduites dans le Borgou montrent que le revenu tiré par les femmes transformatrices du lait en fromage sont parfois supérieur au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti au Bénin (41 000 FCFA/par mois).

#### *Contribution à la réduction de pauvreté*

La mission dans le nord et le centre du Bénin n'a pas pu collecter des données quantitatives sur la contribution à la réduction de pauvreté de la transhumance (transfrontalière). Cependant, il est clair que la transhumance est une stratégie pour les transhumants transnationaux, les agro-pasteurs, et les agro-éleveurs destinée à augmenter ses revenus en envoyant leur cheptel vers d'autres localités bénéficiant de disponibilités en aliments et des conditions sanitaires plus propices. Pour les transhumants transnationaux et les agro-pasteurs cela est encore plus important, car ne bénéficiant pas d'activités agricoles par ailleurs.

La transhumance est aussi une stratégie de résilience qui permet aux éleveurs d'épargner et de reconstituer le cheptel pour mieux surmonter les temps de crise à venir et pour des dépenses imprévues. Cela comprend des membres de la famille et des proches avec qui on entretient des liens sociaux qui confient un ou plusieurs animaux au conducteur d'un troupeau.

### *Contribution à l'égalité*

La mission dans le nord et le centre du Bénin n'a pas pu collecter des données quantitatives sur la contribution à l'égalité.

### **Impacts sociaux**

#### *Contribution à la sécurité alimentaire*

En cohérence avec la contribution à la réduction de pauvreté, la transhumance contribue à plusieurs aspects qui concourent à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages tant des pasteurs, que des ceux des populations des régions traversées ou séjournées. Dans bien des cas, les bouses de vache ont contribué à faire du compost qui a permis de fumer des parcelles des producteurs agricoles et d'améliorer la productivité. Les exploitations des agropasteurs sont généralement plus productives que celles des autres agriculteurs. Les zones qui accueillent les transhumants se positionnent souvent en tête des productions céréalières, limitant l'acuité des périodes de soudure, tant redoutées par les populations.

Sur ce même registre, la présence des transhumants offre aux régions d'accueil, un meilleur accès (des prix relativement bas) aux animaux de trait, et de boucherie. Elle favorise de l'amélioration des revenus de tous les acteurs et renforce la sécurité alimentaire des ménages des transhumants transnationaux, des agro-pasteurs, des agro-éleveurs et des autres personnes qui leur confient un ou plusieurs animaux. En termes de disponibilité, la transhumance contribue dans les zones concernées à l'augmentation de la disponibilité des produits d'élevages (lait, viande et abats), toute chose qui contribue à améliorer la situation nutritionnelle de la population.

#### *Contribution au bien-être social*

La contribution au bien-être social peut faire référence à l'opportunité pour les jeunes de devenir bouvier, puis éleveur ou parvenir à d'autres fonctions dans la filière bétail. Il s'agit là d'une opportunité professionnelle importante pour les garçons et jeunes hommes des familles de transhumants transnationaux et d'agro-pasteurs. Cependant, la tâche est devenue dangereuse et probablement stressante avec les nombreux litiges avec des agriculteurs. Les bouviers se déplacent souvent dans des localités où ils ne sont pas capables de communiquer dans la langue locale. L'utilisation de drogues par les bouviers est considérée fréquente aussi, mais elle est aussi largement observée chez les jeunes agriculteurs pendant les périodes de grands travaux agricoles. Les jeunes bouviers ne peuvent pas aller à l'école quand ils sont en transhumance avec le troupeau, mais il n'est pas sûr non plus qu'ils pourraient accéder à une école de qualité dans les localités de départ de la transhumance.

La transhumance offre pour les transhumants transnationaux l'opportunité de repérer des sites qui pourraient être favorables pour acquérir un ancrage foncier agricole. Beaucoup de ménages de transhumants transnationaux en provenance de Niger et Nigéria se sont installés dans les zones visitées. La perception est qu'ils s'enfuient surtout face à l'insécurité vécue dans leur pays d'origine. Au vu des contraintes croissantes de la transhumance, les familles cherchent à identifier de nouveaux points d'ancrage possible qui offrirait une plus grande sécurité foncière à travers le développement d'activités agricoles. Les agro-pasteurs à leur tour cherchent aussi à sécuriser davantage leur sécurité foncière en développant davantage leurs activités agricoles. Ces systèmes d'élevage ne sont donc pas fixés, mais en évolution constante. Les éleveurs essaient de s'adapter aux dynamiques locale et régionale. L'existence d'un point fixe d'habitat permettant d'assurer la production agricole n'exclut pas cependant la mobilité des troupeaux suivant le calendrier pastoral de la transhumance.

### *Contribution à l'identité culturelle*

Ce point n'est pas perceptible dans l'étude au Bénin, cependant tel que relaté dans plusieurs travaux notamment ECLIS, l'organisation de la transhumance présente une dimension très importante dans l'entretien du patrimoine culturel des sociétés pastorales. Au premier plan le fait que le déplacement des familles et de leurs troupeaux doit être anticipé et exige une organisation sociale très particulière, dans lesquelles les chefs de famille, les éclaireurs et les *rugga* jouent un rôle fondamental. La plupart du temps les mouvements de transhumance offrent aussi la place à des grands événements sociaux, tels les rassemblements des *guerewol* à la descente, au sein desquels la tradition pastorale se perpétue au même titre que les alliances se tissent, notamment au travers des mariages. De ce point de vue, la fixation des familles suite à des pertes de bétail importantes ou sa dissociation de la mobilité des troupeaux sont des facteurs qui font obstacle à l'inclusion de ce capital social de la mobilité. La sédentarisation est alors synonyme d'exclusion du réseau social de la mobilité, tout en s'accompagnant d'un grand isolement social sur le site de résidence (Bénard, Bodé, ECLIS 2010).

### *Impact sur le bien-être des animaux*

Étant donné l'augmentation considérable des terres de culture dans le nord et le centre du pays comme décrit plus haut, d'une part et les menaces de vols, voire de kidnapping des personnes avec demande de rançon, le transport des animaux sur certains tronçons s'effectue de plus en plus par camion au lieu de convoi à pied. En particulier les animaux du Burkina Faso qui sont commercialisés vers les centres urbains dans le sud du Nigéria sont transportés par camion jusqu'à Savé, puis convoyés à pied vers le marché d'Olodo (Nigeria). La dernière partie de leur voyage, d'Olodo à Lagos se fait à nouveau par camion. Faute de bétailières adaptées cette évolution vers plus de transport en camion n'améliore pas les conditions de déplacement des animaux qui sont adaptés à la marche sur de longues distances ponctuées de pâturage et d'abreuvement.

### *Impacts sur la sécurité et les relations entre différents groupes sociaux et communautés*

Comme détaillé dans la section 3.1.1, la relation de symbiose qui existait entre éleveurs et agriculteurs devient de plus en plus ténue du fait de la densification des espaces qui étaient utilisés jusque-là par les transhumants. Là où la transhumance transfrontalière participait de la construction de relations entre les transhumants (majoritairement Peulh et Gando) et les communautés agricoles, on perçoit maintenant beaucoup plus de tensions liées à la concurrence sur les ressources. Enfin, pour faire face à l'insécurité et aux vols de bétail, de nombreux conducteurs de troupeaux transhumants ou de convoyeurs d'animaux de commerce sont armés, sans autorisation, ni du pays de départ, ni de celui d'accueil. Le phénomène est accusé d'être la source des conflits violents qui sont enregistrés dans les zones de transhumance. Les comités locaux et autres dispositifs mis en place pour gérer les litiges se trouvent souvent débordés, faisant basculer les procédures vers les Commissariats ou cantonnements des gendarmes, ou encore vers les tribunaux.

### *Contribution à l'emploi*

Les transhumants étrangers et nationaux contribuent à l'emploi direct par l'embauche de bouviers, qui sont majoritairement de la communauté peulh. Les transhumants étrangers utilisent naturellement plutôt des bouviers proches de leurs points d'ancrage dans les pays Sahéliens. Les transhumants nationaux, de transhumance à grande amplitude et à petite amplitude, utilisent plutôt des bouviers peulh qui se sont installés depuis plus ou moins longtemps au Bénin. Mais les agriculteurs devenus agro-éleveurs envoient aussi une partie de leur cheptel en transhumance de petite amplitude, utilisent aussi des bouviers Peulhs. Pour ces garçons et jeunes hommes devenir

bouvier offre une rare opportunité d'avancer économiquement, avec la perspective de constituer progressivement leur propre troupeau.

Indirectement la transhumance étrangère et nationale participe à la construction d'emplois, y compris chez les agriculteurs, les courtiers des marchés à bétail communément appelés *dilani*, les collecteurs de taxes mandatés par la mairie de Savè, les membres du comité de gestion du marché, les commerçants de bétail, les emboucheurs, les bouchers, les restaurateurs, les buvettes, les hôteliers, les vendeurs de produits vétérinaires, les vendeurs de crédit téléphonique.

De nombreuses activités économiques sont menées sur le marché à bétail de Gogounou et s'articulent principalement autour des transactions commerciales du bétail et de la volaille. Les acteurs de l'animation du marché qui y tirent des revenus sont présentés au tableau suivant.

**Tableau 10 Évaluation des employés travaillant dans le marché à bétail de Gogounou**

|   | Nombre (par jour de marché) |
|---|-----------------------------|
| Employés de l'ALGMB : secrétaire, Comptable, gardien de nuit, Opératrice de Saisie, agent d'entretien | 1-1-1-2-2 (i.e : 7)         |
| Les membres du Bureau du Comité de Gestion  | 7                           |
| Les témoins   | 15                          |
| Les secrétaires des témoins   | 15                          |
| Les démarcheurs (Dilani)  | 0                           |
| Les contrôleurs   | 4                           |
| Les garde vélos   | 2                           |
| Les vendeurs (en moyenne)   | 250                         |
| Les acheteurs (en moyenne)  | 130                         |
| Les restauratrices  | 24                          |
| Les vendeurs de divers biens et équipements   | 7                           |
| Les vendeurs de motos   | 7                           |
| Les chargeurs   | 10                          |
| Les convoyeurs  | 00                          |
| Le tenancier du dépôt pharmaceutique,   | 1                           |
| Les transporteurs et chauffeurs (en moyenne)  | 8                           |
| Les conducteurs de taxi moto (en moyenne)   | 5                           |
| Les occasionnels (en moyenne)   | 50                          |

**Source :** ALGMB Gogounou (2020)

Ces différents acteurs sont soit impliqués directement dans le commerce du bétail et de la volaille ou fournissent des services aux usagers du marché à bétail.

### **Impacts environnementaux**

#### *Impacts sur le changement climatique*

Le bétail est généralement considéré comme source de surpâturage et de dégradation des terres dans le discours presque convenu. Pourtant dans la commune de Savè, la déforestation est en premier lieu liée à l'installation d'agriculteurs colons qui déboisent systématiquement les forêts pour la culture de l'igname. Probablement le bois qui en résulte est partiellement vendu. D'après les données du PDC III<sup>8</sup> de Savè, « la Commune de Savè est l'un des pourvoyeurs du Bénin en produits forestiers notamment le bois d'œuvre, le bois de chauffe et le charbon. Des agriculteurs s'installent

<sup>8</sup> Cf. PDC III de Savè p34

aussi dans la forêt classée Ouémé-Boukou (20.500 ha) où il y a des cas de défrichements pour l'agriculture sans autorisation de l'administration forestière (Cf. Photo ci-dessous)

**Photo 6** Espace défriché avec des arbres calcinés pour l'agriculture dans une ferme de Bessé (PDC III)



Second facteur, les arbres appréciés par les animaux sont sévèrement émondés par les bouviers en transhumance. Les feux de brousse dans la commune de Savé sont surtout pratiqués par des jeunes villageois à la recherche de gibier (écureuils, agoutis, etc.).

Dans le département d'Alibori l'agriculture sur brûlis continue d'être pratiquée ; les tiges de coton sont arrachées et brûlées avant l'implantation de la prochaine culture. Cela ne favorise pas le retour de la matière organique, et donc l'appauvrit davantage. Les exploitations agricoles de l'Alibori font face depuis des décennies à la baisse tendancielle des rendements des cultures à cause des mauvaises pratiques agricoles et des effets pervers des changements climatiques (intensité des pluies extrêmes et des inondations), ce qui entraîne la dégradation des sols (érosion des sols et baisse tendancielle du taux de matière organique du sol). Les techniques de fabrication et d'utilisation du fumier dans les champs peinent à voir le jour dans la zone, par défaut d'encadrement technique, d'appui-conseil et de formation des producteurs. Des émondages sévères des arbres fourragers sont toujours de mise avec les éleveurs lors des transhumances pour améliorer la ration à base de graminées pérennes de faible valeur fourragère. Les forêts classées de la zone et le Parc W ont été pendant longtemps, illégalement des espaces de pâtures des animaux et perdaient leur couvert végétal. Mais le contrôle actuel de ces espaces forestiers (Parc W, Forêt classée de la Djona) par la société African Park, serait sensé aider au reverdissement de ces aires protégées.

#### *Impacts sur la qualité et quantité d'eau*

L'impact de l'élevage mobile sur la qualité ou quantité d'eau n'est pas mis en avant par les acteurs interviewés au Bénin. Le principal problème est sans doute celui de l'accès aux eaux de surfaces pour les troupeaux du fait de la pression des champs aux abords des points d'eau. Une fois les champs rapprochés des berges servant à l'abreuvement, les risques de dégâts sur ces nouvelles cultures par les troupeaux habitués à ces sites augmentent. Les dégâts qui potentiellement suivraient seront imputés aux animaux sans tenir compte de l'antériorité de l'usage pastoral. Cependant Onibon rapporte qu'à Savé les sites où les éleveurs transhumants ont séjourné (et délaissé pour un temps) constituent des zones fertiles recherchées pour l'agriculture. Elles sont

prises en culture à l'insu de leurs occupants d'une partie de l'année partis en déplacement vers le Togo, par des migrants agriculteurs. Ceci engendre des conflits entre ces deux protagonistes (éleveurs et agriculteurs). C'est le cas des conflits meurtriers d'Igbodja (Savè).

Onibon note aussi que les eaux des rivières sont parfois polluées (avec des produits toxiques) par des agriculteurs en quête de poissons pendant la saison sèche. Cela constitue une source de litige entre agriculteurs et éleveurs préoccupés des risques d'empoisonnement de leurs animaux.

#### *Impacts sur la biodiversité*

La présence d'animaux transhumants dans les parcs et aires protégées comme décrits en dessus dans la section sur le changement climatique a probablement un impact négatif sur la biodiversité dans ces parcs. Mais comme mentionné, dans certains parcs, les contrôles pour éviter l'entrée dans ces aires protégées sont devenus plus stricts. D'un autre côté, dans d'autres parcs des agriculteurs s'installent pour défricher de nouvelles terres, ce qui contribue beaucoup plus lourdement à la perte de biodiversité par la coupe à blanc des habitats.

La principale menace du pastoralisme sur la biodiversité réside vraisemblablement dans les pratiques de protection des bergers contre les grands carnivores protégés qui sont aussi des prédateurs très menaçants pour les bovins et les petits ruminants.

En général, et surtout en dehors des parcs, une forte diminution d'herbacées et de ligneux est souvent mise en avant par les pratiques dites de surpâturage. Ces espèces ne sont pas en voie d'extinction, donc cette perspective ne constitue pas un danger pour la biodiversité, mais ceci pourrait constituer un risque de diminution à long terme pour la valeur nutritionnelle de ces pâtures, et en conséquence de la valeur économique qui en est tirée. On rappellera ici que la pâture des ruminants ne dépasse pas le tiers de la biomasse herbacée des pâturages sahéliens (70% étant restituée directement par le piétinement, l'urine et les fèces) et oscille entre 4 et 11% de la biomasse des ligneux suivant la saison (Assouma et al., 2017, 2018).

#### *Impacts sur la désertification*

Ce concept est assez peu perçu et ne transparait pas dans les échanges sur le terrain au Bénin. Comme souligné plus haut, l'élevage mobile par la saisonnalité de sa présence est un des modes d'exploitation des ressources naturelles qui laisse le moins d'empreinte sur le milieu naturel, sans commune mesure avec la défriche agricole et la culture continue du sol.

Les travaux récents conduits au Sénégal aboutissent à reconnaître que l'élevage pastoral, loin de contribuer à l'émission de gaz à effets de serre, se caractérise par un bilan carbone neutre voire légèrement négatif si l'on prend en considération l'espace pastoral dans son intégralité. En revanche l'élevage sédentaire qui se concentre sur les aires de pâturage des zones agricoles dense aboutit à une forte dégradation de ces écosystèmes, le pâturage continu sans garde, conduisant à la disparition des espaces bonnes fourragères (Hiernaux et al., 2006).

#### *Impacts sur la fertilité des terres*

Comme expliqué dans la section sur l'impact sur le changement climatique, une forte dégradation des sols a été constatée dans les zones couvertes. Une contradiction se loge dans le fait que la présence augmentée des cultures aurait besoin de plus de fertilisation par les animaux, mais que la tension entre agriculteurs et éleveurs qui en résulte aurait, au contraire, plutôt provoqué une diminution de l'utilisation de la fumure animale par les agriculteurs, faute de son accessibilité. Les contrats de fumure qui se pratiquaient entre les deux parties, (échange de reste de cultures et pour déchets animaux par le parage d'animaux transhumants dans des champs de cultures) se pratiqueraient moins.

De manière globale la gestion de la fertilité des sols est de plus en plus problématique pour des sols de faible qualité agronomique en général : les jachères disparaissent au profit de systèmes de culture continue du sol alors que les troupeaux transhumants et sédentaires disposent de moins en moins d'espace sécurisés pour renforcer le transfert de fertilité réalisé jusque-là à travers le parcage nocturne des troupeaux dans les champs. Onibon (2020) rapporte ainsi des formes de concurrence sur la fumure animale entre agriculteurs-éleveurs.

### **Principaux facteurs de changement et des perspectives à long terme**

Ce sont cinq grands facteurs de changement qui ont été mis en évidence, susceptibles de peser sur la trajectoire des élevages mobiles dans les décennies à venir :

1. L'aggravation de la situation sécuritaire
2. Les évolutions liées au changement climatique
3. La croissance de la population et une poursuite de l'urbanisation
4. La poursuite de l'expansion des terres cultivées et donc une diminution des pâtures disponibles pour les troupeaux mobiles et, en conséquence, des tensions continues entre pasteurs et agriculteurs
5. La pandémie de Covid-19, les restrictions mises en place pour limiter sa propagation

### **a - L'aggravation de la situation sécuritaire dans différents pays de l'Afrique de l'Ouest, qui restreint les possibilités de mouvement des troupeaux pastoraux**

#### **i. Dans les zones d'accueil**

| <b>Comment ce facteur a-t-il affecté les systèmes d'élevage dans les 10 dernières années ?</b>   |   |
|--|---|
| <p>La génération actuelle de jeunes éleveurs est moins pacifique que l'ancienne génération (des jeunes bouviers se droguent de plus en plus). Certains ont même tués leurs propres chefs (d'après les éleveurs interviewés)</p> <p>Des éleveurs sont dotés d'arme à feu</p> <p>On parle aussi des menaces de prises d'otage de certains éleveurs</p> |   |
| <b>Comment ce facteur est estimé affecter les systèmes d'élevage et leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux dans les 20 prochaines années ? (Sans changements de politiques)</b>  | <b>Quelles politiques publiques peuvent être mis en œuvre afin d'atténuer les impacts négatifs et de maximaliser les impacts positifs ?</b>   |
| <p>Les risques importants sont liés à la montée d'agressivité des jeunes bouviers dans un contexte sécuritaire délétère et de multiplications des conflits avec les agriculteurs</p>   | <p>Grands besoins de sensibilisation et d'éducation des jeunes bouviers et agriculteurs</p> <p>Donner force à la loi pour des corrections juridictionnelles des éléments fumeurs de drogue et ceux ayant par devers eux des armes à feu</p> |

#### **ii. Dans les zones de transit**

| <b>Comment ce facteur a-t-il affecté les systèmes d'élevage dans les 10 dernières années ?</b>  |
|---|
| <p>Les éleveurs transhumants sont souvent taxés d'être armés lors des transhumances</p> <p>Recrudescences des coupeurs de routes</p> <p>Violence sur les femmes par les éleveurs transhumants</p> <p>Vols des denrées alimentaires (igname) perpétrés dans les champs des villageois par des transhumants</p> <p>De plus en plus de drogués et d'incivisme dans le rang des jeunes bouviers</p> |

|   |   |
|---|---|
| <p>Conflits ouverts entre agriculteurs et éleveurs avec morts d'hommes (cas du mois de mai 2020 à Goungoun faisant 9 morts : 6 éleveurs et 3 agriculteurs) /une bataille rangée éleveurs contre agriculteurs.</p> <p>Développement de la psychose de peur et de réticence parmi les populations vis-à-vis des éleveurs transhumants.</p> <p>Décampements forcés des éleveurs transhumants par des populations riveraines</p>  |   |
| <p><b>Comment ce facteur est estimé affecter les systèmes d'élevage et leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux dans les 20 prochaines années ? (Sans changements de politiques)</b></p>  | <p><b>Quelles politiques publiques peuvent être mis en œuvre afin d'atténuer les impacts négatifs et de maximaliser les impacts positifs ?</b></p>  |
| <p>On note un nouveau mode de banditisme qui se développe au sein de la communauté peulh : le kidnapping des éleveurs transhumants par des fils d'éleveurs. Ils kidnappent surtout des vieux éleveurs nantis (ayant beaucoup de troupeaux) qui doivent leur libération après paiement d'une rançon de 3-10 millions pour sa libération. Certains éleveurs peulh ont été déjà kidnappés 2 à 3 fois (d'après l'ANOPER, les forces de l'ordre ont arrêté un jeune peulh à Gogounou pour fait de kidnapping, le 25 juin. Risques de multiplications de cas de kidnappings de personnes nantis non seulement au sein de la communauté peulh mais aussi, au sein des populations locales</p> <p>Risques de trafic d'armes au sein des communautés peulh transhumants et des populations, et, de multiplications d'affrontements meurtriers (armés) entre éleveurs et agriculteurs (soutenus par les chasseurs locaux)</p> <p>Malgré, l'interdiction des transhumances transfrontalières, les populations continuent d'enregistrer la venue de troupeaux transhumants étrangers et redoutent un surarmement de ces derniers pour se défendre en cas d'attaques</p> <p>Risque de plus de stigmatisation des éleveurs transhumants en lien avec l'insécurité dans les milieux ruraux</p> <p>Risques de renvoi des éleveurs de leurs terroirs d'élevage (occupés depuis plusieurs années)</p> | <p>Pérenniser les pratiques actuelles de sécurité routières qui ont favorisé la réduction des coupeurs de route depuis ces quatre dernières années</p> <p>Développer et mettre en œuvre une politique d'éducation et de scolarisation des jeunes enfants peulh</p> <p>Appuyer les collectivités locales à développer et mettre en œuvre une réelle politique d'aménagement de territoire qui prend en compte le foncier pastoral (aires de pâturages, couloirs de transhumance, pistes de convoiage pédestre du bétail, retenues d'eaux, etc.)</p> <p>Animation des concertations régulières entre les éleveurs et les agriculteurs</p> <p>Développer une plate d'information sur la transhumance pour éviter des fausses nouvelles qui aggravent les tensions entre les agriculteurs et les éleveurs</p> |

**b- Changement climatique.** Il se caractériserait par une plus forte variabilité des pluies, alternant phases sèches et fortes pluies provoquant des inondations.

### i. Dans les zones d'accueil

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Comment ce facteur a-t-il affecté les systèmes d'élevage dans les 10 dernières années ?</b></p> <p>Depuis ces 10-30 dernières années les mauvaises conditions climatiques ont surtout provoqué la descente des migrants agricoles du nord-Bénin (Atacora) vers les Collines (Savè) où l'on trouve encore des terres fertiles ?</p> <p>Ces derniers occupent les espaces initialement dédiés à la transhumance du bétail, ce qui crée des tensions perpétuelles entre éleveurs et agriculteurs</p> |  |
| <p><b>Comment ce facteur est estimé affecter les systèmes d'élevage et leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux dans les 20 prochaines années ? (Sans changements de politiques)</b></p>  | <p><b>Quelles politiques publiques peuvent être mis en œuvre afin d'atténuer les impacts négatifs et de maximaliser les impacts positifs ?</b></p>   |
| <p>Réduction drastique des espaces pâturables (herbacées) et des fourrages aériens</p> <p>Risques de délocalisation de la transhumance vers d'autres régions qui s'y prêtent</p>  | <p>L'Etat central et les collectivités locales devront prendre au sérieux ces problèmes d'occupation tous azimuts des aires de pâtures grâce à l'élaboration concertée et la mise œuvre des SDAC dans les communes</p> |

### ii. Dans les zones de transit

| <b>Comment ce facteur a-t-il affecté les systèmes d'élevage dans les 10 dernières années ?</b>   |   |
|--|---|
| <p>Diminution de la quantité et de la qualité des fourrages (herbacés et aériens)</p> <p>Disparition progressive des meilleures graminées appréciées par les animaux (Andropogon gayanus, Andropogon tectorum, panicum sauvage, etc.)</p> <p>Apparition d'herbes indésirables pour l'élevage (très envahissantes) : Chromolaena odorata, hyptis suaveolens, etc.)</p> <p>Tarissement rapide des cours d'eau naturel</p> <p>Diminution progressive des troupeaux dans la zone (certains éleveurs ont perdu leurs métiers premiers et sont devenus des agriculteurs ou commerçants)</p> <p>Aménagements des vallées du Niger et de la Sota à la faveur de la politique de maîtrise d'eau pour la culture du riz, sans tenir compte des systèmes d'élevage existants dans ces localités</p> <p>Délocalisation progressive du centre de gravité de l'élevage, qui est en train de quitter le Nord-Bénin vers les zones du Sud-Bénin, mais surtout vers le Nord-Ouest et le Togo (voire le Ghana)</p> <p>Obligation pour les éleveurs du Nord-Bénin de parcourir des distances de plus en plus grandes lors des transhumances à la recherche de l'herbe et de l'eau</p> |   |
| <b>Comment ce facteur est estimé affecter les systèmes d'élevage et leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux dans les 20 prochaines années ? (Sans changements de politiques)</b>  | <b>Quelles politiques publiques peuvent être mis en œuvre afin d'atténuer les impacts négatifs et de maximaliser les impacts positifs ?</b>   |
| <p>Risques de disparition des graminées de qualité</p> <p>Embroussaillage ou envahissement total des aires de pâturages par des herbes indésirables</p> <p>Délocalisation totale des troupeaux vers le Togo et Ghana du fait aussi de l'occupation montante des aires de pâturages par les champs de coton et de maïs, etc.), et occupation des berges des cours d'eau par des cultures maraîchères (bloquant l'accès des animaux aux points d'eaux naturels et/ou artificiels)</p>  | <p>Les Plans Fonciers Ruraux (PFR) ; outils promus dans la politique de sécurisation foncière n'ont pas résolu les problèmes en faveur de l'élevage</p> <p>Développer une stratégie en faveur de la sécurisation du foncier pastoral (tel que le prévoit le code pastoral)</p> <p>Développer les cultures fourragères (Panicum C1, Andropogon gayanus, Gliricidia sepium, Leucaena leucocephala, etc.)</p> <p>Orientation des aménagements hydro-agricoles pour plus d'intégration de la dimension élevage mobile</p> |

### **c- Une croissance de la population et une poursuite de l'urbanisation**

#### **ii. Dans les zones de transit**

| <b>Comment ce facteur a-t-il affecté les systèmes d'élevage dans les 10 dernières années ?</b>   |  |
|--|--|
| <p>Les éleveurs se plaignent du lotissement de leurs campements par les collectivités locales (notamment dans les communes de Kandi, Malanville, Banikoara, etc.)</p> <p>Augmentation générale de la demande en viande à l'échelle de la croissance démographique</p>  |  |
| <b>Comment ce facteur est estimé affecter les systèmes d'élevage et leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux dans les 20 prochaines années ? (Sans changements de politiques)</b>  | <b>Quelles politiques publiques peuvent être mis en œuvre afin d'atténuer les impacts négatifs et de maximaliser les impacts positifs ?</b>  |
| <p>Risque de disparition des campements peulh si rien n'est fait et de disparition des élevages mobiles dans le Nord-Bénin.</p> <p>Pourtant, d'après les éleveurs rencontrés, la mise en œuvre de la politique de sédentarisation des élevages mobiles serait compliquée. Elle ne permettrait pas aux éleveurs de rentabiliser leurs élevages comparativement à la mobilité du bétail.</p> <p>D'après eux, avec la stabilisation des troupeaux, les prix de la viande et du lait vont augmenter et ne seront pas à la portée des consommateurs. Or la mobilité est porteuse de création d'emplois pour les jeunes bouviers qui au bout de quelques années de travail, arrivent à créer leurs propres troupeaux</p> | <p>L'accent doit être porté sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une réelle politique d'aménagement de territoire qui prend en compte le foncier pastoral (aires de pâturages, couloirs de transhumance, pistes de convoyage pédestre du bétail, retenues d'eaux, etc.)</p> |

|   |  |
|---|--|
| <p>La sédentarisation des troupeaux mettra fin aux contrats de fumure entre les éleveurs transhumants et les agriculteurs les zones d'accueil, ce qui va rompre le parcage direct des bovins dans des champs d'agriculteurs et mettre fin à cette mesure agroécologique de GIAE très recherchée pendant cette période de baisse drastique de la fertilité des sols du fait de la perte de la matière organique des sols</p> <p>Un frein à la mobilité constituera aussi un frein à la dynamique d'échange de géniteurs entre éleveurs sédentaires et éleveurs transhumants lors des transhumances</p> |  |
|---|--|

**d- Une poursuite de l'expansion des terres cultivées** et donc une diminution des pâtures disponibles pour les troupeaux mobiles et, en conséquence, des tensions continues entre pasteurs et agriculteurs autour des questions foncières.

## ii. Dans les zones d'accueil

| <b>Comment ce facteur a-t-il affecté les systèmes d'élevage dans les 10 dernières années ?</b>  |  |
|---|--|
| <p>Les grandes savanes initialement destinées aux pâtures et aux voies d'accès à l'eau des animaux sont désormais colonisées par les agriculteurs en quête de terres (venues du Sud et du Nord-Bénin). Ils s'investissent dans la destruction quasi-systématique des arbres pour la fabrication massive du charbon de bois</p> <p>En conséquence, les zones de pâtures sont suffisamment réduites, obligeant les éleveurs sédentaires à aller désormais en transhumance, et le nombre de conflits entre agriculteurs et éleveurs se multiplie dans la zone (avec des ha de champs dévastés par des bovins et des morts d'hommes et de bovins)</p> <p>Réduction progressive des flux d'éleveurs transhumants dans les localités d'Akpéo (Savè-Diho-Gbéré)</p> <p>D'après les éleveurs rencontrés, les propriétaires terriens exigent presque aux éleveurs transhumants avant de s'installer sur leur terroir, le paiement d'un bœuf/an et l'offre d'un bœuf en cas de cérémonie</p> <p>Interdiction aux éleveurs de faire paître les bœufs dans les champs récoltés à Savè contrairement à Glazoué (par exemple)</p> |  |
| <b>Comment ce facteur est estimé affecter les systèmes d'élevage et leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux dans les 20 prochaines années ? (Sans changements de politiques)</b>   | <b>Quelles politiques publiques peuvent être mises en œuvre afin d'atténuer les impacts négatifs et de maximiser les impacts positifs ?</b>  |
| <p>Si cette situation continue, on assistera dans les prochaines années, le confinement des campements d'éleveurs sédentaires et la suppression pure et simple des terroirs de pâtures des animaux sédentaires</p> <p>Une exacerbation des litiges entre migrants agriculteurs et éleveurs sédentaires d'une part et des conflits entre migrants agriculteurs et les éleveurs transhumants transfrontaliers comme sédentaires (surtout que les jeunes peulhs deviennent moins sages que les parents ; d'après les responsables peulh rencontrés)</p> <p>Risques élevés de ventes de terres d'élevage aux acquéreurs de parcelles</p> <p>Risques de disparition de la transhumance dans les collines si le Gouvernement n'agit pas en faveur des éleveurs pour appliquer le Code Pastoral</p> <p>Réduction drastique du flux de transhumance (les éleveurs transhumants préféreront aller au Togo ou Ghana où ils se sentent plus en paix)</p> <p>Risque de paralysie des marchés à bétail</p> <p>Réduction des redevances de la mairie autour des taxes sur le bétail dans les marchés à bétail</p>                 | <p>Il y a un besoin urgent de gestion coordonnée de l'espace (aménagement de l'espace/SDAT) qui intègre judicieusement les affectations des terres à l'agriculture et à l'élevage</p> <p>Tracer, dégager et matérialiser des couloirs de passages d'animaux et créer, sécuriser des zones de pâturages et faciliter l'accès à l'abreuvement des animaux</p> <p>Développer les cultures fourragères avec les éleveurs sédentaires</p> |

## ii. Dans les zones de transit

| <b>Comment ce facteur a-t-il affecté les systèmes d'élevage dans les 10 dernières années ?</b>  |   |
|---|---|
| <p>Les éleveurs rencontrés se plaignent de l'augmentation exponentielle des terres cultivées à la faveur du coton et des cultures vivrières (maïs). Même, l'espace tampon dans la lisière du Parc W serait entièrement occupé par les cultures de même que celui réservé aux tradipraticiens</p> <p>De même les aménagements hydroagricoles des vallées de Niger et de la Sota auraient été faits sans tenir compte que ce sont les endroits traditionnels de pâtures des animaux</p> <p>En conclusion, les éleveurs vivent dans la frustration, confusion, et, se prennent pour des laissés pour compte par les politiques agricoles qui n'intègrent pas suffisamment l'élevage mobile. Ainsi pour les éleveurs rencontrés, la mobilité du bétail n'a plus en sécurité. En effet, il leur est aujourd'hui difficile de faire passer les animaux entre les champs sans commettre des dégâts</p> |   |
| <b>Comment ce facteur est estimé affecter les systèmes d'élevage et leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux dans les 20 prochaines années ? (Sans changements de politiques)</b>   | <b>Quelles politiques publiques peuvent être mis en œuvre afin d'atténuer les impacts négatifs et de maximaliser les impacts positifs ?</b>   |
| <p>On note actuellement une délocalisation progressive des élevages vers d'autres zones. Cette délocalisation va s'intensifier dans les années à venir si rien n'est fait (une manière de déplacer un problème d'une zone vers une autre zone)</p>  | <p>Développer et mettre en œuvre une réelle politique d'aménagement de territoire qui prend en compte le foncier pastoral (aires de pâtures, couloirs de transhumance, pistes de convoyage pédestre du bétail, retenues d'eaux, etc.)</p> |

## e-La pandémie de Covid-19, les restrictions mises en place pour limiter sa propagation, et autres conséquences indirectes

### ii. Dans les zones d'accueil

| <b>Comment ce facteur a-t-il affecté les systèmes d'élevage dans ces deux dernières années ?</b>  |   |
|---|---|
| <p>Pendant la période du confinement du fait de COVID 19, le marché à bétail de Glazoué était vide d'animaux (les choses ont recommencé récemment)</p> <p>Les prix des animaux sont revus à la baisse dans les marchés à bétail du fait de la rareté des clients en provenance du Nigéria</p> |   |
| <b>Comment ce facteur est estimé affecter les systèmes d'élevage et leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux dans les 20 prochaines années ? (Sans changements de politiques)</b>   | <b>Quelles politiques publiques peuvent être mis en œuvre afin d'atténuer les impacts négatifs et de maximaliser les impacts positifs ?</b> |
|   | <p>Promouvoir le respect rigoureux des mesures préventives de lutte contre COVID 19 dans les marchés à bétail</p>                           |

### ii. Dans les zones de transit

| <b>Comment ce facteur a-t-il affecté les systèmes d'élevage dans ces deux dernières années ?</b>  |
|---|
| <p>Les effets se ressentent au niveau de la commercialisation du bétail dans les marchés à bétail visités. Les commerçants et bouchers de Nigeria (principaux animateurs des marchés) ont cessé de venir du fait de la fermeture des frontières, de la fermeture des marchés à bétail au, la fermeture des frontières du Burkina Faso.</p> <p>Les prix de bœufs sont élevés à Cotonou. Certains marchés ont quasiment cessé de fonctionner pendant un temps (cas du marché de Petit Paris). Les prix des bovins ont chuté</p> <p>Les effectifs des animaux vendus ont diminué. Ce qui impactent négativement les redevances données aux mairies</p> |

| <b>Comment ce facteur est estimé affecter les systèmes d'élevage et leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux dans les 20 prochaines années ? (Sans changements de politiques)</b> | <b>Quelles politiques publiques peuvent être mis en œuvre afin d'atténuer les impacts négatifs et de maximaliser les impacts positifs ?</b>          |
|---|--|
| Risque d'exacerbation des perturbations du fonctionnement normal des marchés, avec des manques à gagner pour les mairies et la mise au chômage des nombreux agents des marchés à bétail         | Sensibilisation permanente des acteurs des marchés à bétail au strict respect des mesures prônées par le Gouvernement dans la prévention du COVID 19 |

Source : Résultats d'enquêtes et analyse du consultant (Juin 2020)

## **Etude de cas d'une situation frontalière et d'une zone d'accueil en Côte d'Ivoire**

### **Contexte des zones de transit et d'accueil étudiées**

La zone frontalière qui a été étudiée en Côte d'Ivoire est la zone autour des villes de Korhogo et Ouangolodougou au nord de Côte d'Ivoire. Cet espace partage sa frontière avec le Mali et le Burkina Faso.

La zone d'accueil analysée est la zone autour des villes de Bouaké et Niakara au centre de la Côte d'Ivoire.

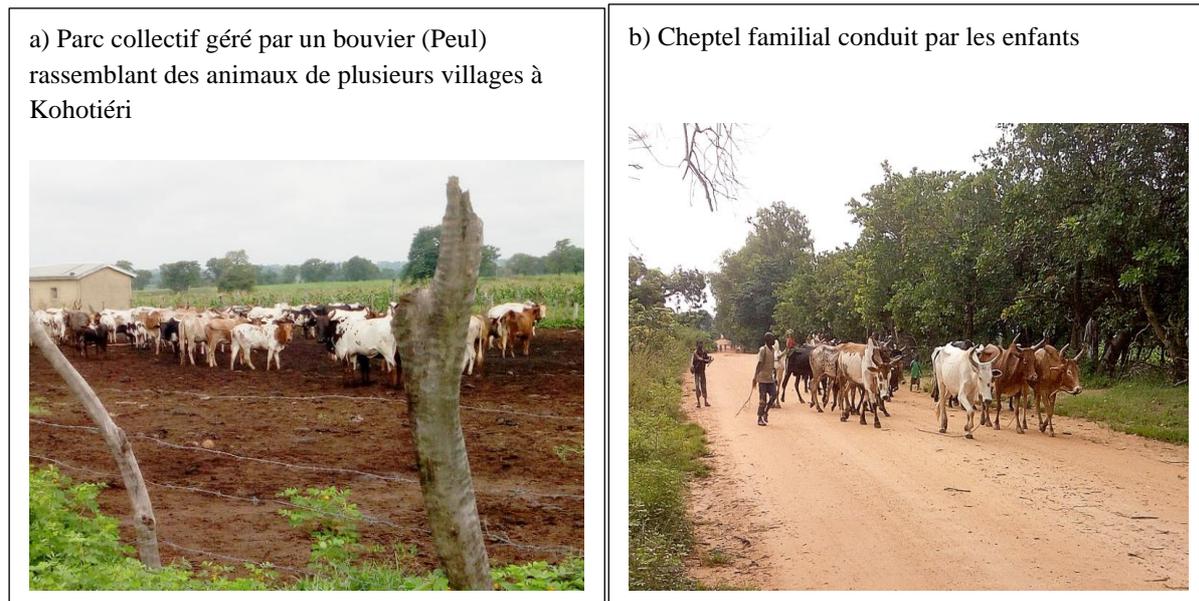
#### *Systèmes d'élevage, et en particulier la transhumance*

La zone frontalière au nord du pays se caractérise par une forte expansion de cultures, y compris des cultures pérennes, en particulier le coton et l'anacarde. Face à cette densification qui laisse de moins en moins d'espace pour les troupeaux transhumants et sédentaires, l'espace pâturable est repoussé pendant une part de l'année de plus en plus longue dans les forêts classées. Les bouviers et/ou les propriétaires s'acquittent alors généralement pour cela de taxes plus ou moins formelles auprès des autorités qui gèrent ces parcs naturels.

Les systèmes d'élevage dans la zone frontalière et les zones d'accueil visitées pour cette étude correspondent à la typologie générale présentée en section 3.4.1. Il est précisé que dans le système traditionnel, sédentaire les bovins sont conduits suivant différents modes : (i) les petits cheptels familiaux sont sous la surveillance des membres de la famille; ce sont généralement les enfants qui conduisent les animaux.; (ii) le gardiennage des troupeaux collectifs (appartenant à plusieurs personnes d'un même village ou de plusieurs villages) ou individuel (le propriétaire est soit un agriculteur qui a un cheptel important ou un fonctionnaire) par des bouviers (généralement de la communauté Peul) rémunérés, dont une partie de la rémunération constitue la production laitière.

Avec l'introduction de la culture de coton dans la zone nord du pays, la culture attelée connaît un développement appréciable. Elle a permis l'augmentation de la capacité de travail des exploitations, et donc l'augmentation des rendements.

**Photo 7 Mode de conduite des animaux dans le département de Korhogo**



*Collaborations et litiges entre agriculteurs et éleveurs*

L'importance et les caractères des litiges varient d'une localité à une autre. **Dans la localité de Bouaké les conflits sont récurrents de décembre à avril** qui constitue la période de récolte de l'anacarde et de l'igname. Ces tensions sont en grande partie attribuées à la transhumance des troupeaux dont les propriétaires vivent en ville et ou du déplacement des troupeaux de commerce en transit pour rejoindre les grands marchés urbains.

La majorité des élevages sédentaires appartient à des groupes sociaux qualifiés en RCI « d'allochtones et d'allogènes ». Il est observé des cas où les propriétaires des animaux habitent en ville (Bouaké) et font appel aux éleveurs peuls dont les compétences sont incontournables pour le gardiennage et l'entretien des bêtes. Cette situation met l'éleveur Peul dans une position confortable en cas de dégât des cultures. Pour les agriculteurs, la présence de l'élevage bovin est source de conflit. Il n'est pas véritablement perçu comme un atout pour le développement de la région du fait de la faible valorisation des synergies entre élevage et agriculture.

Les paysans accusent les bouviers de négliger le gardiennage strict des troupeaux la nuit, certains vont jusqu'à leur prêter le fait de faire rentrer intentionnellement les animaux dans les parcelles non récoltées. Les éleveurs eux font état du morcellement des zones de parcours du fait d'une mise en culture non raisonnée des territoires villageois (cultures annuelles, mais aussi plantation d'anacarde). Ils accusent même les paysans de chercher l'affrontement en vue d'une indemnisation plus rémunératrice que la production par exemple en retardant la récolte, en laissant les stocks au champ sans protection ou en installant sciemment les parcelles sur les passages du bétail.

Par ailleurs, il est coûteux pour les paysans de faire appel à l'administration pour aider au règlement des litiges avec les éleveurs : frais de transport, indemnités des agents de l'Etat, pertes de temps. Cela explique l'ampleur des conflits dans cette région et la fréquence des actes d'autodéfense (abattage de bœufs par des agriculteurs). On pourrait émettre l'hypothèse que le faible taux d'agro-éleveurs dans cette région augmente l'incompréhension et l'hostilité des autochtones (agriculteurs) envers les élevages mobiles.

**La localité de Niakaramadougou située à la lisière des grandes zones d'élevage du nord (Korhogo) est devenue à partir de 2012 une destination privilégiée des éleveurs pour s'adapter**

à la compétition de plus en plus intense dans les bassins traditionnels de l'élevage pastoral et à la raréfaction des espaces de pâture. L'appartenance de cette localité au grand peuple Sénoufo réparti dans 5 régions du nord dont la grande partie constitue la zone d'élevage traditionnelle du pays, mais aussi de vastes espaces encore disponibles pour l'alimentation du bétail ont facilité ici une meilleure intégration des éleveurs. Cet afflux grandissant et incontrôlé d'animaux rend maintenant la cohabitation plus conflictuelle.

**Selon les autorités depuis novembre 2017, le département de Niakara connaît ainsi de vives tensions nées des conflits entre agriculteurs et éleveurs** occasionnant ainsi, des destructions de biens : des bovins tués et blessés, des dégâts causés aux cultures et de nombreux déplacements des éleveurs vers d'autres zones d'accueil. Si aujourd'hui un calme précaire y règne, c'est parce que les autorités ont procédé à l'instauration d'un cadre de concertation pour éteindre les foyers de tensions nées dans certains villages et campements du département.

Au vu du rôle prépondérant que joue le Département de Niakara en matière d'approvisionnement en produits animaux sur les marchés nationaux, la Fédération nationale des coopératives de la filière Bétail et viande de Côte d'Ivoire a organisé deux missions de sensibilisation les 13 février et 22 mars 2019 à Niakara. Cette zone n'est pas considérée comme une zone d'élevage importante, mais la pression foncière dans les zones plus au nord a contraint les éleveurs transhumants transfrontaliers, tout comme propriétaires d'animaux nationaux à ériger ce territoire en zone d'accueil de par sa végétation encore propice à l'élevage. Les agriculteurs ont perçu cette arrivée massive et non organisée des éleveurs comme une forme d'envahissement.

Cette crise a alors occasionné le départ de la plupart des peuls éleveurs de la localité vers d'autres zones. Pour apaiser les craintes des populations et renforcer la cohésion sociale dans la zone, les autorités administratives et la collectivité ont initié plusieurs actions :

- La mise en place d'un Comité Local de Transhumance supervisé par le Préfet de Niakara ;
- Les campagnes de sensibilisation pour prôner le vivre ensemble ;
- L'organisation des éleveurs en sociétés coopératives ;
- L'indemnisation des victimes en cas de dégâts causés aux cultures et en cas d'abattages d'animaux d'élevage.

Toutes ces mesures ont permis de rassurer les parties concernées. Depuis 2019, la confiance semble rétablie, les acteurs observent le retour progressif des éleveurs.

**Dans les localités de Ouangolodougou et de Korhogo** les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont récurrents, mais les litiges opposants les sédentaires trouvent un dénouement rapide et sont réglés dans la majorité des cas devant les autorités coutumières. L'absence de terre pâturable pousse les propriétaires de grands troupeaux à déplacer leurs animaux vers les forêts classées ouvertes à la pâture ou vers d'autres localités plus au Sud (Niakara, Bouaké, Dabakala, Mankono). A Nambingué (Ouangolodougou), des agro-éleveurs ont fait remarquer que leurs troupeaux sont en transhumance dans les forêts classées en saison pluvieuse pendant la période de culture. Ils reviennent en saison sèche pour valoriser les résidus de récolte qui sont constitués de tiges de coton, de tiges de maïs, de fanes d'arachide, de pailles de riz.

#### *Dynamiques des marchés en lien avec la transhumance*

Le circuit intérieur de commercialisation draine les bovins issus des principaux bassins de production situés au nord à destination des centres de consommation au sud. Les meilleurs animaux sont sélectionnés pour les marchés du sud où les prix de vente sont attractifs.

**Le marché à bétail de Bouaké** est la propriété de la mairie. Mais sa gestion est confiée à un comité de gestion. De plus en plus nombreux sont les commerçants qui ont limité leurs déplacements pour

les achats de bétail parce que plusieurs d'entre eux ont été victimes d'agression et de braquage. Ils demandent davantage aux éleveurs eux-mêmes de conduire les animaux au marché pour les transactions.

**Photo 8 Le marché à bétail de Bouaké**



Le marché des petits ruminants de Bouaké est ouvert toute l'année, et devient particulièrement actif en période de *Tabaski*. Les commerçants s'approvisionnent en petits ruminants sur les élevages locaux. Mais en période de forte demande comme la période de *Tabaski*, 80 % des animaux commercialisés sur le marché proviennent des pays sahéliens.

**La localité de Niakara abrite un quai d'embarquement construit en 2016 par la Confédération des fédérations nationales des filières bétail viande de Côte d'Ivoire (Cofenabvi-Ci).** Une convention a été signée entre la Mairie et la filière sur base B.O.T afin de gérer l'infrastructure. Selon les termes de ce contrat, les profits générés seraient partagés suivant une formule convenue au préalable (60% pour la filière et 40% pour la Mairie).

**Photo 9 Marché à bétail de Niakara**



**Niakara n'est pas une grande zone d'élevage, mais elle est soutenue par une stratégie active de commercialisation axée sur le convoyage par camion et l'engraissement des animaux en provenance principalement du Mali.** En effet, la crise du Nord-Mali toujours occupé par les groupes armés constitue une entrave majeure à l'alimentation du bétail. Pour faire

face à cette difficulté, des éleveurs maliens privilégient la destination ivoirienne, particulièrement la localité de Niakara, pour l'embouche de leurs animaux afin d'accroître leurs revenus. Les animaux arrivent massivement pendant la saison sèche de décembre à février. Aussi pouvant compter sur l'appui de la filière bétail-viande, leur intégration s'en trouve ainsi considérablement facilitée.

Ces animaux issus de l'engraissement représente plus de 70% des embarquements des animaux de la localité de Niakara vers les marchés du sud, en grande partie sur Abidjan. La période d'engraissement dure généralement 3 à 5 mois. Le marché de Niakara sert aussi d'aire de repos pour les camions de bétail venant du Mali et en partance pour les marchés terminaux du sud.

L'année 2018 a enregistré une baisse dans les importations des animaux du fait de la survenue d'un conflit majeur en 2017 entre les agriculteurs et les éleveurs. Suite aux mesures prises comme expliqué dans la section précédente, les nombres d'animaux ont augmentés à nouveau.

**La localité de Ouangolo a la particularité d'être une zone frontalière.** Elle abrite un poste d'entrée qui sert de poste de contrôle des flux commerciaux d'animaux venant principalement du Burkina Faso. Il existe également un marché à bétail de bovins très actif. Il constitue ainsi un grand bassin d'approvisionnement en bétail, particulièrement dynamique surtout en saison pluvieuse. Le marché est alimenté par des animaux de la localité et des animaux du Burkina Faso traversant la frontière à pied.

Dans le cadre de la promotion du commerce régional, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la réduction de la pauvreté, l'UEMOA a initié un programme de construction et de réhabilitation des marchés à bétail transfrontaliers. Dans ce cadre la Côte d'Ivoire a bénéficié de la construction d'un marché à bétail à Ouangolodougou et de la réhabilitation du marché à bétail de Niellé. Malheureusement, celui de Ouangolo n'est jusqu'à présent pas fonctionnel parce que les acteurs estiment qu'il présenterait des défauts de construction.

**Photo 10** Marché frontalier de Ouangolodougou construit en 2017 grâce à l'UEMOA



La commercialisation des animaux sur pieds dans le District des Savanes qui comprend 3 grandes régions frontalières (Korhogo, Ferkéssédougou et Boundiali) se fait sur 16 marchés dont 6 principaux : Korhogo, Ouangolo, Ferké, Niellé, Tengrela et Boundiali. Les troupeaux locaux et transnationaux en provenance du Burkina Faso et du Mali ravitaillent ces marchés d'où partent les chargements vers Abidjan et d'autres marchés tels que Bouaké, Yamoussoukro, Daloa, Gagnoa.

Au marché de bétail ou "garbal" de Korhogo, on peut observer des regroupements d'animaux qui attendent d'être acheminés vers les marchés terminaux du sud. Le marché est surtout actif en saison

sèche et pendant les fêtes. Il dispose d'un quai d'embarquement et de couloirs de contention. Sur le plan organisationnel, deux structures ont en charge ici la gestion du marché à bétail : la mairie de Korhogo et un comité de gestion interne.

A Korhogo, comme les villes du nord visitées, les meilleurs animaux sont destinés aux marchés du sud. Les animaux destinés à la consommation locale sont de moindre qualité meilleure, généralement les vieilles vaches et les animaux blessés. Ils sont achetés par les bouchers locaux pour leur prix bas. Le kilo de viande à la consommation est en moyenne de 1.500 FCFA alors que le prix pratiqué sur les marchés du sud varie de 2.200 FCFA/kg à 2.500 FCFA.

## **Impacts économiques**

### *Contributions au PIB*

Les contributions au PIB du secteur élevage à l'échelle de la région ou du district de la zone frontalière et la zone d'accueil ne sont pas calculés. Cet exercice d'évaluation est possible en théorie, il dépend de la disponibilité de données sur les effectifs des différents animaux dans les différents systèmes, sur le PIB global à ces échelles et sur les paramètres techniques, les prix, et les marges.

Il est reconnu que les animaux transhumants en provenance du Burkina Faso et du Mali, ainsi que les animaux transhumants ivoiriens contribuent significativement aux PIB régionaux et à celui des districts. Cependant, cette contribution économique importante a probablement diminué suite à l'augmentation de l'occupation agricole de l'espace, réduisant d'autant l'espace pastoral valorisé par la transhumance. Comme décrit avant, les animaux transhumants (et sédentaire) pâturent maintenant plutôt dans des forêts classées où la matière organique concentrée dans les parcs nocturnes est moins valorisable. Il est aussi probable que les flux d'animaux étrangers et nationaux sont impactés à la baisse du fait de l'insécurité, de la fermeture administrative des frontières en lien avec la pandémie.

Les animaux transhumants génèrent de la valeur ajoutée en produisant de la viande, du lait, des animaux de trait et de la matière organique. Les animaux vendus par les transhumants (transfrontaliers) créent aussi de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne de valeur dans les filières viande. Ces transhumants transfrontaliers dépensent des montants importants sur les soins de leurs troupeaux (services et produits vétérinaires et aliments de bétail) et leurs propres besoins (nourriture, logement, transport, communication...).

### *Contributions fiscales*

**Droit d'accès à la pâture.** L'accès aux ressources pastorales gratuit par le passé, se monétarise de plus en plus. Le prix des autorisations varie en fonction des besoins de celui qui les donne (chefs de village, propriétaires terriens, y compris services gouvernementaux qui gèrent les forêts classées, groupe de jeunes) et aussi des négociations. Dans toutes les localités visitées par la mission, ce type contrat d'accès aux ressources pastorales est monnaie courante. Les propriétaires terriens exigent des éleveurs une somme variant de 10.000 F à 15.000 FCFA/mois/troupeau. Dans certains cas un bœuf est demandé à l'éleveur afin de lui permettre d'avoir accès aux ressources du terroir. Bien entendu ces pratiques induisent des financements locaux, mais leur reconnaissance en tant que fiscalité locale n'est pas toujours avérée.

A Niakara une sorte de tuteur des éleveurs est chargé d'assurer les négociations pour pouvoir accéder aux pâtures. Le droit d'accès se négocie entre 10.000 et 15.000 FCFA par troupeau et par mois, ce qui représente environ 300 FCFA par tête par mois. Un droit d'accès est également instauré au niveau de l'exploitation des ressources fourragères des forêts classées du nord du pays par la Société de Développement des Forêts (SODEFOR), société chargée de l'élaboration et la mise en

œuvre de la politique du Gouvernement en matière de développement de la production forestière. Un officier en charge des forêts de la zone de Ferkessedougou rapporte ainsi qu'en 2019, ce sont près de 900 troupeaux d'au moins 50 têtes qui ont pu pâturer les 12 forêts de sa circonscription. Ceci aurait rapporté environ 65 millions de francs CFA à la SODEFOR, pour un séjour des troupeaux d'en moyenne 4,8 mois par an.

**Droits d'accès à l'eau.** Des éleveurs transhumants paient aussi des frais substantiels pour des droits d'abreuvement aux comités locaux qui gèrent les barrages qui étaient à l'origine destinés au pastoralisme.

**Photo 11** Reçu de droit de pâture dans la forêt classée de Badenou

Direction Commerciale et Marketing  
01 BP 3770 Abidjan 01  
Tél. (225) 22 48 30 00 - 22 44 46 16  
Fax (225) 22 44 02 40 - 22 44 55 86  
R.C. 166778 ABIDJAN

CG: KORHOGO  
UGF: BADENOU  
MONTANT (F CFA) 45000 F

REÇU N° 0009154 / 2018

OBJET DU REGLEMENT: Parcours et Pâturage  
NOM DE L'ATTRIBUTAIRE: FATOGOMAU ALI  
N° CONTRAT OU AUTRE:  
La somme de (en toutes lettres): Quarante cinq mille francs  
En règlement (partiel) de: Pâturage en Fa Badenou  
03 mois  
Par chèque: N° du: Espèces 45.000 F  
Reste à payer: 12/11/2018  
Centre de Gestion UGF  
Nom: Kouassi  
Prénoms: Thierry  
Signature: [Signature]  
Volet 1 - Client

**Taxation des troupeaux de commerce.** Au marché de Bouaké les commerçants paient 4.000 FCFA par jour pour la surveillance des animaux et 300 FCFA/tête à la mairie. Les commerçants de bétail sont aussi tenus de s'acquitter de frais multiples lors du convoyage :

- la somme de 10.000 francs CFA au titre d'un macaron édité par la Fédération nationale des coopératives de bétail et de viande (FENACOBVI) ;
- 10 000 FCFA un laissez-passer de la fédération ;
- 20 000 FCFA pour la rémunération d'un assistant de convoyage affecté à chaque camion par la Fédération ;
- frais liés au contrôle sanitaire des animaux qui s'élèvent à 150 francs CFA par tête d'ovin ou caprin et 250 francs CFA par tête de bovin, et donnent droit à la délivrance d'un laissez-passer sanitaire par les services vétérinaires.
- frais de route (tracasserie) non déterminés.

Loin d'être toutes formalisées et réglementées, ces modalités de prélèvement sur l'accès aux ressources, les déplacements des troupeaux des éleveurs et des commerçants contribuent très largement aux recettes importantes des acteurs et les institutions concernées dans les territoires concernés.

### *Contribution à la réduction de pauvreté*

La mission dans le nord et le centre de Côte d'Ivoire n'a pas pu collecter de données quantitatives sur la contribution à la réduction de pauvreté de la transhumance (transfrontalière). Il est cependant bien avéré que la transhumance constitue une stratégie d'augmentation de leurs revenus par les éleveurs transhumants qui déplacent leurs animaux pour bénéficier de pâturages saisonniers et également acheter des céréales au meilleurs prix (le rapport entre prix du bétail et prix des céréales leur est plus favorable qu'en zone pastorale sahélienne).

### *Contribution à l'égalité*

La mission dans le nord et le centre de Côte d'Ivoire n'a pas pu collecter de données quantitatives sur la contribution à l'égalité. Cependant une observation a été faite sur l'extension des cultures d'anacarde qui relèvent d'investisseurs urbains financent ces plantations, et non des exploitants familiaux. Suivant cette analyse, le développement de ces plantations à vocation industrielle serait porteur d'inégalité à l'encontre des agriculteurs locaux et des éleveurs pour lesquels les espaces plantés sont soustraits aux zones de pâturage saisonnier.

## **Impacts sociaux**

### *Contribution à la sécurité alimentaire*

En cohérence avec la contribution à la réduction de pauvreté, la transhumance contribue aux revenus et donc à la sécurité alimentaire à travers l'accès des ménages des transhumants transnationaux, des agro-pasteurs, des agro-éleveurs, et des gens qui eux ont confiés un ou plusieurs animaux. En termes de disponibilité, la transhumance contribue dans les zones concernées à une disponibilité renforcée des produits élevages (viande, abats, et laitiers) au cours des périodes de transhumance.

### *Contribution au bien-être social*

Une forme de contribution au bien-être social peut être mise en évidence à travers l'opportunité pour les jeunes de devenir bouvier. Il s'agit d'une opportunité professionnelle importante pour les garçons et jeunes hommes des familles de transhumants nationaux, qui sont généralement de différents groupes Peulh. Ces jeunes bouviers ne peuvent pas aller à l'école quand ils sont en transhumance avec leurs troupeaux, mais il n'est pas certain non plus qu'ils auraient pu aller à l'école s'ils ne partent pas en transhumance, surtout dans la situation sécuritaire actuelle.

La transhumance peut également s'inscrire dans une stratégie de recherche d'ancrage foncier et de cadre de vie pacifié développée par les transhumants transnationaux. Sans pour autant se sédentariser définitivement, beaucoup de ménages de transhumants transnationaux provenant du Mali et du Niger se sont installés dans les zones visitées. Nombre d'entre eux s'enfuient en étant surtout confrontés à la violence dans leur espace d'origine. Ils se rendent compte à la fois aussi que la transhumance devient de plus en plus difficile et risquée. Ils visent ainsi à s'assurer un point d'ancrage bénéficiant d'une sécurité foncière minimum tout en développant des activités agricoles associées à leur troupeau.

### *Contribution à l'identité culturelle*

Ce point n'a pas pu être développé à partir des entretiens au niveau de la zone frontalière et de la zone d'accueil.

### *Impact sur le bien-être des animaux*

L'augmentation considérable des cultures agricoles dans le nord et centre du pays, ainsi que les mesures réglementaires interdisant le déplacement des troupeaux de commercialisation à pied interroge ce type d'impact. Le passage du convoi à pied au transport en camion ne va pas nécessairement dans le sens de l'amélioration du bien-être animal. Le stress des animaux est plus important au chargement et au déchargement, dans des camions qui ne sont pas aménagés pour servir de bétailière. L'exposition à la faim et l'alimentation est aussi plus importante surtout au vu de la densité des barrages routiers. Plus particulièrement, les animaux en provenance du Mali, commercialisés vers les centres urbains au sud de la Côte d'Ivoire sont transportés par camion. Mais les transporteurs ménagent des escales dans des zones de repos et de pâturage permettant la retape à l'herbe des animaux avant leur mise sur le marché.

### *Impacts sur la sécurité et les relations entre différents groupes sociaux et communautés*

L'enquête de 32 fermes réparties dans les trois départements de la région du Poro (Korhogo) a montré que 78% des fermes appartiennent à des autochtones Senoufo. Par contre, 97% des gestionnaires sont des Peulhs venus soit du Mali, soit du Burkina-Faso.

Comme détaillé dans la section 3.2.1, la relation entre éleveurs et agriculteurs est devenue tendue, en particulier car confrontée à la densification des zones qui étaient utilisées par les transhumants auparavant. La transhumance transfrontalière qui avait un impact positif sur les relations entre les pasteurs transhumants et les groupes sédentaires résidents, se transforme. Les liens sociaux et les complémentarités économiques ont tendance à laisser la place à une concurrence d'accès à la terre qui génère des tensions entre ces différentes communautés.

On notera aussi que quand les agriculteurs mobilisent des bouviers Peulh pour la garde de leur troupeau, ceci peut donner à tort l'impression d'une grande présence de troupeaux des pasteurs sahéliens.

D'un autre côté, ce type de contrat de gardiennage peut fournir une certaine assurance pour les bouviers Peulh en cas de dégâts aux cultures.

### *Contribution à l'emploi*

La mission dans le nord et le centre de Côte d'Ivoire n'a pas pu collecter des données quantitatives sur la contribution à l'emploi de la transhumance (transfrontalière). Au demeurant les transhumants étrangers et nationaux contribuent significativement à l'emploi direct à travers l'embauche des bouviers, majoritairement issus des communautés pastorales. Les agriculteurs éleveurs de Côte d'Ivoire ont recours à ces bouviers dès qu'ils disposent d'un noyau d'élevage bovin qui nécessite gardiennage et conduite au pâturage. Pour ces garçons et jeunes hommes devenir bouvier constitue une rare opportunité d'avancer économiquement, et d'acquérir progressivement à terme leur propre troupeau.

Les contributions indirectes de la transhumance transfrontalière et nationale sont également très importantes en matière de génération d'emplois indirects qui offrent des opportunités d'emplois pour les jeunes pasteurs et les agriculteurs, les courtiers des marchés à bétail, les collecteurs de taxes mandatés par les communes, les membres du comité de gestion du marché, les commerçants de bétail, les convoyeurs de bétail, les transporteurs, les emboucheurs, les bouchers, les restaurateurs, les hôteliers, les vendeurs de produits vétérinaires et vendeurs de crédit d'appel et tous les petits métiers qui font la vie des marchés à bétail.

## **Impacts environnementaux**

### *Impacts sur le changement climatique*

Comme mentionné précédemment, les animaux transhumants pâturent maintenant une grande partie de l'année dans des forêts classées, ce qui peut contribuer potentiellement à leur dégradation et mais peut également renforcer le stockage de carbone par la pâture. Mais pour autant les propriétaires des troupeaux s'acquittent de droits d'accès aux autorités responsables de la gestion de ces parcs, ces ressources devant être utilisées pour la gestion durable de ces parcs.

D'autre part, une grande partie du cheptel dans le nord du pays passant une partie de l'année dans ces forêts classées, et les relations entre éleveurs et agriculteurs étant de plus en plus tendues, ceci pourrait se traduire par une réduction de la matière organique destinées aux cultures. Ceci réduirait d'autant le de stockage de carbone dans les sols agricoles. Ces cultures seraient alors plus vulnérables pour les sécheresses, la baisse de matière organique impliquant une réduction des capacités de rétention de l'eau.

### *Impacts sur la qualité et quantité d'eau*

La situation actuelle des barrages pastoraux réalisés pour la plupart au nord du pays dans le cadre des grands programmes SODEPRA est méconnue. Au total, 367 micro-barrages ont été construits entre 1975 et 2001 dans sept régions administratives et 16 départements. L'ex Région des Savanes (Poro, Bagoué, et Tchologo) en compte 239, soit 65% du total réalisé. Ils sont dans un état de dégradation avancée, du manque d'entretien et on note surtout la perte de leur vocation pastorale suite à l'occupation agricole de ces espaces.

Une étude menée en 2015 sur 19 petits barrages encore fonctionnels du département de Ferkessedougou a mis en évidence un mode de gestion exclusivement par des agriculteurs locaux. Ainsi, les revenus relativement importants tirés de la gestion de ces barrages proviennent quasiment des droits d'abreuvement payés par des éleveurs. Les revenus sont affectés à plusieurs activités d'utilités diverses. Force est de constater que la part consacrée à l'entretien des barrages est très faible, voire nulle à certains endroits.

Il n'y a donc manifestement pas d'impacts négatifs des pratiques d'abreuvement sur ces espaces, beaucoup moins que les problèmes de pollution des eaux par les herbicides et les traitements des cultures. C'est plutôt la question du statut foncier de cette ressource commune au moment de l'aménagement, puisque on observe des formes de privatisation de l'accès à ces espaces.

**Photo 12** Barrage pastoral de Pokaha (Korhogo) devenu barrage privé du Club des Pêcheurs Amateurs de Kgo



### *Impacts sur la biodiversité*

L'augmentation des cultures annuelles et pérennes (en particulier le coton et l'anacarde) ne laisse plus beaucoup d'espace pour les animaux transhumants transfrontaliers et les animaux locaux. La pression qui en résulte sur la pâture dans des forêts classées, une partie, voire même toute l'année soulève la question de l'impact du pâturage de ces espaces forestiers ou de certaines aires protégées. Cette pression peut contribuer à la dégradation de la biodiversité des parcs. Mais d'un autre côté, si les contributions des éleveurs qui pâturent dans ces parcs, perçues par les autorités qui gèrent ces parcs, sont effectivement utilisées pour assurer des mesures de protection, peut-être cet effet serait-il mitigé.

Les entretiens conduits sur le terrain montrent également que agents des eaux et forêts accusent les bouviers d'être complices de beaucoup de forfaits, notamment, les feux de forêts en saison sèche, l'entrée illégale des animaux dans les zones défendues d'accès. Ceci fait partie des oppositions relativement classiques de visions entre forestiers et éleveurs, il manque de données fiables pour le confirmer ou l'infirmier.

### *Impacts sur la désertification*

L'étude de cas en Côte d'Ivoire n'a pas recueilli d'observations pertinentes liées à cet impact.

### *Impacts sur la fertilité des terres*

Les investigations effectuées auprès des responsables d'une société cotonnière (COIC-SA) qui encadre les producteurs dans les régions de Niakara et Korhogo montre que malgré la vulgarisation des techniques de confection de fosses fumières les producteurs de coton pratiqueraient de moins en moins la fertilisation organique.

Plusieurs contraintes limiteraient en effet la pratique de la fumure organique en zone de savane cotonnière :

- L'absence de charrette dans les exploitations agricoles qui limite le transport du fumier au champ ;
- La pénibilité des travaux liés à la confection des fosses fumières limite le développement des techniques de production fumière : construction d'un abri-étable, creusement de la fosse de maturation, pose quotidienne de litière et évacuation régulière des déjections de l'étable ;
- L'espace encore fertile disponible dans certaines zones cotonnières assurant un rendement moyen ;
- L'absence des bovins, une grande partie de l'année dans les forêts classées pour pâture, et donc moins de disponibilité en fumure animale dans les zones agricoles ; La méfiance entre agriculteurs et éleveurs réduisant les échanges de matière organique pour des restes de récolte.

## **Le cadre national des impacts de la transhumance au Bénin**

### ***Contexte du pays étudié***

#### *Politiques*

L'arsenal juridique du Bénin en matière d'élevage, s'est enrichi récemment de la Loi n°2018-20 Portant Code pastoral en République du Bénin (du 23 avril 2019) qui reconnaît les pratiques de transhumance nationale et de transhumance transfrontalière (article 50). Il reconnaît et distingue de même le nomadisme sur le territoire national (article 65). Les mesures réglementaires du Code pastoral s'articulent autour des principaux points suivants.

### Encadré 7 Extraits du cadre réglementaire de la transhumance du Code Pastoral du Bénin

|  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans son article 43, le Code pastoral prévoit que les déplacements des troupeaux transhumants se font obligatoirement à travers les pistes de transhumance. Les collectivités territoriales décentralisées disposent d'une liste des pistes et des itinéraires de transhumance.</li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Etat définira la politique d'aménagement des espaces pastoraux et contribuera à son opérationnalisation. Sur cette base, l'autorité communale devra intégrer les espaces pastoraux dans le schéma directeur d'aménagement de son territoire (article 39). Les collectivités territoriales disposent d'un délai de deux ans pour se conformer aux dispositions de la Loi (article 103).</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans son article 21, le Code pastoral interdit aux usagers de procéder à tout défrichement, à toute installation de culture ou à toute autre activité non pastorale sur une distance de cent (100) mètres autour des pâturages, des couloirs de passage, des axes et pistes de transhumance, des aires de repos, des marchés à bétail et des points de rassemblement du bétail.</li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des services compétents nationaux évaluent la capacité de charge des zones d'accueil et répartissent, sur cette base, l'effectif du bétail transhumant transfrontalier par pays de provenance avant chaque campagne de transhumance (article 22).</li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jachères et les espaces cultivables privés sont ouverts au pâturage des troupeaux sous réserve du consentement du propriétaire.</li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'utilisation des ressources en eau à des fins pastorales est faite dans le respect du droit des autres utilisateurs</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Code pastoral spécifie que la divagation des animaux domestiques est interdite sur toute l'étendue du territoire national. Ainsi, l'âge minimum requis pour la garde des animaux domestiques hors du terroir villageois est fixé à dix-huit (18) ans révolus (article 46). Le nombre de gardiens par troupeau devra être au minimum un pour cinquante têtes de bétail et tout troupeau franchissant une frontière doit être accompagné par au moins deux gardiens. Les dates d'arrivée et de retour des troupeaux transhumants transfrontaliers sont fixées chaque année par arrêté du Ministre chargé de l'élevage en tenant compte des zones agropastorales, des saisons culturales et des changements climatiques (souvent entre Décembre et Mai).</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Code pastoral stipule dans son article 52 que conformément à la Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO ; les candidats à la transhumance transfrontalière en République du Bénin devront : se doter d'un certificat international de transhumance (CIT), respecter le passage obligatoire pour les couloirs et pistes de transhumance, traverser la frontière pendant la journée, avoir des bergers en nombre suffisant, suivant l'effectif du troupeau.</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Code pastoral a prévu la création d'un établissement public dénommé Agence nationale de gestion de la transhumance (ANGT) chargée de mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière de transhumance. Il prévoit la création d'un établissement public dénommé Fonds d'appui au pastoralisme chargé du financement au pastoralisme (article 71) placés sous l'autorité du MAEP.</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il prévoit plusieurs niveaux de taxes dont : la caution d'entrée est de 1.000 FCFA par tête de petit ruminant et de 5.000 FCFA par tête de gros bétail.</li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est prévu en début de chaque saison de transhumance, que l'ANGT et ses démembrements (déconcentrés) organisent des séances de concertation et d'échanges sur les règles de gestion de la transhumance dans les zones de transit et d'accueil des transhumants.</li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les litiges liés au pastoralisme sont réglés à l'amiable entre les parties. En cas d'échec de ce mode de règlement, les litiges sont portés devant le démembrement compétent de l'ANGT.</li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• En cas de non-conciliation, les litiges liés au pastoralisme sont portés devant les juridictions de droit commun de la République du Bénin.</li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Code pastoral garantit aux éleveurs transhumants transfrontaliers, régulièrement admis sur le territoire leur protection et leurs droits fondamentaux. En conséquence, le port d'armes à feu est interdit (article 53 &amp; 54).</li> </ul>  |

Source : Evaluation du cadre réglementaire des systèmes d'élevage mobiles et de la transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest et au Sahel (2019)

Ce texte réglementaire reconnaissant la pratique du pastoralisme sur le territoire béninois, depuis son adoption par l'Assemblée Nationale et sa promulgation par le Président de la République du Bénin, n'a bénéficié d'aucun Décret d'application permettant véritablement son application. Ainsi l'ANGT n'est pas constituée. C'est le CNT<sup>9</sup> et ses démembrements dans les départements (CDT), les communes (CCT), les arrondissements (CAT), et dans les villages (CLT) qui assure à sa place l'animation et la gestion des campagnes de transhumance.

Les pouvoirs publics et le CNT prennent très au sérieux la transhumance des troupeaux étrangers à cause des conflits qu'elle génère depuis 2016. Ainsi, constate-t-on la limitation des mouvements des troupeaux étrangers par décision du conseil des ministres du 13/12/17, suite à l'examen des résultats des campagnes de la transhumance transfrontalière par le Conseil des Ministres du 13 Décembre 2017. Les déplacements de troupeaux sont maintenant interdits au sud de la latitude de la Commune de Dassa-Zoumè. Les entrées de troupeaux transhumants en provenance du Niger et du Nigéria sont de plus en plus et plus restreintes. Les sorties et entrées de troupeaux étrangers et Béninois vers et en provenance de Togo ne semblent pas être concernées par ces restrictions. Un accord bilatéral exceptionnel a été signé entre le Niger et le Bénin, sur la base d'un quota maximum de 50.000 têtes de bovins pendant la campagne de 2019/2020. Il semblerait que seulement un nombre très faible ait finalement été enregistré à ce titre. Ceci s'explique par le fait que cet accord a été signé qu'assez tard entre les états concernés. Les transhumants ont probablement organisé différemment leur mouvement. Une autre raison peut entrer en ligne de compte dans les restrictions mises en place pour limiter la propagation de la pandémie Covid-19. (voir l'évaluation faite début 2021 par le RBM et la CEDEAO).

Suite aux conflits récurrents enregistrant des morts d'hommes chaque année, depuis 2016-2017, la campagne de transhumance ne se passe plus comme à l'accoutumée. Les pasteurs sont astreints désormais aux exigences de la loi, des décrets et arrêtés.

#### Encadré 8 Plusieurs évolutions majeures sont enregistrées

- **Les calendriers des campagnes de transhumance sont fixés par arrêté interministériel chaque année.** Celui de 2019-2020 daté d'Octobre 2019, par exemple fixe ce calendrier entre le 15 décembre 2019 au 31 mai 2020. On note des difficultés pour les transhumants transfrontaliers de respecter rigoureusement ce calendrier. Ils arrivent plus tôt avant le 15 décembre (notamment en Octobre-Novembre). Et dans le retour (même à bonne date), ils se heurtent à l'installation des champs précoces (cultures de contre saison, dans les bas-fonds, aux abords des points d'eau) par les agriculteurs ; ce qui engendre des conflits
- **Limitation des mouvements des troupeaux transfrontaliers par décision du conseil des ministres du 13/12/17.** L'examen des résultats des campagnes de la transhumance transfrontalière par le Conseil des Ministres du 13 Décembre 2017 a amené les autorités béninoises à limiter les déplacements des troupeaux à la latitude de la Commune de Dassa-Zoumè, et donc interdire l'arrivée des troupeaux transhumants vers la région méridionale où les dégâts humains sont plus graves au regard des expériences des années passées
- Depuis ces deux dernières années, **le « discours politique au Bénin est clairement en faveur de la sédentarisation des troupeaux »** ; ce qui va à l'encontre du Code pastoral en vigueur. L'argumentaire se base sur une productivité attendue supérieure des troupeaux (lait, viande) mais aussi sur une volonté de supprimer les conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs transhumants (Cf. Corniaux C., 2019)

Désormais c'est une volonté politique de meilleur contrôle de l'élevage mobile qui se manifeste. Outre la création d'un établissement public dénommé Agence nationale de gestion de la

<sup>9</sup> Cf. Arrêté interministériel N°2016-269/MISP/MAEP/MDGL/MCVDD, portant création attribution organisation et fonctionnement des comités de transhumance (25 Novembre 2016).

transhumance (ANGT) chargée de mettre en œuvre la politique de l'État en matière de transhumance, le Code pastoral prévoit la création d'un établissement public dénommé Fonds d'appui au pastoralisme chargé du financement au pastoralisme (article 71) placé sous l'autorité du MAEP. Des taxes de transhumance ont été instaurées pour l'alimenter.

La capacité d'accueillir les transhumants par zone d'accueil est estimée et fixée chaque année par le CNT en collaboration avec la Direction de l'Élevage sur la base des « superficies hors agriculture disponibles pour l'élevage » et de leur capacité de charge (0,5-1 UBT/an). Cette capacité de charge des pâturages est évaluée par les chercheurs et universitaires des facultés d'agronomie.

#### *Systèmes d'élevage, et en particulier la transhumance*

D'après Corniaux (mai 2019/TAZOC), plusieurs typologies des systèmes d'élevage sont disponibles au Bénin ; issues surtout des travaux réalisés ou encadrés par les Facultés des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey-Calavi ou de Parakou. Ces travaux sont partiels ou ponctuels, il n'y a pas d'étude récente sur l'ensemble du territoire. Surtout, il n'y a pas d'études sur les dynamiques observées de ces systèmes d'élevage. Il est donc difficile de les caractériser finement et d'imaginer leur évolution dans la décennie à venir. Mais de façon classique, on rencontrerait cinq types d'éleveurs (d'après Corniaux, 20110) :

- Eleveurs avec un élevage de ruminants conduits en extensif (mobile)
- Agro-éleveurs avec des activités agricoles dominantes (souvent avec des bœufs de trait)
- Agro-éleveurs avec un troupeau important
- Agriculteurs n'ayant pas de ruminants
- Transhumants étrangers

Dans son analyse de la situation actuelle de l'élevage et des éleveurs au Bénin (analyse et perspective), l'Association nationale des organisations professionnelles d'éleveurs de ruminants du Bénin (ANOPER, 2014), en collaboration avec la Direction de l'élevage (DE/MAEP) et des PTF ont recensé 4 types d'éleveurs au niveau national à savoir :

- Les pasteurs nationaux
- Les agropasteurs
- Les agro-éleveurs
- Les entreprises agricoles d'élevage
- En plus de ces différents groupes, il faut ajouter les pasteurs transhumants transnationaux qui proviennent des pays limitrophes (Niger, Nigeria, Burkina Faso) et viennent en transhumance dans le pays en période sèche

Cette classification de l'ANOPER rejoint en grande partie celle faite par Corniaux et met en relief les grands systèmes d'élevage du Bénin.

**Tableau 11 Similarités entre la typologie proposée par Corniaux C. et l'ANOPER.**

| <b>Typologie C. Corniaux</b>  | <b>Typologie ANOPER</b> |
|---|-------------------------|
| Eleveurs avec un élevage de ruminants conduits en extensif (mobile)                     | Les pasteurs nationaux  |
| Agro-éleveurs avec des activités agricoles dominantes (souvent avec des bœufs de trait) | Les agroéleveurs        |
| Agro-éleveurs avec un troupeau important  | Les agropasteurs        |

<sup>10</sup> Corniaux C., 2019 : Projet TAZCO : Aide-mémoire de la mission d'expertise du CIRAD « Agroécologie et appui aux systèmes d'élevage » p 10 et p 17

|   |  |
|---|--|
| Les éleveurs transhumants étrangers en provenance du Sahel (Burkina, Niger), des pays côtiers (Togo, Nigéria) | Éleveurs transhumants transfrontaliers   |
| ND  | Entreprises agricoles d'élevage (fermes d'état, fermes privées d'embouche bovine/petits ruminants, etc.) |

Source : Consultant

ND = Non-Dit

Les systèmes d'élevage pratiqués au Bénin, comme déjà décrits précédemment et sous la section 3.1 correspondent plus ou moins aux systèmes d'élevage de la typologie internationale, comme décrit dans section 2.2.2 et démontré en tableau 3. Le tableau ci-après estime les effectifs d'animaux en 2018 dans les différents systèmes.

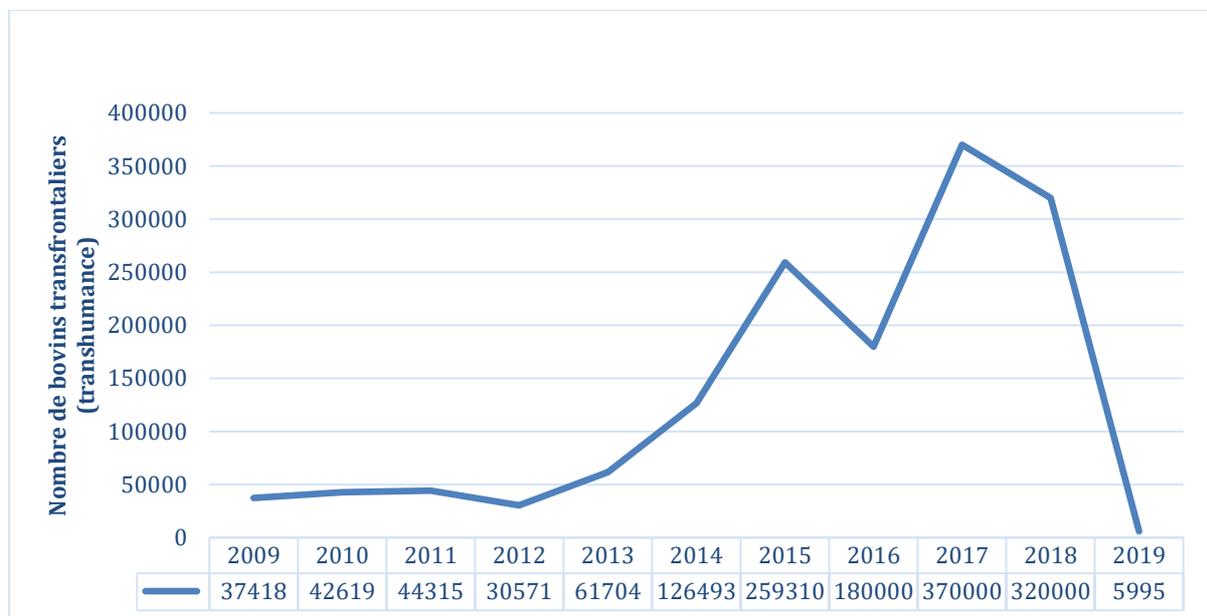
**Tableau 12 Estimation des effectifs par grands systèmes d'élevage**

| Typologie des systèmes d'élevage (norme FAO)  | Typologie étude PEPISAO   | Correspondance au Bénin  | Effectifs de bovins estimé pour 2018 | Proportion du cheptel national (%) | Commentaires   |
|---|---|--|--------------------------------------|------------------------------------|--|
| LGA - Système à l'herbe-aride/semi-aride (cycle passe nord de la zone MRA - Système mixte pluvial - aride/semi-aride)                         | Système pastoral sahélien transhumant de grande amplitude dans les pays côtiers)  | <b>Système d'élevage transhumant transfrontalier</b> basé sur la transhumance à grande amplitude : (+ 300km) pratiqué par des pasteurs ou éleveurs étrangers mobiles | 700 000                              | N/A                                | Troupeaux en provenance du Niger et du Burkina Faso, Nigeria pendant la sécheresse |
| LGA/H - Systèmes à l'herbe - humide/subhumide et aride/semi-aride (cycle reste sud de la zone MRA - Système mixte pluvial - aride/semi-aride) | Système agro-pastoral céréalier et troupeau transhumant en zone sahélienne  | <b>Système d'élevage transhumant</b> (pasteurs mobiles nationaux) à grande amplitude : 100-300km)  | 61 550                               | 2,5%                               | Éleveurs originaires du Nigeria, Niger mais basé au Bénin                          |
|   | Système agricole associant agriculture traction animale et troupeau bovin pratiquant une transhumance de faible amplitude | <b>Système agropastoral</b> (transhumant) ou <b>semi-sédentaire</b>  | 1 895 740                            | 77%                                | Système le plus important au Bénin   |
| MRA - Système mixte pluvial - aride/semi-aride  | Système agricole associant agriculture élevage avec culture attelée (achat de bœufs de trait aux transhumants)            | <b>Système agroélevage</b> avec traction animale ( <b>sédentaire</b> )   | 393 920                              | 16%                                |  |
| MRH - Système mixte pluvial - humide/subhumide-   |   | <b>Système agroélevage</b> sans traction animale ( <b>sédentaire</b> )   | 98 480                               | 4%                                 |  |

|                                  |  |                                      |                  |            |  |
|----------------------------------|--|--------------------------------------|------------------|------------|--|
| OF - Système embouche            | Système élevage sédentaire type ranch ou ferme locale (Ranch d'état et ranch privés), embouche | <b>Entreprise agricole d'élevage</b> | 12 310           | 0,5%       |  |
| OM - Système laitier péri-urbain |  |                                      |                  |            |  |
| <b>TOTAL</b>                     |  |                                      | <b>2 812 000</b> | <b>100</b> |  |

Les bovins transhumants transfrontaliers représenteraient au moins 350.000 bovins en moyenne par an en 2017 et 2018 selon les statistiques des postes d'observation aux portes d'entrée (voir figure en dessous), mais en réalité il s'agirait probablement plutôt du double d'animaux pendant ces années.

**Figure 10 Evolution des bovins transhumants transfrontaliers (Cf. annexe 2)**



**Source :** Statistiques DE, MAEC-Bénin et CNT (2018, 2019)

En 2019 le nombre d'animaux transhumants transfrontaliers tombe dramatiquement. Mais cela coïncide avec le prélèvement des taxes d'entrée par les postes frontaliers. De toute évidence une grande partie des troupeaux ne s'est pas enregistrée auprès de ces postes, afin d'éviter ces taxes. Néanmoins, la chute des entrées de transhumants est réelle en 2019 et la tendance devrait se poursuivre en 2020. Selon les acteurs d'élevage (DDAEP, Vétérinaires privés, Responsables UDOPER/UCOPER), la campagne de transhumance 2019-2020 n'a quasiment pas enregistré de transhumants transfrontaliers à cause de ces réformes en cours dans la gestion de la transhumance au Bénin. L'effectif du cheptel en provenance du Niger (lors de la campagne de transhumance 2019) peut être estimé à au moins 35.000 bovins. Pour la campagne de 2019/2020 (2020) le Bénin avait conclu un accord avec le Niger qui limitait le nombre d'entrées à 50.000 têtes, mais finalement ces animaux ne sont majoritairement pas arrivés, probablement aussi partiellement en lien avec la pandémie Covid-19 campagne 2019/2020. Cependant près d'une centaine de milliers de ruminants transhumants a été signalée aux abords du parc W commun au Burkina Faso, au Niger et au Bénin.

Le nombre de troupeaux venant du Nigeria semble avoir baissé aussi pendant la campagne 2019/2020 en lien avec les mesures de restrictions actuelles prises par l'Etat béninois. Lors des enquêtes de terrain, les bovins transhumants en provenance du Nigéria qui rentrent au Bénin par la commune de Savè ; soit pour y passer la saison sèche ou pour aller vers le Sud-Bénin (Agonli) ou au Togo (voire au Ghana) sont estimées à environ 300.000 têtes. Ce nombre est évalué sur la base du nombre de troupeaux transhumants déclarés par les démembrements de l'UDOPER-Zou dans les villages d'entrée des transhumants.

Les troupeaux transhumants transfrontaliers de Nigéria étaient initialement considérés comme LGA, comme les autres transhumants transfrontaliers. Mais en considérant que leur cycle de transhumance est plutôt est-ouest au lieu de nord-sud, et qu'ils ne pâturent pas dans les zones pastorales nord de la zone MRA, la classification LGA/H est finalement considérée plus appropriée pour ces troupeaux. De plus, les enquêtes ont trouvé qu'une partie importante du cheptel béninois transhume maintenant vers le Togo, à cause de la densification des zones agro-pastorales au Bénin.

De plus en plus les éleveurs transfrontaliers qui vont au Sud-Bénin ne vont plus en transhumance avec les ovins et les caprins à cause surtout des problèmes de conflits. Mais au Nord-Bénin, on rencontre des bergers en transhumance provenant du Niger.

On observerait une forte tendance à la fixation des transhumants transnationaux au Bénin du fait des difficultés climatiques et sécuritaires<sup>11</sup> dans leur pays d'origine. Cette dernière aurait pris de l'ampleur ces cinq dernières années. On pourrait estimer à environ 30% des troupeaux transfrontaliers qui se fixeraient actuellement au Bénin et intégreraient le système pastoral national ou agropastoral. On pourrait estimer ce chiffre à 10% dans les années 2000. Dès que les transhumants transfrontaliers arrivent à tisser des alliances avec des propriétaires terrains, ils s'installent et changent de statut en devenant agropasteurs. Un autre acteur interrogé estimait que près de 40% de ces troupeaux transhumants transfrontaliers en provenance de Nigeria tenteraient cette forme d'ancrage dans des espaces non occupés, tout en continuant la transhumance lors de la prochaine saison sèche. Les propriétaires de ces troupeaux font partie des pasteurs étrangers ayant choisi les collines (Savè) comme zone d'ancrage.

Un autre phénomène inquiétant est le développement du kidnapping ciblé sur les pasteurs. Il freinerait la venue des éleveurs transhumants du fait de l'insécurité. Ce seraient les pasteurs les mieux nantis qui seraient particulièrement ciblés, pour lesquels seraient exigées des rançons faramineuses jusqu'à 10 millions FCFA. En trois ans, dix personnes auraient été déjà victimes de telles violences. Les victimes auraient été libérées contre un paiement à hauteur de 4 millions, ou auraient été tuées en cas de non-paiement de la rançon.

Les portes d'entrée du bétail transhumant habituelles telles que présentées dans le tableau ci-dessous sont actualisées avec l'article 55, du Code pastoral<sup>12</sup> du Bénin qui stipule qu'avant le démarrage de la campagne de transhumance, le Gouvernement communique les portes et dates d'entrée respectives, les zones d'accueil et les dates de repli des transhumants. Désormais, chaque année (à partir de la campagne 2017-2018), c'est un arrêté interministériel qui fixe les modalités de déroulement de la campagne de transhumance. Il fixe les dates d'entrée et de sortie des transhumants et fait le choix des portes d'entrée et des axes prioritaires, itinéraires et sites d'accueil des troupeaux transhumants dans les départements du pays.

---

<sup>11</sup> Akibou ALITCHAN BOBO (Président de l'UDOPER Zou-Collines)

<sup>12</sup> Loi n°2018-20 du 23 avril 2019 portant Code pastoral en République du Bénin

**Tableau 13 Anciennes portes d'entrée officielles du cheptel transhumant au Bénin**

| Provenance | Portes d'entrée   |
|------------|---|
| Niger      | Malanville (officiellement, conformément à la loi N° 87-013 du 21 septembre 1987), mais existence d'une multitude de portes d'entrée non autorisées ; l'itinéraire est le suivant : Malanville-Bodjécali-Guéné-Goungoun-Angaradébou   |
| Burkina    | Porga ; les itinéraires sont les suivants : (i) Porga-Tanguiéta-Natitingou-Djougou-Bassila ; (ii) Porga-Gouandé-Datori-Korontière-Boukoumbé-Perma-Majatom-Bassila   |
| Togo       | Atomey et Lanta ; les itinéraires sont les suivants : (i) Atomey, le long du fleuve Mono et du côté Ouest ; (ii) Lanta, le long du fleuve Mono et du côté Ouest   |
| Nigéria    | Waria, Kaboua, Toui, Ilikimou et Gbanago ; les itinéraires sont les suivants : (i) Waria-Boukovo-Malété ; (ii) Kaboua-Savè-GlazouéSavalou-Tchetti ; (iii) Toui-Kilibo-Djègbè (pour les animaux en provenance du Borgou) ; (iv) Ilikimou-Idigni-Iladji-Dogo ; (v) Ibatè-Towé-Illolofin-Gbanago |

Source : FAO (2012)

On dénombre actuellement 13 portes d'entrée du bétail transhumant lors de la campagne 2017.

**Tableau 14 Portes d'entrée officielles du cheptel transhumant au Bénin**

| Département | Communes   | Portes d'entrée | Capacité d'accueil           |
|-------------|------------|-----------------|------------------------------|
| Atacora     | Matéri     | Porga           | 20.000 têtes de gros bétail  |
|             |            | Nambouli        |                              |
| Donga       | Bassila    | Adjiro          |                              |
|             | Copargo    | Anadana         |                              |
| Borgou      | Kalalé     | Néganzi         | 100.000 têtes de gros bétail |
|             | Nikki      | Oroumonsi       |                              |
|             | Tchaourou  | Kassouala       |                              |
| Alibori     | Malanville | Médécali        | 50.000 têtes de gros bétail  |
|             | Ségbana    | Sanmia          |                              |
|             |            | Lougou          |                              |
| Collines    | Ouessè     | Okpara-Toui     | 50.000 têtes de gros bétail  |
|             | Banté      | Okouta-Ossé     |                              |
|             | Savè       | Igbodja         |                              |

Source : Comité National de Transhumance (CNT)/Bénin/Manuel de procédure des acteurs de la transhumance (Edition 2018--2019) et observations du consultant

Les axes, et zones d'accueil itinéraires fixés lors de la campagne de transhumance 2017-2018 se présentent comme suit :

**Tableau 15 Principaux axes, itinéraires et zones d'accueil (officiels) des transhumants**

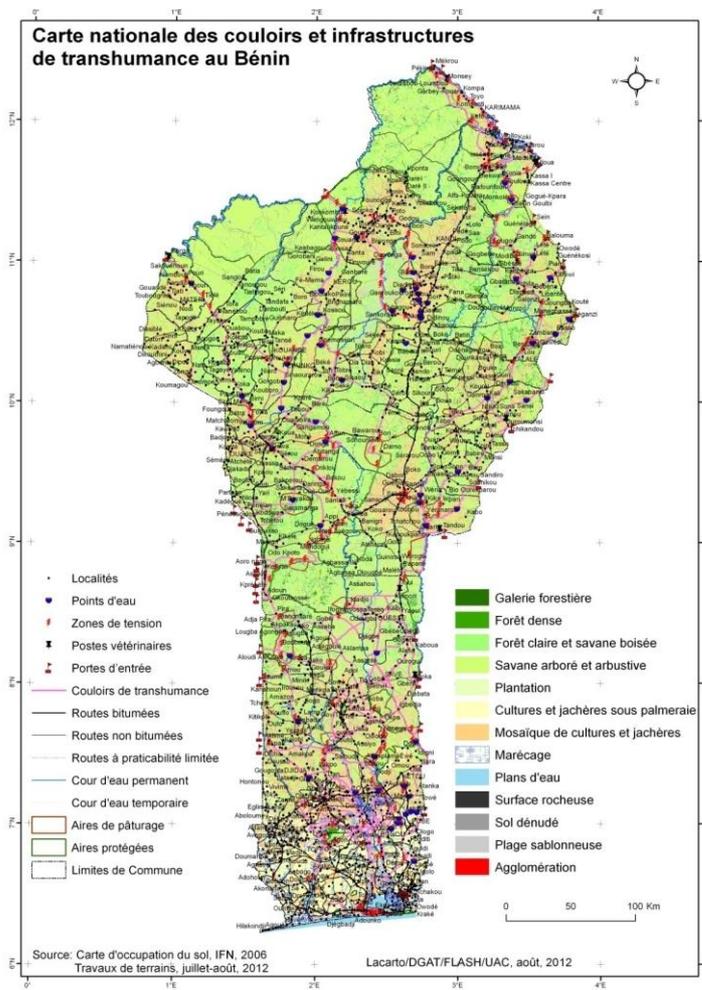
| Axes                         | Itinéraires   | Sites d'accueil et de pâturages  |
|------------------------------|---|--|
| <u>Axe 1 : Porga-Nigeria</u> | Porga/Nambouli-Tanguiéta-Toucoutouna-Perma (Natitingou-Ouest) -Koaundé-Ouassa-Nassou-Ouassa (Djougou)-Yébessi-Bétérou-Kassouala-Nigeria | Tahonta, Tchoumi-Tchoumi, Sinahou, Nassou, Borokpèrè, Kolokondé, Barè, Wèwè-Bakou 1 et 2 |
|                              | Porga/Nambouli-Tanguiéta-Toucountouna-Perma (Natitingou-Ouest) -Kouandé-Ouassa-Nassou-Ouassa-Tobré-N'Dali Ouest-Parakou-Nigeria         |  |

|  |  |   |
|--|--|---|
| Axe 2 :<br>Madécali-<br>Nigeria              | Madécali-Engaradébou-Kandi Fô-Kassakou-Est-Borodarou Est-Tila-Gogounou-Centre-Petit Paris-N'Dali Ouest-Parakou-Okpara-Kika-Nigeria   | Sam, Sonsoro, Engaradébou, Bensékou, Sori, Gasso, Bessassi, Sokotindji, Biro, Danon |
|  | Madécali-Engaradébou-Kandi Fô-Kassakou-Est-Borodarou Est-Tila-Gogounou-Centre-Petit Paris-N'Dali-Wora-Logou-Yara (Sinendé)-Péhunco-Kolokondé-Partago-Onklou-Yébessi-Bètèrou-Kabo-Nigeria |   |
| Axe 3 :<br>Adjiro-<br>Nigeria                | Adjiro (Bassila)-Okouta/Ossé-Pira-Lougba-Gobada  | Saramanga, Doguê, Lougba, Gouka, Alafiarou  |
|  | Adjiro-Igbéré (Bassila)-Térou-Wari-Marô-Bétèrou-Parakou ou Alifiarou-Kabo-Nigeria  |   |
| Axe 4 :<br>Toui-<br>Otola-<br>Toui-<br>Monka | Toui-Kilibo-Djègbé-Vossa-Ouessè-Lougba-Bantè-Lougba-Koko Lougba-Agongni-Otola  | Vossa, Idadjo, Odougba, Gbédé, Okounfo, Djabata, Okpara, Igbodja, Assanté           |
|  | Toui-Kilibo-Djègbé-Vossa-Ouessè-Assanté-Savè-Géré-Monka  |   |

Source : Comité National de Transhumance (CNT)/Bénin. Manuel de procédure des acteurs de la transhumance (Edition 2017-2018).

Ce sont surtout les axes 2 et 4 qui sont les plus usités par les éleveurs qui transhument par l'Alibori et les Collines (Cf. Compte rendu des enquêtes de terrain).

### Carte 8 Carte nationale des couloirs et infrastructures de transhumance au Bénin



Source : Présentation CHN Bénin 2018

En général le calendrier de la transhumance se présente comme suit :

**Tableau 16 Calendrier de la transhumance (traditionnel)**

| Type de transhumance  | Période d'entrée (départ) | Période de sortie (retour)  |
|---|---------------------------|-----------------------------|
| Transhumance transfrontalière   | Fin novembre              | Mi-juin et juillet          |
| Transhumance nationale - Grande transhumance  | Octobre                   | Début-juin                  |
| Transhumance nationale - Petite transhumance (Qui a pour objectif d'éloigner les bêtes des zones de cultures agricoles) | Mi-juin                   | Fin septembre début octobre |

Source : divers documents

Ce calendrier traditionnellement utilisé par les transhumants n'est plus officiellement d'actualité. Il a connu d'évolutions suivant les exigences actuelles de la loi sur le pastoralisme et les arrêtés interministériels qui le fixent souvent entre Décembre et Mai.

#### *Collaborations et litiges entre agriculteurs et éleveurs*

**Des litiges agro-pastoraux à des conflits meurtriers.** L'ampleur des conflits entre éleveurs et agriculteurs est souvent exprimée en nombre d'hommes morts (et blessé), nombre d'hectares dévastés, et nombre d'animaux abattus. Sont parfois comptabilisés le nombre de greniers et de tonnes de provisions pillés. D'après le MAEP, les dégâts sont évalués à 2.149 ha dévastés lors de la campagne agricole 2017-2018 et concerne les champs de maïs, arachide, soja, niébé, riz, igname, coton, cultures maraîchères (tomate, gombo, légumes feuilles, etc.). Une présentation de l'évaluation participative de la campagne de transhumance de 2017/2018 pour la CHN de la transhumance apaisée de 2018 parle de 1.153 ha de culture dévastées, une vingtaine de greniers de vivres pillés/incendiés, 176 bovins abattus, 50 personnes gravement blessées et 46 autres tuées. La présentation du Bénin pour la CHN de 2019 indique 519 hectares dévastés, 29 animaux abattus, et 3 morts.

En général, les litiges liés à la transhumance sont attribués aux dégâts des cultures par les bovins que les bouviers auraient du mal à conduire du fait de l'occupation anarchique des espaces de pâtures et des couloirs de passages par les agriculteurs. Il se pose un véritable problème d'ordre structurel de gestion coordonnée des espaces. Ces conflits pourraient être limités si les communes disposaient de Schémas Directeurs d'Aménagement (SDAC) mis en œuvre de façon concertée (i.e. : avec tous les acteurs : agriculteurs locaux agriculteurs migrants, éleveurs agro-éleveurs, agropasteurs, pasteurs transhumants, etc.). La montée de ces litiges pousse parfois des agriculteurs ou des éleveurs à se faire justice : des coups et blessures parfois mortels sont portés aux bovins, et des deux côtés, éleveurs et agriculteurs peuvent en venir aux mains et porter des coups et blessures qui peuvent être fatals.

De fil en aiguille, de simples litiges agro-pastoraux peuvent se transformer en conflits meurtriers, très virulents entre agriculteurs et éleveurs. Des antécédents, litiges ou conflits antérieurs mal réglés peuvent alors être relancés à travers des règlements de compte. Les éleveurs transhumants se voient souvent lésés dans le règlement des litiges qui peuvent occasionner des décès dans leurs rangs. Ils peuvent alors se retourner à l'improviste vers des victimes innocentes dans les villages pour se venger.

Les différentes sortes de litiges liés à la transhumance sont principalement :

- Litiges entre agriculteurs et éleveurs transhumants
- Litiges entre éleveurs résidents (nationaux) et éleveurs transhumants étrangers

- Litiges entre éleveurs résidents (nationaux) et agriculteurs
- Litiges entre éleveurs nationaux et les services forestiers
- Litiges entre les éleveurs transhumants et les pêcheurs
- Litiges d'ordre sécuritaire lors des transhumance (braquage, viols, etc.)

Le Code pastoral du Bénin, prévoit que les litiges liés au pastoralisme soient réglés à l'amiable entre les parties. En cas d'échec de ce mode de règlement, les litiges doivent être portés devant le démembré compétent de l'Agence Nationale de Gestion de la Transhumance (ANGT<sup>13</sup>), Art.85. Cette institution devrait se mettre en place dans les prochaines années. Pour le moment, ce sont les membres des comités de gestion de la transhumance qui, en cas d'échec des négociations entre les éleveurs et les agriculteurs qui font la médiation pour trouver un terrain d'entente. En cas de coups et blessures, ce sont les forces de l'ordre et le tribunal qui ont la charge de régler les différends.

Depuis 2017, le Comité National de Transhumance (CNT) est resté assez dynamique et mobilisé sur cette question de la transhumance transfrontalière en lien avec les ministères concernés. Il organise chaque année des campagnes de sensibilisation des acteurs de la transhumance au niveau des communes transfrontalières (Kandi, Malanville, Nikki, Parakou, Tanguiéta, Natitingou, Matéri, Bantè, Dassa-Zoumè, Pobè Kétou, Djidja, Abomey, Aplahou, Lokossa, Athiéme, Zogbodomey, Covè, Zangnanado, Ouinhi) et des zones conflictuelles pendant les semaines avant le démarrage officiel de la transhumance (mois de septembre, octobre, novembre). Entre 2017-2018 et 2018-2019 les pertes en vies humaines lors de la transhumance auraient ainsi fortement diminuées. Elles seraient passées de 46 en 2018 à 3 en 2019.

Afin de réduire les litiges entre éleveurs et agriculteurs, des travaux de délimitations des couloirs de transhumance, aires de repos et aires de pâturages, et de construction de retenues d'eau sont également financés par des projets/programmes d'appui à l'élevage. Comme dit plus haut, le comité national de transhumance organise chaque année (depuis ces 3-4 dernières années) des actions de sensibilisation en direction des acteurs (agriculteurs, éleveurs, élus locaux, etc.) sur les différents aspects des lois qui régissent le pastoralisme au Bénin.

**Des agriculteurs dénoncent souvent la corruption des autorités politico-administratives** qui seraient influencées par les éleveurs transhumants dans la gestion des litiges/conflits. Les éleveurs sollicités par les autorités locales pour différentes taxations licites et illicites sont souvent perçus à ce titre comme corrupteurs en vue d'influencer l'évaluation des dégâts. (Nobime, 2020)

**Valorisation de la matière organique des troupeaux.** La plupart des agropasteurs (transhumants) et agro-éleveurs (sédentaire) utilisent du fumier provenant des déjections des bovins et des petits ruminants pour le maintien de la fertilité des sols. Les deux principales méthodes utilisées sont le parcage rotatif des animaux sur les espaces à fumer et le ramassage/ stockage / épandage de la poudrette de déjections animales dans les champs. A Banikoara, les femmes productrices de coton biologique ramassent gratuitement des poudrettes de déjections animales auprès des éleveurs pour fertiliser leurs champs de coton. A Cobly (Atacora-Ouest), les agriculteurs peuvent aussi ramasser de la poudrette des déjections animales pour fertiliser. Mais, certains éleveurs n'autorisent plus le ramassage des déjections animales par les agriculteurs. Ils préfèrent les conserver pour fertiliser leurs propres champs. Dans les grandes villes du Sud la poudrette de bœufs et les fientes de poulets sont vendus aux maraîchers.

---

<sup>13</sup> Le Conseil d'administration de L'ANGT est composé de neuf membres comme suit : 2 représentants des organisations professionnelles des éleveurs, 2 représentants des organisations professionnelles des agriculteurs, 1 représentant des collectivités territoriales, 1 représentant du ministère en charge de l'élevage, 1 représentant du ministère en charge de la sécurité, 1 représentant du ministère en charge de la décentralisation, 1 représentant du ministère en charge de l'environnement.

Traditionnellement les agriculteurs n'utilisaient pas le fumier de bovins. Mais des agriculteurs formés aux techniques de compostage dans le Nord-Bénin (Atacora-Donga) par les projets et programmes de développement (agroécologique) ont grand besoin des bouses de vaches (poudrettes) et en manquent pour faire du compost, ce qui constitue une opportunité pour développer des collaborations agriculteurs et éleveurs transhumants. Il y a des initiatives en faveur de l'agroécologie en cours actuellement au Bénin, qui pourraient faciliter l'adoption des techniques agroécologiques d'association agriculture-élevage.

**La traction animale est très développée dans le Nord et le Centre du Pays et touche environ 80 000 têtes de bovins.** L'utilisation de la traction animale permet d'accroître la productivité du travail avec la fourniture d'énergie pour le labour et le transport. Les bœufs de trait sont achetés par les agriculteurs dans les marchés à bétail de l'Alibori (Petit Paris, Gogounou, Guéné, Savè, etc.) où la culture attelée est généralisée dans toutes les exploitations agricoles aux de la culture de coton. C'est surtout au démarrage de la campagne agricole (avril-mai-juin) que les taurillons de 2<sup>ème</sup> âge destinés à l'attelage sont mieux vendus.

#### *Dynamiques marchés*

La quantité de bétail sur les marchés dépend surtout de la demande d'animaux sur les marchés locaux et sous-régionaux : Nigeria (Olodo, Ilesha, Lagos), Accra, Cotonou, Lomé. Les pics s'observent surtout en septembre, octobre, novembre et décembre (période d'arrivée massive des transhumants transfrontaliers). Pendant la période de la transhumance, d'après les acteurs on estime entre 40-50% du bétail des pasteurs transhumants (transfrontaliers) dans le marché à bétail de Savè (Collines et Zou) et pendant la période hors transhumance, ce nombre est estimé entre 5-10% (en provenance du Nigeria) sur le marché de Savè.

Les animaux sur pieds sont des bovins, ovins et caprins, porcins, volaille ; convoyés par camion ou à pied des pays voisins vers le Bénin ou du Bénin vers les pays voisins. En général, les bovins convoyés ainsi vers le Bénin sont réexportés vers le Nigeria. Les bovins en provenance du Mali et Burkina-Faso, sont majoritairement soit convoyés par camion jusqu'à Savè et ré-convoyés à pied vers le marché à bétail d'Olodo (Nigeria), soit convoyés par camion jusqu'à Tourou (Parakou) et ré-convoyés à pied vers le marché à bétail d'Ilesha (Nigeria). Depuis le marché d'Olodo les animaux sont souvent reconvoyés encore par camion jusqu'à Lagos.

Ces transactions sont faites surtout par les commerçants de bétail qui embauchent des bouviers convoyeurs-pédestres pour convoier à pied les animaux vers ces marchés du Nigeria. Il est difficile et pour le moment impossible pour les commerçants de bétail de convoier les bovins par camion vers le Nigeria à cause des tracasseries policières et douanières.

Sur le chemin les convoyeurs-à pied payent : la taxe sanitaire (100 Naira/bovin), 300 Naira /bovin pour la taxe du gouvernement local et la douane de l'ordre de 1.000 Naira par animal. A tout cela des faux frais auprès des nombreux postes de police sur la voie, et les pertes de temps qui hypothèquent souvent la vie des animaux transportés. Il est préférable pour les commerçants de faire convoier les animaux à pieds même si cela comporte des risques (vols, litiges avec les agriculteurs, etc.). Ils échappent à toutes ces taxes, tracasseries et corruptions policières.

**Tableau 17 Importations des animaux sur pieds des pays limitrophes vers le Bénin**

| Espèces  | Burkina Faso | Togo  | Mali   | Niger  | Nigeria | Total          |
|----------|--------------|-------|--------|--------|---------|----------------|
| Bovin    | 115.650      | 230   | 7.423  | 2.000  | 0       | <b>125.303</b> |
| Ovin     | 59.702       | 4.283 | 11.732 | 46.321 | 0       | <b>122.038</b> |
| Caprin   | 82.603       | 858   | 8.644  | 30.481 | 32      | <b>122.618</b> |
| Porcin   | 3.697        | 5.120 | 0      | 0      | 102     | <b>8.919</b>   |
| Volaille | 0            | 5.215 | 0      | 3.860  | 13.275  | <b>22.350</b>  |

Source : DE, 2013

**Tableau 18 Exportations des animaux du Bénin sur pieds vers les pays voisins**

| Espèces  | Burkina Faso | Togo | Lybie | Niger | Nigeria | Total          |
|----------|--------------|------|-------|-------|---------|----------------|
| Bovin    | 247          | 267  | 0     | 0     | 152.268 | <b>152.782</b> |
| Ovin     | 0            | 163  | 0     | 0     | 35.029  | <b>35.192</b>  |
| Caprin   | 0            | 207  | 51    | 164   | 50.864  | <b>51.286</b>  |
| Porcin   | 0            | 67   | 0     | 0     | 4       | <b>71</b>      |
| Volaille | 0            | 0    | 0     | 0     | 10      | <b>10</b>      |

Source DE, 2013

### Impacts économiques

#### Contributions au PIB

L'évaluation de la contribution au PIB du secteur élevage global et des systèmes d'élevage mobiles, transfrontaliers constituait un but important de l'exercice afin de pouvoir estimer la contribution de la transhumance à l'économie des pays côtiers. Ci-dessous un tableau donne le résumé des résultats de ces calculs.

**Tableau 19 Résumé de la contribution au PIB du secteur élevage et des systèmes d'élevage mobile au Bénin**

| 6. Comparaison avec statistiques officielles  | Sources    | Données officielles | Données calculées ici* |
|---|------------|---------------------|------------------------|
| VA élevage (production)(en millions FCFA, prix courants)  | INSAE 2018 | 280 600             | 426 246,3              |
| VA nationale/révisée (en millions FCFA, prix courants)  | INSAE 2018 | 7 922 000           | 8 067 646,3            |
| Contribution de l'élevage (production) (%)  |            | 3,5%                | 5,3%                   |
| VA des filières élevage (production et filières)(en millions FCFA)                              |            |                     | 476899                 |
| VA nationale/révisée (en millions FCFA)(option 2)   | INSAE 2018 | 7 922 000           | 8 067 646,3            |
| Contribution des filières élevage (production et filières) (%)                                  |            |                     | 5,9%                   |
| VA lié à la transhumance transfrontalière (production & filières)(en million FCFA)              |            |                     | 3718                   |
| Contribution au PIB national (production & filières) lié à la transhumance transfrontalière (%) |            |                     | 0,05%                  |
| Fraction de la VA élevage (production et filières) lié à la transhumance transfrontalière (%)   |            |                     | 0,8%                   |
| VA élevage (FAO, 2017, Gross value) (en millions FCFA, prix courants)                           |            | 10 954              |                        |
| VA élevage (% FAO 2017 multiplié par GDP agriculture BM 2018)(en millions)                      |            | 197 495             |                        |
| Contribution de l'élevage (%)   |            | 2,5%                |                        |

Il faut noter en premier lieu que ces calculs sont faits sur la base des effectifs d'animaux Béninois de 2018, mais avec des estimations des nombres d'animaux étrangers qui passent par le Bénin en transhumance pour l'année 2020. Il faut aussi noter que la contribution des animaux transhumants transfrontaliers a été prise en compte seulement pour la période de 3 mois pendant laquelle la

majorité de ces animaux est estimée avoir séjourné au Bénin en 2020<sup>14</sup>. L'estimation de la contribution au PIB du secteur élevage global de 5,3% (seulement pour ce qui est de la production). Elle est significativement plus élevée que l'estimation officielle de 2018. Il faut noter que l'estimation de 5,3 % inclut des estimations de la valeur de la matière organique de 10 FCFA par kg pour la volaille et 5 FCFA par kg pour tous les autres types d'animaux. Sans cette contribution de la matière organique, la contribution au PIB au niveau de la production serait estimée à 3,7 % (et 4,3 % avec le reste des filières après le stade de la production inclus). On suppose que l'estimation officielle de 3,5 % n'inclût pas la contribution au PIB dans les filières<sup>15</sup>. Un calcul alternatif basé sur une combinaison de données du FAO<sup>16</sup> et de la BM<sup>17</sup> montre une contribution de 2,5% du secteur élevage au PIB. Pour ce chiffre il n'est pas clair s'il concerne seulement la contribution au niveau de la production, ou aussi le reste des filières.

La contribution des systèmes d'élevage mobiles transfrontaliers au PIB global de 0,05 %, et au PIB du secteur élevage global de 0,8%, semble très faible. Il est au moins partiellement lié au fait que le nombre d'animaux transhumants étrangers (système LGA) est très largement sous-estimé. Il est bien en deçà qu'auparavant quand les troupeaux restaient plus longtemps dans le pays. Le tableau ci-dessous montre les différences entre 2018 et 2020.

**Tableau 20 Estimations des différences majeures en termes de transhumance transfrontalière.**

|      | Bovins transhumants transfrontaliers | Ovins transhumants transfrontaliers | Caprins transhumants transfrontaliers | Période passée au Bénin |
|------|--------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------|
| 2018 | 700 000                              | 75 000                              | 25 000                                | 5,5                     |
| 2020 | 175 000                              | 37 500                              | 12 500                                | 3                       |

Si les paramètres correspondants ont changé dans les outils LSIPT en reflétant la situation de 2018, la valeur ajoutée qui correspond à la transhumance transfrontalière augmente avec 23.077 millions FCFA vers 26.796 millions FCFA. Ceci correspond à une contribution des systèmes d'élevage mobiles transfrontaliers au PIB global de 0,33 %, et au PIB du secteur élevage global de 5,4%.

Les données utilisées pour les importations et exportations d'animaux vivants (hors animaux transhumants) ont de fortes implications pour les résultats des calculs de la valeur ajoutée dans les filières. Dans l'annexe 2 les difficultés rencontrées avec ces données sont expliquées.

Des données et des estimations sont utilisées comme paramètres de production alors que d'autres paramètres figurent dans les outils LSIPT. Ces données ne sont probablement pas toujours représentatives pour la situation actuelle des différents systèmes d'élevage. En particulier les coûts

<sup>14</sup> La majorité des animaux demeurait 5 à 6 mois par an dans le pays, mais que cette durée a diminué fortement au cours des dernières années au vu de la forte augmentation des champs cultivés dans le nord du pays.

<sup>15</sup> Les statistiques officielles distinguent une catégorie 'Industries Agro-alimentaires', et il est supposé que les filières des produits élevés sont incluses dans cette catégorie, mais leur montant n'est pas connu.

<sup>16</sup> Les estimations de la FAO sur la valeur ajoutée semblent très sous-estimées comparé aux autres sources. Ces chiffres semblent d'être basés sur des valeurs uniformes des produits par unité, et en USD, ils ne peuvent donc probablement pas être utilisés dans les calculs des outils LSIPT. *L'agriculture comprend les divisions 1 à 5 de la CITI et englobe la foresterie, la chasse, la pêche ainsi que les cultures et la production animale. La valeur ajoutée est la production nette d'un secteur après avoir additionné tous les produits et soustrait toutes les consommations intermédiaires. Elle est calculée sans effectuer de déduction pour la dépréciation des biens fabriqués ou la perte de valeur ou la dégradation des ressources naturelles. L'origine de la valeur ajoutée est déterminée par la révision 3 de la Classification type pour le commerce international (CITI).* Note : Pour les pays des banques à valeur ajoutée, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs est utilisée comme dénominateur

<sup>17</sup> Le site web de la BM mentionne au titre de l'Agriculture, valeur ajoutée (% du PIB) – Bénin : ' 'Source : Données des comptes nationaux de la Banque mondiale et fichiers de données des comptes nationaux de l'OCDE.' et plus détaillé en anglais: <https://databank.banquemondiale.org/reports.aspx?source=2&type=metadata&series=NV.AGR.TOTL.ZS>

intermédiaires<sup>18</sup> qui sont déduits des revenus globaux utilisés pour calculer la valeur ajoutée, sont basés sur une étude présentant un focus limité et sur des estimations.

Les contributions indirectes au PIB par les systèmes d'élevage mobiles ne sont pas toutes intégrées par ces calculs, et il serait trop hasardeux de les estimer pour les intégrer dans cet exercice. Il y a notamment la production et la vente des entrants, comme les aliments de bétail et les produits et services vétérinaires. Il y a aussi les services transports pour les animaux, ainsi que les propriétaires des troupeaux qui sont importantes.

Une autre contribution importante est la fourniture de jeunes animaux génisses et taurillons aux autres systèmes d'élevage. D'après Sounon (2019), « *l'élevage mobile est pourvoyeur de jeunes animaux génisses et taurillons) aux élevages semi-sédentaires, la dynamique de sédentarisation crée une incertitude quant à l'approvisionnement de la région en bétail bovin et en viande par un élevage semi-sédentaire qui deviendrait largement majoritaire* ». Pour lui, la politique de sédentarisation prônée actuellement par les Autorités béninoises va rompre cette dynamique de complémentarité locale entre les systèmes d'élevage (transhumant, semi-sédentaire et sédentaire), conduisant à une perte de production de viande pour le pays.

### *Contributions fiscales*

Les contributions fiscales des systèmes d'élevage mobiles au Bénin consistent en taxes de marchés et taxes d'entrée pour des transhumants étrangers. S'y ajoutent également des frais payés par des propriétaires ou les bouviers des troupeaux pour le pâturage dans certaines localités. Ces frais sont payés souvent aux autorités locales ou à des facilitateurs locaux comme mentionné dans la section "Collaborations et litiges entre agriculteurs et éleveurs". Ces frais sont souvent perçus comme de la corruption, ce qui est probablement vrai, s'il n'y a pas de traçabilité de ces prélèvements dans les budgets des collectivités locales. Cependant, la frontière entre corruption et taxes locaux n'est pas toujours facile à discerner.

Comme décrit dans la section sur les taxes de marché, les recettes financières des marchés sont gérées différemment suivant les marchés. Les taxes par bovin vendu sur les marchés visités étaient entre 2.000 et 2.500 FCFA par tête, ce qui est probablement assez représentatif du reste du pays. Ces montants sont généralement payés à part égale par le vendeur et l'acheteur. Les recettes sont partagées entre la commune, (le village dans certains cas), les courtiers/dilani, et les comités de gestion de marché de bétail (dans les cas échéants). Pour les petits ruminants ces taxes s'élèvent généralement à 200 FCFA. En plus de ces taxes de vente par animal, différentes autres taxes et frais peuvent également être levés. Ainsi une taxe de 200 FCFA par tête bovin est payée, dont 125 FCFA pour la commune de Savé pour l'utilisation du quai de débarquement des animaux.

Comme décrit dans la section 3.3.1, depuis 2019 des taxes d'entrée sont prélevés aux portes d'entrée à la hauteur de 1.000 FCFA par tête de petit ruminant et de 5.000 FCFA par tête de gros bétail. Les fonds qui sont levés par ces taxes sont destinés à un établissement public dénommé Fonds d'appui au pastoralisme chargé du financement au pastoralisme placés sous l'autorité du MAEP, qui est nourri par les taxes d'entrée parmi d'autres taxes. En 2019 il n'y avait que 5995 entrées de bovins qui ont payé cette taxe, ce qui correspondrait à un montant de 29 975 000 FCFA. En 2020 il y avait probablement encore moins.

Pendant la phase terrain on ne dispose pas de données spécifiques qui auraient été recueillies sur les prélèvements pour l'accès au pâturage levés/payés aux autorités locales et aux services forestiers.

---

<sup>18</sup> Les coûts intermédiaires sont estimés comme un pourcentage du prix des producteurs dans l'onglet '2.production' pour calculer la valeur ajoutée au niveau de production. Ce même paramètre est estimé comme un montant dans les onglets pour le calcul de la valeur ajoutée dans les filières, mais pas utilisé dans les calculs.

### *Contribution à la réduction de pauvreté*

Les onglets des outils qui calculent la contribution du secteur élevage à la réduction de la pauvreté ne peuvent probablement pas être complétés sans la conduite d'une enquête de suivi plus importante, en prenant en compte les différents systèmes d'élevage, ou à travers l'intégration de la collecte de ces données pendant un recensement d'élevage<sup>19</sup>. Pour autant même en disposant de ces résultats complémentaires indispensables, il restera probablement difficile d'isoler la contribution spécifique des systèmes d'élevages mobiles transfrontaliers. En définitive de tels outils demeurent probablement surtout importants pour l'analyse du secteur élevage global.

### *Contribution à l'égalité*

Ce point n'a pas pu faire l'objet d'un développement à partir des entretiens réalisés au niveau national.

## **Impacts sociaux**

### *Sécurité alimentaire et nutritionnelle*

Pour l'impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les outils LSIPT donnent l'option de calculer le taux de couverture des besoins en termes d'énergie, protéines, lipides par le secteur élevage global. Il ne serait probablement pas très difficile d'adapter ces outils afin de permettre de calculer le taux de couverture lié à la transhumance transfrontalière. Mais ceci n'est pas encore fait, les taux de couverture globale n'ayant pas été déjà calculés. Les teneurs en principes nutritifs pour les différents produits animaux ne sont pas connus et ne peuvent donc être inclus dans l'outil. Evidemment les importations et exportations d'animaux vivants ont un effet important sur les taux de couverture des besoins nutritionnels. La section sur les importations et exportations des animaux vivants explicite ce sujet.

Les calculs sur la consommation et la contribution aux consommations de protéines, énergie et lipides sont à l'origine basés sur les chiffres au niveau de la production, ne prennent pas en compte les transhumants et la balance des importations et exportations (qui est négatif au Bénin pour les bovins). Les calculs sur les filières les prennent en compte, mais ils sont en TEC, ce qui est moins précis, les poids par animal ne sont pas les mêmes dans les différents systèmes. Pour cette raison les outils ont été adaptés pour utiliser les calculs sur les filières, mais avec des poids par TEC diversifiés pour les différents systèmes d'élevage.

En termes d'importations et exportations de produits animaux, dans les données de la FAO seulement les importations de la viande volaille et le lait (équivalents) semblent être pertinentes pour les calculs dans l'onglet '7. Demand'. Les données du gouvernement pour ces paramètres n'ont pu être obtenues.

### **Répartition de la production bovine par type d'éleveurs (Cf. ANOPER, 2013)**

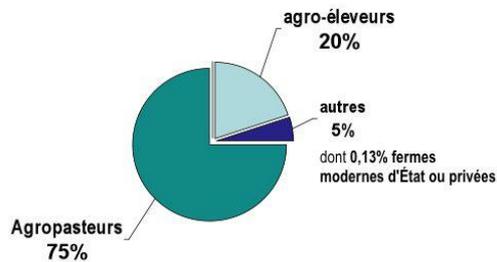
Suivant le document d'analyse de la situation de l'élevage et des éleveurs de ruminants au Bénin (ANOPER 2014, p11), l'élevage familial paysan représenterait 95% de la production bovine nationale, et les agropasteurs sont les principaux éleveurs de ruminants, notamment de grands ruminants (75% de la production bovine provient des bovins élevés par des agropasteurs, contre 20% des bovins élevés par les agro-éleveurs qui ont des troupeaux de plus petite taille ; parmi les 5% restant 0,13% étaient produits en 2013 dans les grandes fermes d'élevage publiques et privées. Cf. la figure ci-dessous.

---

<sup>19</sup> Il y a aussi un risque que les ménages qui ont plusieurs sortes d'animaux, soient compté plusieurs fois dans les calculs.

**Figure 11 Répartition de la production bovine nationale par type d'éleveur (ou par système d'élevage)**

**Répartition de la production bovine nationale des agropasteurs, agro-éleveurs et autres éleveurs au Bénin**



Sources : MAEP – état des ressources zoogénétiques, rapport national, 2005  
FAO – rapport de la revue de la filière bétail/ viande lait au Bénin, 2013

*Contribution au bien-être social*

**Situation foncière des Exploitations Familiales (EF) d'agropasteurs**

Selon l'ANOPER « des études ont permis de mieux connaître les caractéristiques foncières des exploitations d'éleveurs (agropasteurs) surtout dans le Borgou et l'Alibori. Ces dernières ont des disponibilités foncières (en moyenne 10,89 ha/exploitation contre 9,43 ha dans les autres pays), ce qui va leur permettre de pratiquer l'association agriculture et l'élevage (respectivement : agriculture (42%) et élevage (58%)). Une agriculture essentiellement céréalière (mil, sorgho, maïs). Cependant, leur disponible foncier n'est pas sécurisé et se révèle précaire, malgré les alliances ancestrales nouées à cet effet avec les Bariba qui sont les propriétaires fonciers. Cette situation n'encourage pas la plupart des agropasteurs à investir » dans la production des cultures fourragères. Ils pratiquent un mode d'élevage majoritairement transhumant (petite et grande transhumance).

*Contribution à l'identité culturelle*

Ce point n'a pas pu faire l'objet d'un développement à partir des entretiens au niveau national.

*Impact sur le bien-être des animaux*

Ce point n'a pas pu faire l'objet d'un développement à partir des entretiens au niveau national.

*Impacts sur la sécurité et les relations entre différents groupes sociaux et communautés*

On assiste on l'a souligné à une perte de confiance et à une dégradation des liens sociaux entre sédentaires et transhumants.

Les liens sociaux se dégradent entre transhumants et éleveurs locaux suite aux conflits répétés entre agriculteurs et éleveurs. En général, les transhumants étrangers ne viennent plus en transhumance avec leur famille. Ce sont des jeunes bergers/bouvier capables de se défendre qui conduisent les troupeaux en transhumance. Ils ont pour répondants immédiats les pasteurs nationaux qui sont leurs confrères et qui ont réussi déjà à se forger une « assise » sur le territoire national (quoique précaire, car n'ayant pas de propriété foncière). Ces « logeurs » constituent pour eux des relais sur qui compter pour venir en transhumance au Bénin. Certains sont en relations avec des « intermédiaires » qui leurs prennent des fonds avant de les aider à venir dans le pays. Les pouvoirs des chefs traditionnels sont limités actuellement. Toutefois, ils sont impliqués dans les séances de sensibilisation organisées par les Comités de transhumance à différents niveaux.

## **Renforcement des liens sociaux entre agriculteurs et éleveurs**

Les éleveurs majoritairement des communautés Peulh et Gando sont faiblement représentés dans l'administration locale, leur voix porte alors peu dans les actions de gestion des collectivités locales. On constate que dans les communes de Gogounou, Kalalé, Ouassa-Péhunco où les maires sont issus des communautés Peulh ou Gando, les conflits sont moindres et mieux pris en compte d'après les acteurs rencontrés. Si les instances de gouvernance accordaient plus de place à la représentation des éleveurs Peulh ou Gando dans la gestion administrative des villages, des arrondissements et même des communes les problèmes des éleveurs pourraient alors être mieux pris en compte.

L'une des associations crédibles aujourd'hui, auprès des institutions étatiques, des collectivités locales, des éleveurs et des agriculteurs est l'ANOPER et ses démembrements. L'APESS, se fait aussi de la place au Nord du pays (à Malanville). Des agropasteurs et des transhumants y adhèrent pour bénéficier de la protection. L'ANOPER est associée à toutes les prises de décisions sur l'élevage et les transhumances au Bénin. Elle est associée aux diverses séances de sensibilisation et de canalisation des transhumants dans le pays. Elle développe des démembrements jusqu'au niveau local. Le renforcement des démembrements de cette association surtout au niveau local (village) dans les zones de transhumance pourrait faciliter les liens entre agriculteurs et éleveurs.

### *Contribution à l'emploi*

Ce point n'a pas pu faire l'objet d'un développement à partir des entretiens au niveau national.

## **Impacts environnementaux**

### *Impacts sur le changement climatique*

Ce point n'a pas pu faire l'objet d'un développement à partir des entretiens au niveau national.

### *Impacts sur la qualité et quantité d'eau*

Ce point n'a pas pu faire l'objet d'un développement à partir des entretiens au niveau national.

### *Impacts sur la biodiversité*

Plusieurs travaux de recherche universitaire au Bénin (Houinato, 2001 ; Brisso et al., 2007 ; Ahoudji, 2009) ont montré que des ligneux comme *Azelia africana*, *Khaya senegalensis* et *Pterocarpus erinaceus* qui occupent une place importante dans l'alimentation des bovins sont surtout sujets à l'émondage en saison sèche. Et, selon les éleveurs, *Azelia africana*, *Khaya senegalensis* et *Pterocarpus erinaceus* se feraient de plus en plus rares (Ahoudji, 2009). Les mêmes espèces sont exploitées chaque année, ce qui empêche leur développement (Brisso et al., 2007). Houinato (2001) a signalé que les espèces telles que *Khaya Senegalensis*, *Pterocarpus erinaceus*, *Azelia africana* et *Daniellia oliverii* qui subissent ces coupes régulières de leur frondaison, finissent à ne plus fructifier, ce qui compromet toute possibilité de leur régénération naturelle.

Le surpâturage par endroit entraînerait la rareté voire la disparition des espèces à forte valeur fourragère par endroit (exemple : *Andropogon gayanus*) et l'envahissement des espèces d'herbacées non appréciées par les animaux telles que *Hyptis suaveolens* et *Chromolaena odorata*, etc.

Pour objectiver ces déclarations, il resterait ici à évaluer également la part de ces espèces de ligneux fourragers qui subissent également les pratiques de défriche agricole autrement plus néfastes que l'émondage des frondaisons pour la pâture.

**Plus spécifiquement dans le cas des aires protégées du Bénin**, la transhumance est généralement perçue comme l'une des menaces les plus récurrentes à la biodiversité. 52.646 bovins domestiques auraient été estimés dans la Réserve Transfrontalière du Parc W en 2012. Et, les plus grandes

densités sont recensées du côté du W Bénin et dans la Zone Cynégétique de la Djona (Bouché<sup>20</sup>, 2012), traduisant une forte empreinte humaine.

**Les enjeux liés aux feux.** D'après le Ministère de l'environnement, « *chaque année, les forêts, les pâturages, les champs de cultures, les plantations et même les habitations sont ravagées par des incendies anthropiques pendant la grande saison sèche. Cet acte inhibe les efforts des braves populations dans les milieux ruraux et dans la plupart des cas, l'utilisation des feux de forêts échappe au contrôle de leurs utilisateurs et entraîne des dégâts importants sur les habitations, les récoltes et stock de produits agricoles, les champs, les plantations, les forêts, etc.* ». D'après les déclarations faites dans le cinquième rapport sur la mise en œuvre de la convention sur la biodiversité biologique au Bénin (Janvier 2014), les feux de brousses non contrôlés représenteraient une perturbation très élevée sur la biodiversité végétale :

- Destruction du pouvoir végétatif des graminées pérennes ;
- Destruction du stock semencier des graminées annuelles ;
- Réduction de la diversité des parcours naturels à long terme.

D'après Sinsin B<sup>21</sup>, le feu précoce influe positivement sur la repousse des hémicryptophytes, le feu tardif inhibe au contraire cette repousse, mais constitue le meilleur facteur de réduction de l'embroussaillage des pâturages. Pour le moment, en dehors des aires protégées et les fermes d'Etat où, les feux de brousse sont contrôlés, la politique de gestion de ces derniers ne semble pas prendre encore dans le milieu paysan. En général, les éleveurs (pasteurs, agro-pasteurs, agro-éleveurs) sont taxés d'occasionner des feux de brousse non contrôlés. Mais ceux-ci s'en indignent, car ils conçoivent mal de brûler la paille, alors que les bœufs en ont besoin. On devra introduire dans des schémas d'aménagement et de gestion agropastorale durable, l'utilisation des feux de brousse adaptés pour favoriser des repousses graminéennes et éviter les feux de brousse « sauvage » en vue de limiter la dégradation des sols et du couvert végétal.

#### *Impacts sur la désertification*

Cette dimension n'a pas recueilli d'observations supplémentaires au point développé plus haut avec les acteurs sur le terrain en zone d'accueil et zone de transit.

#### *Impacts sur la fertilité des terres*

La transhumance offre une grande disponibilité d'engrais organique pour la fertilisation des champs. Cet engrais est issu des matières fécales animales. Mais son exploitation se trouve handicapée par le faible niveau de concertation et de confiance entre agriculteurs et éleveurs transhumants

Des estimations de la production annuelle d'azote par animal au Bénin sont rapportées par la FAO en 2018<sup>22</sup> extraits de l'approche 'Tier 2-GLEAM', évaluent les fractions d'azote dans la fumure ainsi que la production de fumure par les différents animaux. Cependant, un calcul du taux de couverture par les systèmes d'élevage mobile transfrontaliers des consommations globale en azote (fertilisants naturels et chimiques) dans l'agriculture, n'a pas encore été fait. Pour cela les consommations de fertilisants chimiques seraient requises.

Pour d'autres indicateurs des impacts environnementaux (comme l'impact sur la biodiversité et la disponibilité de l'eau), il est difficile d'appliquer des hypothèses générales, parce que ces effets ne sont pas clairs et probablement très diversifiés dans l'espace.

<sup>20</sup> Le cinquième rapport sur la mise en œuvre de la convention sur la biodiversité biologique au Bénin (p35)

<sup>21</sup> « *Biomonitoring des habitats et des espèces menacées. Une contribution de la recherche à l'interprétation des aires protégées* »

<sup>22</sup> Nitrogen inputs to agricultural soils from livestock manure New statistics, 2018

Pour d'autres indicateurs d'impacts environnementaux (comme la contribution aux émissions des gaz à effet de serre), les outils ne permettent actuellement pas encore l'option de les calculer, mais cela pourrait être ajouté facilement maintenant que la base avec des effectifs des différents animaux dans les différents systèmes est bien établie.

On estime qu'une paire de bœufs de trait produit 3 à 5 T de fumier /an (avec une forte variabilité selon les cas). Il serait ainsi possible de fumer 1 ha / an / animal adulte (Vall, 2007). On estime qu'un troupeau (150 têtes de bovins) de bovins en transhumance produirait entre 400 et 700 T de fumier /an. En supposant que les troupeaux transhumants exploitent le territoire national pendant la moitié de l'année, on estime qu'un troupeau transhumant produirait 225-375 T de fumier par an, c'est-à-dire la capacité à fumer 45-75 ha de champs par an. Pour valoriser ce potentiel, une entente collective entre agro-éleveurs et éleveurs-pasteurs et une bonne gouvernance villageoise et communale de la transhumance sont nécessaires.

### **Principaux facteurs de changement et des perspectives à long terme**

#### **Cinq grands domaines de changements ont été mis en évidence dans les échanges avec les acteurs au Bénin :**

1. L'aggravation de la situation sécuritaire en AO, limitant les mouvements des éleveurs transhumants (mobiles)
2. Le changement climatique
3. L'urbanisation rapide corrélée avec une forte croissance démographique en AO (& au Bénin spécifiquement)
4. L'expansion des terres agricoles au détriment des espaces pâturables
5. La poursuite de la récente crise sanitaire

#### **Aggravation de la situation sécuritaire en AO, limitant les mouvements des éleveurs transhumants (mobiles)**

| Impacts sur les systèmes d'élevage mobiles dans les 10 dernières années   |   |
|---|---|
| Déplacements de plus en plus massifs des troupeaux transhumants vers les zones côtières plus sécurisées du (Bénin, Togo, Ghana, etc.)<br>Développement progressif de l'élevage agropastoral transhumant (semi-sédentaire) au détriment du pastoralisme pur<br>Conduite des troupeaux en transhumance par des jeunes bouviers (privés de femmes, et d'enfants) qui manquent de diplomatie et de courtoisie dans leur métier de bouviers (contrairement à leurs parents)<br>Réduction de la quantité de lait trait pendant la transhumance (du fait de l'absence des femmes = « manque à gagner pour les ménages »)<br>Augmentation du nombre de conflits entre agriculteurs et éleveurs (avec des dégâts importants : morts d'hommes)<br>Des éleveurs se sont dotés d'arme à feu<br>Développement du phénomène de kidnapping des éleveurs peulh nantis pour exiger des cautions<br>Apparition de nouveaux vices au sein des jeunes bouviers : alcoolisme, drogue, prostitution, viols de femmes, vols, tueries à la machette, etc.<br>Couplage de la transhumance avec le phénomène de braquage à mains armées |   |
| Impacts sur les systèmes d'élevage mobiles dans les 20 prochaines années si rien n'est fait   | Stratégies publiques de mitigation (ou d'atténuation des impacts négatifs et de valorisation des impacts positifs)  |
| Augmentation du déséquilibre entre les capacités de charge des zones pastorales et le nombre de troupeaux qu'elles accueillent<br>Recrudescence des épizooties et des maladies parasitaires   | Développer des stratégies de lutte contre l'insécurité en collaboration stricte avec les populations et les associations d'éleveurs, les autorités coutumières et religieuses |

|   |   |
|---|---|
| <p>Exacerbation des conflits entre agriculteurs et éleveurs avec plusieurs morts d'hommes, vols et abattages clandestins d'animaux</p> <p>Forte tendance des transhumants à s'armer avec des fusils plus performants pour parer aux éventuelles attaques</p> <p>Multiplication des braquages à mains armées avec des pertes en vies humaines et de marchandises</p> <p>Interdiction de la transhumance dans les pays côtiers en dépit des réglementations locales sur le pastoralisme et les accords régionaux signés (ADEC/CEDEAO, etc.) au profit du développement de la sédentarisation des troupeaux</p> <p>Rupture complète de la complémentarité locale entre les systèmes agropastoraux (semi-sédentaire) et mobile</p> <p>Difficultés d'approvisionnement des marchés à bétail/viande par les élevages mobiles</p> <p>Disparition des marchés locaux saisonniers liés à la transhumance</p> | <p>Développer des stratégies d'association de l'agriculture à l'élevage</p> <p>Maintenir la sensibilisation des acteurs par le CNT/ANGT</p> <p>Renforcer les capacités des OP et ONG d'élevage pour qu'elles soient en mesure de jouer pleinement leurs rôles</p> <p>Développer une politique d'aménagement du territoire en collaboration avec les collectivités locales</p> <p>Promouvoir les concertations inter-acteurs</p> <p>Valoriser la présence des troupeaux transhumants sur le territoire national au profit des jeunes et des femmes en lien avec la réduction de la pauvreté (développer des CVA autour de la transhumance)</p> <p>Actualiser le cadre juridique et réglementaire de la transhumance mobile au niveau régional</p> <p>Appuyer les pays dans le renouvellement ou la création et la gestion des infrastructures d'élevage (retenue d'eau/barrage, piste de transhumance, aires de pâturages et des cultures fourragères, etc.)</p> |
|---|---|

## Le changement climatique

| Impacts sur les systèmes d'élevage mobiles dans les 10 dernières années  |   |
|--|---|
| <p>Arrivées massives annuelles/périodiques des troupeaux transhumants étrangers (Niger, Nigeria, Burkina Faso et Mali) au Bénin</p> <p>De plus en plus de colonisation agricole des zones marécageuses</p> <p>Réduction des espaces pastoraux (pâturables)</p> <p>Augmentation du surpâturage et de la dégradation des pâturages</p> <p>Augmentation du déficit en eau d'abreuvement pour le bétail en saison sèche</p> <p>Multiplication des conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants</p> <p>Dégradation des systèmes fonciers pastoraux (déplacements et/ou disparition de campements peulh)</p> |   |
| Impacts sur les systèmes d'élevage mobiles dans les 20 prochaines années si rien n'est fait  | Stratégies publiques de mitigation (ou d'atténuation des impacts négatifs et de valorisation des impacts positifs)  |
| <p>Exacerbation des conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants</p> <p>« Militarisation » de la transhumance et forte dégradation de l'environnement sécuritaire en lien avec la transhumance</p> <p>Suppression possible de la transhumance par les pouvoirs publics</p> <p>Suppression de la filière bétail/viande (liée à la transhumance) et de ces CVA</p> <p>Réduction de l'intégration régionale et des relations bilatérales entre le Bénin et les pays sahéliens (Niger, Burkina Faso, Mali) et le Nigeria</p>   | <p>Intégrer les changements climatiques dans les messages de sensibilisation des acteurs du pastoralisme par les CNT</p> <p>Renforcer les droits des pasteurs de manière à ce qu'ils puissent mieux gérer la variabilité du climat</p> <p>Reconnaitre l'utilité publique des campements pastoraux en les sécurisant (Art. 67 Code pastoral)</p> <p>Développer une politique d'aménagement des terroirs / territoires en s'inspirant des systèmes fonciers pastoraux coutumiers</p> <p>Améliorer et sécuriser la gouvernance des régimes fonciers pastoraux</p> <p>Faire assoir une politique d'aménagement et de gestion concertées des infrastructures agropastorales (points d'eau, piste des transhumance, aires de pâturages, etc.)</p> |

## L'urbanisation rapide<sup>23</sup> corrélée à une forte croissance démographique en AO (& au Bénin spécifiquement)

| Impacts sur les systèmes d'élevage mobiles dans les 10 dernières années   |
|---|
| <p>Recul des terres rurales destinées aux activités agricoles et d'élevage au profit des terres d'habitation surtout au Sud-Bénin et autour des grandes villes du pays</p> <p>Multiplication des opérations de lotissement sur les terres rurales et ainsi, réduction des espaces agricoles et d'élevage au Sud-Bénin</p> <p>Déguerpissement des éleveurs sédentaires/semi-sédentaires/transhumant (proches des centres urbains) de leurs campements et terroirs d'élevage par les propriétaires fonciers</p> <p>Multiplication des conflits entre propriétaires fonciers et éleveurs</p> |

<sup>23</sup> « Le taux d'urbanisation a presque triplé en 50 ans et d'ici 2020, plus de la moitié des béninois vivra en ville », précise la DAT sur la base des données de l'INSAE

|  |   |
|--|---|
| <p>La plupart des pays de la sous-région ouest africaine ont une croissance démographique en pleine expansion. Le Nigeria, consommerait 360 000 tonnes de bœuf par an (Cf. Jimmy Smith, le directeur général de l'Institut de recherche international sur l'élevage/ILRI, basé à Nairobi, au Kenya, 2019). Et, malgré son cheptel national considérable, on estime que près de 30 % des animaux abattus dans le pays viennent de l'étranger (Mali, Burkina Faso, Niger, Bénin, Togo, Tchad et RCA). Une situation qui pousse les éleveurs de ces pays à produire plus de bovins ; cela engendre la compétition à l'accès à la terre face à l'agriculture qui cherche elle aussi à mieux s'implanter avec le développement des filières industrielles telles que le coton. L'élevage transhumant, dont dépendent des millions de petits éleveurs et de commerçants prend de plus en plus de grands coups. C'est ainsi, d'après Bénédicte Kurzen (Mai 2017), certaines petites mains des bouchers qui travaillent dans l'abattoir de Maiduguri auraient rejoint la secte djihadiste Boko Haram</p> |   |
| <p><b>Impacts sur les systèmes d'élevage mobiles dans les 20 prochaines années si rien n'est fait</b></p>  | <p><b>Stratégies publiques de mitigation (ou d'atténuation des impacts négatifs et de valorisation des impacts positifs)</b></p>  |
| <p>Réduction, voire annulation quasi-totale par endroit des espaces pastoraux (interstices)<br/>Très faible accès aux ressources fourragères pour les animaux<br/>Forte tendance à l'installation des fermes privées d'embouches bovine, ovine, caprine, avec exploitation des sous-produits agro-industriels (graines de coton, épiluchures de manioc et/ou d'igname, fanes et tourteaux de soja, etc.) disponibles dans les banlieues des villes<br/>D'après Mr. Jimmy, cette demande annuelle nigérienne en bovins devrait presque quadrupler d'ici à 2050 (pour passer de 360000 tonnes à 1.440.000 tonnes). Ce qui pourrait aussi multiplier par 4 l'offre en bovins des pays voisins (Mali, Burkina Faso, Bénin, Niger, Togo, Tchad et RCA) en direction du Nigeria. On assistera à une exacerbation de la compétition entre éleveurs et agriculteurs face à l'accès à la terre. Ce qui accentuera les conflits meurtriers entre ces deux communautés</p>  | <p>Appuyer les communes pastorales du Bénin dans l'élaboration de leurs politiques foncières et de gestion de l'élevage pastoral en lien avec des outils adaptés (SDAC, PFR, etc.)<br/>Mettre en place des concertations villageoises pour la gestion des ressources agro-pastorales<br/>Promouvoir et développer des cultures fourragère et développement des banques de fourrages<br/>Promouvoir des petites fermes d'embouche (bovine, ovine et caprine) dans les périphéries des villes en lien avec l'utilisation des sous-produits agro-industriels et agricoles<br/>« Moderniser le pastoralisme » en optant par exemple pour le développement de la production de fourrages et de céréales destinés à l'alimentation des bovins, de même que les cultures fourragères</p> |

## Expansion des terres agricoles au détriment des espaces pâturables

### Impacts sur les systèmes d'élevage mobiles dans les 10 dernières années

|   |   |
|---|---|
| <p>Les grandes savanes initialement destinées aux pâtures et aux voies d'accès à l'eau des animaux sont désormais colonisées par les agriculteurs en quête de terres (venues du Sud et du Nord-Bénin). Ils s'investissent dans la destruction quasi-systématique des arbres pour la fabrication massive du charbon de bois<br/>En conséquence, les zones de pâtures sont suffisamment réduites, obligeant les éleveurs sédentaires à aller désormais en transhumance, et le nombre de conflits entre agriculteurs et éleveurs se multiplie dans la zone (avec des ha de champs dévastés par des bovins et des morts d'hommes et de bovins)<br/>Réduction progressive des flux d'éleveurs transhumants dans les localités d'Akpéo (Savè-Diho-Gbéré)<br/>D'après les éleveurs rencontrés, les propriétaires terriens exigent presque aux éleveurs transhumants avant de s'installer sur leur terroir, le paiement d'un bœuf/an et l'offre d'un bœuf en cas de cérémonie<br/>Interdiction aux éleveurs de faire paître les bœufs dans les champs récoltés à Savè contrairement à Glazoué (par exemple)</p> |   |
| <p><b>Impacts sur les systèmes d'élevage mobiles dans les 20 prochaines années si rien n'est fait</b></p>   | <p><b>Stratégies publiques de mitigation (ou d'atténuation des impacts négatifs et de valorisation des impacts positifs)</b></p>  |
| <p>Surmultiplication des conflits entre agriculteurs et éleveurs<br/>Risques d'explosion de la situation sécuritaire ; induisant des guerres entre les populations autochtones et les éleveurs peulh<br/>Développement des politiques de sédentarisation des troupeaux transhumants par les pouvoirs publics<br/>Si cette situation continue, on assistera dans les prochaines années, à un confinement des campements d'éleveurs sédentaires et la suppression pure et simple des terroirs de pâtures des animaux sédentaires<br/>Une exacerbation des litiges entre migrants agriculteurs et éleveurs sédentaires d'une part et des conflits entre migrants agriculteurs et les éleveurs transhumants frontaliers comme sédentaires (surtout que les jeunes peulhs deviennent moins sages que les parents ; d'après les responsables peulh rencontrés)<br/>Risques élevés de ventes de terres d'élevage aux acquéreurs de parcelles</p>   | <p>Il y a un besoin urgent de gestion coordonnée de l'espace (aménagement de l'espace/SDAT) qui intègrent judicieusement les affectations des terres à l'agriculture et à l'élevage<br/>Framer et matérialiser des couloirs de passages d'animaux et créer, sécuriser des zones de pâtures et faciliter l'accès à l'abreuvement des animaux<br/>Développer les cultures fourragères avec les éleveurs sédentaires<br/>Appuyer l'élaboration/actualisation et la gestion concertée des SDAC dans les communes agro-pastorales<br/>Promouvoir des techniques d'intensification agricole et d'élevage<br/>Promouvoir les pratiques agroécologiques axées sur l'association agriculture-élevage (parcage rotatif, étable fumièr, productions fourragères, etc.)</p> |

|   |   |
|---|---|
| <p>Risques de disparition de la transhumance dans les collines si le Gouvernement n'agit pas en faveur des éleveurs pour appliquer le Code Pastoral<br/>Réduction drastique du flux de transhumance (les éleveurs transhumants préféreront aller au Togo ou Ghana où ils se sentent plus en paix)</p> | <p>Renforcer les OP à faire du plaidoyer pour la mise en œuvre du Code pastoral</p> |
|---|---|

## Poursuite de la récente crise sanitaire

| Impacts sur les systèmes d'élevage mobiles dans les 10 dernières années   |   |
|---|---|
| <p>Les effets se ressentent au niveau de la commercialisation du bétail dans les marchés à bétail visités. Les commerçants et bouchers de Nigeria (principaux animateurs des marchés) ont cessé de venir du fait de la fermeture des frontières, de la fermeture des marchés à bétail au, la fermeture des frontières du Burkina Faso<br/>Les prix de bœufs sont élevés à Cotonou. Certains marchés ont quasiment cessé de fonctionner pendant un temps (cas du marché de Petit Paris). Les prix des bovins ont chuté<br/>Les effectifs des animaux vendus ont diminué. Ce qui impactent négativement les redevances données aux mairies.</p> |   |
| Impacts sur les systèmes d'élevage mobiles dans les 20 prochaines si rien n'est fait  | Stratégies publiques de mitigation (ou d'atténuation des impacts négatifs et de valorisation des impacts positifs)  |
| <p>Risque d'exacerbation des perturbations du fonctionnement normal des marchés, avec des manques à gagner pour les mairies et la mise au chômage des nombreux agents des marchés à bétail</p>  | <p>Sensibilisation permanente des acteurs des marchés à bétail au strict respect des mesures prônées par le Gouvernement dans la prévention du COVID 19</p> |

Source : Données d'enquêtes et analyses du Consultant (Avril 2020)

## Le cadre national des impacts de la transhumance en Côte d'Ivoire

### Contexte du pays étudié

#### Politiques

**A partir des années 1972, l'Etat a défini l'élevage comme une priorité nationale.** Cette volonté politique va mobiliser d'importants moyens humains, financiers et techniques. Elle se soldera par la création de la SODEPRA (Société de Développement des Productions Animales) pour la promotion et le développement des activités d'élevage dans tout le Pays. Pour les ruminants, cette orientation a concerné : la mise en œuvre d'un projet d'encadrement des bovins sédentaires ; l'exécution d'un programme dénommé « Opération Zébu » selon plusieurs stratégies successives (recensements et suivi des mouvements, tentatives d'aménagement de zones d'accueil pour les transhumants, tandems éleveur pasteur-agriculteur autochtone, etc.) ; la mise en œuvre d'un programme d'aménagements pastoraux avec la création de 367 barrages (de 1975 à 2001) dont 239 dans le District des Savanes (les régions du Poro, de la Bagoué, et du Tchologo) ; plus de 900 km de pistes à bétail, des bains dé-tiqueurs (33), 47 cuves à mélasse, plus de 2.500 couloirs de contention améliorés...(SODEPRA-Nord).

Cette politique volontariste a permis d'obtenir d'importants résultats, en plus de ces infrastructures, c'est l'augmentation du cheptel bovin ivoirien qui passe de 460.000 têtes en 1975 à environ 1.442.000 têtes en 2001. Sur la même période, le cheptel des petits ruminants passait, de 600.000 têtes à 2.200.000 têtes.

La grande réussite de cette politique volontariste fut de contribuer à la naissance d'une mentalité d'"éleveur" chez des agriculteurs dans un pays où l'élevage pastoral n'était pas de tradition. La question de la gestion de la transhumance et de la prévention des conflits était au cœur de la stratégie d'aménagement des espaces agro-pastoraux et de prévention des conflits agriculteurs éleveurs avec le développement des *tandems agriculteurs éleveurs*. Pour autant, cet essor n'a pas empêché la dissolution de la SODEPRA intervenue à la suite de successifs programmes d'ajustement

structurel qui ont conduit le gouvernement à remettre en cause certains choix d'intensification (Véronique Ancey, 1996).

**Avec la dissolution de la SODEPRA, l'épineux conflit agriculteurs-éleveurs va s'intensifier poussant en juillet 1994**, le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MINAGRA) à organiser un séminaire sur le conflit agriculteurs-éleveurs pour mener une réflexion générale entre autorités administratives, politiques, organisations d'agriculteurs et d'éleveurs afin d'analyser la problématique et faire des propositions au Gouvernement, pour réduire et supprimer les causes de ce conflit. A la suite de ce séminaire, le cadre réglementaire a été renforcé avec la prise de quatre (4) décrets et deux (2) arrêtés interministériels.

**Dans cette logique, l'Etat a mis en place un programme dit Programme National de Gestion de l'Espace Rural** (PNAGER-NORD), dont la mission principale était justement de développer une approche locale et participative de gestion du terroir associant l'agriculture et l'élevage. Cependant, il a été interrompu avec l'avènement des crises socio-politiques successives de décembre 1999 et septembre 2002.

**Ces crises qui ont duré de 1999 à 2011 n'ont pas non plus permis d'appliquer convenablement les textes réglementaires relatifs à l'élevage et au pastoralisme, encore moins de les améliorer.** Il en a résulté, avec le flux incontrôlé dans les zones concernées, d'éleveurs transhumants originaires des pays de la sous-région, d'une part, et l'absence de l'Administration dans la partie septentrionale du pays, d'autre part, une aggravation de la cohabitation conflictuelle entre éleveurs et agriculteurs, la colonisation des pistes de mobilité, des rives des barrages pastoraux et les zones de pâtures par les agriculteurs et la dégradation de la quasi-totalité des infrastructures pastorales.

Suite à la longue crise socio-politique traversée par le pays qui a ruiné les nombreux acquis obtenus après la mise en œuvre d'une politique de développement soutenu de l'élevage (+ de 170 Milliards de francs CFA d'investissement direct en 30 années), le secteur retrouve peu à peu son dynamisme. Cette légère embellie est la conséquence de la mise en œuvre d'une politique de restructuration de l'élevage ivoirien ; ainsi, dans les efforts de relance des productions animales, le Ministère des Ressources animales et halieutiques (MIRAH) a procédé à la formulation d'un plan stratégique de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (PSDEPA 2014-2020). Il convient de souligner que le PSDEPA est en adéquation avec le PND (2012-2015) et PND (2016-2020) ainsi que le PNIA I (2010-2016) et PNIA II (2018-2025) afin d'assurer une opérationnalisation de la politique du gouvernement en matière de ressources animales et halieutiques. Ce document de politique donne les orientations stratégiques et les axes d'intervention dans le secteur des ressources animales. Le PSDEPA vise à faire du secteur des ressources animales et halieutiques une source de croissance durable et de création d'emplois en vue de contribuer à la réduction de l'extrême pauvreté et la faim en Côte d'Ivoire. Il est mis en œuvre suivant quatre grands axes d'intervention : Axe 1 : Amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales ; Axe 2 : Développement des filières ; Axe 3 : Renforcement des capacités des parties prenantes au développement du secteur ; Axe 4 : Renforcement de la gouvernance et de l'intégration sous-régionale du secteur. Ce plan accorde une grande importance au développement du sous-secteur de l'élevage pastoral au travers de l'Axe 4 dont la mise en œuvre permettrait d'espérer produits suivants :

- Un dispositif institutionnel de gestion de la transhumance et des parcours et de prévention des conflits mis en place et fonctionnel ;
- Un système de cadastre efficace et une gouvernance locale participative mis en place pour la gestion des espaces pastoraux et du foncier rural ;
- L'harmonisation des textes réglementaires nationaux sur le développement des ressources animales avec la réglementation communautaire et internationale (CEDEAO, UEMOA, UE) ;

- La participation active de la Côte d'Ivoire dans la gestion des ressources partagées pour le développement des ressources animales renforcée.

Dans l'ensemble, le programme précité a donné des résultats encourageants. Au niveau du sous-secteur de l'élevage pastoral, le PSDEPA a permis de renforcer le cadre réglementaire par l'adoption de la loi N° 2016-413 du 15 juin 2016 relative à la transhumance et aux déplacements du bétail et la proposition d'une série de projet de décrets d'application de ladite loi, de réaliser des infrastructures de production et de maîtriser les épizooties.

**Cependant, au regard des nombreux défis auxquels le système pastoral fait face, ces résultats semblent mitigés. L'épineux problème de la gestion du foncier agro-pastoral et en particulier de la cohabitation conflictuelle entre agriculteurs et éleveurs n'a jusqu'ici pas trouvé de solution satisfaisante.**

**Au cours de ces dernières années, la récente crise socio-politique traversée par le pays a entraîné de profondes mutations rapides qui ont affecté les modes de vie des populations.** Le sous-secteur de l'élevage pastoral ivoirien n'est pas resté en marge de ces évolutions. Ces bouleversements ont ravivé le débat, au sein des acteurs du secteur, et même de la classe politique ivoirienne, sur la nécessité d'envisager la sédentarisation des systèmes d'élevage mobile sur la base de l'hypothèse que le mode de vie des peuples transhumants devait changer parce qu'il n'est plus adapté au nouvel environnement socio-économique des zones rurales, autrefois accueillantes et propices à cette pratique. Aussi, serait-il incompatible avec les pratiques agricoles des pays côtiers et qu'il est à l'origine de nombreux problèmes d'ordre sécuritaire, sanitaire, environnemental, etc.

Dans le fond, ces assertions ne sont pas sans fondement. En effet, avec le temps, les principales ressources de production des zones agricoles connaissent de plus en plus de pression et s'amenuisent sous l'effet de facteurs multiples notamment, la croissance démographique, l'émergence outrancière de nouvelles spéculations jugées plus rentables, le changement climatique, etc. Par contre, pour les pasteurs, cette situation se traduit par une réduction drastique des surfaces pâturables menaçant sa base existentielle.

**Construire un modèle entièrement sédentaire des systèmes d'élevage mobile en donnant priorité à l'approvisionnement des élevages en stabulation en produits fourragers porte le germe d'une nouvelle forme d'orientation politique** qui fait son chemin au sein du MIRAH. Cette proposition a été défendue par le MIRAH à la 9<sup>ème</sup> réunion des Ministres chargés de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche de l'espace UEMOA qui s'est tenue le 19 mai 2020, par visioconférence et qui a vu la participation de Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur ZOUMANA MEITE ANLYOU. S'inscrivant dans cette dynamique, l'une des recommandations de la 9<sup>ème</sup> réunion du Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CHN-SAN) de l'UEMOA invite les pays le souhaitant à initier des projets nationaux de production fourragère de grande envergure à soumettre aux organismes de financement notamment la BOAD.

### Encadré 9 Le phénomène de sédentarisation des troupeaux en Côte d'Ivoire

#### Le phénomène de sédentarisation des troupeaux transhumants en Côte d'Ivoire

Sur la base d'une étude conduite par l'OIPR dans la partie nord-est du pays Entre 2010 et 2016, en moyenne 19% des troupeaux (5 147 têtes de bovins) venus du pays voisin en transhumance sur le territoire ivoirien (Département de Doropo) ne sont pas retournés chez eux. C'est ce qui explique la création des campements de 'semi-transhumants' dans ces localités : le phénomène de sédentarisation des troupeaux transhumants transnationaux.

**Tableau 6** : Point des entrées et sorties des bovins transhumants (2010-2016) à Doropo

| Années       | Entrée (Bovins) | Sortie (Bovins) | Effectifs restants (solde) | %         |
|--------------|-----------------|-----------------|----------------------------|-----------|
| 2010         | 20 827          | 20 150          | 677                        | 3         |
| 2011         | 26 901          | 21 833          | 5 068                      | 19        |
| 2012         | 22 980          | 16 870          | 6 110                      | 27        |
| 2013         | 27 020          | 20 250          | 6 770                      | 25        |
| 2014         | 31 610          | 22 883          | 8 727                      | 28        |
| 2015         | 30 150          | 27 810          | 2 340                      | 8         |
| 2016         | 32 042          | 25 705          | 6 337                      | 20        |
| <b>Total</b> | <b>191 530</b>  | <b>155 501</b>  | <b>36 029</b>              | <b>19</b> |
| <b>Moy.</b>  | <b>27 361</b>   | <b>22 214</b>   | <b>5 147</b>               | <b>19</b> |

Source : OIPR, 2018

#### Instauration du calendrier agropastoral

**Le calendrier agropastoral a été proposé à partir de 1992 par la SODEPRA.** Il a fait l'objet de journées et de réunions de sensibilisation dans le cadre du Programme Unités Agro-pastorales de la SODEPRA et des concertations de la CIDT (MINAGRA/DGRA, 1994). Cette pratique a été reprise dans le décret N° 96-431 du 3 juin 1996 réglemente les déplacements du bétail sur toute l'étendue du territoire national qui stipule en son article 8 que « *il est instauré dans les régions Nord, Nord- Est, Nord-Ouest, Centre-Nord et Centre et en cas de besoin dans les autres régions, un calendrier pastoral qui précise les dates de début et fin de cycles culturels annuels. Ces dates déterminent la période des cultures et la période pastorale. Au cours de la période pastorale le pacage des terrains de cultures récoltées et la transhumance sont interdits. Les animaux et troupeaux doivent être maintenus sur les terrains incultes, les jachères et les pâturages dans leurs circonscriptions d'origine.* » Cette mesure est définie par un arrêté préfectoral ou sous préfectoral. Elle donne l'autorisation aux éleveurs nationaux et transhumants d'avoir accès aux ressources (pâturage, résidus de récolte, point d'eau, ...) surtout en saison sèche en même temps elle ordonne aussi aux agriculteurs de libérer les champs de leurs produits agricoles.

Bien qu'elle soit instaurée dans certaines localités force est de constater que plusieurs facteurs limitent son application sur le terrain :

- **Le changement climatique** : avec le dérèglement climatique chaque année (poche de sécheresse, retard, ou au contraire excès de précipitations), la répartition géographique des pluies ne respecte aucune logique météorologique. D'où les difficultés pour l'exploitant agricole de se fier à un seul calendrier culturel. Il pleut abondamment certaines années alors que le contraire se produit d'autres années. Cette situation retarde parfois les récoltes de certaines spéculations qui entrave la mobilité des animaux à cause de la présence des récoltes sur les champs ;
- **La culture d'anacarde** : La saison sèche est la période de récolte des noix de cajou. Quelques fruits précoces commencent à tomber en décembre et janvier, mais la principale période de

récolte s'étale de février jusqu'à fin mai. La période de récolte de la noix de cajou coïncide avec la campagne de la transhumance.

Un aperçu détaillé du cadre juridique de la gestion de l'espace pastoral et de la transhumance en Côte d'Ivoire est disponible dans le rapport de l'étude de cas en Côte d'Ivoire exécuté comme partie de cette recherche.

#### *Systèmes d'élevage, et en particulier la transhumance*

L'élevage pastoral ivoirien est principalement classé par les autorités nationales en trois systèmes de production : i) le système traditionnel, ii) le système traditionnel amélioré et iii) le système moderne.

**i)-Le système traditionnel**, largement majoritaire en Côte d'Ivoire, est basé sur l'exploitation des pâturages naturels. Les conditions d'élevage sont marquées par une insécurité foncière de plus en plus accrue du fait d'une agriculture extensive et consommatrice d'espace limitant l'accès des troupeaux aux ressources pastorales, avec pour conséquence un risque permanent de conflits entre agriculteurs et éleveurs. Dans ce système, les animaux ne reçoivent pas forcément de complément alimentaire ni de soins en dehors des programmes de vaccination organisés. Les modes d'élevage rencontrés dans ce système sont :

- **Élevages sédentaires** : Il s'agit du type d'élevage pratiqué majoritairement par des nationaux et aussi par quelques étrangers peuhls. Tous deux sont agriculteurs. Ce système est pratiqué accessoirement par des fonctionnaires et commerçants. Dans le type sédentaire, l'élevage a évolué dans certaines zones vers l'intégration entre l'agriculture et l'élevage caractérisé d'une part par une valorisation des sous-produits agricoles et de la fumure animale, et d'autre part l'adoption de la traction animale par les paysans. L'utilisation de bœufs de culture attelée est très répandue dans les zones cotonnières des régions du Nord (Korhogo, Ferké, Boundiali, Tengrela, Odienné, Séguéla).
- **Élevages transhumants**, en distinguant transhumance transfrontalière et transhumance interne :
  - **Les transhumants transfrontaliers** sont constitués d'animaux qui exploitent des pâturages d'hivernage au Burkina, au Mali et au Niger qui pénètrent en Côte d'Ivoire en saison sèche (Octobre à Avril) à partir des régions Nord jusqu'au Centre de la Côte d'Ivoire. Ce sont des mouvements de grandes amplitudes. Ces dernières années, la période d'arrivée et de retour des transhumants reste variable. Elle peut être précoce ou tardive en fonction des conditions climatiques dans les zones sahéliennes. En outre, il est observé de plus en plus le non-retour d'une bonne partie des troupeaux transhumants dans leur pays d'origine. Ces troupeaux sont en voie de sédentarisation dans les localités favorables, plus accueillantes (semi-sédentaire) et pratiquent alors une transhumance de faible amplitude en saison sèche.
  - **La transhumance interne** concernerait un plus faible effectif des animaux des régions d'élevage bovin du nord. Le plus souvent, les bêtes appartiennent à des éleveurs d'origine sahélienne (Mali, Burkina Faso, Niger, etc.) qui sont des résidents et cultivent quelques parcelles pendant la saison des pluies, profitant de la fumure organique. Un seul éleveur peut être propriétaire de deux, trois, voire quatre troupeaux. Dans une moindre mesure, certains troupeaux sont la propriété des paysans autochtones ou des cadres de la région. En saison sèche, ils pratiquent la transhumance interne, à la recherche de fourrages et d'eau pour l'alimentation animale. Par endroit, l'élevage communautaire se pratique.



sociopolitiques que le pays a connus. Dans ce contexte, tant qu'un nouveau recensement plus exhaustif de l'élevage n'est pas effectué, le problème de la maîtrise de la population animale reste ainsi entier. Les races exploitées en Côte d'Ivoire sont en général locales et comprennent trois races locales de taurins, d'une race locale d'ovins et de caprins.

Néanmoins, les données remontées par les directions régionales du MIRAHA des zones frontalières loin d'être exhaustives donnent un aperçu de l'importance du flux de transhumants au niveau national.

Les tendances enregistrées dans trois grandes zones frontalières montrent une forte baisse pour la campagne 2018-2019 ; passant de 498.369 bovins pour la période de 2017-2018, à 244.136 bovins pour la campagne 2018-2019, soit une régression de 51%.

**Tableau 21 Évolution du cheptel bovin transhumant**

|              | 2016-2017      | 2017-2018      | 2018-2019      |
|--------------|----------------|----------------|----------------|
| Nord-Ouest   | 43 250         | 44 232         | 20 172         |
| Nord         | 454 137        | 454 137        | 219 402        |
| Nord-Est     | 6 913          | 534            | 4 562          |
| <b>TOTAL</b> | <b>504 300</b> | <b>498 369</b> | <b>244 136</b> |

Source, DNAGEP, 2019

#### *Collaborations et litiges entre agriculteurs et éleveurs*

Les migrations des troupeaux transhumants déjà ancrés en Côte d'Ivoire se sont accentuées à partir de 2003, sous l'influence de la crise socio-politique de 2002. Des éleveurs Peulh transhumants autrefois localisés dans l'ex-Région des savanes (Korhogo, Boundiali, Tengrela, Ferkessedougou) se sont massivement déplacés vers de nouvelles zones jugées par eux, plus favorables pour le développement de leurs animaux.

Ainsi, des zones relativement peu fréquentées par les transhumants autrefois ont vu se concentrer la présence des éleveurs à partir de 2003. C'est le cas des Régions du Gbêke (Bouaké), du Bélier (Yamoussoukro) et de la Marahoué (Bouaflé), ainsi que les régions du N'Zi (Dimbokro) et du Gontougo (Bondoukou). Dès lors, les litiges sont vivement réapparues entre les agriculteurs et les éleveurs, activant le vieux conflit de cohabitation entre les deux parties.

Le nombre de cas de litiges rapportés n'est pas exhaustif. Dans certaines Régions, les litiges sont réglés soit à l'amiable par les autorités coutumières, soit les protagonistes préfèrent s'adresser aux forces de l'ordre ou aux S/Préfets qui règlent directement ces litiges sans en référer à la structure compétente du MIRAHA dans leur zone.

Les principales sources de conflits ne sont pas recensées de manière systématique par les services du MIRAHA. Il s'agit :

- Des dégâts des cultures imputés dans la plupart des cas aux transhumants ;
- Des vols de bétails qui frappent aussi bien des éleveurs sédentaires que des éleveurs transhumants et sont généralement attribués à de jeunes pasteurs qui auraient seuls les « compétences » nécessaires en la matière ;
- Des abattages d'animaux souvent en représailles contre les dégâts de cultures ou à la suite de conflits fonciers et dont on s'accorde à reconnaître qu'ils constituent une réponse disproportionnée.

**Tableau 22 Évolution des dégâts des cultures et des préjudices sur les animaux**

|                                      |                  | 2015               | 2016               | 2017               | 2018               |
|--------------------------------------|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Les dégâts aux cultures</b>       | Zone nord-ouest  | 206                | 193                | 215                | 195                |
|                                      | Zone nord        | 158                | 160                | 226                | 207                |
|                                      | Zone centre      | 108                | 147                | 145                | 120                |
|                                      | Zone nord-est    | 118                | 144                | 153                | 45                 |
|                                      | Zone centre-nord | 47                 | 37                 | 69                 | 68                 |
|                                      | Zone forestière  | 37                 | 52                 | 70                 | 93                 |
|                                      | <b>Total</b>     | <b>674</b>         | <b>733</b>         | <b>878</b>         | <b>728</b>         |
| <b>Préjudices sur les animaux</b>    | Animaux abattus  | <b>203</b>         | <b>417</b>         | <b>61</b>          | <b>29</b>          |
|                                      | Animaux blessés  | <b>0</b>           | <b>26</b>          | <b>29</b>          | <b>69</b>          |
|                                      | Animaux disparus | <b>0</b>           | <b>114</b>         | <b>170</b>         | <b>131</b>         |
| <b>Indemnisation calculée (FCFA)</b> |                  | <b>131.374.850</b> | <b>169.479.065</b> | <b>215.623.790</b> | <b>170.023.360</b> |

Source DNAGEP, 2019

Les litiges se stabiliseraient depuis quelques années à un niveau élevé, et semblent difficiles à régresser pour plusieurs raisons :

- Les pasteurs s'installent toujours avec l'accord de certains chefs de village, chefs de terre ou des leaders d'opinions. Les nouveaux installés s'assurent alors de la protection de ces autorités villageoises en entretenant des liens à travers des dons d'argent et de bétail ;
- Le déplacement des troupeaux de village en village se fait souvent de nuit et l'effectif des animaux d'un troupeau est souvent trop important pour un seul ou deux bouviers. Ces derniers n'ont pas les capacités suffisantes pour contenir le troupeau entier, plusieurs animaux échappent à leur vigilance. Ceci est à rapprocher de la faiblesse et de l'irrégularité des rémunérations des bouviers (10.000 FCFA/mois).
- L'aménagement des terres cultivables par les agriculteurs ne tient pas compte de la nécessité des déplacements des animaux, à la recherche permanente de pâturage et d'eau. La grande dispersion spatiale des champs de petites tailles, avec une absence d'habitude de clôture de ces champs. Le phénomène de « champs pièges » qui est l'œuvre de cultivateurs portés par le gain facile laissent intentionnellement une partie de leurs récoltes parfois insignifiantes sur les champs dans l'optique de les voir broutées par les transhumants.
- L'administration territoriale a été longtemps absente sur le terrain. L'insuffisance de sensibilisation et de diffusion des textes réglementaires en matière de gestion de l'espace pastoral. Le parti-pris ou le laxisme dans l'application des sanctions, tout ceci se conjugue pour alimenter une gouvernance défailante de la gestion des espaces et des usages agro-pastoraux partagés et complémentaires.

**Le règlement des conflits est régi par le décret n° 96-433 du 3 juillet 1996 relatif au règlement des différends entre les agriculteurs et les éleveurs.** Par ce décret, l'Etat attend conférer un fondement juridique au mode de règlement des conflits entre agriculteurs-éleveurs. La loi n° 2016-413 du 15 juin 2016 relative à la transhumance et aux déplacements du bétail en son article 13, vient renforcer les dispositions déjà prise par le décret. En 2018, un arrêté interministériel vient instaurer les barèmes d'indemnisation pour destruction ou projet de destruction des cultures et autres investissements en milieu rural et abattage d'animaux d'élevage.

Conformément à ce décret, le règlement des conflits se fait selon une procédure à trois niveaux :

- la commission villageoise de règlement, présidée par le chef du village ;

- la commission sous-préfectorale de règlement, présidée par le sous-préfet ;
- la commission préfectorale de recours et d'arbitrage, présidée par le préfet.

Aux termes de ce décret, le recours à la juridiction compétente n'est admis qu'en cas d'échec des tentatives de règlement devant les instances ci-dessus.

Les données recueillies font apparaître que la voie contentieuse et la saisine de la commission préfectorale de recours et d'arbitrage sont rares. D'après les acteurs interrogés la grande majorité des conflits seraient réglée à l'amiable soit au niveau des protagonistes grâce à des arrangements directs soit au niveau des chefs de village, par ailleurs présidents des commissions villageoises, surtout quand les deux parties appartiennent à la même communauté. C'est également, le plus souvent, le cas lorsque les éleveurs allochtones sont installés depuis de nombreuses années sur un terroir et qu'ils sont bien intégrés dans la communauté. Cependant, l'intensification des conflits dans certaines zones stimule le recours aux commissions sous-préfectorales, les commissions villageoises étant parfois débordées.

Si le règlement à l'amiable est la voie privilégiée au regard de la loi, il n'en demeure pas moins que ce mode de règlement est confronté à des difficultés multiples qui en amoindrissent quelquefois l'efficacité. Les critiques les plus acerbes sont à l'égard des autorités administratives :

- Dans la majorité des cas, les populations fustigent les décisions des autorités administratives qui seraient à leurs yeux empreintes de partialité ;
- L'inexistence dans certaines localités des commissions villageoises de règlement amiable des différends entre agriculteurs et éleveurs, conformément au décret N° 96-433 du 3 juin 1996 relatif au règlement des différends entre les agriculteurs et les éleveurs ;
- Le comportement de certains chefs de villages présidents de commissions, qui seraient à la fois juges et parties ou qui s'approprieraient les indemnités versées à destination des victimes de dégâts de cultures ou de récoltes ou de dommages causés aux animaux d'élevage ;
- Le non-respect par certains sous-préfets des dispositions du décret n° 96-433 du 3 juillet 1996 relatif au règlement des différends entre les agriculteurs et les éleveurs ; ce qui se traduirait notamment par les actes suivants (i) réalisation des constats et évaluation des préjudices par d'autres acteurs que les services techniques des Ministères de tutelle ; (ii) non-implication des agents du MIRAHA à la réalisation des constats pour dégâts de cultures ou de récoltes, etc.
- Une tarification élevée des frais de déplacement (60.000 FCFA) des agents techniques de l'agriculture chargés de réaliser les constats de dégâts de cultures ou de récoltes au frais du plaignant, auxquels s'ajoutent les frais de fonctionnement des commissions sous-préfectorales ; d'où la réticence de certaines victimes à saisir l'administration.

**Photo 13 La zone pastorale de Noronigué de 2.500 ha (Ouangolodougou) occupée par des champs de riz et de maïs**



### Encadré 10 Espace pastoral réduit comme une peau de chagrin : conséquence de l'explosion de l'anacarde

*Pendant longtemps, le cotonnier demeura la seule culture de rente dans le nord du pays. Mais la hausse des cours de la noix de cajou dans les années 90, va faire de l'anacarde une importante source de revenus pour les paysans et favoriser la création de vergers d'anacardiens dans le Nord et le Centre. L'anacardier est actuellement la principale culture pérenne de rente dans les régions Nord et Centre de la Côte d'Ivoire. En effet, la production d'anacarde est passée de l'état de production secondaire en 1994 avec 16.327 tonnes à celle de grande filière depuis 1999 avec 74 552 tonnes de noix. Depuis lors, la production n'a cessé de progresser faisant ainsi passer la Côte d'Ivoire du 9<sup>ème</sup> rang en 2003 au 1<sup>er</sup> rang mondial à partir de 2015, avec une production de 702.510 tonnes, soit 24,22% de la production mondiale (CAC, 2016).*

*Cet exploit n'est pas sans conséquence sur l'espace. La production d'anacarde qui avait démarré dans les zones de Korhogo et Odienné, couvre aujourd'hui plus de onze (11) zones en Côte d'Ivoire : Bondoukou, Dabakala, Katiola, Korhogo, Odienné, Ferkéssédougou, Boundiali, Tengrela, Séguéla, Mankono et Bouna... Savanes et forêts des zones Nord du pays sont en train d'être transformées en de vastes surfaces agricoles pérennes d'anacarde. Avec une superficie plantée, estimée à 420.000 ha selon le recensement effectué par l'ANADER en 2005, elle se situait à environ 1.350.000 ha en 2018 (FIRCA, 2018).*

*La forte propension des populations vers cette spéculation a entraîné une forte réduction des surfaces agricoles et des parcours des espaces ruraux. Cette situation fait exercer une pression sur le peu de ressources fourragères disponibles dans certaines régions visitées comme Korhogo, Ouangolo où il n'existe quasiment plus de parcours libres pour les animaux, entraînant la disparition de certaines espèces fourragères du fait du surpâturage et l'apparition d'autres espèces de plantes envahissantes telle que Hyptis suaveolens.*

**L'intégration de l'agriculture et de l'élevage** permet d'augmenter la productivité et d'améliorer la durabilité de systèmes de production par la traction animale, l'usage fertilisant du fumier ainsi que l'alimentation animale par la valorisation des jachères et des résidus des cultures. Sur cette base, la SODEPRA avait construit des essais d'introduction de modèle d'association en milieu paysan. Cependant, l'association agriculture –élevage entre agriculteurs et transhumants est limitée les dernières années, à cause de l'occupation des anciennes zones pastorales par des cultures, qui force les troupeaux transhumants transfrontaliers et nationaux à pâturer une grande partie de l'année dans les forêts classées. L'association agriculture-élevage est plus perceptible chez les agro-éleveurs utilisant la fumure et la traction animale. La traction animale est mise en avant par des structures d'encadrement, dans le cadre du développement de la culture cotonnière.

Conformément à la loi de 2016 relative à la transhumance, « **des tandems agropastoraux** » **peuvent être développés entre agriculteurs et éleveurs**. Aux termes de l'article 15 de la loi de 2016, le « tandem » peut être défini comme « **la convention passée entre un agriculteur et un éleveur dans le but de faire paître le bétail sur une parcelle de cultures** ». Cette pratique a vu le jour à partir de 1984, dans la région de Korhogo. A l'origine, elle maintenait le paysan Senoufo et l'éleveur Peulh dans une forme de relation où le paysan Sénoufo aménage des parcelles avec des clôtures et des haies vives, qu'il entretient. Ces enclos servent alternativement de parcs de nuit et de champs de culture. Le pasteur doit veiller à répartir équitablement la fumure entre les parcelles du paysan et les siennes.

Il ressort des données recueillies que le tandem peut revêtir deux formes apparentées. La première permet dans les zones de culture attelée, à l'agriculteur de recevoir d'un éleveur une ou plusieurs paires de taurillons pour labourer sa parcelle. En contrepartie, à la fin des récoltes, les résidus de récoltes de la parcelle de l'agriculteur sont mis à la disposition de l'éleveur. La deuxième forme du tandem plus proche de la définition donnée par la loi, consiste pour l'agriculteur à mettre à la disposition de l'éleveur les résidus de récoltes ou de ressources fourragères situés sur sa parcelle en contrepartie de la fumure animale provenant du bétail. Dans tous les cas, ces tandems sont pratiqués de façon informelle sans l'intervention de l'administration. Ceci rend difficile la disponibilité de données sur cette pratique qui de surcroît n'est pas réglementée.

Les données recueillies font ressortir que le tandem n'est pas pratiqué dans les localités de Bouna (Est) et de Béoumi (Centre), (Prof. GAGO Chelom Niho, 2019). Dans la région de Korhogo, le tandem

entre agriculteurs et éleveurs assez courant dans les années soixante-dix, est de moins en moins pratiqué. Pour l'association des éleveurs de Korhogo, le tandem aurait tendance à disparaître dans leur zone. Cette situation découle dans les trois localités de la combinaison de plusieurs facteurs qui sont la réduction des espaces disponibles du fait de l'extension des cultures pérennes (anacarde), l'augmentation du cheptel, l'accroissement de la population agricole et la mise à feu (Bouna) ou la vente (Korhogo) des résidus de cultures et de récoltes par les agriculteurs.

Cependant, il ressort des données comparatives recueillies que dans certaines vastes régions cotonnières du Grand nord (Mankono par exemple), le tandem est encore pratiqué par certains acteurs. A l'analyse, il semble que la mise en œuvre du tandem soit conditionnée par la disponibilité de grands espaces. Il en résulte qu'il peut être aussi mis en œuvre dans le cadre des grandes exploitations ou fermes modernes clôturées à même de permettre une rotation dans l'utilisation des parcelles de cultures à fertiliser par la fumure animale. Cette analyse rejoint celle des Directions centrales du MIRAH (Direction des Productions d'élevage, Direction de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'espace Pastoral, etc.). Il convient cependant de préciser que dans ces grandes exploitations ou fermes modernes, les propriétaires possèdent également des animaux et n'ont pas recours de ce fait à la pratique du tandem. Mais il n'est pas à exclure que cette pratique puisse être utilisée par ces grands exploitants agricoles ou par les communautés villageoises pour fertiliser leurs terres. Dans notre réflexion sur les impacts de la transhumance, il serait important d'approfondir les possibilités de développer des formes de contractualisation entre ces grandes exploitations agricoles modernes et des éleveurs mobiles.

#### *Dynamiques de marché*

Le camion et le train sont les deux principaux moyens de transport empruntés pour la desserte des marchés ivoiriens. Le transport par camion est le plus utilisé (300 camions/mois pour le seul marché d'Abidjan contre 220 wagons). En effet, l'engouement pour le transport par camion vient des commerçants les plus aisés, engagés dans des expéditions rapides et disposant d'un capital important leur permettant des rotations incessantes entre les marchés de collecte et les marchés terminaux.

Cependant, parallèlement, le convoiement à pied du bétail de boucherie bien qu'interdit en Côte d'Ivoire s'accroît de plus en plus. Cette tendance échappe aux contrôles de l'administration mais elle constitue une part non négligeable du marché, selon les acteurs de la filière. De plus, cet acheminement à pied du bétail est assimilé à la transhumance transfrontalière. Dans la pratique, les commerçants qui expédient leur bétail à pied en saison sèche associent la transhumance et le convoiement de commerce. Ils font pâturer leurs bêtes dans les régions traversées, pour les engraisser avant leur mise en marché. Les professionnels de la filière bétail-viande ont relevé que ces transhumants-commerçants traversent à pied le pays de part en part en tout temps. C'est d'ailleurs, cette catégorie de transhumants qui est vue comme à l'origine de la plupart des litiges agriculteurs-éleveurs et de son intensification.

La Côte d'Ivoire dispose d'une multitude de marchés à bétail qui structurent les circuits de commercialisation. L'approvisionnement de ces marchés dépend en grande partie des animaux en provenance des pays du Sahel. Les marchés de commercialisation peuvent être regroupés en trois grandes catégories :

- Les marchés de collecte (principaux bassins d'élevage au Mali, Burkina Faso et Niger pour les pays sahéliens ; et zone Nord et Centre de la Côte d'Ivoire) ;
- Les marchés de transit (zones plus ou moins proches de la frontière, à savoir le marché de Korhogo, de Bouaké, d'Odienné et de Doropo) ;

- Les marchés terminaux de consommation et de distribution (grandes agglomérations urbaines en Côte d'Ivoire telles que Abidjan, Bouaké, Daloa, Soubré, Abengourou, Yamoussoukro, Man, San Pédro etc.)

Les marchés à bétail existent dans toutes les agglomérations du pays. En 2018, la situation des infrastructures de commercialisation des animaux sur pied au niveau des Services Extérieurs se présente comme suit : (i) 80 marchés à bétail qui servent à la commercialisation du bétail sur pied ; et (ii) 107 abattoirs : les abattoirs sont entretenus par les services des municipalités. La plupart des abattoirs sont dans un état de délabrement très avancé. Ce sont en réalité des aires d'abattages qui ne respectent pas les normes sanitaires.

**Tableau 23 Situation des infrastructures d'abattage et de commercialisation**

| Directions Régionales | Marchés à bétail | Abattoirs  |
|-----------------------|------------------|------------|
| ABENGOUROU            | 05               | 04         |
| ABIDJAN               | 01               | 06         |
| ABOISSO               | 00               | 09         |
| AGBOVILLE             | 00               | 06         |
| BONDOUKOU             | 06               | 06         |
| BOUAFLE               | 02               | 05         |
| DALOA                 | 03               | 05         |
| DIMBOKRO              | 05               | 07         |
| DIVO                  | 03               | 03         |
| GAGNOA                | 06               | 04         |
| BOUAKE                | 10               | 07         |
| GUIGLO                | 05               | 05         |
| KORHOGO               | 16               | 11         |
| MAN                   | 03               | 06         |
| ODIENNE               | 04               | 05         |
| SAN-PEDRO             | 03               | 06         |
| SEGUELA               | 04               | 04         |
| TOUBA                 | 05               | 04         |
| YAMO USSOUKRO         | 01               | 01         |
| TOUMODI               | 01               | 03         |
| <b>TOTAL</b>          | <b>80</b>        | <b>107</b> |

Source : RASE 2018, DPSP

Durant la période 2012-2017, les importations du bétail sur pied n'ont cessé de progresser. En 2018, les importations des bovins et de petits ruminants ont baissé de façon générale par rapport à 2017.

**Tableau 24 Cumul Importation officielle annuelle de bétails vifs par espèce (Nombre de têtes)**

| Espèces/Années   | 2012    | 2013    | 2014    | 2015    | 2016    | 2017    | 2018    |
|------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Bovins           | 97 589  | 104 418 | 105 478 | 120 828 | 125 440 | 155 865 | 109 113 |
| Petits ruminants | 121 627 | 168 298 | 180 282 | 199 127 | 249 744 | 254 454 | 228 522 |

Source, DPSP 2020

**Le pays dépend de l'extérieur pour couvrir la grande partie des besoins en lait de la population** (plus de 80% de sa consommation). En 2016, la production nationale de lait était estimée à 31.908 TEL, soit 12.6% de la consommation nationale évaluée à 253.994 TEL.

**Tableau 25 Evolution de la production nationale et de la consommation de lait**

| Année   | 2011    | 2012    | 2013    | 2014    | 2015    | 2016    |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| <b>Production nationale de Lait (TEL)</b>             | 31 337  | 31 358  | 31 395  | 31 649  | 31 908  | 32 458  |
| <b>Importation de lait et produits Laitiers (TEL)</b> | 153 664 | 210 985 | 161 705 | 154 705 | 312 641 | 222 086 |
| <b>Contribution nationale (en %)</b>                  | 16,9    | 12,9    | 16,2    | 16,9    | 9,2     | 12 ,6   |

Source : MIRAH/DPSP, 2020

Face à l'ampleur de la pandémie du COVID-19, le principe économique de la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace ouest-africain a volé en éclat. En effet, les pays, pour freiner la propagation de la maladie, ont été contraints de fermer leurs frontières. Cette mesure radicale a affecté plusieurs secteurs d'activités dont la filière bétail-viande. En Côte d'Ivoire, le ravitaillement des marchés à bétail a été dans un premier temps assuré partiellement par la production locale.

Par la suite, l'ouverture de couloirs humanitaires entre les États pour favoriser la circulation des denrées alimentaires a permis d'approvisionner les marchés à bétail. Aujourd'hui, malgré la levée de certaines mesures restrictives, l'approvisionnement des marchés ivoiriens ne s'est pas complètement normalisé. Selon les acteurs, ce handicap est dû au fait qu'aucune mesure n'est prise pour assurer le retour des commerçants après que le convoyage du bétail a été effectué. Ce dysfonctionnement rend le réapprovisionnement lent.

### **Impacts économiques**

#### *Contributions au PIB*

Depuis l'indépendance, le secteur agricole a toujours occupé une place prépondérante dans l'économie et le développement de la Côte d'Ivoire, que ce soit en termes de population active agricole ou de contribution à la création de richesse dans le pays. Il contribuerait au PIB total pour 34%. Cependant, l'élevage reste encore une activité économique en développement, avec une contribution d'environ 4,5% au PIB agricole et 2% au PIB total (PSDEPA, 2014-2020).

En raison de manque de temps et de données, les contributions au PIB du secteur élevage global, des systèmes d'élevage mobiles, et des systèmes d'élevage mobiles transfrontaliers en Côte d'Ivoire n'ont pas été estimées comme indicateurs de leurs impacts économiques, comme cela a été fait pour le Bénin.

#### *Contributions fiscales*

En Côte d'Ivoire, les incursions des transhumants dans les forêts classées du nord ont amené la SODEFOR dès 1994 à intégrer dans sa politique d'aménagement des forêts la dimension pastorale. Dès lors des essais de pâturage contrôlé ont été initiés à la forêt de Badénoù d'une superficie de 28.917 ha, située à 40 km au nord de Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire). Environ 15.000 bovins parcourent la forêt de Badénoù chaque année. Comme décrit précédemment dans la section correspondante, au niveau d'une zone d'accueil et d'une zone frontalière en Côte d'Ivoire, les prix qui sont payés pour cet accès varient entre 10.000 et 15.000 FCFA par troupeau par mois ou 300 FCFA par tête par mois. Cette manne financière est gérée localement pour l'aménagement et l'entretien

des sites pâturables. Selon la SODEFOR, on peut dénombrer 234 forêts classées, dont 112 dans la zone savanicole du pays. Si les revenus de 12 forêts classées dans de la zone de Ferkessedougou sont extrapolés pour les 112 forêts classées dans la zone savanicole, cela génèrerait des revenus d'environ 607 million FCFA par an.

Comme décrit plus haut, les commerçants et les éleveurs qui vendent des animaux paient des taxes et des frais aux marchés à bétail perçus par la mairie. Les commerçants de bétail sont aussi tenus de s'acquitter de frais multiples lors du convoyage. Des éleveurs transhumants paient aussi des frais substantiels pour des droits d'abreuvement aux comités locaux qui gèrent les barrages qui étaient à l'origine destinés au pastoralisme. En Côte d'Ivoire, les transhumants transfrontaliers ne sont pas obligés de payer des taxes d'entrée quand ils entrent le territoire.

#### *Contribution à la réduction de pauvreté*

L'étude de cas en Côte d'Ivoire n'a pas pu collecter de données quantitatives sur la contribution à la réduction de pauvreté de la transhumance (transfrontalière) au niveau national non plus. Cependant, il demeure que la transhumance est une stratégie pour les transhumants transnationaux et nationaux destinée à augmenter leurs revenus en envoyant leur cheptel vers d'autres endroits disposant de disponibilités d'aliments plus propices. En plus, les productions animales transhumantes procurent d'importants revenus à plusieurs franges des populations, à travers les échanges commerciaux et d'autres échanges (fumure, aliments de bétail, traction).

#### *Contribution à l'égalité*

L'étude de cas en Côte d'Ivoire n'a pas pu collecter de données quantitatives sur la contribution à l'égalité de la transhumance (transfrontalière) au niveau national non plus. Cependant, il est clair que la transhumance transfrontalière permet aux gens qui dépendent de ce système de production de réaliser des revenus importants, dans une situation où ils disposent de peu d'alternative. En plus, la transhumance transfrontalière a permis à nombre de gens de se sédentariser dans le nord du pays, en se mettant à l'abri des situations sécuritaires précaires dans leurs zones d'ancrage précédentes. Également la transhumance à petite amplitude pratiquée par des transhumants nationaux et des agriculteurs, leur permet d'augmenter significativement leurs revenus. De cette manière, la transhumance contribue significativement à l'égalité entre les populations rurales et urbaines en Côte d'Ivoire.

### **Impacts sociaux**

#### *Contribution à la sécurité alimentaire*

En cohérence avec la contribution à la réduction de pauvreté, la transhumance contribue aux revenus et donc à la sécurité alimentaire en termes d'accès des ménages des transhumants transnationaux, des agro-pasteurs, des agro-éleveurs, et des gens qui eux ont confié un ou plusieurs animaux. En termes de disponibilité, la transhumance contribue à l'augmentation de la disponibilité en produits élevages (viande, abats, et laitiers). De cette manière, la transhumance contribue significativement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations de la Côte d'Ivoire.

#### *Contribution au bien-être social*

Comme décrit de façon plus approfondie dans la section 3.2.3, en termes de contribution au bien-être social on a pu noter que l'opportunité de devenir bouvier constitue une opportunité professionnelle importante pour les garçons et jeunes hommes des familles de transhumants nationaux. En plus, la transhumance offre pour les transhumants transnationaux des opportunités de se sédentariser.

### *Impact sur le bien-être des animaux*

Au vu de l'augmentation considérable des surfaces cultivées dans le nord et le centre du pays, il semble que le transport des animaux s'effectuerait de plus en plus par camion et par train au lieu du convoi à pied. Ce seraient surtout les animaux venant du Mali qui seraient commercialisés vers les centres urbains dans le sud de la Côte d'Ivoire qui sont transportés par camion. Aussi les animaux ivoiriens qui sont commercialisés vers le sud du pays font la dernière partie de leur voyage plutôt par camion. Les voyages par camion et par train sont souvent très longs et pendant le voyage les animaux ne reçoivent généralement que très peu de l'eau et d'aliment. En plus, les animaux ont généralement très peu d'espace pour se bouger dans ces modes de transport qui ne sont pas adaptés pour le transport des animaux.

### *Impacts sur la sécurité et les relations entre différents groupes sociaux et communautés*

Comme décrit dans la section 3.2.3, les agriculteurs dans le nord de Côte d'Ivoire appartiennent surtout au groupe Senoufo tandis que les transhumants transnationaux et nationaux sont surtout du groupe Peulh. La relation symbiotique entre éleveurs et agriculteurs est devenue tendue du fait de la densification des zones qui étaient utilisées jusque-là par les transhumants. Alors que la transhumance (transfrontalière) avait un impact positif sur les relations entre différents groupes ethniques, aujourd'hui on voit poindre un impact négatif et des tensions liées à la transhumance du fait d'une utilisation agricole plus intense dans ces zones.

### *Contribution à l'emploi*

Le secteur agricole est estimé employer 2/3 de la population active (PSDEPA, 2014-2020). La filière élevage, deuxième activité du secteur primaire rassemble 666 479 exploitants, soit 38,2% de l'ensemble des exploitants. Les femmes évoluant dans cette activité, seraient au nombre de 92.308, et représentent 13,9% de l'ensemble des exploitants pratiquant l'élevage. (REEA 2015/2016). L'étude de cas en Côte d'Ivoire n'a pas pu collecter de données quantitatives plus précises sur la contribution à l'emploi de la transhumance (transfrontalière) au niveau national. Cependant, comme décrit dans la section 3.2.3, les transhumants étrangers et nationaux contribuent à l'emploi direct par l'embauche des bouviers. En plus, plusieurs catégories d'acteurs émaillent le circuit de commercialisation. Le tableau suivant présente les différentes catégories d'acteurs et leur rôle intervenant dans le maillon de commercialisation.

**Tableau 26 Acteurs aux différentes étapes du circuit de commercialisation**

| Étapes du circuit de commercialisation        | Acteurs   | Rôles   |
|---|---|---|
| <b>Production</b>                             | Les éleveurs locaux et des pays sahéliens :<br>Pasteurs, agro-éleveurs, emboucheurs           | Ils remplissent la fonction de production et de fourniture d'animaux.   |
| <b>Approvisionnement des marchés à bétail</b> | Collecteurs et convoyeurs à pieds puisqu'ils gèrent une part croissante du commerce du bétail | Ils sillonnent les marchés ruraux et villages pour s'approvisionner en bêtes et constituer un stock destiné à la vente. |
|   | Les « aides » au chargement et déchargement   | Ils assurent le chargement et le déchargement des animaux au départ et à l'arrivée                                      |
|   | Tuteur ou logeur  | Il est l'intermédiaire entre le marchand de bétail et le client. Il est également garant des animaux.                   |

|                     |             |   |
|---------------------|-------------|---|
|                     | Marchands   | Ils s'approvisionnent principalement chez les collecteurs et parfois chez les emboucheurs et les producteurs. |
| <b>Circuit mort</b> | Chevillards | Ils abattent et vendent en gros aux bouchers et autres acheteurs.   |
|                     | Bouchers    | Les bouchers vendent au détail la viande dans une boucherie.  |

## **Impacts environnementaux**

### *Impacts sur le changement climatique*

Comme décrit dans la section 3.2.4 la transhumance peut jouer un rôle dans l'atténuation du changement climatique, en contribuant à la fixation de carbone dans les sols agricoles. Mais cette contribution est minée par la densification des espaces pastoraux et les tensions entre agriculteurs et éleveurs. Cela s'applique également pour le rôle potentiel en termes de contribution à l'adaptation au changement climatique en augmentant la capacité des sols de retenir de l'eau, et donc leur résilience aux sécheresses.

### *Impacts sur la qualité et quantité d'eau*

Comme décrit dans la section 3.2.4, la transhumance paie la majorité des frais levés par les comités locaux qui sont responsables de la gestion des nombreux barrages dans le nord du pays qui avaient été construits à l'origine pour le pastoralisme, mais qui sont aujourd'hui aussi utilisés pour l'irrigation et d'autres buts. Cependant, les frais levés par ces comités locaux ne sont guère utilisés pour le maintien de ces barrages qui sont en conséquence généralement dans un mauvais état avec une capacité diminuée.

### *Impacts sur la biodiversité*

Comme mentionné en 3.2.4 les animaux transhumants internationaux et nationaux (qui appartiennent à des transhumants sédentarisés et des agriculteurs autochtones) contribueraient potentiellement à la dégradation de la biodiversité des parcs naturels où ils pâturent pendant une partie ou toute l'année. D'un autre côté, si les prélèvements effectués sur les éleveurs qui pâturent dans ces parcs, sont utilisés par les autorités gestionnaires pour réaliser des mesures de protection, l'effet négatif est-il mitigé et peut-être même positif. Des agriculteurs essaient de s'installer dans ces parcs naturels aussi, et les frais payés par les éleveurs permettent potentiellement à la direction de ces parcs de mieux gérer ces incursions et ainsi que d'autres incursions. Cependant, l'ouverture des espaces forestiers aux éleveurs est de plus en plus critiquée du fait de nombreuses conséquences sur le plan environnemental. Au nombre de celles-ci, figurent :

- La dégradation des écosystèmes à travers la surexploitation des ligneux fourragers ;
- Le surpâturage dans les zones de pâture du fait du non-respect de la capacité de charge des espaces entraînerait progressivement le tassement des sols et son exposition à la lumière et au vent ;
- La perturbation de la quiétude des animaux sauvages ;
- La concurrence dans l'utilisation des ressources alimentaires ;
- La dégradation de l'habitat de la faune ;
- Le braconnage pratiqué par les transhumants ;
- L'apparition des conflits homme-éléphant dans les zones pâturées.

### *Impacts sur la désertification*

Les travaux en Côte d'Ivoire ne fournissent pas d'éléments spécifiques sur cette dimension des impacts environnementaux de l'élevage mobile à l'échelle nationale. Des facteurs majeurs ont conduit à la déforestation du pays, en premier lieu d'exploitation commerciale du bois au départ des régions forestières, suivi par les défriches agricoles. L'élevage mobile n'y contribue de fait que très peu relativement à ces deux facteurs et comme on l'a montré le pâturage par les herbivores permet d'alimenter utilement le cycle du carbone, en recyclant la biomasse dans les sols de parcours. Ceci conduit à un bilan GES à l'équilibre voir négatif dans les pâturages sahéliens. Le même type d'évaluation reste à conduire sur les pâturages soudano guinéens sur lesquels les prélèvements par la pâture sont moindres du fait de l'appétibilité plus faible des graminées pérennes et de la densité de ligneux.

### *Impacts sur la fertilité des terres*

Comme décrit en 3.4.1, l'association entre système agricole et système d'élevage mobile, à travers les tandems agriculteurs éleveurs serait de moins en moins pratiqué en Côte d'Ivoire. Le faible niveau de valorisation du fumier est très marqué dans la région du Centre (Bouaké, Tiébissou) où, seulement 9 % des paysans utilisent de fumure de bovin. A Bouaké, la fumure organique apportée est souvent la fiente de poulet, le plus souvent additionnée de balle de riz ou de sciure de bois. Les doses sont très faibles : 0,12 à 0,24 kg/m<sup>2</sup> à Allokro (Koffi et Dugué, 2001).

**Par contre la région Nord du pays atteindrait un niveau beaucoup plus élevé d'utilisation de la fumure animale.** L'apport de matière organique sous forme de fumier semble généralisé sur toutes les cultures maraîchères avec des apports faibles : 0,3 à 1 kg/m<sup>2</sup> sur oignon, mais parfois à des doses plus élevées jusqu'à 3 kg/m<sup>2</sup> (FIRCA, 2019). Mais comme décrit dans la section correspondante sous 3.2.4 la fumure animale serait de moins en moins utilisée pour la culture de coton.

En conséquence, la contribution de la transhumance à la fertilité des terres serait en diminution significative à cause de la densification des zones pastorales dans le nord du pays, et probablement aussi à cause de l'augmentation du cheptel. Ces deux facteurs combinés résulteraient également de tensions entre agriculteurs et éleveurs, et donc moins de collaboration et utilisation de matière organique pour les sols agricoles.

### ***Principaux facteurs de changement et des perspectives à long terme***

**a- L'aggravation de la situation sécuritaire dans différents pays de l'Afrique de l'Ouest, qui restreint les possibilités de mouvement des troupeaux pastoraux :**

- La crise socio-politique en Côte d'Ivoire de 2002 à 2011 ;
- Les conflits agriculteurs-éleveurs ;
- Le terrorisme ;
- La circulation d'armes à feu ;
- L'insécurité grandissante dans les zones sahéliennes.

| <b>Comment ce facteur a-t-il affecté les systèmes d'élevage dans les 10 dernières années ?</b>   |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Absence de l'administration et abandon des interventions d'encadrement technique des élevages dans les ex-zones occupées par la rébellion ;</li><li>- Flux incontrôlé des animaux transhumants transfrontaliers dans le pays avec risque de propagation des maladies ;</li><li>- Occupation illégale des enclaves pastorales, des pistes de mobilité et des barrages pastoraux par les cultivateurs, les ex-forces nouvelles ;</li><li>- Renversements d'alliances pendant ce conflit (Peuhl et forces nouvelles) augmentant les ressentiments envers les pasteurs</li><li>- Sédentarisation des transhumants dans le pays</li><li>- Mouvement des transhumants dans la partie méridionale du pays ;</li></ul> |

|  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conflits agriculteurs-éleveurs ;</li> <li>- Intrusion dans les aires protégées ;</li> </ul>   |   |
| <b>Comment ce facteur est-il estimé affecter les systèmes d'élevage et leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux dans les 20 prochaines années ? (Sans changements de politiques)</b>   | <b>Quelles politiques publiques peuvent être mis en œuvre afin d'atténuer les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs ?</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accentuation des conflits Agriculteurs-éleveurs ;</li> <li>- Vol de bétail ;</li> <li>- Déplacement massif d'éleveurs vers la Côte d'Ivoire ;</li> <li>- Pression insoutenable sur les ressources ;</li> <li>- Compétition intense entre agriculteurs et éleveurs pour les ressources naturelles</li> </ul> | <p>Faire l'étude diagnostic de la transhumance, des espaces pastoraux et des infrastructures agropastorales pour une meilleure identification des investissements pastoraux (Pistes pastorales, retenue d'eau, enclaves pastorales, ...)</p> <p>Renforcer les dialogues inclusifs et les structures de prévention et de résolution des conflits là où les différends sont les plus intenses</p> <p>Formuler et mettre en œuvre des programmes nationaux et régionaux transfrontaliers pour une transhumance apaisée ;</p> <p>Actualiser et accélérer la mise en œuvre du PRIDEC ;</p> <p>Créer un cadre formel de collaboration entre les structures en charge des ressources naturelles ;</p> <p>Renforcer la sensibilisation des populations sur les textes juridiques et sur le bien-fondé d'une coexistence pacifique ;</p> |

**b- Le changement climatique.** Il se caractérisait surtout par l'augmentation de la fréquence d'épisodes exceptionnels : sécheresse et inondation

|  |   |
|--|---|
| <b>Comment ce facteur a affecté les systèmes d'élevage dans les 10 dernières années ?</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés d'alimentation du cheptel dû à la faiblesse de la biomasse ;</li> <li>- Dégradation rapide de la valeur bromatologique des pâturages ;</li> <li>- Baisse de la qualité de l'alimentation du cheptel ;</li> <li>- Précocité des déplacements des animaux vers les pays côtiers ;</li> <li>- Baisse de production des élevages</li> </ul> |   |
| <b>Comment ce facteur est-il estimé affecter les systèmes d'élevage et leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux dans les 20 prochaines années ? (Sans changements de politiques)</b>   | <b>Quelles politiques publiques peuvent être mis en œuvre afin d'atténuer les impacts négatifs et de maximiser les impacts positifs ?</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Régressions drastiques des ressources pastorales</li> <li>- Désertification</li> <li>- Manque d'eau</li> <li>- Nombreux conflits entre les communautés</li> </ul>   | <p>Réhabiliter les barrages agro-pastoraux pour conserver et mieux maîtriser la circulation de l'eau</p> <p>Communiquer suffisamment sur le changement climatique, ses causes et ses conséquences pour une meilleure connaissance du phénomène ;</p> <p>Évaluer la capacité de charge des forêts ouvertes à la pâture aux fins d'ajuster les effectifs par rapport au potentiel fourrager ;</p> <p>Promouvoir la production de plantes fourragères à haut rendement et la fabrication de foin</p> |

**c- Une croissance démographique continue et une poursuite de l'urbanisation**

|  |  |
|--|--|
| <b>Comment ce facteur a-t-il affecté les systèmes d'élevage dans les 10 dernières années ?</b> |  |
| Disponibilité limitée des ressources naturelles ;  |  |

|   |   |
|---|---|
| <p>Réduction des espaces réservés aux animaux et aux cultures ;</p> <p>Expropriation des agriculteurs et des éleveurs, réduisant la production</p> <p>Croissance de la demande pour des produits animaux dans les villes</p>  |   |
| <p><b>Comment ce facteur est-il estimé affecter les systèmes d'élevage et leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux dans les 20 prochaines années ? (Sans changements de politiques)</b></p>   | <p><b>Quelles politiques publiques peuvent être mis en œuvre afin d'atténuer les impacts négatifs et de maximiser les impacts positifs ?</b></p>  |
| <p>Augmentation de la pression sur le milieu naturel ;</p> <p>Appauvrissement des populations ;</p> <p>Intrusion dans les aires protégées</p> <p>Accroissement de la production alimentaire par l'intensification de la production sur les terres</p> <p>Surexploitation des ressources renouvelables (déforestation, labour et surpâturage pouvant conduire à la désertification, diminution de la biodiversité)</p> <p>Diversification des systèmes d'élevage, autres que celui des ruminants .</p> | <p>Identifier et promouvoir des filières agricoles durables et productives afin de limiter les extensions de cultures de rentes</p> <p>Promouvoir l'intégration des cultures fourragères dans les systèmes d'exploitation ; Développement des pratiques agro-écologiques dans le prolongement de l'association agriculture élevage</p> <p>Susciter la mise en place de plateformes d'innovation multi-acteurs locales pour plus de responsabilité des acteurs locaux (collectivités, organisation socio-professionnelles, administrations,...) ;</p> <p>Accompagner les acteurs locaux pour l'élaboration de chartes de transhumance</p> <p>- Mettre en place des comités de cogestion des infrastructures agro-pastorales et renforcer leurs capacités ;</p> |

**d- La poursuite de l'expansion des terres cultivées et donc une diminution des pâtures disponibles pour des troupeaux mobiles et, en conséquence, des tensions continues entre pasteurs et agriculteurs autour des questions foncières.**

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Comment ce facteur a-t-il affecté les systèmes d'élevage dans les 10 dernières années ?</b></p>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colonisation des aménagements pastoraux (rives des barrages, des pistes pastorales et des enclaves pastorales) par les cultivateurs ;</li> <li>- Dégradation des sols ;</li> <li>- Destruction des cultures et des récoltes par les animaux transhumants ;</li> <li>- Heurts fréquents entre agriculteurs et éleveurs ;</li> <li>- Abattages d'animaux en représailles des dégâts aux cultures</li> </ul> |   |
| <p><b>Comment ce facteur est-il estimé affecter les systèmes d'élevage et leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux dans les 20 prochaines années ? (Sans changements de politiques)</b></p>  | <p><b>Quelles politiques publiques peuvent être mis en œuvre afin d'atténuer les impacts négatifs et de maximiser les impacts positifs ?</b></p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Raréfaction drastique des ressources fourragères et hydriques ;</li> <li>- Baisse de la production des élevages ;</li> <li>- Dégradations plus ou moins prononcées des ressources biologiques et paysagères ;</li> <li>- Fragilisation de la cohésion sociale</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les acteurs aux textes juridiques régissant la transhumance ;</li> <li>- Œuvrer pour la prise en compte de la dimension pastorale dans le processus de sécurisation du foncier rural ;</li> </ul> |

|  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Étudier et proposer différentes options de modernisation du secteur de l'élevage et d'alimentation des animaux pouvant bénéficier à la fois aux agriculteurs et aux éleveurs ;</li><li>- Développer des stratégies pour plus d'intégration agriculture-élevage</li><li>- Sédentariser les élevages mobiles et intensifier la production fourragère ;</li><li>- Promouvoir la valorisation des résidus agricoles et agro-industriels dans l'alimentation des animaux</li></ul> |
|--|---|



**Photo 14 Vente de cordes de contention du bétail et d'exhaure pour les éleveurs sur le marché à Bétail de Tourou/Parakou (P. Onibon, Bénin)**

## 4 Mise en perspective de ce cadre d'analyse à l'échelle de l'espace régional Afrique de l'Ouest

Ce chapitre s'intéresse maintenant à la mise en perspective régionale du cadre d'analyse développé précédemment. L'analyse est ainsi axée sur le résultat 2 de l'étude :

*R2: Ce cadre conceptuel est mis en perspective de l'espace régional Afrique de l'Ouest dans son ensemble, pour apporter une première ébauche d'évaluation globale et identifier les gaps d'information qu'il convient de combler pour affiner l'appréciation et la connaissance des impacts.*

### Contexte de la région

#### *L'organisation sociale de la transhumance et l'évolution des relations agriculteurs éleveurs*

L'actualité régionale est largement dominée ces dernières années par les conflits qui seraient liés au pastoralisme et à la transhumance. On doit pourtant se garder d'assimiler comme, on a tendance à le faire, le pastoralisme aux conflits violents entre agriculteurs et éleveurs. De nombreux travaux montrent que la mobilité pastorale résulte d'une construction sociale sans cesse entretenue et ajustée (Djerma et al., 2009 ; Marty et al., 2009). La mobilité n'est possible et efficace que si elle repose non seulement sur un savoir-faire collectif des groupes mobiles (notamment leur système d'information sur les pâturages avec des éclaireurs et des informateurs et garants sur les marchés à bétail), mais également sur des alliances sans cesse entretenues et renouvelées avec les communautés locales sédentaires et leurs autorités.

#### *La menace liée à la pression des terres agricoles sur les zones de pâturage*

Les ressources fourragères des parcours dont les superficies diminuent du fait de l'avancée des fronts agricoles et du mitage urbain sont de plus en plus confrontées à la surexploitation et à l'impact du changement climatique (qui est également d'origine anthropique), qui réduisent leur productivité et leur qualité. En effet les terres cultivées qui s'étendaient sur 520 404 km<sup>2</sup>, 13,6% des terres des pays de la CEDEAO en 1975, s'étendaient sur 1 057 624 km<sup>2</sup>, 27,8% des terres, en 2013, soit une progression de 104% en 35 ans (Tappan et al., 2017). Parallèlement, les terres bâties progressaient de 141%, les sols nus progressaient de 10% en liaison avec l'érosion des sols et aussi le développement de l'exploitation minière, alors que les steppes et savanes sahéliennes régressaient de 13%, les savanes soudano-guinéennes de 22% et les forêts de 20%. En outre, la réduction de la superficie des parcours s'accompagne de leur fragmentation et l'occupation des couloirs de passage du bétail qui tous les deux réduisent l'accès aux parcours restants et parfois aux points d'eau. Cette évolution réduit les marges de manœuvre des activités pastorales et limite les opportunités de futurs défrichements agricoles. Néanmoins, comme le soulignent Hiernaux et al. (2021), suivant les pays et les zones agroécologiques, les dynamiques d'exploitation des ressources jouent différemment ; par exemple : il y a une remontée des cultures dans les zones pastorales arides de Mauritanie et du Niger, une densification du parc agro-forestier dans certains terroirs agricoles semi-arides, une expansion des terres cultivées aux abords et dans les zones humides. Cette situation a accentué la compétition pour l'accès aux ressources naturelles et au foncier pour les deux systèmes extensifs de production : l'agriculture familiale et l'élevage pastoral.

#### *Une référence croissante aux conflits agriculteurs éleveurs*

« S'il existe des points chauds importants au niveau national et régional où s'enveniment des différends non résolus, des relations paisibles et un esprit de coopération perdurent sur des étendues beaucoup plus vastes. Même au sein des points chauds, le conflit violent est généralement ponctuel et intermittent et il survient parallèlement à une coopération régulière. La plupart des

conflits en zone rurale sont gérés paisiblement grâce aux dirigeants traditionnels et aux institutions locales. L'accent actuellement mis sur l'escalade de la violence néglige cette réalité et, par conséquent, elle empêche d'en tirer des enseignements. » (Krätli et al., 2020). Toutefois, l'efficacité des mécanismes locaux de résolution des conflits a été gravement mise à mal là où les communautés se trouvent happées par une « économie de guerre » ou quand la gouvernance locale est dominée par la corruption et la prédation qui tendent exacerber les tensions qui amènent la violence à la place d'une gestion équitable est transparente des litiges agro-pastoraux. La partialité et la corruption dans les règlements des litiges agro-pastoraux sont souvent dénoncés sur le terrain (Nobimé F. 2020 ; ZOOFOR Consult, 2021).

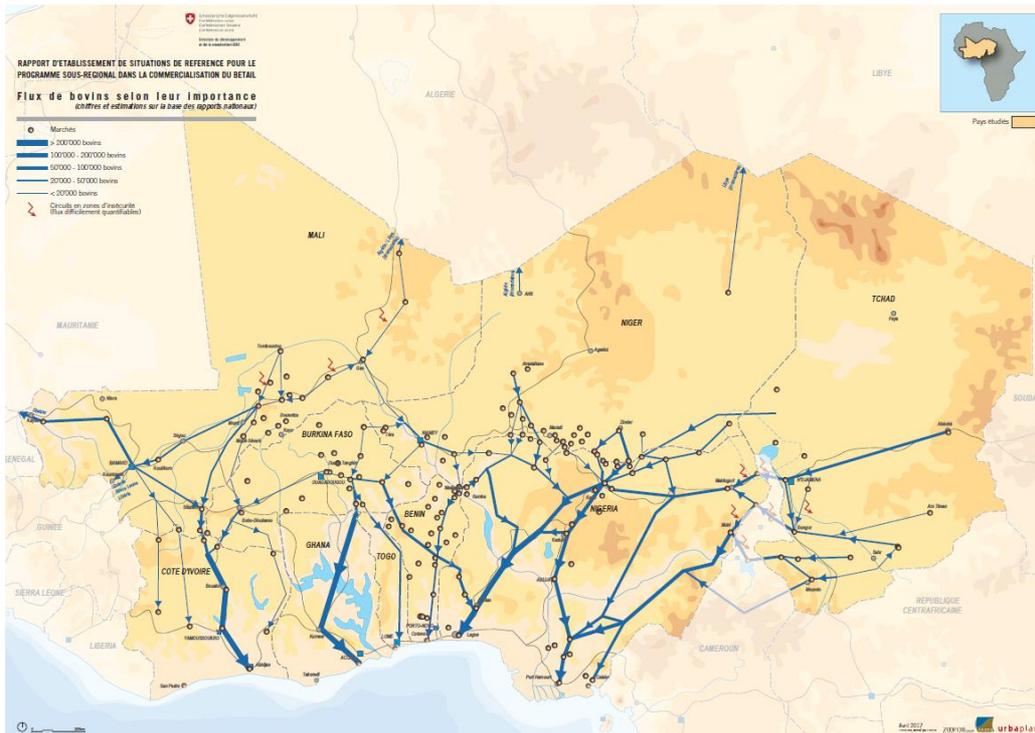
#### *La gestion de la transhumance par les pouvoirs publics*

Les pays côtiers règlementent de plus en plus la transhumance dans leurs territoires : dates d'entrée et de sortie, quotas annuels d'animaux, niveau de taxation, couloirs à utiliser, confinement du bétail transhumant dans des zones d'accueil existantes ou à aménager, modalités de suivi de la transhumance. Des instruments juridiques sont développés à l'échelle nationale et régionale (la Décision A/DEC.5/10/98 de la CEDEAO règlemente la transhumance transfrontalière), mais ils sont peu mis en œuvre depuis le début des années 2000 pour préserver la mobilité pastorale (PEPISAO, 2020). Des initiatives porteuses d'une ambition de régulation de la mobilité pastorale se développent également à l'échelle de certains espaces transfrontaliers (Yaro Bottoni, 2021). On citera notamment les Commissions de coopération mixte sur la transhumance (Burkina Faso/Niger, Mauritanie/Mali, Mauritanie/Mali, Mauritanie/Sénégal, etc.). Une expérience probante d'intercollectivités dans la région Est du Burkina Faso est à relever. Des comités Transfrontaliers d'Éducation et de Formation des Populations Pastorales » ont également été constitués dans le cadre de l'exécution du Programme Régional d'Éducation/formation des Populations Pastorales (PREPP). On citera enfin les plateformes d'innovation pour la gestion des conflits développées au Nord de la Côte d'Ivoire en connexion avec les flux de mobilités du Mali et du Burkina Faso. Cependant dans cette diversité des cadres de concertation transfrontaliers, d'une manière générale un trait commun est celui des difficultés de fonctionnement persistantes, faute de ressources financières.

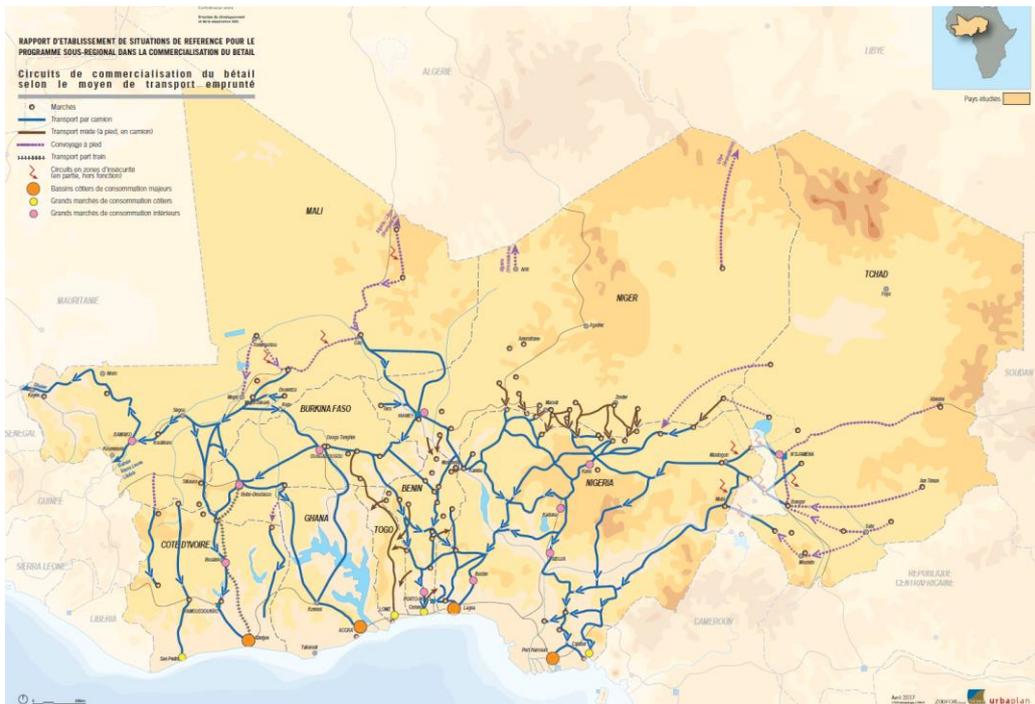
#### *Dynamiques de marché*

Comme décrit partiellement dans les études de cas au Bénin et en Côte d'Ivoire, un grand flux de commerce d'animaux des pays Sahéliens, avec leurs vastes espaces pastoraux saisonniers facilitant le développement d'effectifs naisseurs importants, alimentent des mouvements de commerce et de transhumance vers les pays côtiers, et surtout à destination de la demande des centres urbains de ces pays. Ces flux s'adaptent constamment selon les conditions de marché, les cadres réglementaires, les conditions météorologiques, les conditions sécuritaires, et autres facteurs. Les axes principaux de ces flux ont été cartographiés par plusieurs études. Ci-dessous deux cartes ont été développées pour établissement de situation de référence pour le programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO), financé par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) Suisse.

**Carte 10 Carte des flux des bovins selon leur importance et des marchés à bétail**



**Carte 11 Circuits de commercialisation du bétail selon le moyen de transport emprunté**



Source : ZOOFOR Consult et al., Gedes, et Urbaplan, 2017, Etablissement de situation de référence pour le programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest, DDC

La carte met bien en évidence trois principaux moyens de transports des animaux : par camion, par train et à pied.

D'après cette carte seuls les déplacements entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire font en train. (Mais la carte ne couvre pas toute la zone étudiée.) D'après cette carte, il semble aussi que les déplacements entre le Bénin et le Nigéria se font surtout par camion. Ceci est en contradiction avec

ce qui a été observé par notre étude de cas au Bénin. Elle mentionne qu'il y aurait beaucoup de camions en provenance du Burkina Faso et le Mali qui laissent débarquer leurs animaux au Bénin, pour continuer leur voyage à pied vers le marché d'Olodo au Nigéria. Les moteurs de telles pratiques sont d'ordres sécuritaires et réglementaires spécifique pour cette zone. Les animaux peuvent ensuite souvent poursuivre le voyage à nouveau par camion vers Lagos.

Cette carte montre aussi que les transports entre les pays Sahéliens se feraient surtout par camion alors qu'entre le Burkina Faso et le Togo et entre le Niger et le Nigeria, le transport se ferait surtout à pied. Cette schématisation reste très sommaire et on doit considérer que le convoiement à pied est largement pratiqué entre autres pays sahéliens et pays côtiers et qu'il demeure largement complémentaire et combiné aux autres modes de convoiements (Corniaux et al., 2021).

Les mouvements de transhumance transfrontalière entre les pays sahéliens et les côtiers, participent aussi largement à ces flux de commerce de bétail. Une partie des animaux des éleveurs transhumants sont ainsi écoulés directement par ces derniers sur les marchés des pays côtiers. Cette pratique n'est pas appelée convoiement à pied, mais il y a des gradations entre les deux pratiques, la distinction entre les deux n'est pas toujours claire. Les routes et pistes empruntées par les transhumants sont aussi utilisées par les convoyeurs à pied.

Spécifiquement, le convoiement à pied est une pratique efficace qui permet aux animaux de moins perdre de poids et même de s'engraisser pendant leur voyage, augmentant ainsi la valeur sur les marchés terminaux. (Corniaux et al., 2012 selon Corniaux et al. 2020) Cependant, comme expliqué avant, certains pays côtiers ont mis en place des limitations aux mouvements des troupeaux, à la fois pour la transhumance (transfrontalière), et pour le convoiement à pied. Le Bénin et le Togo imposent des limitations aux niveaux de leurs frontières pour les troupeaux étrangers. La côte d'Ivoire interdit le convoiement à pied d'animaux de boucherie.

Au début de la pandémie Covid-19 plusieurs pays ont renforcé les restrictions des déplacements transfrontaliers des personnes. Ceci a fortement touché le convoiement à pied et la transhumance transfrontalière. Des commerçants ont été aussi limités dans leurs déplacements. Ces perturbations des flux de commerce de bétail entre les pays de Sahel et les pays côtiers ont eu des impacts divers, mais généralement des hausses de prix pendant certains mois dans les centres urbains des pays côtiers, et des chutes de prix sur les marchés de bétail des pays Sahéliens. Depuis, certaines des limitations ont été levées, mais certaines sont aussi restées en place.

Les SIM-bétail sont des systèmes d'information sur les marchés à bétail qui sont mis en place par plusieurs gouvernements de la région, partiellement coordonnés par le CILSS et avec du soutien financier de la BM (PRAPS). Les données de ce système ont permis au projet BRACED de faire des analyses de la connectivité des marchés à bétail au Mali, au Burkina Faso et au Niger et les impacts de facteurs climatiques et sécuritaires. Le rapport a conclu à une bonne intégration des marchés au niveau national et régional, la pluviométrie et le terrorisme impactant significativement et négativement les prix de bétail (Simonet et al., 2020).

L'option de pratiquer l'abattage des animaux dans les pays Sahéliens pour exporter la viande vers les pays côtiers, est souvent évoquée comme une solution pour éviter les problèmes associés avec la transhumance et au convoiement à pied dans les pays côtiers. Cependant, ce développement ne s'est concrétisé que très rarement jusqu'à maintenant (Corniaux et al. 2020). Il exigerait une organisation tout aussi complexe (y compris standards de qualité et chaîne froid) et stable, pour laquelle les conditions actuelles sont encore loin d'être réunies. Les abattoirs dans les zones septentrionales des pays côtiers et les zones méridionales des pays Sahéliens sont généralement

des abattoirs publics desservant les petites boucheries privées de la localité. Les bouchers y font abattre les animaux qu'ils ont achetés. La viande est surtout destinée à la consommation par la population locale, et les standards de qualité sont relativement bas. Quelques très rares abattoirs privés ont tenté de s'établir dans les pays Sahéliens dans le but de répondre à la demande locale et d'exporter vers les pays côtiers (Corniaux et al. 2020). La référence est l'abattoir en gestion par un privé à Kayes au Mali, à la frontière du Sénégal et de la Mauritanie. La rentabilité de cette chaîne d'abattage est liée à l'approvisionnement d'une clientèle de niche constituées par plusieurs sociétés minières de la région. Aussi l'approvisionnement stable en animaux en conformité avec cette demande de qualité, et l'environnement juridique, institutionnel, social et économique constituent de véritables défis pour assurer la rentabilité de cette initiative (Corniaux et al. 2020).

Face à la demande croissante de viande dans la région, ces dynamiques de marchés doivent être replacées dans un contexte général de transition vers la consommation d'autres sources de protéines issues d'élevages à cycles courts (surtout poulet, porc et poisson), à la place de la viande rouge (ruminants). Les abats et le poulet sont aussi importés en grands quantités maintenant. Les importations en dehors de l'Afrique de l'Ouest de la viande rouge, plutôt de haute qualité, sont encore faibles, mais en croissance (Corniaux et al. 2020, Duteurtre et Corniaux, 2021).

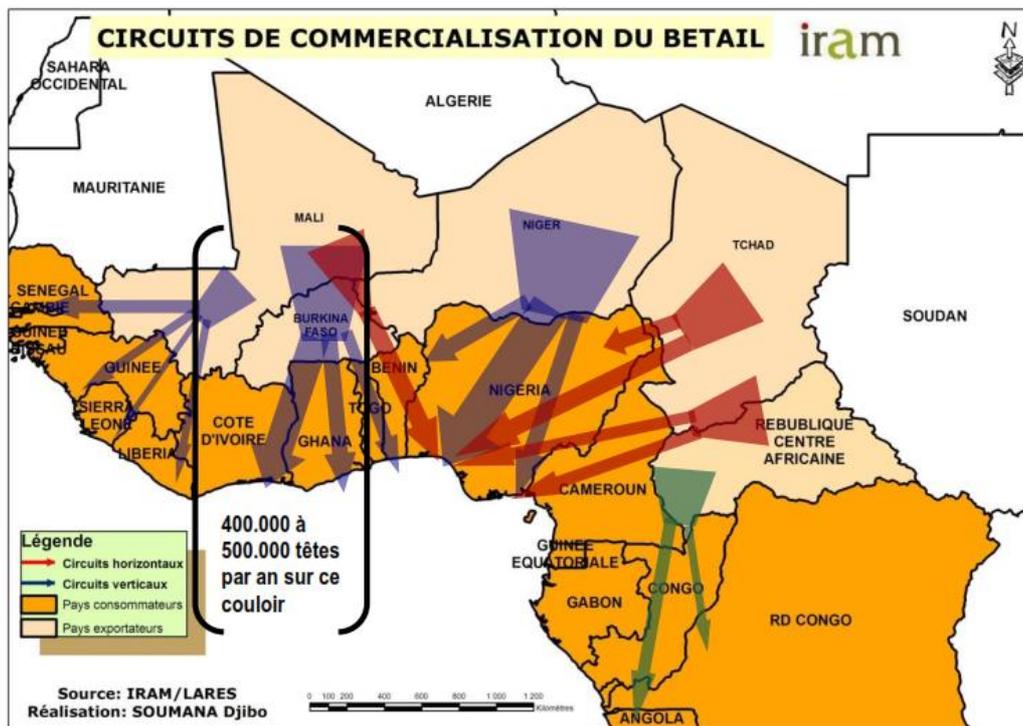
Le secteur laitier est en concurrence déjà longtemps avec les importations des grands exporteurs au niveau mondial, surtout l'Union Européenne et la Nouvelle Zélande. Ceci concerne surtout de lait en poudre, souvent reconstitué avec d'autres produits tels l'huile de palme. Ce lait est surtout consommé par les consommateurs urbains. A l'exception de la Mauritanie le lait local est plutôt consommé par les éleveurs et par des consommateurs ruraux de proximité. Le lait est aussi partiellement converti en fromage mis aussi sur les marchés urbains. A part cette production laitière traditionnelle, caractérisée par une productivité faible des laitières, on observe le développement d'un petit nombre de fermes péri-urbaines qui produisent du lait frais pour des consommateurs urbains. Pour les systèmes d'élevage mobiles, la production laitière joue un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire des familles des pasteurs et une partie est également écoulée par les femmes sur les marchés.

Au final, les échanges régionaux de bétail entre pays sahéliens et pays côtiers sont considérables. Au niveau du couloir commercial central de l'Afrique de l'Ouest le Burkina, le Mali, le Niger écouleraient 400 000 à 500 000 têtes d'animaux sur pied par an à destination des pays méridionaux, tels que la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin. Le Nigeria constitue une des principales destinations du bétail des pays sahéliens. Selon Sounon 2021<sup>24</sup> « *Entre 2001 et 2015, à la faveur de la bonne tenue du cours de la monnaie nigériane, le naira, le marché de Guéma (Parakou) spécialisé dans les transactions des animaux en provenance du Burkina Faso et du Niger accueillait 25 à 30 camions de 35 bœufs chacun par semaine, soit un flux hebdomadaire oscillant entre 875 et 1050 bœufs et 36 500 à 54 600 têtes par an. Ces animaux sont ensuite convoyés vers les marchés nigériens. Les flux directs du Niger en direction de la Fédération sont estimés à plus de 250 000 têtes par an* ».

---

<sup>24</sup> Sounon Bouko Boni, 2021. Effets du COVID-19 sur le trafic du bétail entre le Burkina-Faso et le Nigeria, Journal Banouso n° 55, Cotonou – Bénin.

Carte 12 Circuits commerciaux et importance de l'axe central



Source : Denis GOH & Bertrand GUIBERT (IRAM), 2015 Contexte de la région étudiée

En définitive comme le souligne inter-réseaux développement (2015) on a bien à faire à un système productif régional intégré qui met en interrelation très forte la problématique de la transhumance transfrontalière et la problématique de la commercialisation, qui se traduit par un certain parallélisme entre les couloirs de transhumance et les circuits transnationaux de commercialisation.

« Lorsque l'on parle d'un système productif régionalement intégré, cela implique notamment que le déplacement du troupeau s'inscrit dans une conduite d'élevage qui va permettre de finir les animaux progressivement, éventuellement en apportant des compléments alimentaires ciblés sur les animaux qui vont être commercialisés, depuis le départ en transhumance et jusqu'à l'arrivée souvent plus de 1000 km plus loin, sur les marchés des pays côtiers. L'animal vendu à Abidjan, Lagos ou Accra est par conséquent un produit attaché à un territoire et des ressources régionaux, et pas seulement sahéliens. Cette notion de système productif régional intégré n'est pas uniquement valable pour les animaux nés dans le Sahel et abattus à la périphérie des villes côtières. Il prend aussi tout son sens dans les systèmes d'agriculture-élevage qui se développent très rapidement dans le Sud des pays sahéliens-Nord des pays côtiers. En hivernage, les troupeaux détenus par ces agro-éleveurs sont souvent confiés à un berger qui va rejoindre les zones pastorales pour libérer les terres de culture. »

## Impacts économiques

### Contributions au PIB

Différentes sources donnent plusieurs estimations de la contribution du secteur élevage au PIB national et au PIB agricole. En gros, on dispose de trois sources de données :

- Les statistiques économiques des services statistiques des pays qui utilisent des méthodes différentes pour estimer la contribution au PIB du secteur agricole, y compris élevage. La comparaison n'est donc pas toujours pertinente. Certaines publient les contributions

respectives des sous-secteurs, y compris l'élevage, alors que d'autres ne le font pas. Quand c'est le cas, le découpage est différent (par exemple avec ou sans 'chasse' et 'pêche').<sup>25</sup>

- FAOSTAT : Les données disponibles sur ce site de la FAO donnent une Valeur de la Production Agricole, par produit, agrégée par secteur, y compris le secteur élevage. Cependant, les coûts intermédiaires n'ont pas été déduits ce qui ne correspond donc pas exactement à la contribution au PIB. Ces données sont calculées sur la base de données fournies par les gouvernements des pays, mais qui sont sujets à certains traitements, y compris pour assurer une certaine homogénéité des données entre pays.
- Les statistiques économiques de la BM indiquent le PIB total et le PIB du secteur agricole général, mais sans spécification de la partie qui correspond à la contribution du sous-secteur élevage. Ces données sont calculées à partir d'une base de données fournie par les gouvernements des pays, mais également sujets à des traitements, y compris pour assurer une certaine mesure d'homogénéité des données entre pays.

L'outil LSIPT offre l'opportunité d'estimer la contribution du PIB du secteur élevage au PIB en valeur absolue. Mais il intègre d'autres estimations de la contribution du secteur élevage au PIB et au PIB total, notamment celles du service statistique du gouvernement du pays, pour pouvoir estimer la contribution en pourcentage du secteur élevage au PIB.

Différents rapports citent des pourcentages de contributions au PIB du secteur élevage au PIB des pays de l'AO, en s'appuyant sur des sources diverses.

L'agriculture au sens large a un poids économique particulier en Afrique de l'Ouest puisque dans la zone de l'UEMOA par exemple (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Guinée-Bissau), elle contribue pour 30 % au PIB et emploie plus de 50 % de la population active (Renard et al., 2004). Dans les pays sahéliens enclavés qui sont des exportateurs nets dans le corridor central de l'espace SAO, la contribution de l'élevage au PIB varie de 10 à 15 % (MRA/Niger, 2001 ; MRA/Burkina Faso, 2005 ; MEP/Mali, 2004). Elle est relativement plus faible dans les pays ouverts sur le littoral que sont, le Sénégal (8 %), le Ghana (9 %), et le Togo (8 %). Ramené au PIB agricole, l'élevage joue un rôle très important, car la part de la production animale évolue dans une fourchette allant de 5 % en Côte d'Ivoire à 44 % au Mali, avec une moyenne de près de 40 % pour les seuls pays du Sahel. En Mauritanie, bien que l'élevage représente 15 % du PIB, sa contribution est de 80 % au PIB agricole. Au Nigeria, la position de l'élevage semble avoir reculé puisqu'au cours des 4 dernières années, le secteur agricole contribuait pour 49 % au PIB dont 13 % pour l'élevage. En 2003, ces proportions ne sont plus que de 35 % et 3 %, respectivement pour le secteur agricole et l'élevage (Eboh et al., 2004 ; OECD, 2008).

Dans la réalité, la contribution du secteur élevage au PIB serait plus élevée en Afrique de l'Ouest si l'on comptabilise la valeur de la traction animale et de la fumure organique dans les systèmes mixtes agriculture-élevage, largement représentés dans la région (Winrock International, 1992). Smith et al. (1996) indiquent que la prise en compte de la force de travail et la fumure organique en tant que produits de l'élevage ferait passer la contribution du secteur au PIB agricole de 25% à 35% pour l'Afrique subsaharienne et à près de 50 % pour l'Afrique de l'Ouest.

Diverses études de cas montrent également que dans les pays fortement dépendants de l'agriculture, c'est à dire où elle représente plus de 20 % du produit national brut (PNB), la croissance économique globale est étroitement corrélée à celle de l'agriculture. Ainsi à 1 dollar d'augmentation

---

<sup>25</sup> Une autre difficulté est le découpage de la contribution des industries. Un découpage de cette contribution pour les industries agro-alimentaires est normalement fait, mais ensuite cette contribution ne fait pas apparaître de manière distincte la contribution des industries liées à l'élevage.

du revenu à la ferme correspondraient 2 dollars de croît du revenu total de l'économie locale (Delgado et al., 1998 ; OECD, 2008).

Une estimation indicative de la contribution au PIB du secteur élevage en AO (y compris la Mauritanie et le Tchad) avec l'outil LSIPT, en s'appuyant largement sur les estimations des paramètres de production utilisées pour le Bénin pour l'ensemble des pays de l'AO, est donnée ci-dessous.

**Tableau 27 Résumé de la contribution au PIB en 2018 du secteur élevage et des systèmes d'élevage mobile en Afrique de l'Ouest (y compris la Mauritanie et le Tchad)**

| 6. Comparaison avec statistiques officielles   | Sources | Données officielles | Données calculées ici* |
|--|---------|---------------------|------------------------|
| VA élevage (production)(en millions FCFA, prix courants)   |         | 10 859 796          | 11 827 308             |
| VA régionale/révisée (en millions FCFA, prix courants)   | WB 2018 | 363 212 853         | 364 180 365            |
| <b>Contribution de l'élevage (production) (%)</b>  |         | <b>3,0%</b>         | <b>3,2%</b>            |
| VA des filières élevage (production et filières)(en millions FCFA)   |         |                     | 14004291               |
| VA régionale/révisée (en millions FCFA)(option 2)  |         | 363 212 853         | 364 180 365            |
| <b>Contribution des filières élevage (production et filières) (%)</b>                                      |         |                     | <b>3,8%</b>            |
| VA lié à la transhumance (production & filières)(en million FCFA)  |         |                     | 8 839 539              |
| <b>Contribution au PIB régional (production &amp; filières) lié à la transhumance (%)</b>                  |         |                     | <b>2,43%</b>           |
| Fraction de la VA élevage (production et filières) lié à la transhumance (%)                               |         |                     | 63,1%                  |
| VA lié à la transhumance transfrontalière (production & filières)(en million FCFA)                         |         |                     | 1 634 549              |
| <b>Contribution au PIB régional (production &amp; filières) lié à la transhumance transfrontalière (%)</b> |         |                     | <b>0,45%</b>           |
| Fraction de la VA élevage (production et filières) lié à la transhumance transfrontalière (%)              |         |                     | 11,7%                  |
| Pourcentage élevage de la Valeur Production Agricole (14/17 pays, FAO, 2016)                               |         | 13,6%               |                        |
| VA élevage (% FAO 2016 multiplié par GDP agriculture BM 2018)(en millions FCFA)                            |         | 10 859 796          |                        |
| <b>Contribution de l'élevage au PIB(%)</b>   |         | <b>3,0%</b>         |                        |

L'estimation de la contribution au PIB du secteur élevage global est de 3,2% (seulement pour ce qui est de la production). Elle est plus élevée que l'estimation à base de données (incomplètes) de la FAO et la BM de 2018. Il faut noter que l'estimation de 3,2% inclut des estimations de la valeur de la matière organique de 5 FCFA par kg pour la volaille et 0,5 FCFA par kg pour tous les autres types d'animaux. Sans cette contribution de la matière organique, la contribution au PIB au niveau de la production serait estimée à 2,9% (et 3,5% avec les filières incluses). On ne sait pas si l'estimation à base de données de la FAO et de la BM de 3,0% concerne seulement la contribution au niveau de la production, ou aussi dans les filières.

Pour l'estimation des contributions au PIB au niveau régional, aussi les contributions de tous les systèmes d'élevage mobiles (production et filières) ont été isolées. Cette contribution des systèmes d'élevage mobiles au PIB global de 2,4 % semble faible, mais l'estimation de la contribution au PIB du secteur élevage global de 63,1% est très importante. Les estimations de la contribution des systèmes d'élevage mobiles transfrontaliers au PIB global de 0,45 %, et au PIB du secteur élevage global de 11,7%, semblent faibles.

Cette estimation demeure indicative et doit être traitée avec beaucoup de prudence. Pour être plus précise une estimation de tous les paramètres de production et autres paramètres qui sont nécessaires pour ces estimations, ce serait mieux de faire les estimations d'abord plutôt au niveau national, comme nous avons fait pour le Bénin, mais d'une manière encore plus précise comme envisagé avec la conception des outils LSIPT. Une fois les estimations faites dans tous les pays, une estimation consolidée de la contribution au PIB du secteur élevage au niveau régional pourrait être approchée. Pour cela un travail important est à mener pour une harmonisation des approches d'estimations utilisées par pays.

Enfin, un point également reste à clarifier dans la comparaison entre l'estimation de la contribution du secteur élevage au PIB avec les statistiques officiels, c'est la prise en compte de la contribution de la matière organique<sup>26</sup>.

### *Contributions fiscales*

Comme partiellement déjà évoqué au chapitre 3, les contributions fiscales des systèmes d'élevage mobiles consistent majoritairement de six types de taxes suivants :

- Les taxes de marché
- Les taxes d'entrée pour les troupeaux transhumant transfrontaliers
- Les taxes et les tracasseries de passage et de pâturage
- Les taxes d'importation levées à l'issu des importations d'animaux
- Les taxes et les tracasseries payées par des camions qui transportent des animaux
- Les différents types de taxes levées en aval dans les chaînes de valeurs des produits animaux (y compris TVA et taxes levés dans les abattoirs)

Nous discuterons ici brièvement de ces différents types de taxes.

#### Taxes de marchés

Les taxes de marché sont composées de différents rubriques, avec parfois la difficulté de distinguer ce qui concerne une taxe véritable ou des frais de services. L'organisation et la fiscalité des marchés à bétail est d'une grande mesure décidée par les autorités locales (collectivités). Diallo et al. (2013) montrent la diversité du niveau des contributions prélevées et de la répartition de ces recettes entre la mairie, le comité de gestion, les courtiers, et autres, en analysant sept marchés à bétail.

#### Taxes d'entrée pour les troupeaux transhumants transfrontaliers

Les taxes d'entrée pour les troupeaux transhumants transfrontaliers ne sont officiellement pas autorisées selon le cadre réglementaire régional, mais les taxes d'entrée levées au Bénin sont mises en évidence dans les sections des contributions fiscales. Plusieurs pays membres de la CEDEAO ne respectent pas de nombreuses clauses de cette réglementation régionale.

#### Taxes et tracasseries de passage et de pâturage

Comme décrits au Bénin et en Côte d'Ivoire, des tracasseries de passage et de pâturage sont pratiquées. Au Bénin les montants sont payés à des personnes et des collectivités, alors que dans ce domaine, la distinction est souvent difficile entre taxes véritables, tracasseries, et indemnisation d'un service de méditation/négociation. En Côte d'Ivoire ce sont les services des Parcs Nationaux qui effectuent des prélèvements auprès des bergers, en contrepartie du droit de pâture des troupeaux dans ces Parcs. L'impression générale est que ces taxes et tracasseries sont plus pratiquées dans les pays côtiers où les zones (agro)pastorale sont généralement plus dense. Cependant, la prévalence fréquente de tracasseries de passage est aussi connue dans le sud du Burkina Faso, en particulier pour les bergers qui veulent transhumer avec leurs troupeaux vers le Ghana (Le Cotty et al., 2021).

#### Taxes d'importation levées à l'issu des importations d'animaux

Même si théoriquement les importations ne font pas l'objet de taxes d'importation dans l'espace commercial de la CEDEAO, des taxes de TVA et/ou autres sont levées malgré tout par les services douaniers aux frontières auprès des camions qui transportent des animaux entre deux pays. Pour le transport d'animaux en provenance d'autres pays, par exemple des importations au Sénégal d'animaux en provenance de Mauritanie ou au Nigéria d'animaux provenant du Cameroun, des tarifs d'importation peuvent s'ajouter.

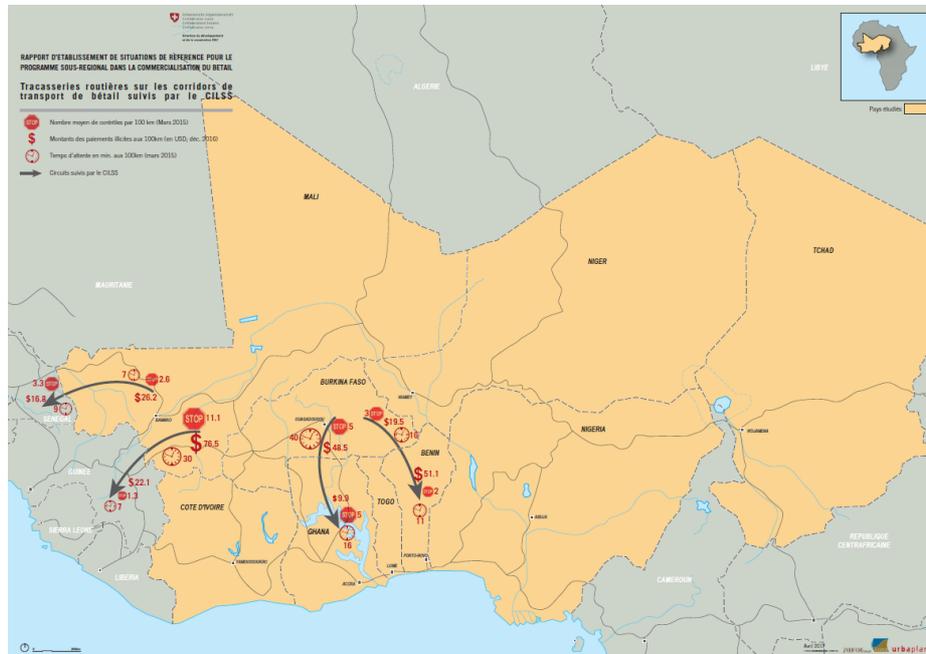
---

<sup>26</sup> Voir aussi l'annexe 2 des conclusions et recommandations détaillées

### Taxes et tracasseries payées par des camions qui transportent des animaux

Les tracasseries imposées aux multiples barrières routières sont réputées encore largement prévalentes en Afrique de l'Ouest. Des variations importantes des montants exigés s'imposent aux camionneurs transportant du bétail.<sup>27</sup> La situation de référence établie pour le PACBAO cartographie ainsi ces montants pour certaines routes de commerce du bétail.

#### Carte 13 Tracasseries routières sur les grands axes de commerce de bétail suivis par le CILSS



Source : ZOOFOR Consult et al., Gedes, et Urbaplan, 2017, Etablissement de situation de référence pour le programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest, DDC.

### Taxes multiples levées en aval dans les chaînes de valeurs des produits animaux

En aval des chaînes de valeur, plusieurs taxes de montants variables sont établies entre les différents pays de l'Afrique de l'Ouest. Généralement les petites entreprises seraient moins exposées à ces taxes. Des taxes s'appliquent à des entreprises de tous les secteurs, certaines sont spécifiques pour les chaînes de valeur élevage, comme par exemple des taxes d'abattage levées dans des abattoirs publics.

Les outils LSIPT (Contribution indirecte du secteur de l'élevage à l'économie nationale, M4-SM1-A2) permettent aussi d'estimer les contributions fiscales du secteur élevage. Comme pour les contributions au PIB, une difficulté additionnelle est de réussir à désagréger ces contributions entre les systèmes d'élevage mobiles et les systèmes d'élevage sédentaires. La désagrégation des systèmes d'élevage entre systèmes sédentaires et mobiles, puis entre systèmes transfrontaliers et non-transfrontaliers, comme pratiqué pour l'estimation des contributions au PIB, devrait permettre de distinguer aussi les contributions fiscales. Cependant, là encore, la difficulté principale réside dans l'estimation par animal, par unité produit, ou d'une autre échelle.

#### Contribution à la réduction de pauvreté

Un des outils LSIPT (Contribution du secteur de l'élevage à la réduction de la pauvreté et des inégalités des ménages, M4-SM1-A4), via deux options, permet d'estimer les pourcentages de

<sup>27</sup> Comme décrit dans la section concernant les transports d'animaux du Bénin vers le Nigeria, ces tracasseries sont parfois si importantes, que les commerçants préfèrent de débarquer leurs animaux pour poursuivre le trajet en convoyant les animaux à pied pour éviter ces multiples barrières routières.

pauvreté des différents systèmes d'élevage, et les pourcentages de pauvreté de ces ménages en fonction des revenus issus de l'élevage pratiqué. Dans le cadre de cette étude, il n'a pas été possible de compléter ces estimations, ni au niveau national, ni au niveau régional. Les données détaillées sur les revenus totaux et les revenus issus des activités d'élevage des ménages des différents systèmes d'élevages ne sont pas disponibles pour y parvenir. Ces estimations devraient être faites d'abord au niveau national, pour en tirer des moyennes au niveau régional. Au niveau national idéalement ces paramètres de revenus totaux et de revenus des ménages issus des activités d'élevages devraient être renseignés soit par une enquête dédiée qui désagrège les ménages selon les différents systèmes d'élevage. Sinon des estimations pourraient en être faites à partir de bases de données des revenus constituées pour d'autres besoins, par exemples des systèmes de suivi des vulnérabilités et de la sécurité alimentaire. L'outil permet aussi de faire une comparaison entre la situation de référence et en bénéficiant d'une intervention spécifique ('Sans changement' et 'Avec changement'). Dans ce cas des estimations des paramètres établissant la situation avec changement et la situation de référence doivent être mis en place.

L'étude OCDE (2008) sur l'élevage et le marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest cite Reardon (1997) lequel estime qu'en Afrique de l'Ouest, les revenus des ruraux, principales victimes de la pauvreté, dépendent pour 40 % à 78 % de l'agriculture. Il cite également une publication de Winrock International de 1992 affirmant qu'au moins 50 % des revenus monétaires des agro éleveurs en Afrique tropicale sont tirés de la vente des produits de l'élevage. '

Pour l'établissement de la situation de référence du PACBAO (2017) des résultats de quelques études au niveau national ont été rassemblés dans le tableau ci-dessous. Ces résultats montrent que l'élevage contribuerait entre 18% et 81% au revenu des ménages ruraux et d'éleveur. Cependant, cette fourchette large vient d'une seule étude de Mali.

**Tableau 28 Apport de l'élevage dans le revenu des ménages ruraux**

| Pays                | Revenu ménage agricole | Revenu ménage d'éleveur | Part de l'élevage   | Part non élevage    |
|---------------------|------------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|
| Bénin (2015)        | ND                     | 921 483 FCFA<br>100%    | 598 447 FCFA<br>65% | 323 036 FCFA<br>35% |
| Burkina Faso (2011) | 100%                   | ND                      | 38,8%               | 61,2 %              |
| Côte d'Ivoire       | ND                     | ND                      | ND                  | ND                  |
| Mali                | ND                     | 100%                    | 18 - 81%            | 19 - 82%            |
| Niger               | ND                     | ND                      | 22 - 30%            |                     |
| Nigéria             | ND                     | ND                      | ND                  | ND                  |
| Tchad               | ND                     | ND                      | ND                  | ND                  |

Source : Etude, rapports pays.

Source : ZOOFOR Consult, Gedes, et Urbaplan, 2017, Etablissement de situation de référence, programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest. DDC, 95 p.

En réalité l'apport des activités élevage dans le revenu des ménages ruraux peut probablement varier entre 0% et près de 100%, en isolant les différents systèmes de production. Pour les systèmes d'élevage identifiés pour cette étude, basés sur la typologie utilisée par la FAO, la variation est probablement presque aussi large (mais certainement pas 0%). La volaille apporte probablement de revenus relativement faibles aux ménages ruraux qui ont des activités majoritairement agricoles. Cependant, si nous ne considérons que les systèmes d'élevage mobiles (systèmes à l'herbe) on peut s'assurer que l'élevage contribue bien à la majorité du revenu des ménages, probablement toujours avec des variations importantes.

Une étude de l'ILRI de 2002 (Thornton et al.) a essayé de cartographier la pauvreté et l'élevage dans les pays en voie de développement. Pour cette cartographie l'étude utilise la même typologie de la

FAO qui est utilisée par les outils LSIPT, ainsi que leur géolocalisation contrainte (cf. section 2.2.). La géolocalisation des ménages pauvres rencontre de fortes contraintes de données. L'étude utilise les taux de pauvreté au niveau national appliqués à des densités d'habitation au niveau administratif le plus décentralisé. Des corrections sont opérées pour localiser plus de personnes en villes et le long des routes. Ces dernières données sont basées sur des recensements de population qui localisent les pasteurs généralement sur leur ancrage administratif. L'étude donne des tableaux avec estimations du nombre de personnes par pays dans les différents systèmes d'élevage et des nombres de personnes pauvres par pays dans les différents systèmes d'élevage (en utilisant différentes définitions de pauvreté).

Potentiellement des cartes de pauvreté plus détaillées développées par la BM ou autres institutions internationales et nationales peuvent être utilisées dans l'avenir pour développer des estimations en termes de nombres de personnes pauvres et taux de pauvreté pour différents systèmes d'élevage. Il y a des nouvelles méthodes prometteuses qui combinent des données des enquêtes ménages traditionnelles avec des données non-traditionnelles. (Rodriguez Castelan et al, 2019)

De manière générale il est reconnu que le secteur élevage joue un rôle clé dans les revenus des pauvres<sup>28</sup>. Sans ces revenus, leur situation serait encore plus extrême. En ce qui concerne les systèmes d'élevage mobiles, les pasteurs concernés sont généralement considérés comme les plus pauvres, comparés aux producteurs agricoles des zones rurales des pays Ouest-Africains. Ces pasteurs ne disposent que de très peu d'autres options de revenus au vu des latitudes exploitées et des contraintes foncières auxquelles ils font face. L'élevage mobile est ainsi extrêmement important pour éviter une dégradation de la situation de pauvreté dans les pays de l'Afrique l'Ouest, particulièrement pour une partie de la population qui figure déjà parmi les plus pauvres.

### *Contribution à l'égalité*

Un des outils LSIPT qui peut être utilisé pour estimer la contribution à la réduction de la pauvreté (Contribution du secteur de l'élevage à la réduction de la pauvreté et des inégalités des ménages, M4-SM1-A4), renseigne aussi un ratio d'inégalité. Celui-ci doit être estimé à partir du revenu moyen du décile le plus riche et du décile le plus pauvre. Les fractions des revenus compris dans les 10% le plus élevés et le 10% le plus bas sont disponibles pour certains pays dans la base des données de la BM, et permettent également de calculer ce même ratio d'inégalité. La base de données de la BM contient aussi des estimations du coefficient de GINI, indicateur d'inégalité utilisé le plus fréquemment. Cependant, ces estimations ne datent pas des mêmes années et tous les pays ne sont pas couverts pendant la période récente 2010-2019.

Dans le sillage des observations précédentes sur la contribution à la réduction de pauvreté, une partie importante des plus pauvres dépend des systèmes d'élevage pour une partie de leurs revenus, à l'évidence l'élevage mobile joue également un rôle clé ici dans la contribution à l'égalité dans les pays ouest africains.

## **Impacts sociaux**

### *Contribution à la sécurité alimentaire*

La contribution à la sécurité alimentaire des systèmes d'élevage mobile peut être approchée au moins de deux manières : la contribution (directe) en termes de production d'aliments et la contribution (indirecte) en termes de l'importance de l'élevage mobile pour les revenus, qui permettent aux ménages d'acheter d'autres aliments pour assurer leur sécurité alimentaire et

<sup>28</sup> Le site de la FAO indique 1.3 billion de personnes pratiquant l'élevage au niveau mondial, dont 600 millions parmi les plus pauvres de la planète. (FAO, 2020)

nutritionnelle. L'importance des systèmes d'élevage mobiles pour les revenus a déjà été discutée dans la contribution à la réduction de la pauvreté, nous nous concentrerons ici sur la contribution directe en termes de production d'aliments.

Un des outils LSIPT (M4-SM1-A2) permet d'estimer la production des différents systèmes d'élevages en termes d'énergie, protéines, et lipides. Cela requiert d'abord de renseigner les teneurs de ces principes nutritifs pour tous les différents produits d'élevage consommés. Ces teneurs ne sont pas pré-renseignées, et aucune source fiable et harmonisée de ces teneurs n'a pu être trouvée dans le cadre de cette étude. Par conséquent la contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en termes de production d'énergie, protéines, et lipides n'a pas pu être estimée. Une fois que la production de ces principes nutritifs pourra être estimée, l'outil permettra également d'estimer le taux de couverture des besoins, sur la base des paramètres des besoins journaliers qui sont pré-renseignés dans l'outil<sup>29</sup>. L'outil divise plutôt la production entre les différents produits principaux (viande, lait et œufs), et ensuite entre les différents types d'animaux qui produisent ces produits. Ces résultats ne sont donc actuellement pas désagrégés entre systèmes d'élevage, mais il serait vraisemblablement possible sans trop de difficultés d'isoler la contribution des systèmes d'élevages mobiles.

Avec la croissance graduelle des effectifs des ruminants pendant les dernières décennies, et l'hypothèse qu'une grande partie de ces animaux se trouve en systèmes mobiles, les systèmes d'élevage mobile contribuent aussi plus aux besoins nutritifs des populations de l'Afrique de l'Ouest. Cependant, les populations s'accroissent plus vite que les effectifs d'animaux, alors qu'en même temps les populations urbaines consomment de plus en plus de protéines d'origine animale. Pour tenter de satisfaire cette demande croissante, l'élevage monogastrique et l'aquaculture se sont développés rapidement pendant les dernières décennies. Les importations de poulet et de lait en poudre ont également augmenté considérablement sur la même période (Duteurtre et Corniaux, 2021). La contribution relative des systèmes d'élevage mobiles en termes de production d'aliments pourrait ainsi avoir baissé pendant les dernières décennies. On s'inscrirait ici dans la tendance mondiale qui marque la diminution de la production relative de la viande des ruminants, au profit de la production à cycle court tel le poulet et le porc, ainsi que du poisson issu de l'aquaculture.

Cependant, on devrait considérer que les systèmes d'élevage mobiles ont une importance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle plus importante que le pourcentage de couverture et termes de besoins<sup>30</sup> journaliers d'énergie, protéines, et lipides qui pourraient être estimés avec les outils LSIPT. La disponibilité sur une immense couverture spatiale des produits animaux des systèmes d'élevage mobiles (viande et lait/fromage) à des prix faibles, implique que ces systèmes jouent un rôle plus important en contribuant à la sécurité alimentaire et nutritionnelles des populations des zones rurales les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

En particulier dans les pays côtiers, les systèmes de l'élevage mobile permettent aussi d'utiliser une plus grande partie des facteurs de production pour la production végétale (qui est évidemment aussi importante pour la sécurité alimentaire) et/ou de leurs recettes en devises étrangères. Ceci doit être mis en balance avec la situation des ménages où ces besoins/consommations de viande devraient être couverts par de la viande monogastrique et du poisson issu de l'aquaculture.

---

<sup>29</sup> Energie : 2 900 kcal, protéines : 61 g, et lipides : 97 g

<sup>30</sup> D'abord les besoins sont considérés plus importants que la consommation réelle qui peut se manifester par des surconsommations de produits d'élevage.

### *Contribution au bien-être social*

Le bien-être social est un concept qui peut être interprété sous de multiples angles. Plus haut nous avons surtout évoqué la sécurité foncière, la scolarisation et les opportunités pour la jeunesse. La limitation des conflits agriculteurs éleveurs peut être aussi considérée comme une composante importante du bien-être social. Cet angle est décrit dans la sous-section sur les impacts sur la sécurité et les relations entre communautés ci-dessous.

#### Sécurité foncière

Comme mentionnées dans les études de cas, la transhumance permet à une partie des pasteurs qui le souhaitent, de développer des liens sociaux sur des sites ou zones d'accueil favorables. Ceci leur permet de constituer un point de fixation graduel sans pour autant limiter la mobilité des troupeaux, contrairement à ce qui est souvent décrit comme un processus de sédentarisation à proprement parler. Enfin, ce processus de recherche de points de fixation est aujourd'hui renforcé par la fuite de zones d'une insécurité extrême dans certains espaces sahéliens, ainsi que le Nigéria.

#### Scolarisation

La note thématique de réflexion prospective réalisée par le PEPISAO sur les aspects sociaux-politiques<sup>31</sup> (Camara, 2021) décrit que les familles les plus pauvres profitent beaucoup de l'école dans les milieux pastoraux. Pour eux la scolarisation est un moyen d'émancipation sociale. Dans ces familles l'école est un investissement pour assurer l'avenir des enfants, dans la réalisation qu'ils n'auront pas de chance de recevoir un nombre important d'animaux en héritage. La note mentionne aussi que l'école est aussi une opportunité d'intégration dans la communauté nationale pour certains groupes en situation de risque de marginalisation, notamment les pasteurs les plus mobiles (*Wodaabe, Arabes Mohamid, etc.*). La note souligne aussi des initiatives qui ont été développées dans différents pays ouest africains pour rendre les écoles plus accessibles aux enfants des pasteurs.

#### Opportunités pour la jeunesse

Les jeunes des sociétés pastorales se trouvent confrontés à des situation précaires et difficiles, dans lesquelles interfèrent vulnérabilité et difficultés dans les relations intergénérationnelles au sein de ces groupes (Camara, 2021 ; IR, 2015). Si une partie importante des jeunes pasteurs ne souhaite pas nécessairement adopter le métier de leur parents, la viabilité économique des activités pastorales reste encore très importante. Elle est sans doute encore la plus importante pour assurer des perspectives d'emploi pour une partie importante des jeunes qui le souhaitent. Les perspectives d'emploi en milieu urbain demeurent en définitive limitées pour les enfants de pasteurs et le risque d'attraction vers des activités illicites peut constituer alors une alternative préoccupante dans les grandes transformations sociales qui sont en cours.

### *Contribution à l'identité culturelle*

Pour les groupes sociaux qui pratiquent la transhumance, ces systèmes d'élevage mobiles jouent un rôle central dans la construction de l'identité culturelle. La mobilité pastorale ne peut fonctionner qu'à travers une solide construction sociale de transfert de connaissances sociotechniques spécifiques ainsi que d'alliances solides entretenues entre les familles comme entre communautés pastorales et sédentaires. Les pratiques d'élevage et l'organisation complexe et agile des déplacements sont la référence principale au mode de vie, à l'histoire, et donc à l'identité de ces groupes (IIED SOS-Sahel, 2010 ; Hesse et al., 2013 ; Swift, 2008).

---

<sup>31</sup> Quelles perspectives d'évolutions des systèmes d'élevage mobiles en lien avec les mutations politiques, technologiques et sociales en cours en Afrique de l'Ouest et au Sahel ?

### *Impact sur le bien-être des animaux*

Le bien-être animal peut être analysé à travers quelques aspects principaux dans le contexte de la transhumance et de l'élevage mobile dans la région. Il s'agit de la santé des animaux, des conditions de transport des animaux, et la mesure dans lesquelles ils peuvent développer leurs comportements naturels d'herbivores domestiques. Ces trois aspects sont décrits en-dessous. Au final ce type d'impact est évidemment difficile à quantifier. Le bien-être des animaux n'est pour le moment pas une préoccupation importante des citoyens et consommateurs en Afrique de l'Ouest, mais il est probable que cette préoccupation morale va gagner en importance dans l'avenir. Au demeurant les systèmes mobiles sont des systèmes d'élevage au sein desquels l'attention des éleveurs portée au bien-être de leurs animaux est de loin des plus élevée. N'oublions pas que cette préoccupation du bien-être animal émerge des conditions d'élevage en systèmes intensif et industriel. En revanche des questions se posent en aval de la filière quand on approche du transport motorisé et des abattoirs des centres terminaux de consommation.

### Santé des animaux

La santé des animaux est considérée comme une composante clé du bien-être des animaux. A première vue, la transhumance pourrait être associée à une pratique positive et négative par rapport à la santé des animaux :

- Contribution à la meilleure santé du bétail : Dans son essence la transhumance est une manière d'optimiser l'usage des ressources fourragères et hydrauliques à travers de grands espaces, afin d'optimiser la santé des animaux, qui s'exprime par la production (en termes de lait et viande) et la reproduction des animaux. Ceci se traduit ainsi par des performances significativement meilleures en systèmes pastoral mobile qu'en système sédentaire (sur longue période pour tenir compte des sécheresses qui peuvent impacter fortement le système) (Colin de Verdière, 1995 ; Hiernaux et al., 2008).
- Contribution négative liées à l'ampleur des déplacements : Les animaux doivent parfois marcher pendant plusieurs jours sous de fortes chaleur avec peu de disponibilité d'eau. Ceci peut engendrer des stress de santé ponctuels importants. Cependant d'une part les transhumants qui bougent sur de grandes amplitudes pratiquent la pâture de nuit ainsi que les déplacements nocturnes pour cette raison.

### Transports des animaux

Les conditions des transports motorisés du bétail sont en général faiblement développées en Afrique de l'Ouest. Les camions qui sont utilisés ne sont pas conçu pour le transport des animaux et la disponibilité de l'eau et des aliments à bétail ne sont souvent pas assurés à bord et long des longues étapes routières. Aux longues grandes distances à parcourir dans les camions, s'ajoute les temps d'attente imposés par de nombreuses pratiques de tracasseries routières sur les voies de transport de bétail. Mais ces pratiques ne sont pas étroitement liées aux systèmes d'élevage mobile, bien au contraire. Le transport par camion (et par train) est une stratégie pour éviter le convoyage à pied qui serait de plus en plus difficile avec l'urbanisation et la fermeture des pistes de transhumance par les champs. Cependant pour être viable et préserver les animaux, voir leur permettre de récupérer de la fatigue et de la faim et de la soif en camion, une phase de déplacement à pied est toujours intégrée (Corniaux et al., 2021). Il est estimé que le stress des animaux est significativement moins important pour les animaux en convoyage à pied ou en transhumance, que pour lors du transport en camion ou en train. Cependant, comme témoigné par l'étude de cas au Bénin, face à ces contraintes, les acteurs du commerce du bétail tentent de mettre en place des services autour des quais de débarquements, pour permettre aux animaux de pâturer pendant quelques jours pour se rétablir du voyage en camion, avant de continuer.

### Expression des comportements naturels par les herbivores domestiques

Les ruminants dans les systèmes d'élevage mobile, comme ceux dans les systèmes mixtes, extensifs ont la possibilité d'exprimer leurs comportements naturels d'herbivores. Des bovins et des ovins dans des systèmes intensifs (embouche et laitier péri-urbain) n'ont souvent pas cette possibilité, et passent leur temps à l'attache et en stabulation où ils sont nourris au gré des aliments disponibles et distribués.

### Impacts sur la sécurité et les relations entre différents groupes sociaux et communautés

La transhumance se construit sur la négociation entre communautés (entre éleveurs, entre éleveurs et agriculteurs) ce qui participe de la production de relations sociales et économiques entre différents groupes sociaux, notamment à travers le développement et le renouvellement de multiples liens et accords sociaux. Les groupes qui partent en transhumance négocient avec les groupes des espaces traversés, zones pastorales, zones de transit et d'accueil pour établir des liens économiques et sociaux. Accords pour l'accès aux points d'eau en sont une réalité, comme les contrats de fumure ouvrant l'accès aux résidus des cultures permettant l'échange de la fumure. Mais d'autres formes d'échanges et d'ententes porteuses de liens entre les groupes sociaux et les communautés étaient développés à dessin : mariages, échanges commerciaux, confiages d'animaux des sédentaires auprès des transhumants... Ces échanges réciproques économiques et sociaux existeraient toujours, mais la densification des zones d'accueil et de transit les ont mis à l'épreuve. Les échos dominants depuis quelques années mettent au premier plan des rapports plutôt conflictuels. L'augmentation importante de terres cultivées dans ces zones, y compris sur des pistes de transit et aux abords des infrastructures hydrauliques et des fleuves, et y compris l'extension des cultures pérennes comme les noix de cajou dans les zones de savanes de plusieurs pays côtiers comme le Bénin, le Ghana, la Côte d'Ivoire, aurait pour conséquence la montée des conflits. Les médias rapportent de plus en plus fréquemment la violence de ces conflits qui se traduisant par des décès et des blessés des deux côtés, avec aussi des conséquences sur animaux blessés, vols ou dispersés. Les bilans des campagnes de transhumance à l'ordre du jour des Concertations annuelles de haut niveau pour la transhumance apaisée contiennent souvent ce type de statistiques. Le tableau ci-après résume par exemple ces bilans rapportés par des pays pendant les Concertations à Haute Niveau de la transhumance en 2019.

**Tableau 29 Nombre de personnes mortes, nombre de conflits, nombre de préjudices sur les animaux, et nombre de cas de dégâts de cultures pendant la campagne de transhumance de 2018-2019**

|               | Nombre de personnes mortes | Nombre de conflits | Nombre de préjudices aux animaux | Nombre de cas de dégâts de cultures | Dégâts de cultures en dommages financiers |
|---------------|----------------------------|--------------------|----------------------------------|-------------------------------------|---|
| Bénin         | 3                          | n.r.               | 29                               | 519                                 | n.r.                                      |
| Burkina Faso  | n.r.                       | 85                 | n.r.                             | n.r.                                | n.r.                                      |
| Côte d'Ivoire | n.r.                       | n.r.               | n.r.                             | 728                                 | 169 922 372<br>F CFA                      |
| Ghana         | n.r.                       | n.r.               | n.r.                             | n.r.                                | n.r.                                      |
| Mali          | 2                          | 61                 | 53                               |                                     | n.r.                                      |
| Niger         | 2                          | 21                 | n.r.                             | n.r.                                | n.r.                                      |
| Togo          | 0                          | 0                  | 87                               |                                     | n.r.                                      |

Source : Présentations pays pendant le 6e Rencontre Régionale de Haut Niveau pour une Transhumance Transfrontalière Apaisée entre le Sahel et les Pays côtiers, Accra, 7-10 Octobre 2019 (n.r. = non-renseigné)

Ces chiffres ne sont pas collectés d'une manière homogène par les différents pays, aussi la comparaison entre pays peut être hasardeuse. Ces indicateurs de conflits montrent une tendance à la baisse sur trois ans (2016-2017, 2017-2018, et 2018-2019). Cette diminution pourrait probablement être due surtout à la fois aux multiples initiatives de gestion de conflits (y compris par le projet PEPISAO) et à la diminution du nombre d'animaux en transhumance (à cause des limitations imposées par les gouvernements et/ou des choix personnels des transhumants pour éviter des zones denses et tendues). Mais la cause à l'origine n'est donc en fait pas (seulement) les systèmes d'élevage mobiles qui ont existé depuis longtemps, mais la densification des zones d'accueil et de transit, surtout à cause de l'augmentation des cultures, y compris des cultures pérennes dans ces zones. D'autres analystes questionnent aussi l'évolution des modes de gouvernance des espaces et des ressources qui peuvent renforcer les frustrations, les prédatations et être eux-mêmes génération de tensions.

#### **Encadré 11 Conflit entre agriculteurs et éleveurs en Afrique : repenser le phénomène ?**

*Les données du projet ACLED ne corroborent pas l'accent politique récent mis sur le conflit violent entre agriculteurs et éleveurs. Si les données montrent des niveaux élevés et croissants de violence dans une poignée de pays, il s'agit de chiffres globaux pour l'ensemble de la population. Il n'existe aucune preuve que le conflit entre agriculteurs et éleveurs a augmenté plus rapidement que d'autres formes. De fait, dans les données de l'ACLED, la proportion d'incidents nationaux et de victimes associés à un conflit entre agriculteurs et éleveurs est souvent inférieure au pourcentage de pasteurs dans la population nationale. Néanmoins, lorsque des incidents se produisent, ils sont souvent d'une brutalité stupéfiante et sont relatés à grand bruit dans les médias.*

*Les données de l'ACLED nous disent aussi que, s'il existe des points chauds importants au niveau national et régional où s'enveniment des différends non résolus, des relations paisibles et un esprit de coopération perdurent sur des étendues beaucoup plus vastes. Même au sein des points chauds, le conflit violent est généralement ponctuel et intermittent et il survient parallèlement à une coopération régulière. La plupart des conflits en zone rurale sont gérés paisiblement grâce aux dirigeants traditionnels et aux institutions locales. L'accent actuellement mis sur l'escalade de la violence néglige cette réalité et, par conséquent, elle empêche d'en tirer des enseignements.*

Source : Toulmin C., Krätli S., Briefing, 2020.

La perception d'insécurité entretenue par les informations, les réseaux sociaux et certains acteurs de la gouvernance locale porte de plus en plus atteinte au bien-être social, mais ne peut être attribué que partiellement aux systèmes d'élevages mobiles.

#### *Contribution à l'emploi*

Parmi les outils LSIPT, un outil (Contribution indirecte du secteur de l'élevage à l'économie nationale, M4-SM1-A2) permet d'estimer la contribution au travail des différents systèmes d'élevage, à partir des paramètres suivants :

- Nombre de ménages (par système d'élevage) ;
- Main-d'œuvre familiale en pers/mois par an (par ménage) ;
- Main-d'œuvre salariée en pers/mois par an (par ménage).

Cet outil n'a pas été testé dans le cadre de cette étude, ni au niveau national, ni au niveau régional, faute de données détaillées et fiables pour estimer les paramètres pour les trois paramètres.

L'étude de l'OCDE de 2008 sur l'élevage et le marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest mentionne que l'agriculture en général et l'élevage en particulier fournissent 52,5 % des emplois en Afrique de l'Ouest. En citant Renard et al. (2004) le rapport mentionne aussi que le secteur agricole au sens large emploierait plus de 50% de la population active dans les pays membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, et Togo,).

Une méthode alternative pour estimer la contribution à l'emploi du secteur élevage combiné (non sous-divisé par système d'élevage) serait de multiplier la population rurale (qui est connue<sup>32</sup>), avec le pourcentage de la contribution du secteur élevage au PIB agricole. Mais cette méthode fait l'hypothèse que toute la population rurale ne travaille que dans le secteur agricole au sens large, et que la répartition de l'emploi entre le sous-secteur de l'élevage et le reste du secteur agricole, se fait par ratio de la contribution au PIB.

De toute évidence, la multiplication des marchés de bétail pour l'essentiel approvisionnés par des animaux en transhumance, l'apparition et la multiplication des centres de collecte et de transformation traditionnelle et moderne, d'une part et l'installation des centres de distribution d'aliments bétail et des postes vétérinaires, des parcs de vaccination, le fonctionnement des abattoirs et des points de distribution de la viande, génèrent de nombreux emplois dont l'ampleur n'est pas bien appréhendée.

#### **Encadré 12 Impacts sur la migration (illégal) ainsi que sur le trafic de produits illégaux**

Les systèmes d'élevage sont régulièrement suspects de contribuer significativement à la migration (illégal) ainsi qu'à le trafic de produits illégaux. Comme des personnes d'autres groupes, certaines personnes issues des groupes pastoraux qui pratiquent la transhumance, sont impliqués dans des activités illégales comme le trafic de personnes, de drogues, de cigarettes, d'armes, et d'autres produits illégaux. Par leur présence dans les zones arides, peu peuplées, entre le golfe de Guinée et l'Afrique du Nord, ils sont un maillon dans la chaîne en route vers le nord. L'implication de ces personnes ne peut pas être attribuée aux systèmes d'élevage mobiles, mais plutôt au manque de perspectives économiques pour la jeunesse dans ces systèmes, ou ailleurs. Pour ces raisons l'impact sur la migration (illégal) ainsi que sur le trafic de produits illégaux, n'a pas été retenu dans le cadre d'analyse des impacts des systèmes d'élevage mobile.

### **Impacts environnementaux**

#### *Impacts sur les changements climatiques*

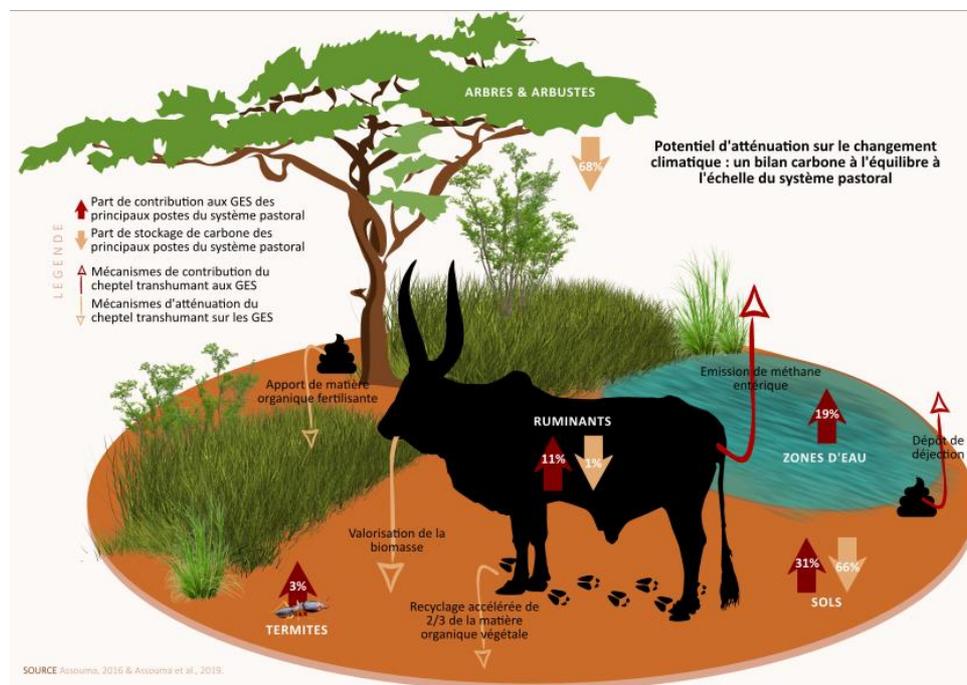
Un des outils de la boîte à outils LSIPT (Contribution indirecte du secteur de l'élevage à l'économie nationale, M4-SM1-A2) mentionne les services de régulation climatique comme une contribution indirecte, environnementale du secteur élevage, mais pas d'une manière quantifiée. La FAO a développé l'outil 'GLEAM' Global Livestock Environmental Assessment Model qui permet d'estimer la contribution d'activités d'élevage aux changements climatiques, ainsi que d'autres impacts environnementaux. L'outil n'a pas pu être testé au cours de cette étude pour estimer la contribution des différents systèmes d'élevage en Afrique de l'Ouest, et en particulier celle des systèmes d'élevage mobiles. Cependant la composante régionale du projet PRAPS II devrait soutenir l'application de l'outil GLEAM par le CILSS, en appuyant des services pertinents aux niveaux national dans les pays couverts par le projet (Mauritanie, Sénégal, Mali, Burkina-Faso, Niger, Tchad).

Un autre outil développé par la FAO pour estimer des contributions aux changements climatiques dans le secteur agricole, y compris le sous-secteur élevage s'appelle 'Ex-Act'. Les similitudes et les différences entre ces deux outils n'ont pu être analysées par cette étude. Cependant, chaque modèle repose sur différentes hypothèses d'émission et de fixation de gaz en effet de serre par différents

32

types d'animaux et/ou systèmes d'élevage. Les premières modélisations d'émissions de gaz en effet de serre étaient plutôt étalonnées sur la base de systèmes d'élevage intensifs dans des pays développés. Il est fort probable ainsi que ces premières modélisations ont surestimé la contribution au changement climatique des systèmes d'élevage extensifs dans des pays en développement, y compris en Afrique de l'Ouest. Les premières modélisations n'ont pas pris en compte non plus les contributions positives des systèmes d'élevage mobiles par la fixation de carbone dans les terres. La fertilisation des zones pastorales avec les nutriments apportés par les excréments permet la fixation plus importante de carbone dans le sol. Un article récent de Assouma et al. (2016, 2019) met en exergue ces contributions positives et aboutit à une contribution nette plutôt neutre, voire légèrement négative des systèmes d'élevage mobiles. D'autres publications avaient estimé que les émissions de méthane par les ruminants étaient d'autant plus élevées que les systèmes sont extensifs et consomment principalement des pâtures naturelles qui exigent un travail de rumination important pour être absorbées.

**Figure 12 Schéma des mécanismes d'émissions de GES par le bétail dans les espaces pastoraux**



Mais si l'émission de méthane par animal joue en défaveur de la production pastorale de viande rouge par rapport aux élevages à base de concentrés comme le poulet et le porc, l'analyse en termes de cycle de vie et à l'échelle des espaces mis en valeurs inverse largement l'analyse. Les effets négatifs indirects de ces systèmes intensifs sont particulièrement importants, en étant nourris avec du soja en provenance d'Amérique du sud, résultats de défriches forestières et fertilisés à base d'engrais chimiques.

#### *Impacts sur la qualité et quantité d'eau*

L'outil de la boîte à outils LSIPT sur les contributions indirectes, mentionne aussi la régulation du cycle de l'eau comme un service de régulation du secteur élevage, mais ceci étant non quantifié. L'outil 'GLEAM' Global Livestock Environmental Assessment Model permet aussi d'estimer l'utilisation des éléments nutritifs et de l'eau. L'outil GLEAM n'a pas été testé à ce niveau pour cette étude pour estimer la contribution des différents systèmes d'élevage en Afrique de l'Ouest, et en particulier des systèmes d'élevage mobiles. Cependant sous la composante régionale du projet

PRAPS II, est prévu de soutenir l'application de l'outil GLEAM par le CILSS, en appuyant des services pertinents au niveau national dans les pays couverts par le projet.

Tous les systèmes d'élevage, y compris les systèmes d'élevage mobiles, utilisent des ressources en eau. Cependant, la transhumance permet de déplacer ce besoin vers des zones mieux dotées en ressources d'eau pendant la saison sèche de l'année. Comme témoigné par l'étude de cas en Côte d'Ivoire, des infrastructures hydrauliques qui ont été construites à l'origine pour satisfaire les besoins en eau des troupeaux, ont été occupées souvent par des agriculteurs pour l'irrigation de leurs cultures et autres besoins. Les systèmes d'élevage mobile n'ont généralement pas d'impacts négatifs importants sur la qualité de l'eau, mais ils souffrent souvent de la dégradation de la qualité de l'eau à cause de la surutilisation de pesticides sur les cultures et la pollution à la cause des activités minières.

#### *Impacts sur la biodiversité*

L'outil de la boîte à outils LSIPT sur les contributions indirectes, mentionne aussi la biodiversité comme une contribution indirecte du secteur élevage, mais à nouveau d'une manière non quantifiée. L'outil 'GLEAM' Global Livestock Environmental Assessment Model permet aussi d'estimer les interactions avec la biodiversité. L'outil GLEAM n'a pas été testé dans le cadre de cette étude pour estimer la contribution des différents systèmes d'élevage en Afrique de l'Ouest, et en particulière celle des systèmes d'élevage mobiles. Cependant sous la composante régionale du projet PRAPS II est prévu de soutenir l'application de l'outil GLEAM par le CILSS, en appuyant des services pertinents au niveau national dans les pays couverts par le projet.

Dans les études de cas, les impacts sur la biodiversité végétale ont été interprétées plutôt comme les impacts en termes de la prévalence d'espèces pâturées, graminées et ligneux utiles en termes de nutrition animale, ou à l'inverse d'invasion par des plantes sans valeur pastorale. Dans les esprits les systèmes pastoraux sont très souvent assimilés au surpâturage. Pourtant des charges instantanées fortes sur de brèves périodes pratiquées par les pasteurs sont favorables au développement des bonnes espèces fourragères. A l'inverse de faibles charges animales continues tout au long de l'année sont le propre des troupeaux sédentaires. Ils ont tendance à dégrader les parcours qui s'embroussaillent et sont dominés par les plantes non appréciées (Hiernaux et al., 2006, Hiernaux et al., 2018).

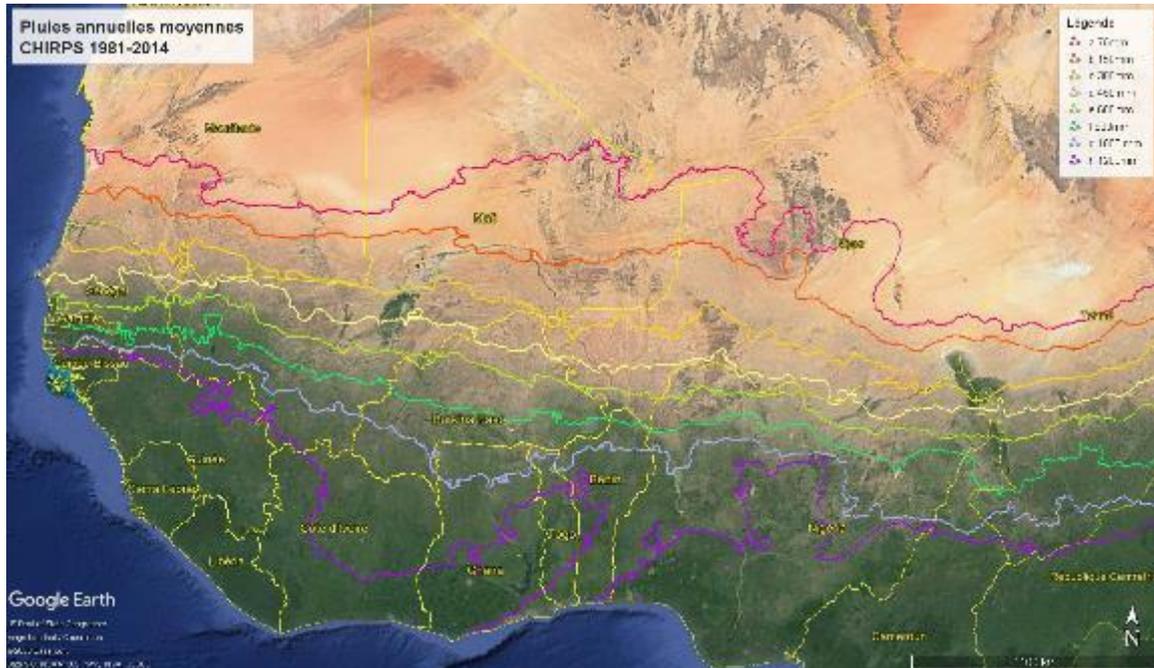
En termes d'impacts sur la biodiversité dans la compréhension conventionnelle, les systèmes d'élevage mobiles ont certainement des impacts négatifs, à cause de leur présence trop régulière dans les aires protégées en quête de pâturage et d'eau. L'occupation pastorale des espaces protégés a des impacts négatifs évidents sur la faune et la flore dans ces parcs et réserves. Cependant, les défriches agricoles à la périphérie y sont également fréquentes avec des conséquences beaucoup plus importantes comme pour le braconnage. L'étude de cas en Côte d'Ivoire, met en évidence que les services gouvernementaux autorisent les troupeaux à pâturer dans (les zones de tampon) de certains parcs et réserves, à la condition de paiements de droits d'entrée, constituant une forme de régulation. Au contraire, au Bénin la contractualisation d'African Parcs pour la gestion de certains parcs et réserves a pour objectif de limiter drastiquement l'accès des troupeaux transhumants et semi-sédentaires aux aires protégées.

#### *Impacts sur la désertification*

Aux systèmes d'élevage mobiles sont aussi attribués en général des impacts négatifs sur la désertification. Cependant, comme expliqué dans la sous-section sur l'impact sur le changement climatique, la fertilisation avec des nutriments permet davantage de fixation de carbone, contribuant à la remontée de la végétation vers les franges sahariennes. Ce reverdissement est

principalement attribué à l'augmentation des précipitations pendant ces dernières années, mais la fourniture de nutriments en formes facilement assimilables, et le transport des semences par les troupeaux soutient cette dynamique (Hiernaux et Assouma 2021, Benjaminsen et al., 2019). Une autre contribution positive dans ce cadre, est l'effet positif du piétinement des troupeaux sur la structure sol et surtout les surfaces encroûtées, qui facilite l'infiltration de l'eau et la propagation de plantes sur ces sols fermés.

**Figure 13 Carte des pluies annuelles moyennes en Afrique de l'Ouest (données CHIRPS 1981-2020)**



Carte des pluies annuelles moyennes en Afrique de l'Ouest. Avec l'étagement des zones bioclimatiques : hyper-aride, saharienne, au nord de l'isohyète 75mm ; aride, nord-sahélienne, entre les isohyètes 75 et 300 mm ; semi-aride, sud-sahélienne entre 300 et 600 mm ; subhumide, soudano-sahélienne entre 600 et 800 mm ; subhumide, soudanienne, entre 800 et 1000 mm ; humide, soudano-guinéenne entre 1000 et 1200 mm ; très humide, guinéenne au-delà de 1200 mm.

Sources Servir : <https://climateserv.servirglobal.net/>

#### *Impacts sur la fertilité des terres*

L'outil de la boîte à outils LSIPT sur les contributions indirectes, mentionne aussi la fonction écologique dans le cycle des éléments nutritifs (cycles biogéochimiques, symbioses, etc.) comme une contribution indirecte du secteur élevage. L'outil 'GLEAM' Global Livestock Environmental Assessment Model permet aussi d'estimer l'utilisation des terres et la dégradation des sols. L'outil GLEAM n'a pas été testé dans le cadre de cette étude pour estimer la contribution des différents systèmes d'élevage en Afrique de l'Ouest, et en particulière celle des systèmes d'élevage mobiles. Cependant sous la composante régionale du projet PRAPS II est prévu de soutenir l'application de l'outil GLEAM par le CILSS, en appuyant des services pertinents au niveau national dans les pays couverts par le projet.

La contribution positive des systèmes d'élevage mobiles sur les terres de pâturages a déjà été expliquée dans la sous-section précédente sur les impacts sur le changement climatique et la biodiversité. De nombreuses études créditent le pastoralisme de capacité à régénérer la fertilité des sols (Manlay et al., 2004 ; Hiernaux and Diawara, 2014 ; Rasmussen et al., 2018), alors que les politiques foncières mises en place ont favorisé de longue date l'expansion des terres cultivées au

détriment des terres de parcours et donc de l'élevage pastoral. L'impact positif des systèmes d'élevage mobiles sur les terres agricoles est très important aussi, mais comme expliqué précédemment la dégradation des relations entre agriculteurs éleveurs pourrait réduire cette contribution des troupeaux mobiles restreignant leurs déplacements.

Ces impacts positifs de la fourniture de matière organique par les différents systèmes d'élevage, y compris les systèmes d'élevage mobiles, ont été estimés en valeur monétaire par les outils LSIPT comme partie de l'estimation de la contribution au PIB du secteur élevage. Les estimations de la contribution du secteur élevage faites par les services statistiques des pays, ne considèrent pas la valeur de la matière organique produite par le secteur élevage. Cependant, en ce qui concerne la partie de la matière organique des différents systèmes d'élevage qui est appliqué sur des terres agricoles, cette valeur est intégrée dans la valeur des produits agricoles et donc dans la contribution au PIB des cultures. Pour les estimations des contributions au PIB, les coûts intermédiaires sont déduits de la valeur des produits. Mais probablement pour les estimations des services statistiques nationaux, la valeur de la matière organique n'est pas déduite, sauf s'il y a paiement monétaire, ce qui est rarement le cas (en dehors du fumier concentré en nutriments comme le fumier de la volaille). La question méthodologique que cela pose pour les estimations LSIPT est discutée en plus de détail par la suite.

### **Principaux facteurs de changements et perspectives à long terme**

Les principaux facteurs de changement décrits dans la section 2.3, ont ainsi été adaptés pour mieux couvrir les dynamiques qui ont été observées par les études de cas au Bénin et en Côte d'Ivoire et documentées des références bibliographiques correspondantes :

- L'aggravation de la situation sécuritaire dans différents pays d'Afrique de l'Ouest qui engendre une recomposition de vastes espaces pastoraux et qui fragilise les alliances et les complémentarités entre les communautés ;
- Les changements climatiques qui se traduiraient suivant les prévisions actuelles, par une augmentation des températures au cours des mois les plus chauds de la fin de saison sèche, avec peu d'impact sur la croissance des plantes et des cultures. Ils se manifesteraient également par une tendance observée sur les vingt dernières années par une pluviosité en moyenne plus élevée, mais spatialement inégale avec de grandes variations interannuelles ;
- Une augmentation de la demande en protéines animales issues de la production du secteur, mais avec des changements dans les types de protéines animales consommés (relativement plus de poisson et de viande blanche, moins de viande rouge, une qualité plus élevée demandée, surtout par les populations urbaines) ;
- Une poursuite de l'expansion des terres cultivées, y compris des cultures (arbustives) pérennes, et donc une diminution des pâturages et des résidus de récoltes des cultures annuelles dans les champs disponibles pour les troupeaux mobiles ;
- La pandémie Covid-19 qui s'est accompagnée d'une complexification des échanges transfrontaliers et de la fréquentation des marchés à bétail ;
- L'augmentation des effectifs de ruminants en général dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, y compris dans les systèmes d'élevage mobiles, grâce au savoir-faire des éleveurs et à la disponibilité fourragère, combinés à l'augmentation des populations pastorales, au manque d'opportunités économiques alternatives pour les jeunes de ces populations et une demande croissante pour des produits animaux (réf. le troisième facteur de changement).

On pourrait enfin se questionner si d'autres facteurs plus globaux et sociétaux ne sont pas en jeu, tels une sorte de délitement de la gouvernance responsable, principalement sur les questions foncières, la protection sociale et la gestion des jeunes par les sociétés locales.

Pour chaque de ces facteurs de changement, un tableau tente de résumer comment ils peuvent influencer les différents impacts des systèmes d'élevage mobiles. Une description synthétique et explicative est ajoutée pour chaque facteur. Finalement, les six facteurs de changement sont combinés dans un tableau, en ajoutant une identification des politiques publiques qui viseraient la maximalisation des impacts positifs et la minimalisation des impacts négatifs. Les codes couleurs dans les tableaux indiquent une influence positive (vert), négative (rouge), mixte (orange), ou neutre/inconnu ((sans couleur) sur les impacts au niveau régional qui peuvent être positifs ou négatifs comme décrit dans les sections 4.1.2-4.1.4.

#### *L'aggravation de la situation sécuritaire*

|   |  |
|---|--|
|   | Influence sur les impacts décrits dans les sections 4.1.2-4.1.4, sans politiques accompagnantes (ou restantes sur le même niveau qu'aujourd'hui)   |
| Contributions au PIB                    | En Afrique de l'Ouest, la contribution au PIB des systèmes d'élevage mobiles a sans doute baissé, ou moins augmenté, suite à l'aggravation de la situation sécuritaire. Dans les pays Sahéliens les plus touchés (le Burkina Faso, le Mali et le Niger), de vastes zones pastorales ont leur accès remis en cause suite aux problèmes sécuritaires. En revanche, au niveau de certains pays côtiers, la (semi-) sédentarisation de pasteurs d'origine étrangère, partiellement induit par la situation sécuritaire problématique au Burkina Faso, au Mali, au Niger, et au Nigéria, a probablement contribué à l'augmentation des contributions au PIB des systèmes d'élevage mobiles, mais surtout ceux qui pratiquent une transhumance à petite amplitude, non-transfrontalière. |
| Contributions fiscales                  | En cohérence avec l'influence sur la contribution au PIB, les contributions fiscales des systèmes d'élevage mobiles en Afrique de l'Ouest ont sans doute diminué, ou augmenté moins fortement, à cause de la situation sécuritaire dégradée dans plusieurs zones. Les contributions fiscales ont probablement augmenté plus fort dans certains pays côtiers, indirectement, en lien avec la semi-sédentarisation de transhumants étrangers dans les zones septentrionales de ces pays. Certaines attaques ont ciblé des marchés à bétail, qui ont été fermés ou sont moins fréquentés par la suite, cela a donc probablement réduit les contributions fiscales dans les localités concernées.  |
| Contribution à la réduction de pauvreté | En cohérence avec l'influence sur la contribution au PIB, la contribution des systèmes d'élevage mobiles à la réduction de la pauvreté, a probablement diminué, ou augmenté moins fortement, à cause des problèmes sécuritaires au niveau de l'Afrique de l'Ouest.   |
| Contribution à l'égalité                | En cohérence avec l'influence sur la contribution à la réduction de pauvreté, la contribution des systèmes d'élevage mobiles à l'égalité, a probablement diminué, ou augmenté moins fortement, à cause des problèmes sécuritaires au niveau de l'Afrique de l'Ouest. Dans les pays les plus touchés par les problèmes sécuritaires, les revenus des pasteurs, qui avaient souvent déjà des revenus relativement bas par rapport au reste de la population, ont diminué encore plus, ce qui fait augmenter les inégalités.  |

|  |  |
|--|--|
| Contribution à la sécurité alimentaire   | En cohérence avec l'influence sur la contribution au PIB, les contributions directes et indirectes des systèmes d'élevage mobiles à la sécurité alimentaire, ont probablement diminué, ou augmenté moins fortement, à cause des problèmes sécuritaires au niveau de l'Afrique de l'Ouest.  |
| Contribution au bien-être social   | Les différents éléments du bien-être social évoqués dans la section 4.1.3, sont influencés différemment par les troubles sécuritaires. La semi-sédentarisation des pasteurs étrangers amorcée dans les zones septentrionales des pays côtiers (à laquelle les troubles sécuritaires ont contribué indirectement) pourrait augmenter leur sécurité foncière. Potentiellement l'accès de leurs enfants à la scolarisation pourrait augmenter aussi, mais ce n'est pas sûr. On ne connaît pas comment la semi-sédentarisation qui se manifeste parfois a pu influencer les opportunités pour la jeunesse pastorale. Le non-accessibilité de grandes parties des zones pastorales a probablement contribué à une concentration plus forte d'animaux transhumants dans des zones proches des cultures, pouvant se traduire par une augmentation plus forte des tensions entre pasteurs et agriculteurs et entre pasteurs et pasteurs (semi-) sédentarisés. Au final la tendance qui se dégage ici est une influence mixte, pour le moins pas bien claire. <sup>33</sup> |
| Contribution à l'identité culturelle   | L'influence des problèmes sécuritaires sur la contribution des systèmes d'élevage mobiles à l'identité culturelle est probablement négative. Les routes et les pratiques de transhumance sont perturbées par ces problèmes sécuritaires, ce qui peut perturber aussi la contribution à l'identité culturelle.  |
| Impact sur le bien-être des animaux  | Bien que ne constituant pas une préoccupation majeure des populations, le bien-être des animaux a certainement connu une évolution ambivalente. Autant l'amélioration des soins de santé animale, du fait de l'accès à des produits pharmaceutiques de bonne qualité, à des compléments alimentaires ont renforcé le bien-être des animaux ; autant le passage progressif et quasi systématique dans certains cas à du convoyage en camions et trains dans des conditions pénibles aggrave le stress des animaux et dégrade leur embonpoint.   |
| Impacts sur la sécurité et les relations entre différents groupes sociaux et communautés | Comme décrit dans la section 4.1.3, la contribution des systèmes d'élevage mobiles aux relations entre différents groupes sociaux et communautés est sous pression. Les problèmes sécuritaires en augmentent encore plus la pression. Le fait que des grandes parties des zones pastorales deviennent inaccessibles, signifie que la concentration d'animaux dans les zones où il y a des cultures, est plus importante. Dans les zones d'accueil les transhumants sont souvent également soupçonnés d'entretenir des liens supposés avec les groupes armés, mettant aussi sous encore plus de pression sur les relations entre groupes sociaux et communautés.  |
| Impacts sur la migration (illégale) ainsi que sur le trafic de produits illégaux         | Les problèmes de sécurité pourraient conduire possiblement à inciter plus à la migration (illégale) et au trafic de produits illégaux. Mais, comme décrit dans la section 4.1.3, le lien avec les systèmes d'élevage mobiles et son influence sur les problèmes sécuritaires n'est pas avéré et connu.   |
| Contribution à l'emploi  | En cohérence avec l'influence sur la contribution au PIB, la contribution à l'emploi des systèmes d'élevage mobiles a probablement diminué, ou augmenté moins fortement, à cause des problèmes sécuritaires au niveau de l'Afrique de l'Ouest.   |
| Impacts sur le changement climatique   |  |

<sup>33</sup> Bien sûr, les troubles sécuritaires et toute la souffrance humaine que cela provoque, ont fortement réduit le bien-être social, mais dans cette analyse l'influence des problèmes sécuritaires sur la contribution au bien-être social des systèmes d'élevage mobiles est cherché.

|  |   |
|--|---|
| Impacts sur la qualité et quantité d'eau |   |
| Impacts sur la biodiversité              | Le fait que de grandes parties des zones pastorales ne sont plus ou moins accessibles, signifie que la concentration d'animaux dans les aires protégées pourrait être potentiellement plus élevée, avec potentiellement des impacts négatifs sur la biodiversité plus importants. |
| Impacts sur la désertification           |   |
| Impacts sur la fertilité des terres      |   |

En définitive, les problèmes sécuritaires ont une influence surtout négative sur les impacts positifs et négatifs des systèmes d'élevage mobiles.

#### *Les changements climatiques*

|   |   |
|---|---|
|   | Influence sur les impacts décrits dans les sections 4.1.2-4.1.4, sans politiques accompagnantes (ou restantes sur le même niveau qu'aujourd'hui)  |
| Contributions au PIB                    | L'influence exacte des changements climatiques sur la contribution des systèmes élevage mobile au niveau régional en Afrique de l'Ouest est sans doute très difficile à estimer. Mais à part de l'influence mixte sur la productivité et la composition des pâtures comme décrit dans la note thématique du PEPISAO qui couvre le changement climatique (Hiernaux et Assouma, 2021) et en conséquence sur la contribution au PIB des systèmes d'élevage mobiles, il y aurait surtout le renforcement du déplacement perceptible des zones pastorales vers le nord sous la pression de la remontée des cultures, conjuguée peut-être à un reverdissement des espaces saharo-sahéliens. |
| Contributions fiscales                  | En cohérence avec l'influence sur la contribution au PIB, l'influence sur les contributions fiscales des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest est mal-connu et probablement mixte.  |
| Contribution à la réduction de pauvreté | En cohérence avec l'influence sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution à la réduction de pauvreté des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest est mal-connu et probablement mixte.  |
| Contribution à l'égalité                | En cohérence avec l'influence sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution à l'égalité des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest est mal-connu et probablement mixte.   |
| Contribution à la sécurité alimentaire  | En cohérence avec l'influence sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution à la sécurité alimentaire des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest est mal-connu et probablement mixte.   |
| Contribution au bien-être social        | En cohérence avec, l'influence sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution au bien-être social des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest est mal-connu et probablement mixte.  |
| Contribution à l'identité culturelle    | L'influence du changement climatique sur la contribution des systèmes d'élevage mobiles à l'identité culturelle est probablement négative. Les routes et les pratiques de transhumance changeront à cause du  |

|  |  |
|--|--|
|  | changement climatique, ce qui pourrait perturber aussi la contribution à l'identité culturelle.  |
| Impact sur le bien-être des animaux  | L'augmentation des vagues de chaleur signifie probablement une détérioration partielle du bien-être des animaux, y compris dans les systèmes d'élevage mobiles.  |
| Impacts sur la sécurité et les relations entre différents groupes sociaux et communautés | Comme décrit dans la section 4.1.3, la contribution des systèmes d'élevage mobiles aux relations entre différents groupes sociaux et communautés est sous pression. Le changement climatique est estimé de la mettre sous pression aussi dans le sud des zones pastorales qui sont envahies par des cultures.  |
| Impacts sur la migration (illégal) ainsi que sur le trafic de produits illégaux          | -  |
| Contribution à l'emploi  | En cohérence avec l'influence sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution à l'emploi des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest est mal connue et probablement mixte.  |
| Impacts sur le changement climatique   | Le changement climatique est identifié à la fois comme un impact et un facteur de changement. Dans la section 4.1.4 l'impact des systèmes d'élevage mobiles sur le changement climatique est estimé limité caractérisé par un solde proche de la neutralité. L'influence du changement climatique sur cette contribution est mal-connu et probablement mixte.  |
| Impacts sur la qualité et la quantité d'eau  | -  |
| Impacts sur la biodiversité  | L'influence sur l'impact sur la biodiversité des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest est mal connu et probablement mixte.   |
| Impacts sur la désertification   | Comme décrit dans la section 4.1.4, les impacts des systèmes d'élevage mobiles sont probablement moins négatifs concernant la désertification. Le changement climatique, par l'augmentation des pluies enregistrées dans les zones actuellement très arides, permettrait d'élargir les zones pastorales dans lesquelles les systèmes d'élevage mobiles pourraient participer à une régénération et exploitation durable des milieux. |
| Impacts sur la fertilité des terres  | De la même manière que le changement climatique pourrait avoir une influence positive sur l'impact des systèmes d'élevage mobiles sur la désertification, le changement climatique pourrait aussi avoir une influence positive sur la fertilité des terres suivant la nature du sol.   |

En résumé, le changement climatique pourrait avoir des influences mixtes sur les impacts des systèmes d'élevage mobiles, encore souvent mal connus. La transhumance étant une stratégie d'adaptation aux variations climatologiques, on peut supposer qu'elle est relativement apte à intégrer les nouvelles variations induites par le changement climatique.

#### *L'augmentation et le changement de la demande en protéines animales*

|                      |  |
|----------------------|--|
|                      | Influence sur les impacts décrits dans les sections 4.1.2-4.1.4, sans politiques d'accompagnement (ou sans grandes modifications). |
| Contributions au PIB | L'augmentation de la demande en protéines animales en termes de viande rouge et de produits laitiers, y compris issus des systèmes |

|  |   |
|--|---|
|  | d'élevage mobiles, signifie que ces systèmes peuvent augmenter leur contribution au PIB régional.   |
| Contributions fiscales   | En cohérence avec l'influence positive sur la contribution au PIB, l'influence sur les contributions fiscales des systèmes d'élevage mobiles en Afrique de l'Ouest pourrait être positive.  |
| Contribution à la réduction de pauvreté  | En cohérence avec l'influence positive sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution à la réduction de pauvreté des systèmes d'élevage mobile en Afrique de l'Ouest pourrait être positive.   |
| Contribution à l'égalité   | En cohérence avec l'influence positive sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution à l'égalité des systèmes d'élevage mobiles en Afrique de l'Ouest pourrait être positive.   |
| Contribution à la sécurité alimentaire   | En cohérence avec l'influence positive sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution à la sécurité alimentaire des systèmes d'élevage mobiles en Afrique de l'Ouest pourrait être positive.   |
| Contribution au bien-être social   | En cohérence avec l'influence sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution au bien-être social des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest pourrait être plutôt positive, avec des revenus plus importants qui permettent plus de scolarisation et plus d'opportunités pour la jeunesse.  |
| Contribution à l'identité culturelle   | En cohérence avec l'influence sur la contribution au bien-être social, l'influence sur la contribution à l'identité culturelle des systèmes d'élevage mobiles en Afrique de l'Ouest pourrait être plutôt positive, avec des revenus plus importants qui permettent la reconnaissance et l'adaptation des modes de vie traditionnels.  |
| Impact sur le bien-être des animaux  | L'augmentation de la demande en protéines animales en termes de viande rouge et produits laitiers signifiera probablement un accroissement des systèmes d'élevage intensifs avec leurs limites en termes de bien-être des animaux. Mais l'influence sur l'impact des systèmes d'élevage mobiles est mal-connu et probablement mixte. Cependant, le nombre d'animaux concernés augmentera, partiellement grâce à cette augmentation de la demande. |
| Impacts sur la sécurité et les relations entre différents groupes ethniques      | -   |
| Impacts sur la migration (illégale) ainsi que sur le trafic de produits illégaux | -   |
| Contribution à l'emploi  | En cohérence avec l'influence positive sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution à l'emploi des systèmes d'élevage mobiles en Afrique de l'Ouest pourrait être positive.  |
| Impacts sur le changement climatique   | Dans la section 4.1.4 l'impact des systèmes d'élevage mobiles sur le changement climatique était estimé mixte, avec un solde neutre. L'influence de l'augmentation et le changement de la demande en protéines animales sur cette contribution est mal-connue et probablement mixte.  |
| Impacts sur la qualité et la quantité d'eau                                      | Le nombre d'animaux en général, y compris dans les systèmes d'élevage mobiles, augmentera, partiellement grâce à cette augmentation de la   |

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
|                                     | demande. Les effectifs plus importants dans les systèmes d'élevage mobiles signifieront aussi une utilisation plus forte des infrastructures d'accès aux ressources en eau.  |
| Impacts sur la biodiversité         | Le nombre d'animaux en général, y compris dans les systèmes d'élevage mobiles, augmentera, partiellement grâce à cette augmentation de la demande. Les effectifs plus importants dans les systèmes d'élevage mobiles signifieraient aussi un impact plus important sur la biodiversité.  |
| Impacts sur la désertification      | Comme décrit dans la section 4.1.4, les systèmes d'élevage mobiles sont estimés d'avoir un impact beaucoup moins négatif qu'habituellement mentionné sur la désertification. Le nombre d'animaux en général, y compris dans les systèmes d'élevage mobiles, augmentera, partiellement grâce à cette augmentation de la demande. Les effectifs plus importants dans les systèmes d'élevage mobiles signifieront aussi un impact positif plus important contre la désertification si la trajectoire des pluies se maintient. |
| Impacts sur la fertilité des terres | De la même manière que l'augmentation de la demande en protéines animales est estimée influencer positivement l'impact des systèmes d'élevage mobiles sur la lutte contre la désertification, l'augmentation de la demande en protéines animales pourrait aussi avoir une influence positive sur la fertilité des terres.  |

En résumé l'augmentation et le changement de la demande en protéines animales pourraient avoir des influences mixtes sur les impacts des systèmes d'élevage mobiles, mais surtout positives sur les impacts économiques et sociaux.

#### *La poursuite de l'expansion des terres cultivées*

|   |  |
|---|--|
|   | Influence sur les impacts décrits dans les sections 4.1.2-4.1.4, sans politiques d'accompagnement (ou restant au même niveau qu'aujourd'hui)   |
| Contributions au PIB                    | L'expansion des terres cultivées limite l'augmentation des effectifs de ruminants dans les systèmes d'élevage mobiles. La compétition augmentée pour les ressources en pâturage qui restent, signifiera aussi que les pasteurs vont continuer à payer davantage pour l'accès à ces ressources, et donc affronter des coûts intermédiaires plus importants, conduisant à une contribution au PIB moins élevée <sup>34</sup> .                             |
| Contributions fiscales                  | En cohérence avec l'influence négative sur la contribution au PIB, l'influence sur les contributions fiscales des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest pourrait être négative en termes de taxes de marché. En revanche, si les frais qui sont payés pour l'accès aux ressources en pâturages dans les zones denses, seraient vu (partiellement) comme des taxes, cela impliquerait une augmentation des contributions fiscales. |
| Contribution à la réduction de pauvreté | En cohérence avec l'influence négative sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution à la réduction de pauvreté des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest pourrait être négative.   |
| Contribution à l'égalité                | En cohérence avec l'influence négative sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution à l'égalité des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest pourrait être négative.  |

<sup>34</sup> Cependant ces coûts pour les transhumants, sont des revenus pour d'autres, et donc une contribution au PIB indirecte.

|  |   |
|--|---|
| Contribution à la sécurité alimentaire   | En cohérence avec l'influence négative sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution à la sécurité alimentaire des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest pourrait être négative.   |
| Contribution au bien-être social   | En cohérence avec l'influence négative sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution au bien-être social des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest pourrait être plutôt négative, avec des revenus moins importants qui permettront moins de scolarisation et moins d'opportunités pour la jeunesse. En plus, la pression sur les relations entre transhumants et agriculteurs à cause de l'expansion des cultures, signifiera plus de conflits, ce qui est considéré aussi comme un aspect négatif du bien-être social. |
| Contribution à l'identité culturelle   | En cohérence avec l'influence négative sur la contribution au bien-être social, l'influence sur la contribution à l'identité culturelle des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest pourrait être plutôt négative, avec des ruptures brutales de leurs modes de vie traditionnels.   |
| Impact sur le bien-être des animaux  | -   |
| Impacts sur la sécurité et les relations entre différents groupes sociaux        | La mise sous pression des relations entre transhumants et agriculteurs à cause de l'expansion des cultures signifiera des relations entre différents groupes sociaux et communautés plus tendus, et une influence négative sur les impacts positive de la transhumance sur ces relations.   |
| Impacts sur la migration (illégale) ainsi que sur le trafic de produits illégaux | -   |
| Contribution à l'emploi  | En cohérence avec l'influence négative sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution à l'emploi des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest pourrait être négative.  |
| Impacts sur le changement climatique   | Dans la section 4.1.4 l'impact des systèmes d'élevage mobiles sur le changement climatique était estimé mixte et à solde neutre. L'influence de l'expansion de terres cultivées sur cette contribution est mal-connue et probablement mixte.  |
| Impacts sur la qualité et la quantité d'eau                                      | Le nombre d'animaux dans les systèmes d'élevage mobiles sera limité partiellement à cause de cette expansion des terres cultivées. Les effectifs moins importants dans les systèmes d'élevage mobiles signifieront aussi une utilisation moins forte des ressources en eau.   |
| Impacts sur la biodiversité  | Le nombre d'animaux dans les systèmes d'élevage mobiles, sera limité partiellement à cause de cette expansion des terres cultivées, mais les troupeaux vont se déplacer davantage vers les réserves et les parcs où ils peuvent avoir des impacts négatifs sur la biodiversité. Du coup, l'influence par solde pourrait être considérée négative.   |
| Impacts sur la désertification   | Comme décrit dans la section 4.1.4, les systèmes d'élevage mobiles pourraient avoir un impact positif sur la lutte contre la désertification. Le nombre d'animaux dans les systèmes d'élevage mobiles sera limité partiellement à cause de cette expansion des terres cultivées.  |

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Impacts sur la fertilité des terres | L'expansion des terres cultivées est aussi estimée pouvoir déboucher sur une influence négative sur l'impact sur la fertilité des terres. |
|-------------------------------------|---|

En résumé, l'expansion des terres cultivées pourrait avoir des influences mixtes, mais surtout négatives sur les impacts des systèmes d'élevage mobiles.

### La pandémie Covid-19

|   |   |
|---|---|
|   | Influence sur les impacts décrits dans les sections 4.1.2-4.1.4, sans politiques accompagnantes (ou restantes sur le même niveau qu'aujourd'hui)  |
| Contributions au PIB  | La pandémie Covid-19 a engendré des fermetures ou une moindre accessibilité des marchés à bétail, des frontières fermées pour les animaux et/ou les personnes, et des revenus de la population réduits, et donc moins de demande en produits animaux. Tous ces éléments ensemble ont signifié une influence négative sur la contribution au PIB des systèmes d'élevage mobiles. Même si les restrictions sur les marchés sont presque toutes supprimées plus tard, certaines limitations sur les frontières restent en place, et les revenus de la population globale, et du coup leur demande pour des produits animaux, restent négativement influencé par la pandémie. |
| Contributions fiscales  | En cohérence avec l'influence négative sur la contribution au PIB, l'influence sur les contributions fiscales des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest pourrait être négative.  |
| Contribution à la réduction de pauvreté                                     | En cohérence avec l'influence négative sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution à la réduction de pauvreté des systèmes d'élevage mobile au niveau de l'Afrique de l'Ouest pourrait être négative.   |
| Contribution à l'égalité  | En cohérence avec l'influence négative sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution à l'égalité des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest pourrait être négative.   |
| Contribution à la sécurité alimentaire                                      | En cohérence avec l'influence négative sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution à la sécurité alimentaire des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest pourrait être négative.   |
| Contribution au bien-être social  | En cohérence avec l'influence négative sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution au bien-être social des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest pourrait être plutôt négative, avec des revenus moins importants qui permettront moins de scolarisation et moins d'opportunités pour la jeunesse.   |
| Contribution à l'identité culturelle  | En cohérence avec l'influence négative sur la contribution au bien-être social, l'influence sur la contribution à l'identité culturelle des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest pourrait être plutôt négative, avec des ruptures des modes de vie traditionnels.   |
| Impact sur le bien-être des animaux   | -   |
| Impacts sur la sécurité et les relations entre différents groupes ethniques | -   |

|  |  |
|--|--|
| Impacts sur la migration (illégale) ainsi que sur le trafic de produits illégaux | -  |
| Contribution à l'emploi  | En cohérence avec l'influence négative sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution à l'emploi des systèmes d'élevage mobile au niveau de l'Afrique de l'Ouest pourrait être négative.                        |
| Impacts sur le changement climatique   | Dans la section 4.1.4 l'impact des systèmes d'élevage mobiles sur le changement climatique était estimé mixte, avec un solde neutre. L'influence de la pandémie sur cette contribution est mal-connue et probablement mixte. |
| Impacts sur la qualité et la quantité d'eau                                      | -  |
| Impacts sur la biodiversité  | -  |
| Impacts sur la désertification   | -  |
| Impacts sur la fertilité des terres  | -  |

En résumé la pandémie Covid-19 pourrait avoir des influences plutôt négatives sur les impacts des systèmes d'élevage mobiles.

#### *L'augmentation des effectifs de ruminants*

|   |   |
|---|---|
|   | Influence sur les impacts décrits dans les sections 4.1.2-4.1.4, sans politiques d'accompagnement (ou restant au même niveau qu'aujourd'hui)  |
| Contributions au PIB                    | L'augmentation des effectifs de ruminants, y compris dans les systèmes d'élevage mobiles, signifie que ces systèmes peuvent augmenter leur contribution au PIB régional.  |
| Contributions fiscales                  | En cohérence avec l'influence positive sur la contribution au PIB, l'influence sur les contributions fiscales des systèmes d'élevage mobile au niveau de l'Afrique de l'Ouest pourrait être positive.   |
| Contribution à la réduction de pauvreté | En cohérence avec, l'influence positive sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution à la réduction de la pauvreté des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest pourrait être positive.  |
| Contribution à l'égalité                | En cohérence avec l'influence positive sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution à l'égalité des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest pourrait être positive.   |
| Contribution à la sécurité alimentaire  | En cohérence avec l'influence positive sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution à la sécurité alimentaire des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest pourrait être positive.   |
| Contribution au bien-être social        | L'influence sur la contribution au bien-être social des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest pourrait être positive à cause des revenus plus importants qui permettent plus de scolarisation et plus d'opportunités pour la jeunesse, et à cause de la fonction d'assurance et d'épargne des animaux qui permettraient aux ménages d'absorber des chocs. Cependant, les effectifs plus importants pourraient contribuer |

|  |   |
|--|---|
|  | aussi à plus de pression sur les relations entre pasteurs et agriculteurs, et donc plus de conflits, un aspect négatif du bien-être social.   |
| Contribution à l'identité culturelle   | En cohérence avec l'influence sur la contribution au bien-être social, l'influence sur la contribution à l'identité culturelle des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest pourrait être mixte aussi. Les pasteurs auront plus d'animaux, les tensions auxquelles ces effectifs plus importants contribueront, vont probablement forcer à des changements dans leurs modes de vie. |
| Impact sur le bien-être des animaux  | L'augmentation des effectifs de ruminants dans les systèmes d'élevage mobiles signifiera aussi plus de souffrance en termes de bien-être des animaux.   |
| Impacts sur la sécurité et les relations entre différents groupes ethniques      | L'augmentation des effectifs de ruminants dans les systèmes d'élevage mobiles signifiera plus de pression sur les relations entre pasteurs et agriculteurs.   |
| Impacts sur la migration (illégale) ainsi que sur le trafic de produits illégaux | -   |
| Contribution à l'emploi  | En cohérence avec, l'influence positive sur la contribution au PIB, l'influence sur la contribution à l'emploi des systèmes d'élevage mobiles au niveau de l'Afrique de l'Ouest pourrait être positive.   |
| Impacts sur le changement climatique   | Dans la section 4.1.4 l'impact des systèmes d'élevage mobiles sur le changement climatique était estimé mixte voire neutre. L'influence de l'augmentation des effectifs de ruminants dans les systèmes d'élevage mobiles sur cette contribution est mal-connu et probablement mixte.  |
| Impacts sur la qualité et la quantité d'eau                                      | Les effectifs plus importants dans les systèmes d'élevage mobiles signifieront aussi une utilisation plus forte des ressources en eau.  |
| Impacts sur la biodiversité  | Les effectifs plus importants dans les systèmes d'élevage mobiles signifieront aussi un impact plus important sur la biodiversité.  |
| Impacts sur la désertification   | Comme décrit dans la section 4.1.4, les systèmes d'élevage mobiles sont estimés avoir un impact positif sur la lutte contre la désertification. Les effectifs plus importants dans les systèmes d'élevage mobiles pourraient signifier aussi un impact positif plus important sur la lutte contre la désertification.   |
| Impacts sur la fertilité des terres  | Dans la même manière que l'augmentation des effectifs de ruminants dans les systèmes d'élevage mobiles est estimée avoir une influence positive sur l'impact des systèmes d'élevage mobiles sur lutte contre la désertification, l'augmentation des effectifs de ruminants dans les systèmes d'élevage mobiles pourrait aussi avoir une influence positive sur l'impact sur la fertilité des terres.    |

En résumé, l'augmentation des effectifs de ruminants dans les systèmes d'élevage mobiles pourrait avoir des influences mixtes sur les impacts des systèmes d'élevage mobiles, mais surtout positives sur les impacts économiques.

*Influence combinée estimée des facteurs de changement et politiques publiques d'accompagnement*

Le tableau en dessous estime l'influence des six facteurs de changement combinée aux différents impacts des systèmes d'élevage mobiles, ainsi que les politiques qui sont actuellement en place. Dans la colonne à droite le tableau suggère aussi des politiques publiques d'accompagnement qui

pourraient être mises en œuvre pour maximiser les impacts positifs et minimiser les impacts négatifs.

|   | Influence sans politiques d'accompagnement (ou sans changement avec la situation actuelle)   | Politiques publiques d'accompagnement qui pourraient être mises en œuvre pour maximiser des impacts positifs et minimiser les impacts négatifs   |
|---|--|--|
| Contributions au PIB                    | Même si quelques facteurs ont des influences négatives ou mixtes sur la contribution des systèmes d'élevage mobiles au PIB, surtout grâce à l'augmentation des effectifs de ruminants (y compris pour satisfaire l'augmentation de la demande en protéines animales) les systèmes d'élevage mobiles pourraient contribuer plus au PIB. Cependant, les restrictions sur les mouvements des troupeaux, surtout transfrontaliers, et la semi-sédentarisation signifiera qu'une partie des effectifs des systèmes d'élevage mobiles vont être transférés aux systèmes d'élevage sédentaires (et donc une contribution au PIB des systèmes mobiles moins élevée), et qu'il aura une réduction des animaux dans les systèmes d'élevage mobiles de transhumance à grande amplitude, vers des systèmes d'élevage mobiles de transhumance à petite amplitude. | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Amélioration de la gouvernance et de l'ingénierie sociale pour que les conflits soient réduits, le potentiel de la synergie entre les systèmes d'élevage mobiles et les systèmes agricoles et élevage sédentaires soit réalisée, et les bénéfices économiques soient maximisés. Cela impliquerait aussi des politiques foncières qui attribuent des droits aux transhumants, et la mise en œuvre de ces politiques. Et cela impliquerait aussi un rôle plus grand pour des représentants des transhumants dans la gouvernance locale et un rôle plus grand pour les OP qui représentent les transhumants.</li> <li>-Développement des chaînes de valeurs, y compris les marchés à bétail</li> <li>-Développement et maintenance des infrastructures hydrauliques pastorales</li> <li>-Balisage des pistes de transhumances, des aires de pâturage et des infrastructures hydrauliques</li> <li>-Facilitation du transit transfrontalier pour que les ressources fourragères des différents pays soient utilisées de façon optimale</li> <li>-Investissement économiquement durables (les utilisateurs paient) pour contribuer à la gestion et régénération des ressources pastorales.</li> </ul> |
| Contributions fiscales                  | En cohérence avec la contribution au PIB, les contributions fiscales des systèmes d'élevage mobiles sont censées augmenter grâce à l'augmentation des effectifs, mais ils risquent d'être réduits aussi à cause des transferts d'effectifs vers les systèmes sédentaires.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Voir « Contribution au PIB »</li> <li>-Meilleure gestion marchés</li> <li>-Développer des mécanismes de fiscalité locale des ressources pastorales équitables, intègres et transparents permettant une meilleure gestion des ressources, du respect des espaces pastoraux et l'entretiens pérenne des ouvrages hydrauliques, des balisages des aires de pâturage et couloirs d'accès.</li> </ul>   |
| Contribution à la réduction de pauvreté | En cohérence avec la contribution au PIB, la contribution à la réduction de pauvreté des systèmes d'élevage mobiles est censée augmenter grâce à l'augmentation des effectifs, mais ils risquent d'être réduits aussi à cause des transferts d'effectifs vers les systèmes sédentaires. Les activités des ménages sédentarisés ne sont pas   | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Voir « Contribution au PIB »</li> <li>-Créer des opportunités économiques alternatives pour les jeunes pasteurs</li> </ul>   |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  | nécessairement plus rémunératrices qu'avant.   |  |
| Contribution à l'égalité               | En cohérence avec la contribution au PIB, la contribution à l'égalité des systèmes d'élevage mobiles est censée d'augmenter grâce aux augmentations des effectifs, mais ils risquent d'être réduits aussi à cause des transferts d'effectifs vers les systèmes sédentaires. Les activités des ménages sédentarisés ne sont pas nécessairement plus rémunératrices qu'avant.  | -Voir « Contribution au PIB »<br>-Créer des opportunités économiques alternatives pour les jeunes pasteurs   |
| Contribution à la sécurité alimentaire | En cohérence avec la contribution au PIB, la contribution à la sécurité alimentaire des systèmes d'élevage mobiles est censée augmenter grâce à l'augmentation des effectifs, mais elle risque d'être réduite aussi à cause des transferts d'effectifs vers les systèmes sédentaires. Les activités des ménages sédentarisés ne sont pas nécessairement plus rémunératrices qu'avant.  | -Voir « Contribution au PIB »  |
| Contribution au bien-être social       | L'influence des facteurs combinés sur la contribution des systèmes d'élevage mobiles sur le bien-être social pourrait être mixte. La semi-sédentarisation d'une partie des pasteurs va potentiellement améliorer les opportunités de scolarisation pour leurs enfants, et la sécurité foncière qu'ils pourraient potentiellement obtenir est positive aussi. Cependant, si les conflits augmentent à cause de l'expansion des terres cultivées et l'augmentation des effectifs, cela aurait un impact négatif sur le bien-être social. | -Amélioration de la gouvernance et de l'ingénierie sociale pour que les conflits soient réduits, le potentiel de la synergie entre les systèmes d'élevage mobiles et les systèmes agricoles et élevage sédentaires soit renforcé, et les bénéfices économiques soient maximisés. Cela impliquerait aussi des politiques foncières qui reconnaissent et sécurisent les droits d'usages collectifs des transhumants, et la mise en œuvre effective de ces politiques. Et cela impliquerait aussi un rôle plus grand pour des représentants des transhumants dans la gouvernance locale et un rôle plus grand des OP qui représentent les transhumants.<br>-Sécurisation des pistes de transhumances, des aires de pâturage, aires de repos et accès aux points d'eau et infrastructures hydrauliques |
| Contribution à l'identité culturelle   | La semi-sédentarisation des transhumants pourrait avoir une influence négative sur leur identité culturelle (isolement des ménages appartenant à un même groupe de mobilité). Cela engendrerait probablement de nouvelles formes d'organisation sociales transformant le capital social construit pour la mobilité.  | -Prise en compte des aspects culturels dans des stratégies de semi-sédentarisation de transhumants dans les zones septentrionales des pays côtiers.<br><br>-Encouragement des modalités d'association agriculteurs éleveurs renforçant les savoir-faire partagés   |

|  |  |   |
|--|--|---|
| Impact sur le bien-être des animaux  | L'augmentation des effectifs de ruminants dans les systèmes d'élevage mobiles signifiera aussi plus de souffrance en termes de bien-être des animaux, et l'augmentation des vagues de chaleur à cause du changement climatique est considéré négative aussi.   | -Promotion de modes de transport mieux équipés, surtout en termes d'ombre et d'accès à l'eau et l'aliment de bétail, qui pourraient probablement apporter des bénéfices économiques aussi.<br>-Développement et maintenance des infrastructures hydrauliques pastorales   |
| Impacts sur la sécurité et les relations entre différents groupes sociaux        | A cause de l'augmentation des terres cultivées et l'augmentation des effectifs de ruminants, les relations entre transhumants et agriculteurs et entre transhumants et éleveurs semi-sédentarisés pourraient demeurer sous pression.<br><br>Les politiques de restriction des mouvements des troupeaux réduisent cette pression dans certains espaces, ainsi que les politiques de sensibilisation et gestion de conflits. | -Amélioration de la gouvernance et de l'ingénierie sociale pour que les conflits soient réduits, le potentiel de la synergie entre les systèmes d'élevage mobiles et les systèmes agricoles et élevage sédentaires soit réalisée, et les bénéfices économiques soient maximisés. Cela impliquerait aussi des politiques foncières qui attribuent des droits aux transhumants, et la mise en œuvre de ces politiques. Et cela impliquerait aussi un rôle plus grand pour des représentants des transhumants dans la gouvernance locale et un rôle plus grand pour les OP qui représentent les transhumants.<br>-Sécurisation du foncier pastoral, pistes de transhumances, aires de pâturage, aires de repos, zones pastorales et entretien pérenne des infrastructures hydrauliques |
| Impacts sur la migration (illégale) ainsi que sur le trafic de produits illégaux | -  | -Créer des opportunités économiques alternatives pour les jeunes pasteurs   |
| Contribution à l'emploi  | En cohérence avec la contribution au PIB, la contribution à l'emploi des systèmes d'élevage mobiles est censée augmenter grâce à l'augmentation des effectifs, mais ils risquent d'être réduits aussi à cause des transferts de ménages vers les systèmes sédentaires.   | -Voir « Contribution au PIB »   |
| Impacts sur le changement climatique   | Dans la section 4.1.4 l'impact des systèmes d'élevage mobiles sur le changement climatique était estimé mixte avec un solde neutre. L'influence de l'augmentation des effectifs de ruminants dans les systèmes d'élevage mobiles sur cette contribution est mal-connue et probablement mixte.  | -Rechercher et piloter les changements dans le mode de conduite et l'alimentation des ruminants, qui sont adaptés aux systèmes d'élevage mobiles, et qui apportent des bénéfices économiques aussi.   |
| Impacts sur la qualité et la quantité d'eau                                      | La combinaison des différents facteurs de changement est attendue de résulter dans des effectifs plus importants dans les systèmes d'élevage mobiles, ce qui signifiera aussi une utilisation plus forte des ressources en eau.  | -Développement et maintenance des infrastructures hydrauliques pastorales<br>-Sécurisation du foncier et des espaces pastoraux permettant une valorisation durable des pâturages par un accès facilité à l'eau  |

|                                     |  |   |
|-------------------------------------|--|---|
| Impacts sur la biodiversité         | La combinaison des différents facteurs de changement pourrait se traduire par des effectifs plus importants dans les systèmes d'élevage mobiles et les autres systèmes d'élevage, ce qui signifierait aussi plus d'animaux qui pâturent dans des réserves et des parc nationaux, aussi parce qu'il y aura moins de pâtures disponibles ailleurs, à cause de l'expansion des terres cultivées et les problèmes sécuritaires.  | -Améliorer la gestion des ressources de pâturage dans les réserves et les parcs naturelles, et limiter l'accès des troupeaux transhumants pour que la capacité de charge ne soit pas dépassée   |
| Impacts sur la désertification      | Comme décrit dans la section 4.1.4, les systèmes d'élevage mobiles sont estimés avoir un impact positif pour la lutte contre désertification. La combinaison des différents facteurs de changement pourrait aboutir à des effectifs plus importants, mais les effectifs dans les systèmes d'élevage mobiles risquent d'être réduits par ailleurs à cause des transferts d'effectifs vers les systèmes sédentaires à cause de la sédentarisation.   | -Suivre le reverdissement des zones très arides et conduire de la recherche sur la relation avec les troupeaux transhumants pour promouvoir des modes de gestion pastoraux plus adaptés à ces espaces   |
| Impacts sur la fertilité des terres | La combinaison des différents facteurs de changement pourrait se traduire par des effectifs plus importants, mais les effectifs dans les systèmes d'élevage mobiles risquent d'être réduits aussi à cause des transferts d'effectifs vers les systèmes sédentaires à cause de la semi-sédentarisation. L'expansion des terres cultivées crée des tensions entre pasteurs et agriculteurs qui pourrait réduire les disponibilités en matière organique issu des systèmes d'élevage mobiles utilisée pour la fertilité des terres. | -Promouvoir les synergies entre les systèmes d'élevage mobiles et les systèmes agricoles, y compris en développant plus intensivement la valorisation de matière organique pour leurs terres, et en facilitant ces échanges entre transhumants et agriculteurs (agroécologie par l'association agriculteurs éleveurs).<br>-Amélioration de la gouvernance et de l'ingénierie sociale pour que les conflits soient réduits, le potentiel de la synergie entre les systèmes d'élevage mobiles et les systèmes agricoles et élevage sédentaires soit renforcé, et les bénéfices économiques soient maximisés. Cela impliquerait aussi des politiques foncières qui reconnaissent les droits des transhumants, et la mise en œuvre effective de ces politiques. Et cela impliquerait aussi un rôle plus grand pour des représentants des transhumants dans la gouvernance locale et un rôle plus important pour les OP qui représentent les transhumants. |



**Photo 15** Chargement du bétail à partir d'un quai aménagé sur un marché à bétail de Gogounou/Bénin (P. Onibon)

## 5 Conclusions et recommandations

Nous parvenons ici au résultat 4 des termes de références : *Une synthèse des résultats 2 et 3 est préparée et des recommandations sont formulées en vue de limiter les impacts négatifs et maximaliser les impacts positifs. Cette synthèse permettra d'introduire les travaux suivants notamment l'atelier régional sur les devenir des systèmes d'élevage mobile en Afrique de l'Ouest et au Sahel, permettant ainsi de (i) nourrir le dialogue pour construire une vision partagée entre les acteurs publics et socio-professionnels, et (ii) penser les politiques nationales et régionales d'anticipation et d'accompagnement à promouvoir.*

Le chapitre 4 traitant du niveau régional fournit déjà la synthèse des résultats attendus et nous nous concentrerons ici sur les conclusions et recommandations issues de ce travail d'étude des impacts.

### Conclusions et recommandations

Les systèmes de l'élevage mobiles apportent des contributions diverses et complexes qui par leur nature se laissent difficilement quantifier. Seul le PIB a pu être véritablement quantifié dans cette étude, mais ce n'est qu'un indicateur de l'importance économique du secteur élevage et des systèmes d'élevage mobiles en particulier. Les contributions économiques à l'emploi, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire, bien que non quantifiables sont de toute évidence d'un ordre de grandeur bien plus important. Investir dans le secteur élevage et en particulier dans les systèmes d'élevage mobiles est par conséquent un des moyens les plus indiqués pour soutenir un développement économique équitable et d'atténuer les transformations sociales qui sont en cours, tout en permettant d'employer une partie importante de la population.

**Recommandation 1 :** La CEDEAO et ses pays membres devraient donc poursuivre et renforcer leurs investissements dans un cadre réglementaire qui crée un environnement porteur pour le développement du secteur élevage, y compris des systèmes d'élevage mobiles qui jouent un rôle clé et dont ils doivent accompagner une transformation maîtrisée.

Les systèmes d'élevage mobiles contribuent à la fertilité des terres agricoles et à la fourniture d'animaux de trait, ceci est un élément essentiel du développement d'une agriculture durable basée sur l'agroécologie. Cette dernière est aussi essentielle pour l'économie rurale que pour la sécurité alimentaire. Pourtant les relations entre pasteurs et agriculteurs sont sous pression à cause de l'augmentation importante et incontrôlée des terres cultivées dans les zones d'accueil et les zones de transit, y compris sur les pistes de transhumance, et les accès aux infrastructures hydrauliques et aux cours d'eau. L'augmentation des effectifs de bétail constituerait potentiellement aussi un facteur contribuant, mais il n'est pas prouvé qu'elle se traduise par de plus d'animaux en transhumance. Les changements de l'utilisation de terre par la mise en culture des terres de pâturage privent les pasteurs de leurs droits d'usage des pâturages collectifs. Ce pourrait être un choix politique que de soutenir cette transformation, qui prive les utilisateurs habituels de leurs droits d'usage foncier. Mais si tel était le cas, une telle politique devrait véritablement accompagner cette « dépastoralisation » de l'élevage et de l'économie régionale en prenant pleinement en compte ses très lourdes implications sociales, économiques et politiques à l'échelle nationale non seulement mais aussi régionale, puisqu'elle mettrait fin à un des principaux systèmes d'échange régional de la région.

**Recommandation 2 :** Seule une évolution majeure de la gouvernance des espaces et des terres agro-pastorales pourrait infléchir les tensions croissantes souvent attribuées à la transhumance mais beaucoup plus reliées aux dérives des politiciens locaux et à une gouvernance inéquitable et non transparente, pour ne pas dire corrompue. Apaiser les conflits, sécuriser le foncier en

aménageant des pistes de transhumance, des zones de pâturage et des infrastructures hydrauliques destinées aux pasteurs peut promouvoir la coexistence paisible de l'agriculture et des systèmes de l'élevage mobiles trop souvent ignorée alors qu'elle demeure une force sociale et économique encore largement à l'œuvre. Pour maximiser les impacts économiques et de sécurité alimentaire, il est crucial de renforcer sans attendre les politiques d'accompagnement de cette transition du système agricole. Pour mettre en œuvre de telles politiques, l'implication des transhumants dans la prise de décisions locales et un rôle élargi des OP qui représentent les transhumants semble très important. Ainsi, la promotion de l'utilisation de la fumière pour la fertilisation des terres agricoles, et de l'agriculture attelée, peuvent contribuer à la fois à la rentabilité des cultures, et à une augmentation des bénéfices environnementales et économiques des systèmes d'élevage mobiles.

En réalité les pays côtiers entrevoient de mettre en place de plus en plus des mesures de régulation/restrictions de mouvements de bétail, particulièrement le long de leurs frontières et ce type de mesure s'intensifie depuis la pandémie du COVID. Les flux Est-Ouest (Bénin et Côte d'Ivoire) sont aussi concernés et certaines administrations décentralisées développent plus en plus des interdictions de déplacements (Nigeria). Certaines de ces limitations vont contre la lettre et l'esprit du cadre réglementaire régional (PEPISAO, 2020). Ces mesures sont aussi prises parfois de manière stigmatisante, ciblant telle ou telle communauté et traduisent les perceptions largement négatives entretenues de la transhumance en décalage majeur avec ses contributions multiples sociales et économiques. Certaines limitations concernent toute la transhumance, d'autres juste les transhumants étrangers, certains juste le convoiement à pied pour des animaux à abattre. Certains pays côtiers affichent au plus haut niveau de leurs priorités la sédentarisation de l'élevage mobile, sans pour autant disposer de véritable stratégie dans ce sens pour en traiter toutes les implications sociales, foncières et économiques.

**Recommandation 3 :** Les réglementations régionales devraient être mises à jour pour mieux correspondre à la réalité que les pays côtiers veulent mettre en place, notamment une limitation des mouvements des troupeaux et les hommes. Dans ces conditions, les pays auraient l'obligation de bien motiver la mise en place de telles réglementations au niveau de ses frontières, en s'accordant en amont sur les modalités avec les pays voisins concernés. L'annonce brutale et non anticipée de la mise en effet de ces limitations ne peut être applicable sans avoir communiqué largement avec les pasteurs concernés et échangé avec eux sur les mesures d'adaptation à mettre en place.

Si l'accès au pâturage était gratuit par le passé on voit se développer des formes de monétarisation de ces ressources communes, en particulier dans les zones septentrionales des pays côtiers, avec des formes très diverses. La semi-sédentarisation graduelle des pasteurs dans ces zones, qui maintient très souvent une transhumance de petite amplitude, fait aussi que les ressources pastorales dans ces zones sont utilisées de manière généralement plus intense et plus continue. Les conséquences résident dans les risques de dégradation des terres et la diminution de leur valeur fourragère du fait de la réduction de la mobilité des troupeaux

**Recommandation 4 :** Les administrations nationales doivent accompagner la mise en place de systèmes de gestion collective de terres de pâturages communs, gérés par les utilisateurs locaux et faisant l'objet d'un statut foncier opposable à l'expansion agricole sur ces terres souvent de faible fertilité. Dans ce cadre des mécanismes de fiscalité locale innovants devraient permettre de financer les travaux de restauration et de préservation de ces ressources fourragères en lien avec leur statut foncier reconnu, délimité et bénéficiant des équipements correspondants (hydraulique et sanitaire).

Les outils LSIPT et GLEAM peuvent être utilisés pour estimer les différents impacts économiques, sociaux, et environnementaux du secteur de l'élevage et des systèmes d'élevage mobiles en particulier. Les données qui sont disponibles dans les pays Ouest Africains ne permettent pas aujourd'hui de renseigner les différents paramètres des outils LSIPT. L'option d'estimer ces paramètres sur la base d'enquêtes partielles et ponctuelles n'est pas satisfaisante, des investissements importants étant mobilisés pour des données qui seront très vite datées quelques années après, comme cela est le cas avec les recensements généraux du cheptel.

**Recommandation 5 :** Le consortium formé par le CIRAD, la FAO, et l'ILRI pour la vulgarisation des outils LSIPT, et le CILSS (qui doit soutenir, avec l'aide du consortium, des services gouvernementaux de l'élevage national<sup>35</sup> des pays sahéliens sous la deuxième phase du PRAPS) devraient s'accorder d'abord avec les pays concernés sur les adaptations des systèmes statistiques à apporter au secteur élevage. Le but doit être d'adapter et si nécessaire d'ajouter les indicateurs qui sont collectés<sup>36</sup> (annuellement ou comme partie de recensement du secteur élevage). Mais il s'agira de mettre en place des dispositifs de suivis à moindre coût pour ne pas dépendre uniquement des contributions financières extérieures. Idéalement, la facilitation de ces discussions permettrait aussi d'homogénéiser dans une certaine mesure les indicateurs collectés par les différents pays Ouest Africains. Les services statistiques de la FAO devraient être impliqués pleinement aussi dans ces discussions, pour assurer que les indicateurs collectés répondront en même temps au maximum à ses besoins et ses critères. Le CILSS ne devrait pas limiter cet exercice aux seuls pays couverts par le PRAPS. Il devrait couvrir aussi les autres pays membres de la CEDEAO, en coordination ou en collaboration avec le PACBAO, le PREDIP et la prochaine phase du PRIDEDEC.

Certains indicateurs importants, comme le nombre d'animaux qui traversent des frontières pour la transhumance et pour le commerce, sont compliqués à renseigner par des pays individuellement sans mises en cohérence avec les pays limitrophes.

**Recommandation 6 :** Pour renseigner les flux d'animaux transitant entre les pays, il est recommandé que le CILSS et/ou la CEDEAO facilite des échanges brefs mais structurés entre chaque service de part et d'autre des frontières, pour estimer de manière consensuelle l'importance annuelle des flux. Le but de cet exercice est d'estimer le mieux possible l'importance des flux, sans pour autant s'accrocher trop à des données statistiques d'un pays et de l'autre, qui aboutissent souvent à sous-estimer les mouvements réels. Ces échanges pourraient aussi constituer l'opportunité d'évaluer conjointement par chaque binôme de pays voisins la campagne de transhumance précédente, et d'anticiper l'organisation de la campagne suivante. Ces échanges pourraient être organisés en préparation des Concertations de Haut Niveau sur la transhumance apaisée, et de manière annuelle pour faciliter les analyses relatives.

Une autre question clé pour l'application et l'utilisation des résultats des outils LSIPT dans les pays réside dans la manière de catégoriser les systèmes d'élevage. Les outils LSIPT proposent d'utiliser la typologie de Seré et Steinfeld pratiquée par la FAO et d'autres acteurs au niveau international. Mais cette typologie est actuellement peu utilisée au niveau national dans les pays Ouest Africains. L'application des outils LSIPT nécessite l'estimation de nombreux paramètres diversifiés pour les différents systèmes d'élevage présents dans le pays. Actuellement, si les données distinguent différents systèmes, c'est surtout la distinction entre systèmes « traditionnels » et « modernes » et

<sup>35</sup> Mauritanie, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad.

<sup>36</sup> Idéalement en intégrant aussi des indicateurs socio-économiques comme la pauvreté et le nombre de ménages impliqués (en prenant en compte le chevauchement quand un ménage à plusieurs types d'animaux)

entre systèmes mobiles et sédentaires pour les ruminants qui est proposée et qui est insuffisante pour notre analyse.

**Recommandation 7 :** Dans les échanges sur l'utilisation des outils LSIPT dans les pays Ouest Africains, le CILSS et la FAO devraient adresser aussi la question de la typologie des systèmes d'élevage. Une comparaison des typologies est effectuée dans le cadre de cette étude entre les typologies pratiquées au Bénin et en Côte d'Ivoire et la typologie internationale de Seré et Steinfeld. Elle pourrait servir utilement de base de discussion. L'application de la sous-division des systèmes d'élevage mobiles entre systèmes transfrontaliers et non-transfrontaliers permettrait d'obtenir des résultats désagrégés qui estiment les contributions de ces systèmes.

Si les pays Ouest-Africains, coordonnés par le CILSS avec le soutien technique du consortium FAO/CIRAD/ILRI, parviennent à mettre en application les outils LSIPT, des données très pertinentes pourront être utilisées à cette échelle régionale.

**Recommandation 8 :** La production de données devrait être clairement liée à la prise de décisions, pour assurer que les pays en perçoivent toute l'utilité et restent préparés pour continuer à payer pour la production de ces données. Cette question se pose d'abord au niveau national, où les outils LSIPT doivent être présentés surtout comme des outils d'aide à la décision. Au niveau régional, les activités du CILSS liées à la promotion des outils LSIPT et GLEAM, doivent être complètement intégrées dans l'objectif d'établissement d'un observatoire régional<sup>37</sup>. Cet observatoire qui devrait avoir un mandat pour couvrir le secteur élevage plus large, devrait publier ses résultats annuellement, en associant d'autres sources d'information pertinentes (par exemple les systèmes SIM-bétail, Agrhymet, et les estimations de biomasse disponibles). Ces données annuelles devraient être complétées plus ponctuellement certaines années, d'une évaluation des évolutions des politiques publiques liées au secteur élevage, y compris la transhumance. Ces analyses rapporteront le progrès réalisé dans la mise en œuvre de la stratégie régionale qui sera adoptée prochainement avec le soutien du projet PEPISAO. Cette publication pourrait s'appeler « l'État du secteur élevage et du pastoralisme en Afrique de l'Ouest », et pourrait être rédigée conjointement par la CEDEAO, le CILSS et la FAO. Le cadre conceptuel qui a été développé pour cette étude pourrait être utilisé comme base pour le cadre d'analyse de cette publication, éventuellement intégré dans une analyse de systèmes alimentaires plus large.

Sur la base de l'analyse des influences des facteurs de changement<sup>38</sup> et des politiques actuelles sur les impacts des systèmes d'élevage mobiles en Afrique de l'Ouest, des politiques publiques ont été identifiées pour maximiser les impacts positifs et pour atténuer les impacts négatifs. Ces politiques sont les suivantes :

-Amélioration de la gouvernance locale et transfrontalière pour que les conflits soient réduits, que la complémentarité entre les systèmes d'élevage mobiles et les systèmes agricoles et les élevages sédentaires soit renforcée, pour maximiser les bénéfices économiques. Cela impliquerait aussi des politiques foncières qui reconnaissent et sécurisent les droits d'usages des transhumants, et la mise en œuvre effective de ces politiques. Cela impliquerait aussi un rôle plus important des représentants des transhumants dans la gouvernance locale, ainsi que des OP qui représentent les transhumants.

-Développement des chaînes de valeurs, y compris de la gouvernance des marchés à bétail

-Développement et maintenance des infrastructures hydrauliques pastorales

<sup>37</sup> C/REG.3/01/03, articles 2 et 3

<sup>38</sup> 1) L'aggravation de la situation sécuritaire, 2) Le changement climatique, 3) L'augmentation et changement de la demande en protéines animales, 4) La poursuite de l'expansion des terres cultivées, 5) La pandémie Covid-19, et 6) L'augmentation des effectifs de ruminants

- Balisage des pistes de transhumance, des aires de pâturage et des infrastructures hydrauliques
- Faciliter les processus de coopération transfrontalière pour une utilisation optimale des ressources fourragères des différents pays
- Investissements économiquement durables des utilisateurs dans les ressources pastorales pour renverser la dégradation de ces ressources, par le développement d'une fiscalité adaptée
- Meilleure gestion transparente et durable des marchés
- Créer des opportunités économiques alternatives pour les jeunes pasteurs
- Prise en compte des aspects culturels dans les stratégies de semi-sédentarisation des transhumants dans les zones septentrionales des pays côtiers.
- Promotion de modes de transport mieux équipés, surtout en termes d'ombre et d'accès à l'eau et d'aliments de bétail, qui ont probablement des bénéfices économiques aussi.
- Rechercher et piloter les changements du régime alimentaire des ruminants, qui sont adaptés aux systèmes d'élevage mobiles, et qui ont des bénéfices économiques aussi.
- Améliorer la gestion des ressources de pâturage en périphérie des réserves et des parcs nationaux, et limiter l'accès des troupeaux transhumants pour que la capacité de charge ne soit pas dépassée
- Suivre le verdissement des zones très arides et conduire de la recherche sur la relation avec les troupeaux transhumants
- Promouvoir les synergies entre les systèmes d'élevage mobiles et les systèmes agricoles intégrant en particulier la valeur de la matière organique pour une valorisation durable des terres, et en facilitant les échanges et accords sociaux entre transhumants et agriculteurs.

Cependant, si ces politiques sont mises en œuvre d'une manière isolée, elles peuvent être inefficaces.

**Recommandation 9 :** Une vision partagée à l'échelle régionale est une condition *sine qua non* pour créer un environnement viable pour les éleveurs et les agents économiques impliqués dans les chaînes de valeur. Ceci ne signifie pas qu'il suffirait d'une seule politique régionale, mais que les politiques nationales n'ont de sens, de pertinence et d'efficacité que si elles s'inscrivent dans une cohérence régionale clairement affirmée. Il est urgent d'animer un dialogue politique approfondi entre les pays et avec les acteurs pour définir cette vision à moyen et long terme, en intégrant les mutations en cours (démographie, évolution des systèmes de production, évolution des ressources fourragères, évolution de la demande en protéines, dynamiques politiques et sociales, détérioration de l'environnement sécuritaire, etc.). C'est sur la base de cette vision alimentée par des travaux de prospective et une participation forte des organisations d'éleveurs, de pasteurs et d'agriculteurs ainsi que des autres acteurs (États, collectivités locales transfrontalières, acteurs des chaînes de valeur bétail-viandes...), que les pays et la CEDEAO pourront définir des politiques permettant d'anticiper, d'accompagner les mutations nécessaires et d'exploiter pleinement et durablement le potentiel économique, social, environnemental de l'élevage.

Les outils LSIPT permettent de simuler les indicateurs quantifiables de certains impacts, mais ces simulations n'ont pas été réalisées dans le cadre de cette étude. La quantification des impacts actuels était déjà très difficile et elle est restée limitée comme expliqué plus haut. Une condition pour réussir les simulations des impacts prospectifs est que les impacts actuels soient d'abord bien quantifiés et idéalement validés par un groupe de parties prenantes. Et même dans ce cas, une simulation prospective reste très indicative, parce qu'ils pèseront sur des grandes hypothèses. C'est surtout la comparaison entre simulations prospectives de différents scénarios qui seraient

intéressante. Ce peut être la comparaison entre le scénario tendanciel (avec les politiques publiques d'aujourd'hui) et des scénario(s) avec un ou plusieurs jeux de politiques publiques qui influencent les impacts.

**Recommandation 10 :** Pour l'application des outils LSIPT par le CILSS comme envisagé sous la composante régionale du PRAPS 2, le CILSS devrait prioriser l'estimation des impacts actuels.

Les trames qui ont été utilisés pour la collecte des données dans les capitales et dans les zones d'accueil et les zones de transit, et en conséquence les rapports des études de cas sur le Bénin et sur la Côte d'Ivoire, se sont concentrées surtout sur les dynamiques (de marché) et la gouvernance dans les zones concernées. Les facteurs de changement ont été croisés avec les impacts seulement au moment de la synthèse (voir section 4.1.5). Pour les consultants nationaux qui ont effectué les études de cas, il était difficile parfois de bien distinguer les influences des différents facteurs de changement. En général, le niveau de détail et la rigueur des résultats ont été limités par le fait que cette méthodologie était en cours de développement, par la diversité et la complexité des différents thématiques à couvrir, et par l'étendue géographique de l'étude. Cependant, il est espéré que cette première analyse compréhensive fournit une base construction.

**Recommandation 11 :** Si une étude consécutive éventuelle doit utiliser les mêmes trames pour la collecte des données, elle devrait accorder plus de priorité aux impacts, pour les adresser directement dans le rapportage. Concernant les facteurs de changement, il est recommandé de les croiser avec les impacts et d'identifier les politiques d'accompagnement plus tôt dans l'étude en intégrant ces analyses dans les trames pour la collecte des données.

## Réponses aux questions clés, en guise de conclusion

Dans les TDR les questions clés suivantes ont été identifiées. Au terme de cette étude il est possible d'apporter les éléments de réponse suivant en guise de conclusion à ce travail.

### ***Au niveau du cadre conceptuel d'analyse et de la première évaluation des impacts :***

***Faut-il réviser la catégorisation habituelle des systèmes d'élevage couramment utilisée, pour mieux rendre compte de la diversification et complexification des systèmes et de leurs interactions avec les systèmes agricoles ?***

Comme décrit dans différentes sections, la typologie fréquemment utilisée au niveau international de Seré-Steinfeld ne s'applique pas facilement aux situations rencontrées en Afrique de l'Ouest. Les services des pays Ouest Africains utilisent différentes typologies, qui distinguent surtout systèmes « traditionnels » et « modernes ». Il existe une grande variété de systèmes d'élevage mobiles en Afrique de l'Ouest, qui s'adaptent constamment aux changements de situations et de politiques publiques en vigueur. Chaque catégorisation constitue une simplification, mais elle est nécessaire pour faciliter les analyses. Pour l'application envisagée des outils LSIPT par le CILSS en soutenant les services d'élevage au niveau national, il est donc recommandé d'adapter la typologie Seré et Steinfeld sur la base de l'adaptation réalisée pour ce rapport. Elle permettra alors aussi d'isoler les contributions des systèmes d'élevage mobiles transfrontaliers.

***Quels sont les indicateurs à prendre en compte pour évaluer la diversité des effets et impacts (i) sur l'emploi, (ii) l'activité économique, (iii) les revenus des populations, (iv) les revenus fiscaux, (v) les ressources naturelles et l'environnement, (vi) le commerce, (vii) la sécurité alimentaire dans ses différentes dimensions, (viii) la cohésion sociale et les conflits, etc. ?***

Dans le chapitre 2 les principaux impacts sont identifiés, et pour certains de ces impacts, des indicateurs sont identifiés. Cette première proposition constitue la base d'un cadre d'analyse, à retravailler constamment, en intégrant des nouveaux éléments qui seront acquis à travers les données acquises.

***Quelles sont les sources d'information et les méthodes de collecte de ces différents indicateurs ?***

Les outils LSIPT du CIRAD de la FAO et de l'ILRI surtout pour les impacts économiques et sociaux, et l'outil GLEAM de la FAO pour les impacts environnementaux, se prêtent bien à la quantification des indicateurs. Cependant, c'est l'analyse compréhensive qui prend en compte les impacts pour lesquels il n'y a pas d'indicateurs quantifiés disponibles, ce qui est le plus important.

***Quelles sont les méthodes de traitement et d'analyse de ces informations, au niveau d'un territoire délimité, au niveau national, au niveau régional ?***

Les analyses sont difficiles à appliquer au niveau d'un territoire délimité en raison du manque de données pour renseigner les différents paramètres qui sont nécessaire pour procéder à une analyse adaptée de la situation particulière de territoire en question. Cependant, si les effectifs des animaux sont connus dans le territoire, ainsi que leur répartition entre les différents systèmes d'élevage, il est possible de mener une analyse indicative, en utilisant les mêmes paramètres que ceux utilisés au niveau national. Au niveau régional il est possible de conduire une vraie analyse, qui utilise les estimations des paramètres régionaux, ou en agrégeant les résultats des différentes analyses au niveau national<sup>39</sup>. Pour ce faire, les recommandations de la section 5.1 et de l'annexe 2 peuvent être utilement prises en compte.

***Comment appréhender (méthodologie, croisement des sources) l'importance et la variabilité des flux de transhumance selon les années en fonction (i) des disponibilités fourragères dans les pays sahéliens, et (ii) des réglementations des pays d'accueil relatives à la transhumance, (iii) d'autres facteurs (sécurité, liens sociaux, infrastructures d'accueil, etc.) ?***

La difficulté ici est d'obtenir les différentes données pour pouvoir réaliser une analyse complète. Aussi il sera particulièrement important que l'observatoire de la transhumance prévu par C/REG.3/01/03, articles 2 et 3, mette en place des relations et des structures qui facilitent la collecte efficace et régulière auprès des différentes institutions concernées. En publiant les résultats chaque année, même s'ils ne sont pas complets, les fournisseurs de ces données pourront mieux comprendre l'importance et seront plus enclins à contribuer. Des observations plus détaillées sur les défis des différents paramètres sont décrits dans l'annexe 2.

***Quels acteurs interroger : éleveurs, agriculteurs, élus des collectivités locales, responsables des OP et OPE, responsables/comité de gestion des marchés ; acteurs/agents économiques : commerçants bétail, aliments bétail, etc. ; Commissions locales/transfrontalières de gestion de la transhumance ; services décentralisés de l'État : douanes, services de sécurité, agriculture, élevage ;***

Tous ces acteurs sont importants à intégrer pour une bonne compréhension des dynamiques complexes et des facteurs de changement multiples qui interagissent dans un pays ou dans un territoire donné. Ceci est donc requis pour une mise en perspective solide des résultats quantitatifs.

---

<sup>39</sup> Il y a des questions méthodologiques détaillées à considérer. Par exemple, pour notre analyse au niveau régional la transhumance transfrontalière entre pays Ouest Africains étaient toujours considérés comme transfrontaliers dans la répartition des effectifs sur les systèmes, mais les importations et exportations de produits animaux entre pays Ouest Africains n'étaient pas considérées comme importations et exportations au niveau régional.

### **Au niveau de l'analyse des principaux facteurs de changement**

#### **Quels sont les principaux changements intervenus depuis le début des années 2000 :**

- **au niveau des aménagements : couloirs de passage, points d'abreuvement, espaces de pâturages, infrastructures de marché**

Plusieurs initiatives relativement dispersées sont rapportées ; amélioration des couloirs de passage, des points d'abreuvement et des espaces de pâturage. Cependant l'accès des pasteurs à ces aménagements paraît de plus en plus limité surtout dans les zones septentrionales des pays côtiers, à cause de l'expansion des terres cultivées et à défaut d'un statut foncier suffisamment reconnu de ces communs pastoraux. Les améliorations des infrastructures de marchés ont été compromise parfois par une faible implication des acteurs locaux dans la conception et la mise en œuvre des améliorations. Des enseignements importants ont été tirés et focalisent l'amélioration de la gouvernance des marchés au profit des acteurs de la filière, notamment les éleveurs.

- **au niveau des relations entre agriculteurs et éleveurs transhumants : accès aux résidus de récolte, extension des surfaces cultivées, accords sociaux, etc.**

L'expansion des terres cultivées est souvent mentionnée comme la raison principale des tensions sur les relations entre agriculteurs et éleveurs transhumants. Cependant la corrélation entre densité d'occupation de l'espace et tensions agriculteurs éleveurs n'est pas vérifiée. D'autres facteurs comme l'existence de relations sociales intercommunautaires anciennes, la qualité de la gouvernance locale et la nature des systèmes de cultures dominants participent à la complexité de ces relations. D'une manière générale les tensions les interactions agriculteurs-éleveurs et agriculture élevage sont essentielles au développement durable, comme au renforcement des liens socio-économiques de ces zones où l'élevage comme l'agriculture sont en pleine transition.

- **au niveau du cheptel local détenu par les sédentaires (importance et composition), et des cheptels en transhumance (importance et composition)**

Une transformation serait en cours vers des formes de semi-sédentarisation progressive des familles de pasteurs soucieux de s'assurer une forme même timide d'ancrage foncier. Une partie du troupeau, notamment les laitières et quelques petits ruminants restent sur ces pôles de fixation dans les zones septentrionales des pays côtiers comme en péri-urbain. Certaines politiques publiques mises en œuvre par les gouvernements affichent une volonté radicale de sédentariser l'élevage face à la migration accélérée de certains transhumants qui fuient l'insécurité de certains pays Sahéliens et de certains Etats Nigeria. Le déploiement de plusieurs ancrages de part et d'autre d'une frontière constitue aussi une stratégie d'adaptation de certains groupes aux restrictions imposées aux mouvements transfrontalières qui sont imposées par les pays. Ces adaptations constituent un processus graduel, où les transhumants nouvellement semi-sédentarisés, pratiquent souvent d'abord une forme de transhumance de petite amplitude. La distinction entre systèmes sédentaires et transhumants est souvent difficile à opérer. Mais en général il y aurait à dire d'acteurs une réduction au moins relative des effectifs dans les systèmes de transhumance de grande amplitude, et une augmentation des effectifs dans les systèmes de transhumance de petite amplitude et dans les systèmes sédentaires. Les systèmes plus intensifs comme les systèmes d'embouche et les systèmes laitiers péri-urbains auraient gagnés en effectif aussi, mais demeurent en faible effectif. A cause des problèmes sécuritaires et l'expansion des cultures, il y a moins de petits ruminants dans les troupeaux de transhumance à grande amplitude, parce qu'ils sont plus difficiles à gérer et moins vite à se déplacer. Notons que ces regards portés depuis les pays côtiers sur les tendances à la réduction de la grande transhumance contrastent énormément avec les observations qu'on peut faire encore aujourd'hui dans les bonnes zones pastorales des pays sahélien en juin, juillet, août où l'arrivée de transhumants des pays côtiers demeure massive au Centre Est du Niger ou dans la zone sahélienne du Tchad.

- **au niveau des différents et des conflits entre usagers de l'espace et des ressources : quels sont les sources/origines ? comment ont évolués les dispositifs de médiation ?**

La cause initiale est l'expansion des terres cultivées dans les zones utilisées depuis longtemps par des transhumants comme aires de pâturages et les couloirs de passage. Les risques de dégâts de champs ont augmenté fortement, surtout quand ces cultures occupent les bords des aménagements hydrauliques pastorales et des cours d'eau qui sont utilisés par les transhumants pour l'abreuvement. L'augmentation des effectifs serait potentiellement aussi un facteur puisque la densité de cheptel a aussi augmenté dans les zones agricoles. Mais soulignons encore que les facteurs de gouvernance et de corruption souvent associés enveniment fortement les situations et sont souvent la source de frustration, de mépris du droit qui font passer de la tension au conflit violent. D'une manière générale les transhumants intègrent bien l'évitement des zones de forte tensions agro-pastorales quand ils peuvent trouver des alternatives à leur itinéraire.

Les dispositifs de médiation ont évolué aussi, avec un rôle de plus en plus limité des autorités et des représentants des transhumants traditionnels (notamment les *Rugga*), et un rôle croissant des OP qui tentent de représenter les transhumants et éleveurs sédentaires. Les comités de transhumance mis en place et les expériences de coopération transfrontalière peuvent constituer des innovations si tant est tentées que ces structures sont accompagnées dans la durée et avec rigueur dans leurs missions.

- **au niveau des finances locales : quels sont les différents prélèvements/taxes payés par les pasteurs ? qui collecte ? quels sont les usages de ces recettes ?**

Voir section 4.2.2

- **au niveau social : comment se tissent les alliances entre transhumants et sédentaires, quelles évolutions ? Quels acteurs et quels rôles jouent-ils dans l'accueil des transhumants dans les zones d'accueil ?**

Comme mentionné déjà à plusieurs reprises, les relations entre transhumants et sédentaires seraient devenues dans certaines zones de plus en plus tendues. Au demeurant la transhumance ne peut se faire qu'à travers de multiples alliances et négociations entre communautés, autorités et institutions de plus en plus nombreuses et intéressées dans le paysage. Les liens avec éleveurs nouvellement semi-sédentarisés, peuvent aussi faciliter la négociation de l'accès au pâturage dans les zones d'accueil. Cependant une grande part des acteurs institutionnels entretient un discours très négatif sur la transhumance et en minorent assez systématiquement les impacts positifs. Par contre ils ne manquent pas d'en tirer profit comme le montrent les travaux sur transhumance et corruption. En tout état de cause les mécanismes de « taxation-corrupcion » de la transhumance devraient être approfondis et faire l'objet d'un contrôle véritable. Sans cela on ne peut que reconnaître que les multiples frustrations chez les agriculteurs comme chez les éleveurs ainsi que les traitements inéquitables conduits en toute illégalité par les responsables constituent un carburant majeur de l'embrasement des tensions.

**Quels rôles jouent l'élevage transhumant sur l'espace transfrontalier et le territoire d'accueil :**

- **au niveau économique : quels sont les métiers induits ou tirant bénéfice de la présence des pasteurs ? quelle est la contribution des troupeaux transhumants (i) à la fourniture d'animaux de trait (culture attelée), (ii) à l'approvisionnement des éleveurs emboucheurs ? quelles sont les dépenses locales réalisées par les pasteurs (i) pour la consommation humaine, (ii) pour l'entretien des animaux (fourrages, aliments du bétail, produits vétérinaires, eau, gardiennage) (tableau de la structure et de l'estimation des dépenses moyennes des pasteurs) ;**

Les agriculteurs (par les contrats de fumure, la vente d'aliments de bétail et l'obtention d'animaux de trait), les courtiers, les commerçants, et autres métiers liés aux marchés à bétail, les restaurateurs, les fournisseurs de services de transports, et les vendeurs de cartes de crédit de téléphone, tirent bénéfices de la présence des transhumants.

Les troupeaux transhumants naisseurs apportent une contribution essentielle à la fourniture de taurillons pour le trait suffisamment robustes, comme à l'approvisionnement des éleveurs emboucheurs avec les mâles plus âgés pour la boucherie. Ces contributions majeures de l'élevage pastoral naisseur n'ont pas pu être quantifiés malheureusement faute de données spécifiques. Les dépenses locales réalisées par les pasteurs n'ont pas été quantifiées non plus alors que la présence saisonnière de la transhumance dans les localités et les marchés permet l'envolée de l'économie locale, en témoignent les relevés des taxes de marchés quand elles sont communiquées.

- ***Au niveau commercial : quels sont les marchés approvisionnés par les pasteurs (quantification, saisonnalité) ? quels types de marchés sont approvisionnés (marchés intermédiaires, marchés de consommation) ;***

Ces questions ont été abordées au chapitre 3 pour les zones étudiées dans les deux études de cas au Bénin et en Côte d'Ivoire et dans les rapports spécifiques correspondants, mais ils ne sont que partiellement quantifiables à ce stade.

- ***Au niveau de l'emploi : peut-on évaluer les emplois directement et indirectement induits par l'élevage transhumant sur le territoire transfrontalier ?***

Les emplois directement et indirectement induits par l'élevage transhumant pour les pays côtiers des territoires transfrontaliers sont évalués dans le chapitre 3 pour les zones étudiées dans les deux études de cas au Bénin et en Côte d'Ivoire et dans les rapports correspondants.

- ***Au niveau de l'environnement et des ressources naturelles : quels sont les impacts négatifs et positifs de la présence des troupeaux (fertilité des sols, biodiversité, qualité des eaux, pollutions, etc.) ?***

Les impacts environnementaux négatifs et positifs sont décrits dans les sections correspondantes du chapitre 4 au niveau national et au niveau territoriale pour les deux études de cas au Bénin et en Côte d'Ivoire, et dans la section 4.4 les impacts environnementaux sont synthétisés au niveau régional.

#### ***Au niveau de l'analyse prospective***

##### ***Quels sont les principaux paramètres à intégrer dans une analyse prospective ?***

Les principaux paramètres à intégrer dans une analyse prospective quantifiée sont les mêmes que ceux qui sont identifiés pour l'analyse des impacts actuels. Pour une analyse prospective qualitative, qui doit précéder l'analyse quantitative, les principaux facteurs de changement doivent être identifiés, ainsi que les effets combinés de ces facteurs de changement, ainsi que les politiques publiques actuellement mises en œuvre. Les interdépendances entre les facteurs majeurs de changement identifiés doivent également être clarifiées pour une meilleure compréhension de leur nature et de leurs interactions.

##### ***Quels grands scénarios peuvent être esquissés, permettant de structurer le dialogue sur la prospective ?***

Trois grands scénarios devraient être esquissés et instruits : 1) un scénario tendanciel qui suppose le prolongement des tendances observées, 2) un scénario qui suppose la mise en œuvre des politiques d'accompagnement permettant de maximiser les impacts positifs et de minimiser les impacts négatifs, et 3) un scénario qui suppose que les limitations de la mobilité des troupeaux déjà

prises en œuvre par certains pays seraient généralisées et appliquées pour mettre fin à la transhumance.

***Quels enseignements peut-on tirer des trajectoires récentes (depuis 2000) et des transformations à l'œuvre pour nourrir l'élaboration des scénarios ?***

Certains facteurs de changement sont à l'œuvre depuis longtemps et vont continuer à jouer un rôle important (comme l'expansion des terres cultivées et le changement climatique). D'autres facteurs de changement sont relativement soudains, et peuvent avoir des effets brutaux et démultipliateurs. C'est le cas récent de la pandémie Covid-19 et de la détérioration de la situation sécuritaire sur de vastes espaces soumis à la violence armée. La mise en œuvre effective de limitations à la mobilité, même localisée et temporaire peut avoir des effets très importants aussi comme on a pu l'observer lors des derniers épisodes de sécheresse entre Nigeria et Niger en 2009.

***Quelles actions les pays de l'Afrique de l'Ouest peuvent engager pour minimiser les impacts négatifs des systèmes d'élevage mobiles et maximiser leurs impacts positifs, en s'appuyant sur les facteurs de changement observés ?***

L'analyse des influences des facteurs de changement conjugués aux politiques actuelles sur les impacts des systèmes d'élevage mobiles en Afrique de l'Ouest, suscitent des orientations politiques publiques diverses et parfois extrêmes. Certaines peuvent maximiser les impacts positifs et atténuer les impacts négatifs et sont explicitées dans la section 4.5. Ces actions sont résumées dans la section 5.1, juste avant la recommandation 9. Mais d'une manière générale c'est la discordance des politiques entre pays de la région qui est manifeste et dénoncée par différents travaux récents. Il existe en effet une forme d'asymétrie importante entre les politiques de sécurisation de la mobilité pastorales promues dans les pays du Sahel et les politiques de plus en plus affirmées d'interdiction de la transhumance dans certains pays côtiers. Même si bon nombre de ces politiques ne s'accompagnent pas de mesures d'accompagnement effectives des éleveurs, elles peuvent participer du trouble profond que revêt l'image courante et largement déformée de la transhumance dans les territoires de part et d'autre des frontières des États de la région.



**Photo 16** Affluence de jour de marché à bétail de Petit Paris au Bénin (P. Onibon)

## 6 Références bibliographiques et documents exploités

Amadou B., Boutrais J. Autrepart 2012/1 (N° 60). Logiques pastorales et de conservation de la nature: les transhumances et le Parc du W (Niger, Burkina Faso, Bénin). pp. 55-75

Ancey, V., Ickowicz A., Touré I., Wane A., Diop A.T., 2009. La vulnérabilité pastorale au Sahel : portée et limite des systèmes d'alerte basés sur des indicateurs, 16 p.

APESS, RBM, ROPPA, CSAO, IRAM, Magnani S. et Guibert B. Mission d'appui au démarrage du PRIDEC : Rapport et note de synthèse développant le concept de Biens publics communautaire appliqué à la transhumance entre pays sahéliens et pays côtiers., 40 p.

Assouma M. H., Vayssières, J., Bernoux M., Hiernaux P., Lecompte P., 2016. Bilans Gaz à Effet de Serre d'un écosystème sylvo-pastoral tropical dans la zone semi-aride du Sénégal. 4 p.

Assouma M. H., Lecomte P., Corniaux C., Hiernaux P., Ickowicz A., Vayssières J., 2019. Territoires d'élevage pastoral au Sahel : un bilan carbone avec un potentiel inattendu d'atténuation du changement climatique. Montpellier, Cirad, Perspective 52. <https://doi.org/10.19182/agritrop/00082>

Assouma, M.H., Lecomte, P., Hiernaux, P., Ickowicz, A., Corniaux, C., Decruyenaere, V., Diarra, A.R., Vayssières, J., 2018. How to better account for livestock diversity and fodder seasonality in assessing the fodder intake of livestock grazing semi-arid sub-Saharan Africa rangelands. *Livestock Science* 216, 16-23.

Assouma, M.H., Mottet, A., Lecomte, P., Velascogil, G., Hiernaux, P., Vayssières, J., 2017. Browsed trees and shrubs fodder by pastoral herds efficiency in the sahelian rangeland, Colloque sur le Pastoralisme dans le courant des changements globaux (P2CG 2017), PPZS, Dakar, Sénégal, pp. 235-236.

Barry M. et al, Bilan des actions pastorales et appui à l'élaboration d'un programme pastoral à moyen terme en RCI, MARA-Coop. Française/IRAM, 1994.

Barbedette L., APESS, 2013. Profils d'exploitations familiales d'éleveurs en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale Synthèse illustrée par 33 études de cas de 130 études réalisées en 2010 et 2013 par l'Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane dans neuf pays : Burkina Faso, Cameroun, Bissau, Niger, Nigeria, Mali, Sénégal, Tchad. 81 p.

Bénard, C., sous la direction de Bonnet B., 2010, ECLiS, ANR, IRAM. Etudes de cas sur la vulnérabilité et l'adaptabilité des éleveurs face aux événements dans la commune de Djougou au Bénin, Vulnérabilité/Résilience de l'élevage au climat, occupation des sols, mobilité, droits d'accès, tâche ELEV 3.2, 131 p.

Benjaminsen T. A., Hiernaux P., 2019. From Desiccation to Global Climate Change: A History of the Desertification Narrative in the West African Sahel, 1900–2018. *Global Environment* 12 (2019): 206–236 © 2019 The White Horse Press. doi: 10.3197/ge.2019.120109. 31 p.

Bernardet P., Vache de la houe, vache de la dot : élevage bovin et rapport de production en Moyenne et Haute Côte d'Ivoire, 1988, CNRS. 228 p.

Bodé, S., sous la direction de Bonnet B., 2010, ECLiS, ANR, IRAM. Etudes de cas sur la vulnérabilité et l'adaptabilité des éleveurs face aux événements dans la commune de Dantiandou au Niger, Vulnérabilité/Résilience de l'élevage au climat, occupation des sols, mobilité, droits d'accès, tâche ELEV 3.2, 135 p.

Bonnet B., Ousman Malam Ousseini, Issoufou El Hadj Attoumane, 2015. Une famille et son système d'exploitation pastoral sans frontières, entre Niger, Tchad et Nigeria., in « Diversité des agricultures familiales », ouvrage collectif paru aux éditions Quae 2015. Ouvrage coordonné par une équipe du CIRAD : Pierre Marie Bosc, Jean-Michel Sourisseau, Philippe Bonnal, Pierre Gassel, Elodie Valette, Jean-François Béliers.

Bonnet B., Guibert B., Bénard C., 2010. La demande du Nigeria en produits d'élevage : une opportunité pour les pays sahéliers ?, Revue Grain de Sel 51, Numéro Spécial/ Nigeria, Octobre

Bonnet B., 2013. Vulnérabilité pastorale et politiques publiques de sécurisation de la mobilité pastorale au Sahel. In Revue Monde en mouvement, T41., année 2013, n° 164. Pp 71-91.

Bonnet B., Guibert B., 2012, ECLIS, ANR, IRAM. Vulnérabilités et efforts d'adaptation des familles de pasteurs face aux crises récurrentes. Enseignements tirés de l'analyse de l'activité pastorale dans les trajectoires familiales, 21 p.

Boutrais J., 2001. IRD. Du pasteur au Boucher : le commerce du bétail en Afrique de l'Ouest.

Cantoni C., Lallau B., 2010. La résilience des Turkana. Une communauté de pasteurs kenyans à l'épreuve des incertitudes climatiques et politiques. In. Développement durable et territoires. Vol. 1, n°2. septembre 2010, 19 p.

Cees De Haan, Etienne Dubern, Bernard Garancher, and Catalina Quintero, 2014. Pastoralism Development in the Sahel: A Road to Stability? Global Center on Conflict, Security and Development. World Bank. June 2014

CEDEAO, 2009. ECOWAS, Formulation et mise en œuvre d'un Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA), Composante : « aménagements pastoraux et organisation de la transhumance transfrontalière », volume 2, sous-programme gestion améliorée des autres ressources naturelles partagées, Septembre 2009, version finale, 58 p.

CEDEAO, 2005. Plan d'actions régional 2006-2010 pour la mise en œuvre de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) et du PDDAA/NEPAD en Afrique de l'Ouest. 40 p.

CEDEAO, 2004. Cadre de politique agricole pour l'Afrique de l'Ouest. Document de référence pour la première phase des consultations nationales. Diagnostic, enjeux, questions clés, scénarios. 148 p.+ annexes.

CEDEAO, 2004. Fiche technique de programme : Programme de gestion durable des ressources pastorales et contrôle de la transhumance en Afrique de l'Ouest. 68 p.

CEDEAO, 2009. Forum régional sur l'élevage. Communiqué final des Ministres chargés de l'élevage, du commerce et de la sécurité dans les pays membres de la CEDEAO. Abuja, CEDEAO-DDRE, 2 p.

CEDEAO, 2009. Forum régional sur l'élevage. Note d'orientations pour le développement de l'élevage dans l'espace CEDEAO. Abuja, CEDEAO-DDRE, 6 p.

CEDEAO, 1998. DECISION A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO. 5 p.

CEDEAO, 2005. Annexe à la décision A/DEC.5/10/98 relative à la politique agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP). 18 p.

CEDEAO, 2003. Règlement C/REG.3/01/03 relatif à la mise en œuvre de la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO. 5p.

CILSS/ZOOFOR Consult, 2020. Etude sur le mapping des associations actives sur la prévention et gestion des conflits et la perception des acteurs sur le pastoralisme et la transhumance dans les zones d'intervention ciblées par le PEPISAO, rapport final. 76 p.

Colin de Verdière, P., 1995. Les conséquences de la sédentarisation de l'élevage au Sahel. Étude comparée de trois systèmes agropastoraux dans la région de Filingué (Niger), Thèse de doctorat, Institut national agronomique Paris-Grignon.

CORAF/WECARD, 2014. Etude sur la transhumance transfrontalière et les conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest. 124 p.

Corniaux C., Vatin F., Ancey V., 2012. Lait en poudre importé versus production locale en Afrique de l'Ouest : vers un nouveau modèle industriel ? Cahiers Agricultures. vol. 21, n°1, jv-fev 2012 : 18-24.

Corniaux, C., Thébaud, B., Gautier, D. 2012. La mobilité commerciale du bétail entre le Sahel et les pays côtiers : L'avenir du convoiage à pied. Nomadic People.

Corniaux C., 2014. Le commerce du bétail sahélien. Une filière archaïque ou la garantie d'un avenir prometteur ? Afrique contemporaine, 1 (249) : 93-95.

Corniaux C., Thébaud B., Gautier D., 2013 : La mobilité commerciale du bétail entre le Sahel et les pays côtiers : l'avenir du convoiage à pied. In I.D. Gaye et al (Coord) : Ouvrage Mobilité PPZS.

Corniaux C., Thébaud B., Gautier D., 2012 : La mobilité commerciale du bétail entre le Sahel et les pays côtiers : l'avenir du convoiage à pied. Nomadic People. Volume 16, Issue 2, 2012 : 6-25.

Corniaux, C., Wane, A., et Duteurtre, G., 2020, La filière bétail-viande en Afrique de l'Ouest : quels besoins d'évolution face à l'essor de la demande et à la concurrence des importations extra-africaines ? 4èmes Entretiens techniques du PRAPS (ETP-4), 15 p.

Davis J., Ogali C., Slobodian L., Roba G., Ouedraogo R., Velasco-Gil G., Maru N., 2020. FAO UICN, Franchir les frontières. Dispositions juridiques et politiques pour le pastoralisme transfrontalier. 104.

Diallo, S.D., Amadou Ly, M., Maïga, B, et Touquet, C., 2013, Fiscalité pastorale, enseignements des expériences de gestion plus équitable des marchés à bétail en Afrique de l'Ouest. La contribution de l'élevage pastoral la sécurité et au développement des espaces Saharo-Sahéliens, Colloque régional de N'Djamena, 27-29 mai 2013, 9 p.

Direction du Développement et de la Coopération Suisse, Etablissement de situations de référence pour le programme d'appui à commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest, 2017

Deygout Ph., Tréboux M., Bonnet B., 2012. Systèmes de production durables en zones sèches, quels enjeux pour la coopération au développement ? MEE Direction générale de la mondialisation, du développement et du partenariat, AFD, IRAM. Rapport présenté au Forum Mondial de l'Eau et à Rio +20. Janvier 2012. 135 p.

Djerma A., Elh. Attoumane I., Lawan B., Grémah A., Hérault D., Malam Ousseini O., Sambo B., Salé A. (2009). La mobilité pastorale dans la région de Zinder : stratégies et dynamisme des sociétés pastorales. Document de capitalisation du Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux de la Région de Zinder. 115 p.

Duteurtre G., Corniaux C. 2013. Etude relative à la formulation du programme d'actions détaillé de développement de la filière lait en zone UEMOA. 75 p.

Duteurtre et Corniaux, 2021, note 1

ECOWAS, UEMOA, CILSS, 2017. Programme régional d'investissement pour le développement de l'élevage et du pastoralisme dans les pays côtiers (PRIDEC), Document principal : composantes nationales et régionale. 65 p.

FAO/CIRAD/ILRI, 2020, Livestock Sector Investment and Policy Toolkit (LSIPT) Making Responsible Decisions, 4 p.

FAO, 2020, Supporting effective decision-making: Livestock sector investment and policy toolkit  
Published 24 April 2020 : <http://www.fao.org/sustainability/news/detail/en/c/1272556/>

Guibert B., Banzhaf M., Dr Bio Goura Soulé, Dahiru Hassan Balami, Ganda IDE. Etude régionale sur les contextes de la commercialisation du bétail/accès aux marchés et défis d'amélioration des conditions de vie des communautés pastorales. Réseau de connaissances de la SNV Afrique de l'Ouest et Centrale sur l'Elevage et le Pastoralisme. Avril 2009. 119 p.

Guibert B., Bonnet B., 2010. Quels enseignements tirés des recherches centrées sur l'analyse des évolutions rétrospectives des conditions d'exercice du pastoralisme et des trajectoires des familles de pasteurs ? Note de synthèse aux décideurs. 10 p.

Hesse C., Anderson S., Cotula L., Skinner J., Toulmin C., 2013. IIED. Gérer la vie en dents de scie. Soutenir des moyens de subsistance résilients au climat dans la région du Sahel. 36 p.

Hiernaux P., Assouma M.H., 2021. PEPISAO, Note thématique de réflexion n°2. Quelles perspectives pour les systèmes d'élevage mobiles face à la densification des espaces ruraux et au changement climatique en Afrique de l'Ouest ? 30 p.

Hiernaux, P., Assouma, M.H., 2020. Adapting pastoral breeding to global changes in West and Central tropical Africa: Review of ecological views. Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux 73.

Hiernaux P., Diawara M. O., Assouma M.H., The conversation, 2018. Au Sahel, maintenir l'élevage pastoral pour s'adapter au changement climatique. 6 p.

Hiernaux, P., Diawara, M., Kergoat, L., Mougin, E., 2015. La contrainte fourragère des élevages pastoraux et agropastoraux du Sahel. Adaptations et perspectives. Les Sociétés rurales face aux changements climatiques et environnementaux en Afrique de l'Ouest. Paris : IRD Éditions, coll. "Synthèses, 171-191.

Hiernaux, P., Diawara, M.O., 2014. Livestock: Recyclers that promote the sustainability of smallholder farms. Rural 21, 9-11.

Hiernaux, P., Bagoudou M., 2006. IRAM-PSSP. Évaluation des risques environnementaux liés à la gestion pastorale des ressources naturelles de la région de Zinder. 66 p.

International Crisis Group, 2014. Afrique centrale : les défis sécuritaires du pastoralisme. 40 p.

International Crisis Group, avril 2020. Le Sahel central, théâtre de nouvelles guerres climatiques ? Briefing Afrique de Crisis Group n° 154. 8 p.

IIED-SOS-Sahel, 2010, Modernité, mobilité. L'avenir de l'élevage dans les zones arides d'Afrique. 92 p.

Iram-Issala-LARES, Blein R., Beaujeu R., Soulé B.G., Mankor A. 2014. Initiative pour la Promotion du Commerce Bétail-Viandes en Afrique de l'Ouest et du Centre. Tome 1 : Analyse – diagnostic et propositions en faveur de la fluidification des échanges dans le Couloir central (Burkina Faso, Mali, Ghana, Côte d'Ivoire). 103 p.

Josserand H., 2013. Estimation des volumes et de la valeur du commerce régional des denrées de base. USAID.

Kagone H., 2004. État des lieux de la transhumance dans la zone d'influence du parc W du fleuve Niger, Rapport de synthèse, Ouagadougou, Ecopas, 56 p.

Krätli S., Toulmin C., IIED, 2020. Conflit entre agriculteurs et éleveurs en Afrique : repenser le phénomène ? Briefing, zones arides et pastoralisme. 6 p.

Lorusso V., Pastoralistes transhumants versus Paysans sédentaires – quelles politiques pour la stabilité et la prospérité du Nigeria ? 2020, 6 p.

Le Guen T., Le développement agricole et pastoral du Nord de la Côte d'Ivoire : problème de coexistence, Les cahiers d'Outremer, pp. 259-288, avril-sept 2004.

Lesnoff M., Corniaux C., Hiernaux P., SELMET-CIRAD, GET. 2012. Sensitivity analysis of the recovery dynamics of a cattle population following drought in the Sahel region. *Projet de Recherche Elevage Climat et Société*. In *Ecological Modelling* 232 (2012) 28-39.

Magnani, S., sous la direction de Bonnet B., 2010, ECLIS, ANR, IRAM. Etudes de cas sur la vulnérabilité et l'adaptabilité des éleveurs face aux événements dans la commune de Hombori au Mali, *Vulnérabilité/Résilience de l'élevage au climat, occupation des sols, mobilité, droits d'accès*, tâche ELEV 3.2, 82 p.

Manceron S., 2011. Intervenir en périphérie pour la conservation des aires protégées : réexamen d'un postulat. La situation du Parc du W et des éleveurs mobiles, thèse, Université Paris Ouest Nanterre-La Défense, 586 p.

Manlay, R.J., Ickowicz, A., Masse, D., Feller, C., Richard, D., 2004. Spatial carbon, nitrogen and phosphorus budget in a village of the West African savanna—II. Element flows and functioning of a mixed-farming system. *Agricultural Systems* 79, 83-107

Marty A., juillet 2011, IRAM-UICN, Etude sur le pastoralisme, droits, tenure et changements climatiques, 43 p.

Marty A., Ebersweller A., Dangbé Z. 2009. Au cœur de la transhumance : un campement chamelier au Tchad central, septembre 2006 –avril 2007, Paris ANTEA-IRAM Karthala.

Marty, A., Bonnet, B., Guibert, B., 2006. La mobilité pastorale et sa viabilité, entre atouts et défis, Note thématique Iram n° 3, 1-4.

Marty, A., Bonnet, B., 2006. Les transformations en zone pastorale Nord-Tahoua (Niger), Grain de Sel, Iram.

Molina-Flores, B., Manzano-Baena, P. and Coulibaly, M.D. 2020. The role of livestock in food security, poverty reduction and wealth creation in West Africa. Accra. FAO. <https://doi.org/10.4060/ca8385en>.

Niamir-Fuller M., 1999. Managing mobility in African rangelands: The legitimization of transhumance. Londres, IT publication.

Nobimé F. 2020. Passage des éleveurs nomades dans les champs : la corruption, terreau de la transhumance. L'évènement Précis. (Enquête réalisée avec le soutien de OSIWA) - 25 février 2020.

OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development). 2002. Mission PCIA Niger— Impact du Programme d'Appui au Secteur de l'Élevage (PASEL) sur la paix et les conflits. Report. Paris. <http://www.oecd.org/countries/niger/35114745.pdf>.

OECD et SWAC, 2008, Élevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest - Potentialités et défis

OECD and SWAC (Sahel and West Africa Club). 2010a. Security events in the Sahel: A review of past security events in the Sahel 1967–2007, by Emmanuel Salliot. Report. Paris. <http://www.oecd.org/swac/publications/47092939.pdf>

OECD and SWAC (Sahel and West Africa Club). 2010b. Security Implications of Climate Change in the Sahel Region: Policy Considerations, by Philipp Heinrigs. Report. Paris. <http://www.oecd.org/swac/publications/47234320.pdf>.

- Onibon P., février 2015. Compte rendu de la réunion de Cotonou sur la problématique de la transhumance transnationale au Bénin. Formulation d'un programme régional d'investissement en élevage dans les pays côtiers. RBM, APESS, ROPPA, CEDEAO/ECOWAS. 26 p.
- Onibon P., février 2015. Compte rendu de la réunion de Cotonou sur la problématique de la transhumance transnationale au Togo. Formulation d'un programme régional d'investissement en élevage dans les pays côtiers. RBM, APESS, ROPPA, CEDEAO/ECOWAS. 28 p.
- Ousmane Malam Ousseini, Souleymane Gourgoudou, mars 2015. Compte rendu de la situation de la transhumance dans la région de Zinder suite aux évènements de Boko Haram, 2 p.
- PEPISAO, 2020. Evaluation du cadre réglementaire du pastoralisme et de la transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest et au Sahel. 137 p.
- PRAPS-CILSS, CIRAD, 2019. Amplitude et distribution des revenus des ménages pastoraux et agropastoraux du Sahel. Synthèse régionale. 6 p.
- PREPP, APESS, mai 2015. Note technique sur l'axe 2 – coopération transfrontalière du PREPP, 4 p.
- Rasmussen, K., Brandt, M., Tong, X., Hiernaux, P., Diouf, A.A., Assouma, M.H., Tucker, C.J., Fensholt, R., 2018. Does grazing cause land degradation? Evidence from the sandy Ferlo in Northern Senegal. *Land Degradation and Development* 29, 4337-4347
- RBM, 2011. Contributions et compte rendu de l'atelier sous régional de restitution de l'étude sur l'état des lieux des textes régissant la transhumance dans les pays membres de l'Autorité du Liptako Gourma. RBM ; Octobre 2011.
- RBM, 2008. Document du Programme Pastoral Régional, phase II. 52 p.
- RBM, 2008. Rapport de l'atelier régional sur la transhumance et la commercialisation transfrontalières de bétail. Gogounou, du 20 au 22 août 2008. 15 p.
- RBM, 2010, Rapport général du forum sous-régional sur la transhumance transfrontalière de Gogounou, 14-16 avril 2010. 101 p.
- République du Bénin, MAEP, DE, 2013. Programme de Développement de l'Elevage (PDE)
- République de Côte d'Ivoire, DPP, M. Djiakariya COULIBALY, 2013. Politique de Développement de l'Elevage en Côte d'Ivoire
- Richard D., Alary V., Corniaux C., Duteurtre G., Lhoste P., 2019. Dynamique des élevages pastoraux et agropastoraux en Afrique intertropicale. Quæ, CTA, Presses agronomiques de Gembloux. Collection Agricultures tropicales en poche. 250 p. + cahier quadri 18 p.
- Robinson, T.P., Thornton P.K., Franceschini, G., Kruska, R.L., Chiozza, F., Notenbaert, A., Cecchi, G., Herrero, M., Epprecht, M., Fritz, S., You, L., Conchedda, G. & See, L. 2011. Global livestock production systems. Rome, Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) and International Livestock Research Institute, (ILRI), 152 pp.
- Rodriguez Castelan, C., Weber, I., Jacques, D., et Monroe, T., 2019, Making a better poverty map; Data blog, 9 juillet 2019 (<https://blogs.worldbank.org/opendata/making-better-poverty-map>)
- MOFA, 2004. Livestock Development in Ghana : Policies and Strategies
- République du Togo, MAEP, 2014. Plan de Gestion de la Transhumance au Togo
- Scoones I., Bayer W., Waters-Bayer A., Ellis J., Holtzman J., Kulibaba N., Lane C., Moorehead R., Perrier G., Sandford S., Swift J., Sylla D., Toulmin C.; 1999. Nouvelles orientations du développement pastoral en Afrique. Vivre dans un environnement incertain. Karthala ed., CTA. 362 p.

Schöneegg G., Martel Ph., 2006, DED. Les conflits liés à la transhumance transfrontalière entre le Niger, le Burkina Faso et le Bénin, 77 p.

Simonet, C., Traoré, S.M., Brunelin, S., et Royer, L, 2020, Marchés De Bétail Au Sahel Intégration Des Marchés, Rôle Du Climat Et Des Conflits Dans La Formation Des Prix. BRACED, 116 p.

SNV-RBM, 2015. Analyse des dynamiques sociales liées à une gestion apaisée de la transhumance dans la Basse et Moyenne vallées de l'Ouémé et sa zone d'influence en République du Bénin. Rapport d'étude. 79 p.

Sounon K.L.S.A., Ickowicz A., Lesnoff M., Messad S., Valls-Fox H., Houinato M.R.B.. 2019. Impact de la sédentarisation des éleveurs sur la production bovine au Bénin. Rev. Elev. Med. Vet. Pays Trop., 72 (3) : 93-99, doi : 10.19182/remvt.31778

Steinfeld H., Gerber P., Wassenaar T., Castel V., Rosales M., de Haan C., FAO, 2006. Livestock's long shadow. Environmental issues and options, 390 p.

Swift, J., 2008. Pastoralisme et mobilité, in Sécuriser le pastoralisme en Afrique de l'Est et de l'Ouest, Addis-Abeba, 11-12-13 novembre.

Swift J., 1989, "Why are people vulnerable to famine". IDS Bulletin Vol 20 (2) pp. 8-15.

Tappan, G., Cushing, W.M., Hutchinson, J.A., Cotillon, S.E., Herrmann, S.M., Dalsted, K.J., Mathis, M.L., 2017. West Africa land use and land cover time series.

Thébaud B., Résiliences pastorales et agro-pastorales au Sahel : portraits de la transhumance 2014-2015 et 2015-2016 (Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger). Document complet, juin 2017, 239 p.

Thiongane P.I., 1987. Etude des transhumances et de l'insertion de l'élevage dans les zones agro-pastorales. Aspects zootechniques et vétérinaires et contraintes des transhumances dans les pays de la Communauté Economique du Bétail et de la Viande (CEBV) : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Togo et Ghana. Ouagadougou, FAO, 127 p.

Thornton, P.K., Kruska, R.L., Henninger, N., Kristjanson, P.M., Reid, R.S., Atieno, F., Odero, A.N., et Ndegwa, T., 2002, Mapping Poverty and Livestock in the Developing World; ILRI, 126 p.

Tondel F., 2019. Dynamiques régionales des filières d'élevage en Afrique de l'Ouest. Etude de cas centrée sur la Côte d'Ivoire dans le bassin commercial central. Document de réflexion n° 241. Political Economy Dynamics of Regional Organisations in Africa. 44 p.

Touré I. et al, 2012. Atlas des évolutions des systèmes pastoraux au Sahel 1970-2012. FAO / CIRAD, 2012. 34 p.

Touré, O., sous la direction de Bonnet B., 2010, ECLIS, ANR, IRAM. Etudes de cas sur la vulnérabilité et l'adaptabilité des éleveurs face aux événements dans la commune de Téssékéré au Sénégal, Vulnérabilité/Résilience de l'élevage au climat, occupation des sols, mobilité, droits d'accès, tâche ELEV 3.2, 131 p.

Toutain B., Compaoré A., Ouadba J.M., Kagoné H., Diallo S., 2001. Mission d'appui scientifique « Transhumance » dans la région du parc W (Bénin, Burkina Faso, Niger). Montpellier, CIRAD-EMVT, 98 p.

Toutain B., Marty A., Bourgeot A., Ickowicz A. & Lhoste P., 2012. Pastoralisme en zone sèche. Le cas de l'Afrique subsaharienne. Les dossiers thématiques du CSFD. N°9. Février 2012. CSFD/Agropolis International, Montpellier, France. 60 pp.

Toutain, B., 2001. Le risque en pastoralisme : quelques considérations pour orienter les actions de développement, (Cirad-EMVT : Programme écosystèmes naturels et pastoraux), in Tielkes E.,

Schlecht E., Hiernaux P. (Eds.), *Élevage et gestion de parcours au Sahel, implications pour le développement*, Verlag Ulrich.

UA, 2013. *Cadre stratégique pour le pastoralisme en Afrique. Sécuriser, Protéger et Améliorer les Vies, les Moyens de Subsistance et les Droits des Communautés Pastorales*. 56 p.

UEMOA, 2007. *Règlement N°7/2007/CM/UEMOA relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments dans l'UEMOA*. Ouagadougou, UEMOA, 42 p.

Yaro Botoni E.; CILSS, 2021. *Enseignements des accords transfrontaliers pour sécuriser la transhumance entre les Etats*. Communication à la réunion technique préparatoire du colloque régional

sur la sécurisation du foncier agro-pastoral. 29 et 30 juin 2021. 8 p.

ZOOFOR Consult, Gedes, et Urbaplan, 2017, *Etablissement de situation de référence pour le programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest*. DDC, 95 p.

ZOOFOR Consult, 2021, ROPPA, RBM, APESS, SNV, CARE. *Etude sur la perception de la transhumance, du convoyage commercial, du traitement des conflits et de la contribution socioéconomique de la mobilité pastorale dans les pays côtiers (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire)*. Rapport final. 63 p.

## 7 Annexes

### Annexe 1 : Termes de références

#### ***Analyse des impacts sociaux, économiques et environnementaux des systèmes d'élevages mobiles en Afrique de l'ouest, des principaux facteurs de changement et des perspectives à long terme***

#### TERMES DE RÉFÉRENCE

##### I-Contexte

##### I-1-Importance de l'élevage en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest a pour particularité de combiner des zones agro-écologiques diversifiées et complémentaires, principalement déterminées par le climat. Le gradient pluviométrique varie de moins de 200 mm dans les espaces sahélo-sahariens à plus de 3000 mm sur la bande côtière des pays du Golfe de Guinée.

Le cheptel des ruminants est estimé à plus de 346 millions de têtes en Afrique de l'Ouest (Kagoné, 2019) dont 21 % de bovins, 77 % d'ovins et caprins, et 1% de camelins<sup>40</sup>. Ces effectifs sont très majoritairement localisés dans les pays sahéliens et le Nigéria. Traditionnellement les ruminants constituent le seul mode de valorisation des espaces arides et semi arides (hormis les sites miniers) en transformant la biomasse herbacée et ligneuse en produits consommables ou utilisables par l'Homme (lait et viandes, cuirs et peaux). Mais, soumis à une forte variabilité de la disponibilité des ressources fourragères et hydriques, dans le temps et dans l'espace, ce type d'élevage extensif ne peut s'affranchir de la mobilité. Ces systèmes sont particulièrement vulnérables mais se révèlent aussi particulièrement résilients et compétitifs.

Les conditions bioclimatiques des espaces soudaniens confèrent à ces zones (sud des pays sahéliens et centre/nord des pays côtiers des espaces d'accueil des troupeaux en saison sèche (transhumances intra-nationales ou transfrontalières).

La contribution de l'élevage aux économies nationales varie fortement. Dans les pays sahéliens enclavés, l'élevage représente généralement de l'ordre de 35 à 40 % du PIB agricole et sa contribution au PIB global est de l'ordre de 15%. Cette contribution est beaucoup plus faible dans les pays côtiers, de l'ordre de 4 à 6 % du PIB agricole, résultant de l'importance majeure des productions végétales et du faible développement de l'élevage. Cette importance de l'élevage dans les économies peut être comparée aux dépenses publiques qui lui sont allouées. Bien que l'élevage soit d'une façon générale le parent pauvre des budgets des États, les pays sahéliens, qui comprennent principalement des zones pastorales et agro-pastorales, y consacrent une part nettement plus importante du budget agricole global, que les pays côtiers, formés pour l'essentiel de zones agricoles.

---

<sup>40</sup> Les effectifs restent très mal connus en raison de l'absence de recensements récents dans de nombreux pays.

## **I-2-L'élevage dans les zones pastorales et agro-pastorales : une activité à l'importance économique et sociale majeure**

Dans les zones pastorales et agro-pastorales, l'élevage est une activité majeure des ménages ruraux mais aussi des ménages urbains des villes secondaires (embouche ovine notamment). Il constitue par conséquent une part conséquente voire quasi exclusive des moyens d'existence, de la sécurité alimentaire (directe à travers le lait, indirecte à travers les revenus) et de la résilience des ménages en cas de choc (cession rapide d'un animal pour honorer des charges de santé ou des cérémonies).

Les éleveurs et pasteurs (système pastoral et agropastoral) tirent une part importante de leurs revenus des produits de l'élevage et ce, quelles que soient les classes de richesse (très pauvres, pauvres, moyens et nantis)<sup>41</sup>. Cependant, les éleveurs très pauvres n'ont en moyenne que 4,1 Unités de Bétail Tropical (UBT) par ménage et ne retirent de la commercialisation des produits animaux (lait, bétail) que 29 % de leurs ressources. Il en va de même pour la catégorie des éleveurs pauvres, qui avec en moyenne de l'ordre de 8,6 UBT, ne voient l'élevage leur fournir que 41 % de leurs revenus.

Dans ces deux catégories, le niveau de revenu par membre du ménage est très faible, avec respectivement 52 et 77 dollars par personne et par an respectivement pour les ménages très pauvres et pauvres, soit 0,14 et 0,21 dollars par personne et par jour, fort éloignés du seuil d'extrême pauvreté. Ce n'est que chez les ménages moyens et nantis qui disposent de cheptels plus importants, que les produits de l'élevage constituent une part située en moyenne entre les deux tiers et les trois quarts des revenus. Dans plusieurs zones du Tchad et du Niger, cette part dépasse 80 %. Les revenus per capita de ces catégories de ménages sont aussi nettement plus élevés.

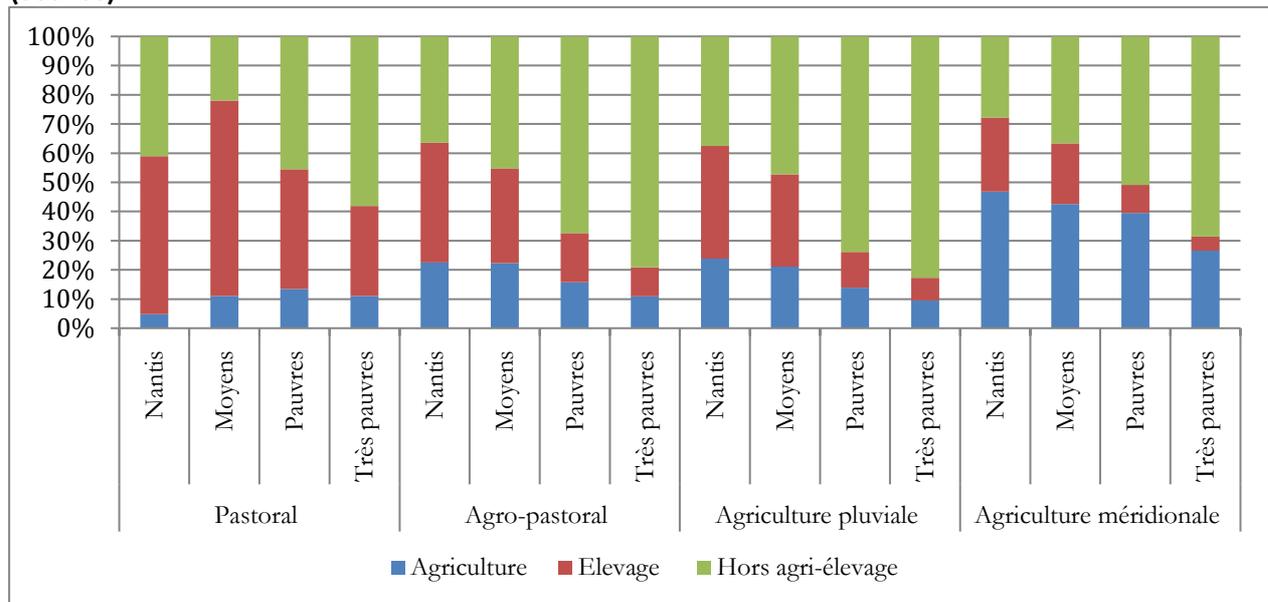
## **I-3-Le développement de l'élevage dans les zones agricoles**

Dans les zones agricoles, l'élevage représente désormais une part importante de l'activité et des revenus, en particulier dans les exploitations « nanties » et « moyennes » en raison de la capacité de ces exploitations disposant d'une assise foncière suffisamment importante, d'investir dans le cheptel.

---

<sup>41</sup> Ces quatre catégories fondent la classification des ménages dans une zone de moyens d'existence homogène dans les enquêtes dites HEA (Household Economy Approach)

**Graphique 1 : Part de l'agriculture et de l'élevage dans les revenus des ménages ruraux (source)**



Outre son importance dans la diversification des sources de revenus des ménages agricoles, l'extension des cheptels dans ces zones a conduit à substituer une complémentarité entre l'agriculture (sud des pays sahéliens/nord pays côtiers) et l'élevage pastoral, via la mobilité des troupeaux (transferts de fertilité des sols, traction attelée, etc.), par le développement de systèmes d'exploitation qui associent au sein même de l'exploitation les productions animales et végétales. Par conséquent, les difficultés croissantes du pastoralisme (conflit d'accès aux ressources fourragères et hydrauliques, aux résidus de récolte, etc.) sont alimentées par cette mutation des systèmes agricoles. Or, celle-ci représente pourtant une transformation efficiente des systèmes de production, une amélioration de la productivité et une diversification porteuse de sécurisation économique des exploitations. Le développement de l'élevage dans ces zones agricoles s'accompagne aussi du développement des transhumances en période d'hiver nage avec des flux de bétail - confiés par les agriculteurs-éleveurs à des bergers - vers les zones pastorales pour libérer les champs de culture, réduire le parasitisme, et tirer profit de la qualité des pâturages des zones pastorales. On parle de phénomènes de « pastoralisation des agriculteurs ».

La croissance démographique rurale dans les zones agricoles en l'absence de progrès importants de la productivité qui se traduit par une forte extension des surfaces cultivées (de l'ordre de 10 % tous les 3 ans) d'une part, et malgré tout aussi la croissance "naturelle" du cheptel d'autre part, amplifient rapidement cette compétition sur les ressources. Les impacts environnementaux des systèmes d'élevage extensifs sont par conséquent essentiellement perçus comme négatifs en raison des intrusions d'animaux dans les forêts classées et espaces protégés, de l'émondage des arbres, etc. Or, une analyse détaillée des relations entre l'animal et l'environnement, la gestion de la biodiversité et le renouvellement des ressources naturelles, la protection et l'amélioration de la fertilité des sols et son impact sur la captation de carbone, etc. montre que la question est autrement plus complexe à appréhender et à documenter.

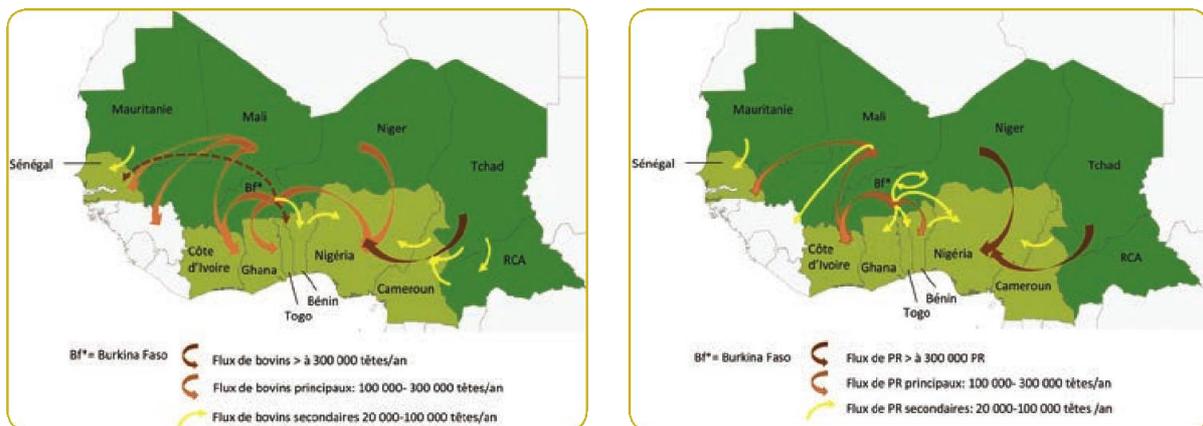
#### **I-4-Les marchés des produits animaux en Afrique de l'Ouest**

Le commerce régional du bétail et plus largement de l'ensemble des produits et sous-produits de l'élevage constitue, selon les données officielles, le 1<sup>er</sup> poste en termes monétaires du commerce

régional des produits agro-pastoraux et le 2<sup>ème</sup> poste si l'on considère l'ensemble des produits, après les produits pétroliers. Malgré de multiples entraves au commerce transfrontalier, on estime que plus de 1,5 millions de têtes de bovins font l'objet de transactions régionales, dont les deux tiers sont absorbés par le marché nigérian. Ces flux sont alimentés (i) par des circuits strictement commerciaux structurés depuis les marchés dans les zones de production pastorales jusqu'aux marchés terminaux situés à proximité immédiate des abattoirs des zones de consommation des pays côtiers, en passant par des marchés transfrontaliers de regroupement et *d'allotement* en fonction des spécificités des marchés de consommation, et (ii) par la commercialisation des animaux « finis », en transhumance dans les pays côtiers, vendus avant la remontée des troupeaux. Il est par conséquent difficile de distinguer du point de vue des données statistiques les flux de transhumance et les flux commerciaux, et ce d'autant que les systèmes d'information se révèlent en faible capacité de rendre compte fidèlement de ces flux (passages des animaux hors des points d'entrées autorisés, contrôles aléatoires par les services vétérinaires, non enregistrement systématique aux postes de douane, etc.).

Pour autant, la région reste très dépendante des importations d'origine extra-communautaire. Si les pays sahéliens sont fortement excédentaires en viande, alors que les pays côtiers sont très déficitaires, en revanche tous les pays sont de gros importateurs de produits laitiers, essentiellement de la poudre de lait à des fins de reconstitution. L'ensemble des produits animaux représente entre 15 et 20 % des importations agroalimentaires de la région, en valeur.

#### Les principaux flux régionaux de bétail (bovins et petits ruminants)



Sources : IRAM-Issala-LARES d'après Josserand-ATP-Cebevirha-Tradehub, 2013

La fourniture des produits animaux est un élément crucial de la sécurité alimentaire. La consommation individuelle moyenne de protéines animales (lait et viandes) reste faible en moyenne dans la région – plus élevée dans les pays sahéliens, beaucoup plus limitée dans les pays côtiers - mais elle progresse en raison d'un quadruple phénomène : (i) l'urbanisation qui se traduit par une modification et une diversification des régimes alimentaires ; (ii) une amélioration du pouvoir d'achat d'une part des populations (désormais appelée « classe moyenne ») ; (iii) une offre de produits laitiers transformés à bas prix et avec des conditionnements qui les rendent accessibles aux ménages pauvres ; et enfin, (iv) du statut social qu'elle confère. Ajoutée à la forte croissance démographique, les perspectives de la demande en produits animaux sont particulièrement dynamiques.

## **I-5-La diversité des impacts des flux transfrontaliers d'animaux**

Qu'il s'agisse de la transhumance ou du commerce du bétail, les flux transfrontaliers ont un impact important sur l'économie locale, les emplois et les revenus. L'accueil des éleveurs mobiles génère de nombreux emplois et revenus directs et indirects liés à la fourniture d'un ensemble de services (commerce des produits de consommation, gardiennage, fourniture d'aliments du bétail et produits vétérinaires, ensemble des métiers liés aux marchés physiques, etc.). Le développement des marchés transfrontaliers est aussi un vecteur important d'activités liées au commerce, ainsi qu'une forte source de fiscalité locale pour les collectivités territoriales. Ces impacts sont relativement bien identifiés d'un point de vue qualitatif (diversité des métiers, etc.) mais peu renseignés sur un plan quantitatif.

Cet ensemble d'interdépendances entre pays sahéliens et pays côtiers, longtemps considérées comme vertueuses et « gagnant-gagnant », est remis en question depuis plusieurs années. Les raisons en sont multiples : une pression croissante sur les ressources liées à l'extension des surfaces mises en culture et au développement de l'élevage au sein des exploitations agricoles, la compétition sur l'accès à l'eau, la segmentation des espaces et le développement des infrastructures urbaines et de communication, ... A cela, s'ajoute la volonté exprimée par la plupart des pays côtiers de promouvoir des politiques de développement de l'élevage plus offensives destinées à réduire le déficit en protéines animales. Ces facteurs « objectifs » sont renforcés par des facteurs plus subjectifs : tensions ethniques, insécurité, etc. ; l'ensemble alimente une montée en puissance des conflits et de leur degré de violence. Les conventions et accords sociaux qui présidaient les relations entre communautés mobiles et communautés d'accueil sont remis en cause sans que des formes nouvelles de régulation ne parviennent toujours à prendre le relais (comité de gestion de la transhumance, organes de régulation des conflits, recours à la justice, etc.). La fragilisation des multiples liens de sociabilité entre communautés mobiles et sédentaires affecte l'intégration et la paix sociale dans un espace régional qui doit faire face à la montée de la violence.

Les dynamiques de transformation (i) des économies agricoles, (ii) des économies pastorales et agropastorales, (iii) des territoires et des infrastructures, notamment en lien avec la démographie, s'accroissent à un rythme que la région n'a jamais connu par le passé. Elles conduisent les Etats à être généralement en position réactive. Difficile dans ces conditions de développer des stratégies d'anticipation. La faiblesse de la connaissance sur ces transformations nourrit les incompréhensions et alimente les conflits.

## **I-6-Quelques consensus et plusieurs points de débat à propos des impacts de la transhumance**

Les différents systèmes d'élevage mobiles sont au cœur des débats qui impliquent actuellement la quasi totalité des acteurs en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Les discussions sont souvent controversées reflétant les différences de perception que les parties en présence ont des systèmes d'élevage en général et de certaines de ses modalités, la transhumance en particulier. Les débats sont d'autant plus intenses que sur les trois principaux enjeux : économiques, sociaux et environnementaux, s'est greffé le défi sécuritaire auquel la région est depuis quelques années confrontée.

- ✚ Sur les impacts économiques, il se dégage un consensus sur les retombées positives des systèmes d'élevage mobiles. La plupart des acteurs tant des pays d'accueil que de départ admettent désormais que les systèmes d'élevage mobiles contribuent à la densification de l'économie aux différentes échelles : locale, nationale et régionale. De l'intégration des

marchés, à la contribution à la sécurité alimentaire en passant par le fonctionnement de nombreuses chaînes de valeur qui s'y rattachent, le sous-secteur élevage et pastoralisme est crédité d'un rôle important dans l'économie de la région. Cependant personne n'est en capacité de dire avec exactitude quel est le niveau réel de sa contribution. Cette faible documentation explique en partie les positions parfois discutables de certains acteurs, notamment des pays d'accueil dont certains envisagent de développer leur propre sous secteur de l'élevage ;

- ✚ L'importance du capital social que les systèmes d'élevage mobiles ont contribué à développer entre les groupes socioculturels de la région. Si les réseaux marchands avec les formes de socialité qui les structurent ont été bien documentés, les relations qui lient les pasteurs aux agriculteurs sont nettement moins bien connues. Pourtant c'est bien tout un capital social d'alliances qui est nécessaire pour pouvoir se déplacer au cours de la transhumance en particulier dans un pays d'accueil. Dans bien des cas, elles sont à la base des cousinages à plaisanterie que des communautés peulh entretiennent avec les autres groupes socio-culturels de la région. Cette relation a permis le développement de mécanismes endogènes de prévention et de gestion des conflits, qui sont mis à mal par un certain nombre de facteurs. L'évolution de cette relation, naguère socle de la coexistence entre les populations mérite d'être mieux documentée dans une perspective de renforcement de la coexistence pacifique ;
- ✚ L'impact environnemental du pastoralisme et de la transhumance est plus controversé. Ainsi deux thèses s'opposent fondamentalement. Pour certains analystes, outre le fait que le pastoralisme constituerait le seul système de production qui permette de valoriser d'immenses territoires désertiques, il permettrait d'entretenir la biodiversité, tout en contribuant à la restauration de la fertilité des terres dégradées, ou de l'entretien de cette fertilité dans les zones agricoles. L'association agriculture élevage est ainsi considérée comme une forme d'agro-écologie des systèmes sahéliers. Pour d'autres, le pastoralisme en général et la mobilité serait une source importante de dégradation de l'environnement : émondage anarchique d'arbres, dégradation des espaces protégés et charge parfois au-delà de la capacité des pâturages. Ces derniers arguments sont souvent avancés par certains pays pour limiter les zones d'exercice de la transhumance. Ces différents impacts ont aussi besoin d'une documentation actualisée ;
- ✚ Les conséquences de l'insécurité qui gangrène la région Afrique de l'Ouest sur les systèmes d'élevage mobiles. Outre le fait qu'elle pousse à une descente de plus en plus marquée d'importants flux de bétail, elle pourrait transformer la transhumance en une sorte de migration plus ou moins définitive contribuant ainsi à rendre inhospitaliers d'immenses territoires sahéliers et désertiques.

## **II-Justification et objectifs de l'étude**

Dans ce contexte, la CEDEAO s'est fixée pour objectif, à travers le PEPISAO, de construire tant avec les Etats qu'avec les acteurs socioprofessionnels et les collectivités décentralisées, une vision partagée du développement de l'élevage en Afrique de l'Ouest à moyen-long terme. Cette vision devant permettre d'éclairer les politiques nationales et régionales en mesure de la concrétiser.

Développer une vision partagée implique de disposer d'une perception suffisamment claire (i) des impacts positifs et négatifs de la multifonctionnalité des systèmes d'élevage mobiles ; (ii) d'identifier les principales tendances lourdes qui sont à l'œuvre ; (iii) de repérer les mutations qui sont à l'œuvre,

notamment au niveau des systèmes de production (conduite des troupeaux, gestion des exploitations), et qui peuvent servir de points d'appui pour envisager des changements d'échelle et répondre aux nouveaux défis qui se dessinent.

L'objectif de l'étude est, par conséquent, de construire un cadre d'analyse afin de pouvoir mieux mesurer les effets et retombées (positifs et négatifs) des systèmes d'élevage mobile (pastoral et agropastoral) sur l'environnement, l'espace et les terroirs, l'économie et la société (liens sociaux et intercommunautaires, intégration des peuples), la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'objectif de l'étude est également i) de fournir une première évaluation globale de ces impacts, ii) d'analyser les mutations/ transformations en cours dans les systèmes d'élevage pastoral et agropastoral et iii) d'examiner la manière dont ces mutations contribuent à densifier l'économie des territoires à travers l'émergence de nouvelles chaînes de valeur, l'introduction d'innovations technologiques, etc. Enfin, sur la base de l'identification des impacts actuels et des principaux facteurs de changement, l'étude vise à mettre en lumière les perspectives à long terme des systèmes d'élevage mobile et à formuler des recommandations. Ces analyses seront placées dans le contexte général du secteur de l'élevage en Afrique de l'Ouest.

Compte tenu du déficit d'informations disponibles d'une part, et des ressources réduites mobilisables dans le cadre de cette étude, d'autre part, il ne s'agit pas de réaliser un bilan exhaustif, mais de construire un cadre d'analyse et de le renseigner ou l'illustrer à travers une revue ambitieuse de la littérature et de deux études de cas sur des espaces transfrontaliers représentatifs, dans des zones d'accueil<sup>42</sup> et de transit.

A l'issue de cette étude, il devrait être possible d'apporter aux décideurs de la région des éléments de réponse aux questions suivantes :

- Quelle est la contribution économique des systèmes d'élevage mobile ?
- Quels sont les effets, positifs et négatifs, de ces systèmes d'élevage sur l'environnement ?
- Est-ce que les systèmes d'élevage mobile jouent un rôle important en assurant la cohésion sociale entre les différents groupes ethniques, ou est-ce que les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont plutôt une source d'instabilité ?

### **III-Résultats attendus de l'étude**

Au regard des objectifs poursuivis, cinq résultats sont attendus de l'étude :

R1. Un cadre d'analyse pertinent est disponible qui permette de saisir la multiplicité des impacts des élevages mobiles, les principales évolutions qui vont influencer ces impacts, et les perspectives de développement des systèmes d'élevage mobile et ses impacts à l'horizon 2040

R2 : Ce cadre conceptuel est mis en perspective de l'espace régional Afrique de l'Ouest dans son ensemble, pour apporter une première ébauche d'évaluation globale et identifier les gaps d'information qu'il convient de combler pour affiner l'appréciation et la connaissance des impacts ;

R3 : Ce cadre conceptuel est appliqué sur deux territoires transfrontaliers, représentatifs des flux de transhumances et des flux commerciaux et permet d'évaluer la diversité des impacts sur des

---

<sup>42</sup> Ce terme recouvre les zones soudaniennes qui accueillent le bétail transhumant en saison sèche. Mais ces zones sont désormais aussi des zones de départ en fin de saison sèche/début d'hivernage lorsque les exploitations agricoles doivent libérer les champs pour les semis, et organisent le départ des animaux vers les zones pastorales où la biomasse fourragère est de qualité et les problèmes parasitaires nettement moindres que dans les zones humides

territoires déterminés et de documenter les stratégies d'adaptation des systèmes d'élevage mobile qui renseignent les mutations et les transformations en cours et permettent de nourrir la réflexion sur les trajectoires et le devenir de ces systèmes ;

R4. Une synthèse des résultats 2 et 3 est préparée et des recommandations sont formulées en vue de limiter les impacts négatifs et maximaliser les impacts positifs. Cette synthèse permettra d'introduire les travaux suivants notamment l'atelier régional sur le devenir des systèmes d'élevage mobile en Afrique de l'Ouest et au Sahel, permettant ainsi de (i) nourrir le dialogue pour construire une vision partagée entre les acteurs publics et socio-professionnels, et (ii) penser les politiques nationales et régionales d'anticipation et d'accompagnement à promouvoir.

#### **IV-Les principales questions identifiées en lien avec l'objectif de l'étude**

##### ***Au niveau du cadre conceptuel d'analyse et de la première évaluation des impacts :***

- Faut-il réviser la catégorisation habituelle des systèmes d'élevage couramment utilisée, pour mieux rendre compte de la diversification et complexification des systèmes et de leurs interactions avec les systèmes agricoles ?
- Quels sont les indicateurs à prendre en compte pour évaluer la diversité des effets et impacts (i) sur l'emploi, (ii) l'activité économique, (iii) les revenus des populations, (iv) les revenus fiscaux, (v) les ressources naturelles et l'environnement, (vi) le commerce, (vii) la sécurité alimentaire dans ses différentes dimensions, (viii) la cohésion sociale et les conflits, etc. ?
- Quelles sont les sources d'information et les méthodes de collecte de ces différents indicateurs ?
- Quelles sont les méthodes de traitement et d'analyse de ces informations, au niveau d'un territoire délimité, au niveau national, au niveau régional ?
- Comment appréhender (méthodologie, croisement des sources) l'importance et la variabilité des flux de transhumance selon les années en fonction (i) des disponibilités fourragères dans les pays sahéliens, et (ii) des réglementations des pays d'accueil relatives à la transhumance, (iii) d'autres facteurs (sécurité, liens sociaux, infrastructures d'accueil, etc.) ?
- Quels acteurs interroger : éleveurs, agriculteurs, élus des collectivités locales, responsables des OP et OPE, responsables/comité de gestion des marchés ; acteurs/agents économiques : commerçants bétail, aliments bétail, etc. ; Commissions locales/transfrontalières de gestion de la transhumance ; services décentralisés de l'Etat : douanes, services de sécurité, agriculture, élevage ;

##### ***Au niveau de l'analyse des principaux facteurs de changement***

- Quels sont les principaux changements intervenus depuis le début des années 2000 :
  - o au niveau des aménagements : couloirs de passage, points d'abreuvement, espaces de pâturages, infrastructures de marché
  - o au niveau des relations entre agriculteurs et éleveurs transhumants : accès aux résidus de récolte, extension des surfaces cultivées, accords sociaux, etc.
  - o au niveau du cheptel local détenu par les sédentaires (importance et composition), et des cheptels en transhumance (importance et composition)
  - o au niveau des différents et des conflits entre usagers de l'espace et des ressources : quels sont les sources/origines ? comment ont évolué les dispositifs de médiation ?
  - o au niveau des finances locales : quels sont les différents prélèvements/taxes payés par les pasteurs ? qui collecte ? quels sont les usages de ces recettes ?
  - o au niveau social : comment se tissent les alliances entre transhumants et sédentaires, quelles évolutions ? Quels acteurs et quels rôles jouent-ils dans l'accueil des transhumants dans les zones d'accueil ?
- Quels rôles jouent l'élevage transhumant sur l'espace transfrontalier et le territoire d'accueil:

- au niveau économique : quels sont les métiers induits ou tirant bénéfice de la présence des pasteurs ? quelle est la contribution des troupeaux transhumants (i) à la fourniture d'animaux de trait (culture attelée), (ii) à l'approvisionnement des éleveurs emboucheurs ? quelles sont les dépenses locales réalisées par les pasteurs (i) pour la consommation humaine, (ii) pour l'entretien des animaux (fourrages, aliments du bétail, produits vétérinaires, eau, gardiennage) (tableau de la structure et de l'estimation des dépenses moyennes des pasteurs) ;
- au niveau commercial : quels sont les marchés approvisionnés par les pasteurs (quantification, saisonnalité) ? quels types de marchés sont approvisionnés (marchés intermédiaires, marchés de consommation) ;
- au niveau de l'emploi : peut-on évaluer les emplois directement et indirectement induits par l'élevage transhumant sur le territoire transfrontalier ?
- au niveau de l'environnement et des ressources naturelles : quels sont les impacts négatifs et positifs de la présence des troupeaux (fertilité des sols, biodiversité, qualité des eaux, pollutions, etc.) ?

#### **Au niveau de l'analyse prospective**

- Quels sont les principaux paramètres à intégrer dans une analyse prospective ?
- Quels grands scénarios peuvent être esquissés, permettant de structurer le dialogue sur la prospective ?
- Quels enseignements peut-on tirer des trajectoires récentes (depuis 2000) et des transformations à l'œuvre pour nourrir l'élaboration des scénarios ?
- Quelles actions les pays de l'Afrique de l'Ouest peuvent engager pour minimiser les impacts négatifs des systèmes d'élevage mobile et maximiser leurs impacts positifs, en s'appuyant sur les facteurs de changement observés ?

#### **V-Méthodologie**

L'étude combinera plusieurs étapes et démarches complémentaires :

1. **Une revue documentaire.** Elle portera d'abord sur **les méthodes d'évaluation des impacts et effets** tant au niveau macroéconomique à l'échelle d'un ou plusieurs pays, qu'au niveau d'un territoire plus limité, y inclus un territoire transfrontalier (appréhension des impacts des dynamiques transfrontières). Cette analyse documentaire recensera aussi **les analyses et évaluations d'impacts des systèmes mobiles pastoraux et agropastoraux dans tous les champs thématiques ou domaines couverts déjà réalisés** (économie, emplois, revenus, exploitation des espaces, ressources naturelles et environnement, dynamique et enjeux fonciers, approvisionnement des marchés, sécurité alimentaire, dimensions sociales, etc.) ; Ce travail de synthèse comprendra des interviews de personnes ressources ayant une vue globale des évolutions des systèmes d'élevage à l'échelle de la région : responsables de projets ; responsables d'OP élevage ; cadres d'organisations régionales ; experts. Cette synthèse distinguera les tendances communes à toute la région et les spécificités qui se dégagent au niveau de certains sous-espaces. Dans la mesure du possible, des cartes viendront illustrer cette différenciation spatiale.
2. **Une collecte des données et des analyses auprès des responsables des Ministères de l'économie et des finances, de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement,** de l'intérieur et de la sécurité des pays membres de la CEDEAO, de la Mauritanie et du Tchad. Dans la mesure du possible, ces données permettront de quantifier les différents impacts sociaux, environnementaux, et économiques au niveau national.
3. **Une série d'entretiens de terrain sur deux espaces transfrontaliers sélectionnés pour permettre d'appréhender et d'illustrer les impacts sur au moins deux grands sous espaces de production et d'échanges,** en exploitant des données collectées localement et

les interviews des acteurs et institutions locales : organisations d'éleveurs et pasteurs, organisations de producteurs agricoles, comités transfrontaliers de gestion de la transhumance, collectivités locales, gestionnaires des marchés, etc. Ces enquêtes porteront aussi sur les principales évolutions conçues, et les stratégies d'adaptation des différents acteurs :

- Sous-espace « Est » : zone frontalière Bénin / Niger / Nigéria.
- Sous-espace « Ouest » : zone frontalière Guinée / Mali.

Cet approche multi-acteurs combinera une entrée territoriale et une entrée par les filières (bétail, viandes, sous-produits), avec trois grands domaines d'analyse : (i) économie, emploi, ressources communales, marchés, etc., (ii) environnement (incluant biodiversité, fertilité, eau), aménagement et gestion du territoire, foncier ; (iii) liens sociaux.

Les deux zones frontalières<sup>43</sup> ont été sélectionnées afin de couvrir, aussi bien que possible, la diversité des situations tout en prenant en compte les obstacles pratiques, en particulier en termes de sécurité, pour pouvoir collecter des données sur le terrain.

4. **La présentation de la synthèse des résultats de ces travaux** se fera dans le cadre d'un atelier régional sur les devenir des systèmes d'élevage mobile en Afrique de l'Ouest et au Sahel avec participation des représentants des institutions régionales, des organisations socioprofessionnelles, des gouvernements de six pays de la région, des ONGs, et des personnes ressources.

## VI-Organisation et chronogramme

L'étude comportera les principales étapes suivantes mise en œuvre dès la mise en place de l'équipe :

1. Réunion au démarrage associant le DADR, le Coordonnateur PEPISAO, les experts mobilisés : cadrage général, approfondissement méthodologique. Cette étape sera sanctionnée par la production d'un rapport méthodologique préliminaire.
2. Revue documentaire détaillée et collecte des données nationales
3. Elaboration des trames d'entretiens dans les deux espaces de terrain (ménages, différentes catégories d'acteurs)
4. Mission conjointe des experts régionaux et des experts internationaux dans les capitales des deux pays côtiers (Bénin et Guinée) : entretiens avec les acteurs clés (administrations, OP, PTF, ...) et approfondissement de la méthodologie des enquêtes de terrain.
5. Réalisation des enquêtes dans les deux zones frontalières sélectionnées.
6. Exploitation des données collectées, analyse synthétique et rédaction du rapport de synthèse et le note aux décideurs
7. Atelier de mise en débat des résultats de l'étude (comme partie intégral du processus de la formulation de la stratégie régionale)

Les principales étapes de réalisation de l'étude sont planifiées dans le chronogramme en dessous.

|   | 2019 |   | 2020 |   |   |   |   |   |
|---|------|---|------|---|---|---|---|---|
|   | N    | D | J    | F | M | A | M | J |
| Mise en place de l'équipe                                   |      |   |      |   |   |   |   |   |
| Réunion au démarrage et rapport méthodologique préliminaire |      |   |      |   |   |   |   |   |
| Revue documentaire<br>Collecte des données nationales       |      |   |      |   |   |   |   |   |
| Élaboration des trames d'entretiens                         |      |   |      |   |   |   |   |   |

<sup>43</sup> Si possible, l'étude tirera parti des résultats d'un travail de recherche, portant sur des questions similaires, réalisé par le CIRAD et la FAO dans la zone frontalière Burkina / Togo.

|   |  |  |  |  |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Missions dans les capitales des deux pays côtiers et enquêtes dans les zones frontalières |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Traitements des entretiens, rapport de synthèse et note aux décideurs                     |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Atelier de mise en débat des résultats de l'étude   |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Livraison des rapports finaux   |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Traductions en Anglais  |  |  |  |  |  |  |  |  |

## VII-Composition de l'équipe

L'étude sera pilotée par une équipe de deux experts internationaux associés à deux experts régionaux.

**L'équipe d'experts internationaux** comprendra (i) un zootechnicien/agroéconomiste, spécialisé dans l'analyse multidisciplinaire des systèmes d'élevage, et (ii) un sociologue/pastoraliste (spécialiste des systèmes d'élevage mobiles et/ou spécialiste de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement). Ces experts auront notamment la responsabilité de piloter l'étude dans son ensemble, de traiter les questions méthodologiques, d'appuyer les experts régionaux.

Ils devront combiner les compétences suivantes :

- Expérience des analyses multidisciplinaires,
- Connaissance des systèmes pastoraux et agropastoraux,
- Connaissance du secteur élevage en général,
- Expérience des analyses économiques (y inclut analyse des chaînes de valeur),
- Expérience des analyses sociales,
- Expérience des analyses territoriales et environnementales,
- Expérience des questions liées à l'intégration régionale, y compris le commerce régional et les enjeux sanitaires.

**L'équipe d'experts régionaux ou nationaux** comprendra deux experts seniors (un pour chacune des deux zones d'étude) spécialiste de l'élevage et/ou du pastoralisme, en charge de conduire les enquêtes sur le terrain et de conduire les interviews d'acteurs ;

Les nombres de jours requis pour les différents experts pour les différentes étapes sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

|   | Lieux | EI 1 | EI 2 | ER 1 | ER 2 |
|---|-------|------|------|------|------|
| Réunion de démarrage et rapport méthodologique préliminaire   | desk  | 2    | 2    | 2    | 2    |
| Revue documentaire  | desk  | 4    | 4    | -    | -    |
| Élaboration des trames d'entretiens   | desk  | 1    | 1    | 1    | 1    |
| Missions dans les capitales des pays côtiers (entretiens, recueil de données, approfondissement méthodologie) | pays  | 8    | 8    | 8    | 8    |
| Enquêtes dans les zones frontalières  | pays  |      |      | 16   | 16   |
| Traitements des entretiens, rapport de synthèse et note aux décideurs   | desk  | 8    | 8    | 4    | 4    |
| Atelier de mise en débat des résultats de l'étude*  |       | -    | -    | -    | -    |
| Livraison des rapports finaux   | desk  | 1    | 1    | -    | -    |
| Traductions en Anglais  | desk  | 2    | -    | -    | -    |
| Sous-totaux   |       | 26   | 24   | 31   | 31   |
| Totaux  |       | 50   |      | 62   |      |

EI=Expert International, ER=Expert Régional

\* La participation des experts internationaux et régionaux à cet atelier réunion sera imputée au budget de cette activité.

### **VIII-Rapports livrables**

L'étude donnera lieu à la production de quatre produits :

1. Un rapport sur le cadre conceptuel d'appréciation et d'analyse des impacts.
2. Un rapport sur chacun des deux espaces transfrontaliers retenus (deux rapports).
3. Un rapport de synthèse général incluant les impacts, les principaux facteurs de changement, et l'analyse prospective.
4. Une note de synthèse centrée sur les points clés et l'aide à la décision (note aux décideurs).

## Annexe 2 : Conclusions et recommandations détaillées sur les méthodes d'analyse

Cette annexe donne des conclusions et recommandations détaillées sur les méthodes d'analyse, principalement en lien avec l'application des outils LSIPT, elle souligne aussi les besoins d'informations à combler pour une meilleure évaluation des impacts.

Pour l'application de certains des outils LSIPT au niveau national au Bénin et au niveau régional en Afrique de l'Ouest, ces outils ont été intégrés dans un même fichier Excel. Les fichiers des outils respectifs offrent des options d'importation de données depuis d'autres fichiers ce qui peut constituer un facteur de vulnérabilité et de dysfonctionnements. Le consortium qui s'est formé pour la promotion des outils LSIPT de la FAO, le CIRAD, et l'ILRI, planifie la conversion des outils dans un format web pour faciliter l'utilisation des outils.

**Recommandation détaillée 1 :** Un format web peut offrir effectivement suffisamment de flexibilité aux utilisateurs suivant leur situation particulière et la disponibilité de données. Une option alternative pourrait aussi être mise en œuvre en parallèle. Elle serait de combiner certains outils clés pour des analyses au niveau national dans un fichier Excel (en s'inspirant sur ce qui a été fait pour cette étude) et de caréner et simplifier les différentes feuilles et leurs interactions.

Certains paramètres clés, comme les teneurs en principes nutritifs des produits animaux, sont très difficiles à renseigner au niveau national, mais ils ne varient probablement pas beaucoup entre pays.

**Recommandation détaillée 2 :** Il est recommandé de pré-remplir certains paramètres dans les outils, en laissant ouverte l'option de les adapter si des sources d'informations plus précises sont disponibles. Ceci concerne surtout les teneurs en principes nutritifs.

L'identification des systèmes d'élevage est probablement aussi difficile à faire par les services nationaux, et le CILSS et la CEDEAO auraient intérêt à ce qu'une seule typologie des systèmes d'élevage harmonisée soit utilisée dans les pays membres de la CEDEAO. Ceci pourrait alors assurer une meilleure harmonisation et comparabilité des résultats.

**Recommandation détaillée 3 :** Le CILSS, avec le soutien du consortium LSIPT, devrait s'accorder avec les pays membres sur une typologie des systèmes d'élevage harmonisée à utiliser par les services d'élevage des pays membres. La typologie développée pour cette étude pourrait inspirer la construction de cette typologie harmonisée.

Comme expliqué précédemment, une analyse prospective quantifiée n'a pu être effectuée pour cette étude avec les outils de la boîte à outils LSIPT qui ont été sélectionnés. Ces outils offrent la possibilité d'une analyse prospective, pour laquelle on fait varier les effectifs des animaux, sans modifier en revanche les paramètres de production, de prix, et des chaînes de valeur. En théorie, il serait possible de varier ces paramètres en dupliquant le fichier entièrement. Le modèle DYNMOD, un des outils LSIPT, offre l'option de varier les paramètres de production détaillés. Mais cet outil ne s'articule pas suffisamment avec les autres outils, les paramètres de production détaillés étant difficiles à renseigner d'une manière cohérente. Pour ces raisons cet outil n'a pas été sélectionné pour cet étude.

**Recommandation détaillée 4 :** Le consortium LSIPT pourrait considérer l'option de varier certains paramètres de production et de prix pour les analyses prospectives. Elles pourraient dans

ce cas, être utilisées aussi plus facilement pour des analyses coûts-bénéfices pour des projets et des programmes.

Pour les estimations de la contribution au PIB dans les filières, ainsi que les contributions aux besoins nutritionnels, il s'agirait de prendre en compte les importations et exportations des animaux vivants (hors animaux transhumants). Cependant, les données disponibles pour ces importations et exportations diffèrent beaucoup entre les différentes sources. En gros, il y a les données des gouvernements du pays (Bénin dans ce cas), et les données de la FAO. Les données de la FAO sont normalement obtenues du même gouvernement, pourtant on observe des différences importantes. Il y a aussi des différences importantes entre les différentes catégories de données de la FAO. Finalement, pour le Bénin les données du gouvernement de 2013 ont été utilisées. Pour les bovins il y avait plus d'exportations que d'importations, et les animaux produits pour la filière par le plus grand des systèmes (BLGA/H-PA) a été diminué avec cette différence. Pour les ovins, caprins, porcins et volailles, les imports sont plus élevés que les exports. Des onglets additionnels ont été ajouté pour calculer la valeur ajoutée dans les filières, liées à ces flux.<sup>44</sup> Les coûts intermédiaires au niveau de production ne sont pas connus pour les importations des animaux vivants.

Les importations et exportations actuelles sont probablement beaucoup plus élevées que les statistiques du gouvernement de 2013 (125.303 et 152.782 têtes respectivement). A Savé, point de transit clé pour le commerce de bovins entre Mali et Burkina vers le Nigéria, les personnels rencontrés mentionnaient environ 200.000 têtes qui empruntent cette seule route.

Sous la catégorie 'Commerce' FAO STAT contient différentes bases de données dans ce cadre :

- 'Animaux vivants'
- 'Matrices du commerce détaillées'

Cependant, comparée aux données gouvernementales et vu la connaissance des flux importants d'importations et d'exportations d'animaux vivants, cette base de données apparaît largement incomplète.

**Recommandation détaillée 5 :** En préparation de l'utilisation des outils LSIPT par les services d'élevage nationaux en Afrique de l'Ouest, coordonnée par le CILSS et soutenu par le consortium CIRAD/FAO/ILRI, il importerait de réfléchir à une meilleure intégration des importations et des exportations des animaux vivant dans les outils LSIPT.

**Recommandation détaillée 6 :** Dans le cadre de l'application des outils LSIPT en Afrique de l'Ouest, il importera de conduire une discussion entre les services statistiques de la FAO, les services d'élevage nationaux, le CILSS, et le consortium des outils LSIPT, afin de pouvoir renseigner les importations et exportations des animaux vivants.

Une paramètre clé dans les calculs des différents outils est le nombre d'animaux transhumants transfrontaliers. Au Bénin et en Côte d'Ivoire, comme probablement dans d'autres pays côtiers, ces animaux sont considérés comme étrangers. Ils ne ainsi sont pas inclus dans les statistiques des effectifs des différents animaux.<sup>45</sup> Les seules données qui existent pour estimer ces paramètres sont souvent peu fiables. Depuis quelques années les pays qui participent aux Concertations de Haut Niveau pour la Transhumance Apaisée entre pays sahéliens et pays côtiers, proposent une

<sup>44</sup> Les pourcentages des effectifs dans les onglets pour les calculs de la valeur ajoutée dans les filières ne vont plus sens, parce qu'il y a des importations/exportations des animaux vivants qui sont inclus, et qui ont une 'taux d'exploitation' de 100%.

<sup>45</sup> En réalité il y a probablement aussi des animaux des pays côtiers qui sont envoyés avec les troupeaux transhumants quand ils rentrent dans les pays Sahéliens après la saison sèche.

estimation des nombres d'animaux qui traversent leurs frontières. Mais ces statistiques ne distinguent souvent pas la provenance et/ou la destination de ces animaux. Ces données sont en principe collectées par les postes frontaliers officielles où les bouviers sont formellement obligés de s'enregistrer. Aidé par le fait que les troupeaux voyagent souvent pendant la nuit, et qu'ils ont souvent intérêt à éviter ces postes officiels afin d'éviter le paiement de taxes et contrôles de leur éligibilité à entrer, les statistiques produites par ces postes sont souvent des sous-estimations.

Pour le Bénin, pendant que les statistiques d'entrées officielles étaient de 370.000 têtes en 2017 et de 320.000 en 2018, l'expert régional estimait le nombre de bovins transhumants transfrontaliers à au moins 350.000<sup>46</sup>. Cependant, pour les calculs avec les outils cette estimation a été doublée, de l'ordre de 700.000 têtes afin d'essayer d'être au plus près de la réalité. Probablement les nombres d'entrées officielles de bovins en 2019 était significativement plus bas que les années précédentes à cause de l'introduction de taxes d'entrée. En 2020 la situation était encore plus compliquée à cause de la pandémie de Covid-19. Elle a probablement réduit encore plus les entrées officielles, et probablement aussi les entrées réelles. Pour 2020 le Bénin avait aussi conclu un accord avec le Niger qui devait limiter le nombre d'entrées à 50.000 têtes. Finalement ces animaux ne seraient majoritairement pas arrivés, probablement du fait de la pandémie Covid-19. Selon les informations de l'expert régional les entrées des ovins et caprins ont été fortement réduites au cours des dernières années. C'est là l'insécurité qui oblige les bouviers de ne pas amener ces petits ruminants qui ne peuvent pas suffisamment courir pour échapper au danger, contrairement aux bovins beaucoup plus agiles et rapides.

**Recommandation 6**, voir la section 5.1 qui adresse ces conclusions détaillées.

La question de la considération et de l'estimation de sa valeur demeure un exercice très complexe. Les données de la FAOSTAT sur l'engrais animal et son application sur les pâturages et les sols agricoles, font l'hypothèse qu'un tiers de la matière organique produit par les systèmes d'élevage mobiles serait utilisé sur des terres agricoles en échange des résidus de récolte. Une estimation de la teneur en azote d'une étude Béninoise a été prise en compte dans ces estimations. Pour le prix moyen par kg de matière organique, aucune source fiable et représentative n'a pu être identifiée. Celui-ci a été estimé à 0,5 FCFA par kg<sup>47</sup> par l'auteur. Les outils LSIPT ajoutent la valeur directe et indirecte de la matière organique à la valeur ajoutée par le secteur élevage (et à la valeur ajoutée par les systèmes d'élevage mobiles et par les systèmes d'élevage mobiles transfrontaliers pour les analyses de ces sous-secteurs). Cependant, il serait aussi possible de raisonner qu'en réalité la partie de la valeur qui est appliquée aux pâturages, est en fait déjà incluse dans la valeur des produits issus des systèmes d'élevage mobiles. Dans ce cas, on peut estimer que la valeur correspondante serait ainsi doublement comptabilisée.

**Recommandation détaillée 7** : Les questions méthodologiques du traitement de la valeur ajoutée par la matière organique devrait être discutée par le CILSS, les services élevages des pays membres, et le consortium LSIPT. Il s'agit non-seulement de la partie appliquée sur les pâturages, mais aussi de la partie appliquée sur les terres cultivées. Le but doit être de trouver une approche qui s'approche au plus près de la réalité et qui soit scientifiquement établie, pour pouvoir être appliquée d'une manière harmonisée par les différents pays et le CILSS.

<sup>46</sup> Si les bovins 'Bénois' et les bovins transhumants transfrontalier ensemble sont considéré 100%, les bovins transhumants transfrontaliers représentent 12,4% du total. Une publication de la FAO de 2016 (Revue Des Filières Bétail/Viande & Lait Et Des Politiques Qui Les Influencent Au Bénin) mentionnait un pourcentage de 7,88% d'animaux transhumant transfrontalier des effectifs totaux.

<sup>47</sup> Pour tous les types d'animaux pour tous les systèmes, sauf la volaille

Pendant l'application des outils LSIPT au Bénin et au niveau de l'Afrique de l'Ouest, plusieurs autres adaptations modiques ont été apportées aux outils afin de permettre leur application sur la situation au Bénin et en Afrique de l'Ouest. Celles-ci ont été marquées comme tel dans le fichier Excel. Certaines de ces adaptations pourraient être considérées pour les prochaines versions actualisées des outils.

Une autre question importante survenue pendant l'application des outils et la rédaction du rapport de synthèse, c'est celle de l'estimation officielle de la contribution au PIB du secteur élevage. Pour l'application des outils au Bénin, des données des statistiques du service statistique gouvernemental ont été utilisées. Cependant, pour l'analyse au niveau régional une telle référence officielle n'existe pas. Aussi comme référence officielle, une combinaison des données de la FAO et du BM a dû être utilisée. Mais ces données ne sont pas complètes et la méthode de calcul peut être ainsi largement questionnée. Le traitement de la valeur ajoutée par les chaînes de valeur liées au secteur élevage après le stade de production est aussi important.

**Recommandation détaillée 8 :** Les services statistiques de la FAO et/ou la BM devraient publier des données sur la valeur ajoutée du secteur élevage, en clarifiant que ce concerne spécifiquement la valeur ajoutée qui correspond au stade de production d'une part, et spécifiquement aussi le reste des chaînes de valeur des productions animales.

### Annexe 3 : Trames pour les entretiens dans les capitales des pays côtiers

#### A- Trame des entretiens

Les investigations envisagées sur les pays devraient se structurer en six grands registres de questionnement résumés ci-dessous et ensuite développées chacune du point de vue de la méthodologie :

|          | <b>Etapas</b>   | <b>Objectifs</b>  | <b>Interlocuteurs</b>   |
|----------|---|---|---|
| <b>1</b> | <b>Cadrage et diagnostic de la transhumance à l'échelle du pays</b>     | Compréhension nationale, systèmes d'élevage et flux saisonniers de transhumance   | Ministères Elevage, Agriculture, Commerce, Environnement, Statistiques, OPs, ONGs, secteur privé, et personnes ressources identifiées |
| <b>2</b> | <b>Analyse de la dynamique des marchés en lien avec la transhumance</b> | Apprécier la dynamique du marché en lien avec la transhumance   | Ministères Elevage, Agriculture, Commerce, Environnement, Statistiques, OPs, ONGs, secteur privé, et personnes ressources identifiées |
| <b>3</b> | <b>Pratiques et évolution de l'association agriculture élevage</b>      | Apprécier les évolutions des relations entre systèmes agricoles du pays et systèmes d'élevage transhumants  | Ministères Elevage, Agriculture, Commerce, Environnement, Statistiques, OPs, ONGs, secteur privé, et personnes ressources identifiées |
| <b>4</b> | <b>Gouvernance des espaces et gestion des litiges agro-pastoraux</b>    | Comprendre et évaluer les impacts de la transhumance du point de vue des conflits qui peuvent y être liés   | Ministères Elevage, Agriculture, Commerce, Environnement, Statistiques, OPs, ONGs, secteur privé, et personnes ressources identifiées |
| <b>5</b> | <b>Impacts actuels des systèmes d'élevages mobiles</b>                  | Quantifier les impacts de la transhumance   | Ministères Elevage, Agriculture, Commerce, Environnement, Statistiques, OPs, ONGs, secteur privé, et personnes ressources identifiées |
| <b>6</b> | <b>Principaux facteurs de changement et perspectives à long terme</b>   | Comprendre et évaluer les principaux facteurs de changement et les perspectives à long terme pour la transhumance du point de vue générale et en résumant | Ministères Elevage, Agriculture, Commerce, Environnement, Statistiques, OPs, ONGs, secteur privé, et personnes ressources identifiées |

**B- Etape 1 : Approche globale de la transhumance à l'échelle du pays**

|   | Etapes  | Objectifs   | Interlocuteurs   |
|---|---|---|--|
| 1 | <b>Cadrage et diagnostic de la transhumance à l'échelle du pays</b> | Compréhension nationale, systèmes d'élevage et flux saisonniers de transhumance | Ministères Elevage, Agriculture, Commerce, Statistiques, OPs, ONGs, secteur privé, et personnes ressources identifiées |

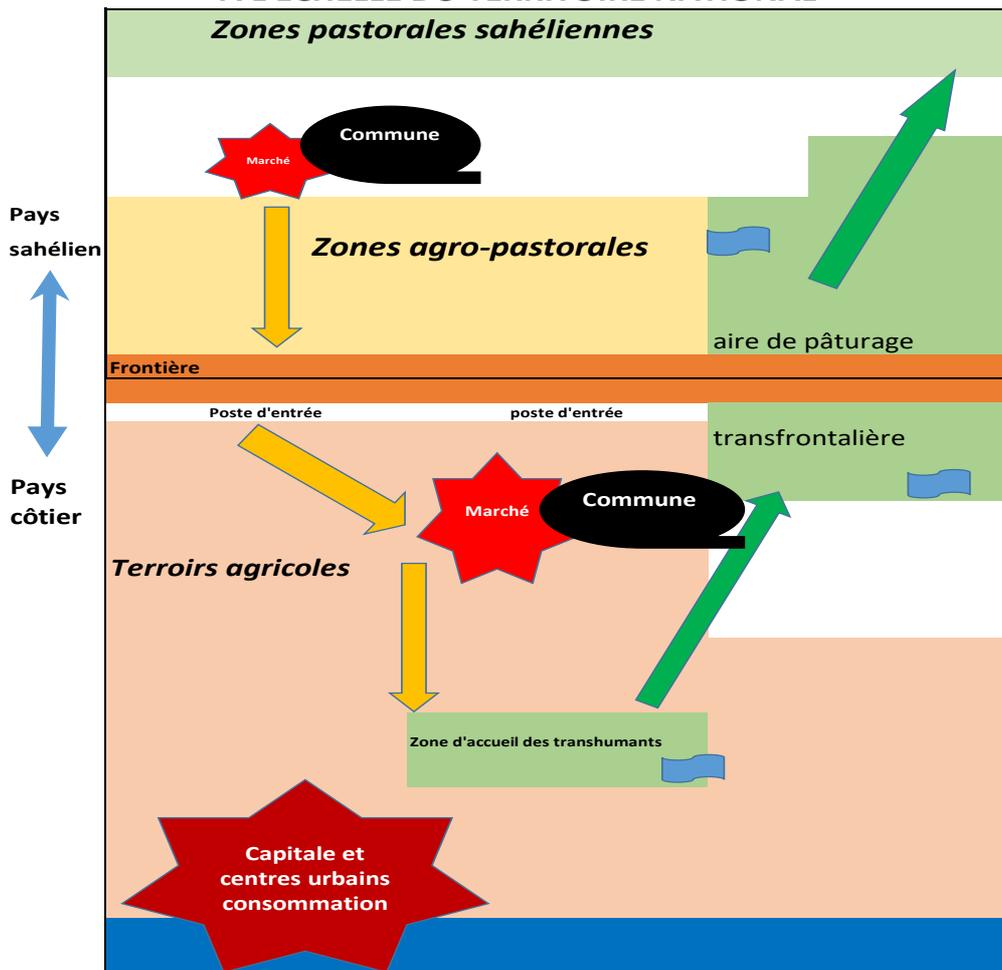
**Objectifs :** Cette première étape vise à se forger une compréhension de la place de la transhumance dans le pays.

**Unité d'observation :** le pays côtier

**Interlocuteurs ciblés :** cette étape est réalisée à travers des entretiens avec les Ministères Elevage, Agriculture, Commerce, Statistiques, OPs, ONGs, secteur privé, et personnes ressources identifiées Services techniques de l'élevage, élus, OP nationales

**Questionnement et indicateurs à collecter**

**ORGANISATION DES MOUVEMENTS DE TRANSHUMANCE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE NATIONAL**



## 1-Cartographie et calendrier de la transhumance dans le pays

A partir d'une carte du pays on repère avec les acteurs les principaux sites et espaces stratégiques pour la transhumance :

- postes d'entrée et de sortie,
- axes de passages,
- aires de pâturages ou zones d'attraction pour le pâturage
- zones d'abreuvement
- marché à bétail
- axes de convoyage à pieds ou en camion
- zones d'accueil de la transhumance
- ...

Quel est le calendrier de cette transhumance ? Période d'entrée, période de sortie.

Quelles sont les évolutions observées, depuis quand ? Sous l'influence de quels facteurs ?

## 2-Typologie actualisée des systèmes d'élevage du pays définie par le Ministère de l'élevage

Quelle est la typologie des systèmes d'élevage du pays ?

Quelle est la proportion en termes de nombres d'animaux des différents types?

Quand est-ce que le dernier recensement a eu lieu ?

Quelles sont les estimations des effectifs de bétail les plus récents dans le pays ?

Comment cette estimation est-elle faite ? (quels pourcentages de croissance annuelle ont été pris comme hypothèses?)

Est-ce que le dernier recensement et les estimations ultérieures incluent les animaux appartenant à des éleveurs étrangers, et qui arrivent chaque année pendant la campagne ?

Est-ce que le dernier recensement et les estimations ultérieures incluent les animaux appartenant à des propriétaires basé dans le pays et qui partent chaque année après la campagne ?

En faisant référence aux chiffres qui sont collectés pour le rapportage annuel dans le cadre des Concertations de Haut Niveau sur la transhumance apaisée entre pays sahéliens et pays côtiers : Est-ce qu'il y a des statistiques précises sur le nombre d'animaux qui entrent et qui sortent lors de chaque campagne annuelle, en distinguant les pays d'origine et ceux de destination ?

Quelles sont les évolutions observées au cours des dix/vingt dernières années ?

Pour les discussions avec les interlocuteurs, une hypothèse de typologie basée sur la mobilité et l'association agriculture élevage est présentée ci-dessous :

### **1-Système pastoral sahélien transhumant de grande amplitude dans les pays côtiers) : 10%**

(système approchant le type 1LG défini par la FAO - Système à l'herbe-aride/semi-aride (nord de la zone 1MR - Système mixte pluvial - aride/semi-aride) –

### **2- Système agricole associant agriculture traction animale et troupeau bovin pratiquant une transhumance de faible amplitude : 10%**

(approchant le 2LG - Systèmes à l'herbe -humide/subhumide et aride/semi-aride (sud de la zone 1MR - Système mixte pluvial - aride/semi-aride)

### **3- Système agro-pastoral céréalière et troupeau transhumant en zone sahélienne : 5%**

1MR - Système mixte pluvial - aride/semi-aride

**4- Système agricole associant agriculture élevage avec culture attelée (achat de bœufs de trait aux transhumants) : 65%**

2MR - Système mixte pluvial - humide/subhumide

**5-Système élevage sédentaire type ranch ou ferme locale (Ranch d'état et ranch privés): 5%**

1OF - Système embouche -

**6-Systèmes péri-urbains bovins lait articulés à la mobilité du troupeau: 5%**

1OM - Système laitier péri-urbain

**3-Importance des flux de transhumance**

De quelles données dispose-t-on pour évaluer la nature des flux de transhumance ? Comment sont-ils enregistrés ? Par qui ?

Quelles sont les séries de données disponibles permettant de caractériser les entrées dans le territoire ? Qu'en est-il des sorties des transhumants ?

Quels sont les facteurs qui ont influencé l'importance des entrées au cours des dix dernières années ?

Quels sont les facteurs qui ont influencé l'importance des sorties au cours des dix dernières années ?

**4-Impacts sur l'environnement et les ressources naturelles**

Quels sont les impacts positifs de la présence des troupeaux (fertilité des sols, biodiversité... ) ?

Quels sont les impacts négatifs de la présence des troupeaux (qualité des eaux, pollutions, etc.) ?

Les feux de brousse : Quelle est leur pratique dans le pays ? Sont-ils utilisés surtout pour des animaux locaux ou pour des animaux transhumants de grande amplitude ? Ou pour des animaux sédentaires et transhumants locaux ?

Comment est évaluée la capacité de charge des ressources pastorales à l'échelle du pays ?

Comment en déduit-on la capacité d'accueil ?

Comment améliorer la méthode et les outils pour une approche plus fiable ?

...

**C-Étape 2 : Analyse de la dynamique des marchés en lien avec la transhumance**

|   | Étapes  | Objectifs   | Interlocuteurs   |
|---|---|---|--|
| 2 | <b>Analyse de la dynamique des marchés en lien avec la transhumance</b> | Apprécier la dynamique du marché en lien avec la transhumance | Ministères Elevage, Agriculture, Commerce, Statistiques, Décentralisation, OP, ONG, secteur privé, et personnes ressources identifiées |

**Objectifs :** Apprécier et quantifier la dynamique des marchés en lien avec la transhumance et ses évolutions.

**Unité d'observation :** Cette phase d'analyse est centrée sur les marchés à bétail du pays côtier

**Interlocuteurs ciblés :** cette étape est réalisée à travers des entretiens avec les Ministères en charge de l'Élevage, de l'Agriculture, du Commerce, de la Décentralisation, les services statistiques, les OP, les ONG, le secteur privé, et les personnes ressources et les PTF... Pour le Bénin certains de ces acteurs identifiés sont l'ANOPER, identifiées, associations de développement, FADEC Agriculture (CONAFIL Commission nationale de la Fiscalité Locale), mairies (à travers des contacts avec les intercommunalités GIC et ACAD ADECOB APIDA...), PTF (Coopération Suisse investie dans les marchés à bétail, SNV...). Pour le second pays ce travail sera également fait avec l'expert régional.

### **Questionnement et indicateurs à collecter :**

#### **1. Dynamique saisonnière du marché et effectifs d'animaux échangés**

Quels sont les enregistrements effectués sur les marchés à bétail ?

Quels sont les effectifs d'animaux présentés et vendus ?

Reconstitution annuelle des effectifs présentés et vendus par année par espèce

Peut-on faire la distinction entre bétail local et bétail transhumant ou issus du commerce à pied ?

Quelle estimation peut-on faire suivant la période de l'année ?

Quelles sont les évolutions observées sur l'activité du marché ? A quels facteurs sont-elles liées ?

Est-ce que les statistiques de FAO STAT sur les importations et exportations des produits animaux sont plus au moins correctes ?

#### **2. Fiscalité des marchés à bétail**

Estimation des ressources financières prélevées par les taxes de marché, par semaine (maxi – mini suivant la saison, par an...)

A qui bénéficie cette fiscalité ? Quelles sont les clés de répartition ?

Quelles sont les évolutions observées ?

#### **3. Économie induite par l'animation des marchés par la présence de la transhumance à l'échelle du pays**

Évaluation des activités économiques induites par la transhumance

Quels sont les métiers induits ou tirant bénéfice de la présence des pasteurs ? Quelle est la contribution des troupeaux transhumants :

- (i) à la fourniture d'animaux de trait (culture attelée) ?
- (ii) à l'approvisionnement des éleveurs emboucheurs ?

Quelles sont les dépenses locales réalisées par les pasteurs :

- (i) pour la consommation humaine ?
- (ii) pour l'entretien des animaux (fourrages, aliments du bétail, produits vétérinaires, eau, gardiennage) ? (tableau de la structure et de l'estimation des dépenses moyennes des pasteurs)

Quels sont acteurs de la chaîne de valeur mobilisés sur le marché à bétail ?

Quels bénéfices pour ces acteurs, directs et indirects en lien avec la transhumance ?

**D- Étape 3 : Analyse des pratiques et évolutions de l'association agriculture élevage dans le pays**

|   | Étapes   | Objectifs  | Interlocuteurs   |
|---|--|--|--|
| 3 | <b>Pratiques et évolution de l'association agriculture élevage</b> | Apprécier les évolutions des relations entre systèmes agricoles du pays et systèmes d'élevage transhumants | Ministères Élevage, Agriculture, Commerce, Statistiques, OP, ONG, secteur privé, et personnes ressources identifiées |

**Objectifs :** Apprécier les évolutions des relations entre systèmes agricoles du pays et systèmes d'élevage transhumants

**Unité d'observation :** Cette phase d'analyse se centre au niveau des exploitations agricoles, agro-pastorales en évaluant les liens avec la transhumance (contrat de fumure, vente de résidus, achats d'animaux, vente de céréales...).

**Interlocuteurs ciblés :** Cette étape est réalisée à travers des entretiens avec les Ministères en charge de l'Élevage, de l'Agriculture, du Commerce, les services statistiques, les OP, les ONG, le secteur privé et les personnes ressources identifiées.

**Questionnement et indicateurs à collecter**

**1-Description et analyse des différents systèmes**

- type de système ; description des différents systèmes d'élevage
- données

**2-Pratique d'association agriculture élevage**

Comment se concrétisent les liens entre systèmes agricoles et agro-pastoraux locaux et les systèmes transhumants ?

Quelles formes prennent-ils concrètement ?

Comment évoluent-ils ? Sous l'influence de quels facteurs ?

Comment peut-on les renforcer ?

Comment évaluer l'importance de la matière organique apportée par bovin ?

Quelle est l'importance de cet apport pour les systèmes de culture ?

...

**E- Étape 4 : gouvernance des espaces et gestion des litiges agro-pastoraux**

|   | Étapes   | Objectifs   | Interlocuteurs   |
|---|--|---|--|
| 4 | <b>Gouvernance des espaces et gestion des litiges agro-pastoraux</b> | Comprendre et évaluer les impacts de la transhumance du point de vue des conflits qui peuvent y être liés | Ministères Elevage, Agriculture, Commerce, Statistiques, OP, ONG, secteur privé, et personnes ressources identifiées |

**Objectifs :** Comprendre et évaluer les impacts de la transhumance du point de vue des conflits qui peuvent y être liés

**Unité d'observation :** Cette phase d'analyse se centre sur les différents litiges agro-pastoraux en lien supposés avec la transhumance

**Interlocuteurs ciblés :** Cette étape est réalisée à travers des entretiens avec les Ministères en charge de l'Élevage, de l'Agriculture, du Commerce, les services statistiques, les OP, les ONG, le secteur privé et les personnes ressources identifiées.

### Questionnement et indicateurs à collecter

#### 1-Traitement des litiges agro-pastoraux

Nature des problèmes posés par la transhumance.

Typologie des litiges agro-pastoraux existants ?

Évolution des litiges et conflits agro-pastoraux spécifiques à la transhumance ?

Qui participe à la gestion de ces litiges agro-pastoraux ?

Comment réduire les tensions agriculture élevage ?

#### 2-Evolution des liens sociaux sédentaires et transhumants

Comment se tissent les alliances entre transhumants et sédentaires, quelles évolutions ? Quels acteurs et quels rôles jouent-ils dans l'accueil des transhumants dans les zones d'accueil ?

Quelles évolutions dans les tensions agro-pastorales ?

Quels facteurs sont à l'origine de ces évolutions ?

Comment renforcer la reconnaissance des complémentarités ?

Comment renforcer les liens sociaux, les alliances, complémentarités entre transhumants et agriculteurs locaux ?

Quelle responsabilité des élus dans la prévention des litiges agro-pastoraux ?

### **F- Étape 5 : Impacts actuels des systèmes d'élevages mobiles**

|   | Étapes  | Objectifs                                 | Interlocuteurs   |
|---|---|---|--|
| 5 | Impacts actuels des systèmes d'élevages mobiles | Quantifier les impacts de la transhumance | Ministères Elevage, Agriculture, Commerce, Statistiques, OP, ONG, secteur privé, et personnes ressources identifiées |

**Objectifs :** Quantifier les impacts de la transhumance

**Unité d'observation :** Cette phase d'analyse se centre sur l'élevage dans le pays côtier dans son ensemble. On commence avec les bovins, et on essaye de couvrir aussi les autres ruminants dans l'ordre suivant : ovins, caprins, camélins. Si possible, on essaye de couvrir aussi les porcins et les volailles pour compléter le secteur élevage.

**Interlocuteurs ciblés :** Cette étape est réalisée à travers des entretiens avec les Ministères en charge de l'Élevage, de l'Agriculture, du Commerce, les services statistiques, les OP, les ONG, le secteur privé et les personnes ressources identifiées.

## Général

Est-ce que les responsables du département de l'élevage connaissent la boîte à outils LSIPT (Livestock Sector Investment and Policy Toolkit) ? Est-ce qu'ils (potentiellement en partenariat avec CIRAD, FAO ILRI ou d'autres) ont déjà utilisé cette boîte à outils ?

## Économiques

Pour l'analyse des impacts économiques actuels avec les outils Excel de LSIPT<sup>48</sup> développé par CIRAD/FAO/ILRI on a besoin des prochains données/paramètres. Ces données peuvent être remplies dans les outils Excel directement si possible.

| Paramètre  | Données utilisées actuellement si disponible  | Meilleure source des données suggéré par répondant et valeur | Remarques |
|--|---|--|-----------|
| Effectifs des différents animaux   | Effectifs 2018 FAO  |  |           |
| Pourcentages des effectifs des différents animaux dans les différents systèmes | <p>1LG - Système à l'herbe-aride/semi-aride (nord de la zone 1MR - Système mixte pluvial - aride/semi-aride) - Système pastoral sahélien transhumant de grande amplitude dans les pays côtiers) (subdivisionné entre transnationaux et nationaux)</p> <p>2LG - Systèmes à l'herbe - humide/subhumide et aride/semi-aride (sud de la zone 1MR - Système mixte pluvial - aride/semi-aride) - Système agricole associant agriculture traction animale et troupeau bovin pratiquant une transhumance de faible amplitude</p> <p>1MR - Système mixte pluvial - aride/semi aride - Système agro-pastoral céréalier et troupeau transhumant en zone sahélienne</p> <p>2MR - Système mixte pluvial - humide/subhumide - Système agricole associant agriculture élevage avec culture attelée (achat de bœufs de trait aux transhumants)</p> <p>1OF - Système embouche - Système élevage sédentaire type ranch ou ferme locale (Ranch d'état et ranch privés)</p> |  |           |

|   |   |  |  |
|---|---|--|--|
|   | 10M - Système laitier péri-urbain - Systèmes péri-urbains lait articulés à la mobilité du troupeau  |  |  |
| Statistiques et/ou estimations des nombres animaux dans le système transhumant de grande amplitude (1LG) qui dépendent à des traversées frontalières (en supposant que ces nombres ne sont pas inclut dans les effectifs des pays cotiers)  | Statistiques collectées aux points d'entrée officielles   |  |  |
| Production: Pour la viande et les autres produits (lait, œufs, cuirs et peaux, laine, matière organique, énergie (traction) les différents paramètres demandé par le modèle pour les différents systèmes des différents animaux, comme par exemple pour la viande: Taux d'exploitation (%), Poids moyen (kg/tête, Rendement carcasse (%), autoconsommation (%), vente directe (%), échange en troc (%), issu de la filière (%), prix moyen de la viande (par kg), % coûts intermédiaires (viande) | Paramètres de productivité: FAO, Cattle and small ruminant production systems in sub-Saharan Africa – A systematic review<br>Prix: FAO STAT |  |  |
| Lait :<br>- Taux de femelles reproductrices dans le troupeau<br>- Production laitière par femelle reproductrice (litres/an)<br>- % autoconsommation<br>- % vente directe            % échange en troc<br>- % issu de la filière<br>- Prix moyen du lait (par litre)<br>- % coûts intermédiaires (lait)  |   |  |  |
| Œufs :<br>- Nombre d'œufs de consommation par tête et par an<br>- % autoconsommation<br>- % vente directe<br>- % échange en troc<br>- % issu de la filière<br>- Prix moyen d'un œuf<br>- % coûts intermédiaires (œufs)  |   |  |  |
| Cuirs et Peaux :<br>- kg/tête<br>- % autoconsommation<br>- % issu de la filière<br>- Prix moyen des peaux (par kg)  |   |  |  |
| Laine :<br>- kg/tête<br>- % autoconsommation<br>- % issu de la filière  |   |  |  |

|   |                            |  |  |
|---|----------------------------|--|--|
| - Monnaie locale/kg   |                            |  |  |
| Matière organique :<br>- Production fumure/fiente en kg/tête/an<br>- % autoconsommation (indirecte)<br>- % vente directe<br>- % échange en troc<br>- % issu de la filière<br>- Prix moyen de la MO (par kg)                       |                            |  |  |
| Energie (traction) :<br>- % animaux de trait<br>- jours/an<br>- % autoconsommation (indirecte)<br>- % vente directe<br>- % troc (non monétaire)<br>- Coût moyen par jour de traction<br>- % coûts intermédiaires (énergie)        |                            |  |  |
| Chaines: Valeur unitaire (prix de vente par unité) et Consommations intermédiaires (par unité) des différents étapes des chaînes de valeurs pour les différents produits pour les différents animaux dans les différents systèmes | Prix producteurs: FAO STAT |  |  |
| Chaines: Volumes des filières évalués à partir de données existantes  | -                          |  |  |
| Contribution indirect (filiales, hors niveau production) au PIB du secteur élevage à partir de données existantes   | -                          |  |  |
| Impôts et taxes payé en moyenne par tête pour les différents animaux dans les différents systèmes   |                            |  |  |

### Sociaux

| Paramètre  | Données utilisées actuellement si disponible | Meilleure source des données suggérée par répondant et valeur | Remarques |
|--|--|---|-----------|
| Élasticité demande/revenu différents produits  |  |   |           |
| Teneur en principes nutritifs en termes d'énergie, protéines, et lipides pour les différents produits              |  |   |           |
| Exportations et importations des différents produits en tonnes   |  |   |           |
| Emploi en moyenne (pers/mois par an)<br>- Nombre de ménages<br>- Main-d'œuvre familiale<br>- Main-d'œuvre salariée |  |   |           |

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| Par tête pour les différents animaux pour les différents systèmes  |  |  |  |
| - Nombre de ménages<br>- Revenu net issu de l'élevage per capita<br>- Revenu net total du ménage per capita<br>- % revenu élevage<br>- Incidence<br>- Nombre de ménages en dessous du seuil de pauvreté<br>- Taille du ménage<br>- Revenu net issu de l'élevage (tout le système) en milliers<br>- % des revenus nets issus de l'élevage |  |  |  |
|  |  |  |  |

### Environnementaux

| Paramètre                                | Données utilisées actuellement si disponible | Meilleure source des données suggérée par répondant et valeur | Remarques |
|--|--|---|-----------|
| - Production fumure/fiente en kg/tête/an |  |   |           |
|  |  |   |           |

### G- Étape 6 : Principaux facteurs de changement et perspectives à long terme

|   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| 5 | <b>Principaux facteurs de changement et perspectives à long terme</b> | Comprendre et évaluer les principaux facteurs de changement et les perspectives à long terme pour la transhumance du point de vue générale et en résumant | Ministères Élevage, Agriculture, Commerce, Statistiques, OP, ONG, secteur privé, et personnes ressources identifiées |
|---|---|---|--|

**Objectifs :** Comprendre et évaluer les principaux facteurs de changement et les perspectives à long terme pour la transhumance du point de vue générale et en résumant

**Unité d'observation :** Cette phase d'analyse se centre sur l'élevage dans le pays côtier en totale et en particulier la transhumance. Étant les plus importants animaux dans la transhumance, cette phase se concentre surtout sur les bovins, et moins sur les ovins et les camelins. Mais selon le facteur de changement, cela peut affecter aussi les autres animaux.

**Interlocuteurs ciblés :** Cette étape est réalisée à travers des entretiens avec les Ministères en charge de l'Élevage, de l'Agriculture, du Commerce, les services statistiques, les OP, les ONG, le secteur privé et les personnes ressources identifiées.

En laissant d'abord les répondants répondre, et s'il/elle ne couvre pas tous les facteurs listés en dessous, on demande des commentaires sur les facteurs pas mentionnés. Facteurs mentionnés par les répondants qui ne sont pas listé, sont ajouté en dessous dans le tableau.

| <b>Principaux facteurs de changement</b>  | <b>Comment ce facteur a affecté les systèmes d'élevage dans les 10 dernières années ?</b> | <b>Comment ce facteur est estimé à affecter les systèmes d'élevage et leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux dans les 20 prochaines années ? (Sans changements de politiques)</b> | <b>Quelles politiques publiques peuvent être mis en œuvre afin d'atténuer les impacts négatifs et de maximaliser les impacts positifs ?</b> |
|---|---|---|---|
| L'aggravation de la situation sécuritaire dans différents pays de l'Afrique de l'Ouest, qui restreint les possibilités de mouvement des troupeaux pastoraux   |   |   |   |
| Le changement climatique qui, pour le moment, dans le Sahel est prévu d'être caractérisé par une diminution des occurrences de pluie et un maintien du niveau annuel des précipitations. Dans les zones humides en général, une diminution des niveaux de pluies annuels est prévue. D'une manière générale il se traduirait par l'augmentation d'épisodes exceptionnels : sécheresse et inondation |   |   |   |
| Une croissance démographique continue et une poursuite de l'urbanisation  |   |   |   |
| Une poursuite de l'expansion des terres cultivées et donc une diminution des pâtures disponibles pour des troupeaux mobiles et, en conséquence, des tensions continues entre pasteurs et agriculteurs autour des questions foncières.   |   |   |   |

En montrant les effectifs dans les derniers 20 ans de FAOSTAT avec des graphes, on demande comment les effectifs sont prévu d'évoluer dans les 20 prochaines années (en considérant les perspectives du tableau ci-dessus), pour la situation sans changement de politiques.

Dans quelles années les derniers recensements élevage ont-ils eu lieu ?

## Annexe 4 : Trames pour les entretiens dans les zones frontalières et zones d'accueil de la transhumance

### A- Trame des entretiens

Les investigations envisagées sur les territoires transfrontaliers devraient se structurer en quatre grandes étapes résumées ci-dessous et ensuite développées chacune du point de vue de la méthodologie :

|   | Étapes  | Objectifs   | Interlocuteurs   |
|---|---|---|--|
| 1 | <b>Cadrage et diagnostic de territoire</b>                              | Compréhension territoire, systèmes d'élevage et flux saisonniers de transhumance  | Services techniques de l'élevage, élus, OP régionales  |
| 2 | <b>Analyse de la dynamique des marchés en lien avec la transhumance</b> | Apprécier la dynamique du marché en lien avec la transhumance   | Membres du conseil communal<br>Organisations professionnelles acteurs du marché<br>Rugga « logeurs » des transhumants  |
| 3 | <b>Pratiques et évolution de l'association agriculture élevage</b>      | Apprécier les évolutions des relations entre systèmes agricoles du territoire et systèmes d'élevage transhumants  | Exploitants agricoles et éleveurs transhumants<br>Agents de l'agriculture et agents de l'élevage   |
| 4 | <b>Gouvernance des espaces et gestion des litiges agro-pastoraux</b>    | Comprendre et évaluer les impacts de la transhumance du point de vue des conflits qui peuvent y être liés   | Acteurs de la gouvernance du territoire : élus, chefs de villages et chefs coutumiers, Services techniques, services de police et gendarmerie<br>Rugga représentants des éleveurs transhumants |
| 5 | <b>Impacts actuels des systèmes d'élevage mobile</b>                    | Quantifier les impacts de la transhumance   | Services techniques de l'élevage, élus, OP régionales<br>Rugga représentants des éleveurs transhumants   |
| 6 | <b>Principaux facteurs de changement et perspectives à long terme</b>   | Comprendre et évaluer les principaux facteurs de changement et les perspectives à long terme pour la transhumance du point de vue générale et en résumant | Services techniques de l'élevage, élus, OP régionales<br>Rugga représentants des éleveurs transhumants   |

### B- Étape 1 : Approche globale du territoire et de la transhumance

|   | Étapes                                     | Objectifs  | Interlocuteurs  |
|---|--|--|---|
| 1 | <b>Cadrage et diagnostic de territoire</b> | Compréhension territoire, systèmes d'élevage et flux saisonniers de transhumance | Services techniques de l'élevage, élus, OP régionales |

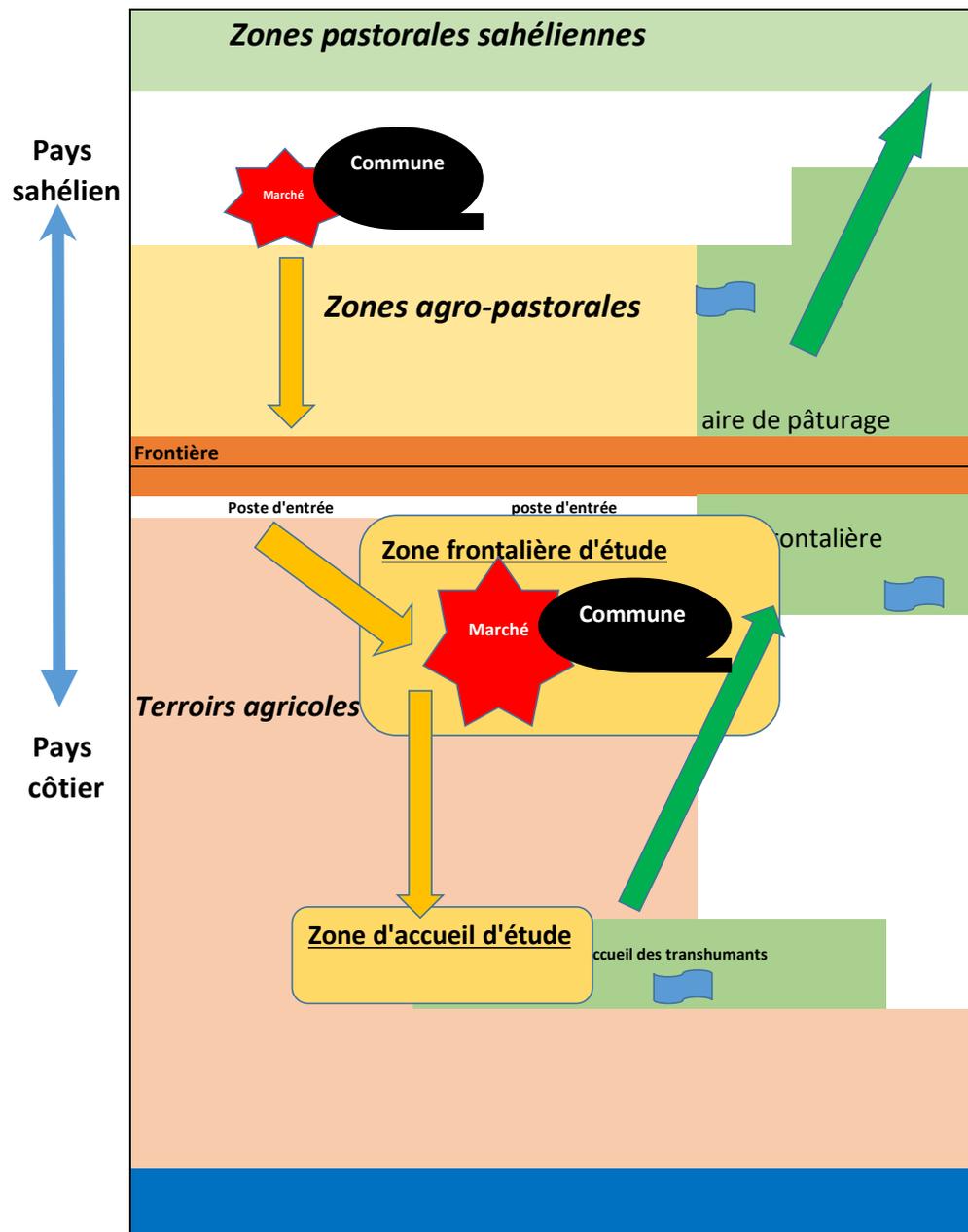
**Objectifs :** Cette première étape vise à se forger une compréhension de la place de la transhumance dans le territoire.

**Unité d'observation :** le territoire transfrontalier pré-identifié en phase préparatoire

**Interlocuteurs ciblés :** cette étape est réalisée à travers des entretiens avec les services techniques de l'élevage, élus, OP régionales

**Questionnement et indicateurs à collecter :**

### ORGANISATION DU TERRITOIRE D'ETUDE



#### 1-Cartographie et calendrier de la transhumance dans le territoire

A partir d'une carte du territoire transfrontalier, on repère avec les acteurs les principaux sites et espaces stratégiques pour la transhumance :

- postes d'entrée et de sortie,

- axes de passages,
- aires de pâturages ou zones d'attraction pour le pâturage
- zones d'abreuvement
- marché à bétail
- axes de convoiement à pieds ou en camion
- ...

Quel est le calendrier de cette transhumance ? Période d'entrée, période de sortie.

Quelles sont les évolutions observées, depuis quand ? Sous l'influence de quels facteurs ?

## 2-Typologie actualisée des systèmes d'élevage du territoire

Quelle est la typologie des systèmes d'élevage du territoire ?

Quelle est la proportion ? Les effectifs de bétail recensés dans le territoire ?

Quelles sont les évolutions observées au cours des dix dernières années ?

## 3-Importance des flux de transhumance

De quelles données dispose-t-on pour évaluer la nature des flux de transhumance ? comment sont-ils enregistrés ? Par qui ?

Quelles sont les séries de données disponibles permettant de caractériser les entrées dans le territoire ? Qu'en est-il des sorties des transhumants ?

Quels sont les facteurs qui ont influencés récemment l'importance des entrées au cours des dix dernières années ?

Quels sont ceux qui ont influencé l'importance des sorties au cours des dix dernières années ?

## 4-Quels impacts sur l'environnement et des ressources naturelles :

Quels sont les impacts positifs de la présence des troupeaux (fertilité des sols, biodiversité...) ?

Quels sont les impacts négatifs de la présence des troupeaux (qualité des eaux, pollutions, etc)

Quelles sont les pratiques d'écobuage pour la gestion des pâturages. Ont-elles lieu surtout pour des animaux locaux ou pour des animaux transhumants de grande amplitude ?

...

## C- Étape 2 : analyse de la dynamique des marchés en lien avec la transhumance

|   | Étapes  | Objectifs   | Interlocuteurs   |
|---|---|---|--|
| 2 | <b>Analyse de la dynamique des marchés en lien avec la transhumance</b> | Apprécier la dynamique du marché en lien avec la transhumance | Membres du conseil communal<br>Organisations professionnelles acteurs du marché<br>Rugga « logeur » des transhumants |

**Objectifs :** Apprécier et quantifier la dynamique du marché en lien avec la transhumance et ses évolutions.

**Unité d'observation :** Cette phase d'analyse se centre sur le marché à bétail du territoire en question

**Interlocuteurs ciblés :** Les interlocuteurs spécifiques sont les membres du conseil communal, les organisations professionnelles acteurs du marché, les services techniques

**Questionnement et indicateurs à collecter :**

**1. Dynamique saisonnière du marché et effectifs d'animaux échangés**

Quels sont les enregistrements effectués sur les marchés à bétail ?

Quels sont les effectifs d'animaux présentés et vendus ?

Reconstitution annuelle des effectifs présentés et vendus par année par espèce

Peut-on faire la distinction entre bétail local et bétail transhumant ou issus du commerce à pieds ?

Quelle estimation peut-on faire suivant la période de l'année ?

Quelles sont les évolutions observées sur l'activité du marché, à quel facteurs sont-elles liées ?

**2. Fiscalité du marché à bétail**

Estimation des ressources financières prélevées par les taxes de marché, par semaine (maxi – mini suivant la saison, par an...)

A qui bénéficie cette fiscalité ? Clés de répartition ?

Quelles sont les évolutions observées ?

**3. Économie induite par l'animation des marchés par la présence de la transhumance dans le territoire**

Évaluation des activités économiques induites par la transhumance

Quels sont les métiers induits ou tirant bénéfice de la présence des pasteurs ? quelle est la contribution des troupeaux transhumants :

- (iii) à la fourniture d'animaux de trait (culture attelée),
- (iv) à l'approvisionnement des éleveurs emboucheurs ?
- (v) à la fourniture d'animaux reproducteurs, d'élevage ?

Quelles sont les dépenses locales réalisées par les pasteurs

- (iii) pour la consommation humaine,
- (iv) pour l'entretien des animaux (fourrages, aliments du bétail, produits vétérinaires, eau, gardiennage) (tableau de la structure et de l'estimation des dépenses moyennes des pasteurs) ;

Quels acteurs de la chaîne de valeur mobilisés sur le marché à bétail ?

Quels bénéfices pour ces acteurs, directs et indirects en lien avec la transhumance ?

**D- Étape 3 : Analyse des pratiques et évolutions de l'association agriculture élevage**

|   | Étapes   | Objectifs  | Interlocuteurs   |
|---|--|--|--|
| 3 | <b>Pratiques et évolution de l'association agriculture élevage</b> | Apprécier les évolutions des relations entre systèmes agricoles du territoire et systèmes d'élevage transhumants | Exploitants agricoles et éleveurs transhumants<br>Agents de l'agriculture et agents de l'élevage |

**Objectifs :** Apprécier les évolutions des relations entre systèmes agricoles du territoire et systèmes d'élevage transhumants

**Unité d'observation** : Cette phase d'analyse se centre au niveau des exploitations agricoles, agro-pastorales en évaluant les liens avec la transhumance (contrat de fumure, vente de résidus, achats d'animaux, vente de céréales...)

**Interlocuteurs ciblés** : Les exploitants agricoles et éleveurs transhumants et les agents de l'agriculture et agents de l'élevage

**Questionnement et indicateurs à collecter**

**1-Description et analyse des systèmes**

-type de système

-données

**2-Pratique d'association agriculture élevage**

Comment se concrétisent les liens entre systèmes agricoles et agro-pastoraux locaux et les systèmes transhumants ?

Quelles formes prennent-ils concrètement ?

Comment évoluent-ils ? sous l'influence de quels facteurs ?

Comment peut-on les renforcer ?

...

**E- Étape 4 : gouvernance des espaces et gestion des litiges agro-pastoraux**

|   | Étapes   | Objectifs   | Interlocuteurs  |
|---|--|---|---|
| 4 | <b>Gouvernance des espaces et gestion des litiges agro-pastoraux</b> | Comprendre et évaluer les impacts de la transhumance du point de vue des conflits qui peuvent y être liés | Acteurs de la gouvernance du territoire : élus, chefs de villages et chefs coutumiers, Services techniques, services de police et gendarmerie |

**Objectifs** : Comprendre et évaluer les impacts de la transhumance du point de vue des conflits qui peuvent y être liés

**Unité d'observation** : Cette phase d'analyse se centre sur les différents litiges agro-pastoraux en lien supposés avec la transhumance

**Interlocuteurs ciblés** : Acteurs de la gouvernance du territoire : élus, chefs de villages et chefs coutumiers, Services techniques, services de police et gendarmerie

**Questionnement et indicateurs à collecter**

**1-Traitement des litiges agro-pastoraux**

Nature des problèmes posés par la transhumance.

Typologie des litiges agro-pastoraux existants ?

Évolution des litiges et conflits agro-pastoraux spécifiques à la transhumance ?

Qui participe à la gestion de ces litiges agro-pastoraux ?

Quels sont les mécanismes et outils de règlement et de prévention des conflits ?

Comment réduire les tensions agriculture élevage ?

## 2-Evolution des liens sociaux sédentaires et transhumants

Comment se tissent les alliances entre transhumants et sédentaires, quelles évolutions ? Quels acteurs et quels rôles jouent-ils dans l'accueil des transhumants dans les zones d'accueil ?

Quelles évolutions dans les tensions agro-pastorales ?

Quels facteurs sont à l'origine de ces évolutions ?

Comment renforcer la reconnaissance des complémentarités ?

Comment renforcer les liens sociaux, les alliances, complémentarités entre transhumants et agriculteurs locaux ?

Quelle responsabilité des élus dans la prévention des litiges agro-pastoraux ?

### F-Étape 5 : Impacts actuels des systèmes d'élevage mobile

|   | Étapes   | Objectifs                                 | Interlocuteurs   |
|---|--|---|--|
| 5 | <b>Impacts actuels des systèmes d'élevages mobiles</b> | Quantifier les impacts de la transhumance | Services techniques de l'élevage, élus, OP régionales<br>Rugga représentants des éleveurs transhumants |

**Objectifs :** Quantifier les impacts de la transhumance. (Cette étape essaie de compléter les données qui sont collectées au niveau nationale<sup>49</sup>.)

**Unité d'observation :** Cette phase d'analyse se centre sur les ruminants dans les zones frontalières et les zones d'accueil, mais dans le cadre de l'élevage dans le pays côtier dans son ensemble.

**Interlocuteurs ciblés :** Services techniques de l'élevage, élus, OP régionales, Rugga représentants des éleveurs transhumants

En concentrant sur les paramètres des outils LS IPT décrit sous étape 5 de l'annexe 3 qui ne sont pas encore rempli, des questions pertinentes sont demandées aux interlocuteurs pertinents, afin d'estimer ces paramètres. Dans les zones frontalières, cela concernera en particulier les nombres d'animaux qui arrivent et sortent de / vers les différents pays voisins.

### G-Etape 6 : Principaux facteurs de changement et perspectives à long terme

|   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| 6 | <b>Principaux facteurs de changement et perspectives à long terme</b> | Comprendre et évaluer les principaux facteurs de changement et les perspectives à long terme pour la transhumance | Services techniques de l'élevage, élus, OP régionales<br>Rugga représentants des éleveurs transhumants |
|---|---|---|--|

**Objectifs :** Comprendre et évaluer les principaux facteurs de changement et les perspectives à long terme pour la transhumance

**Unité d'observation :** Cette phase d'analyse se centre sur l'élevage dans le territoire frontière et en particulier la transhumance. Étant les plus importants animaux dans la transhumance, cette phase se concentre surtout sur les bovins, et moins sur les ovins et les camelins. Mais selon le facteur de changement, cela peut affecter aussi les autres animaux.

<sup>49</sup> Comme décrit dans la section 2.2.5 'Collecte des données statistiques nationales' et Etape 5 de l'Annexe 3 - Trames provisoires pour les entretiens dans les capitales des pays côtiers Etape 4'

**Interlocuteurs ciblés :** Services techniques de l'élevage, élus, OP régionales, Rugga représentants des éleveurs transhumants

En laissant d'abord les répondants répondre, et s'il/elle ne couvre pas tous les facteurs listés en dessous, on demande des commentaires sur les facteurs qui ne seraient pas mentionnés. Les facteurs mentionnés par les répondants qui ne sont pas listés, sont ajoutés en dessous dans le tableau.

| <b>Principaux facteurs de changement</b>   | <b>Comment ce facteur a affecté les systèmes d'élevage dans les 10 dernières années ?</b> | <b>Comment ce facteur est estimé à affecter les systèmes d'élevage et leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux dans les 20 prochaines années ? (Sans changements de politiques)</b> | <b>Quelles politiques publiques peuvent être mis en œuvre afin d'atténuer les impacts négatifs et de maximiser les impacts positifs ?</b> |
|--|---|---|---|
| L'aggravation de la situation sécuritaire dans différents pays de l'Afrique de l'Ouest, qui restreint les possibilités de mouvement des troupeaux pastoraux  |   |   |   |
| Le changement climatique qui, pour le moment, dans le Sahel est prévu d'être caractérisé par une diminution des occurrences de pluie et un maintien du niveau annuel des précipitations. Dans les zones humides en général, une diminution des niveaux de pluies annuels est prévue. |   |   |   |
| Une croissance de la population et une poursuite de l'urbanisation.  |   |   |   |
| Une poursuite de l'expansion des terres cultivées et donc une diminution des pâtures disponible pour les troupeaux mobiles et, en conséquence, des tensions continues entre pasteurs et agriculteurs autour des questions foncières.   |   |   |   |

Comment les effectifs de bétail sont-ils supposés évoluer dans les 20 prochaines années, pour la situation sans changement de politiques ?